This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

OXFORD UNIVERSITY

ST. GILES', OXFORD OX1 3NA

Vet. Fr. II A. 1531

e. orig. ik 12 4 mk

PORTRAITS DES ROIS DE FRANCE.

PAR M. MERCIER.

TOME PREMIER.

A NEUCHATEL,
De l'Imprimerie de la Société Typographique.

M. DCC. LXXXIII.

AVERTISSEMENT.

CE n'eſt point une hiſtoire de France que l'on donne ici. On n'a pas conçu un tel projet. Cette hiſtoire tant de fois écrite, & ſi infructueuſement, eſt devenue faſtidieuſe; d'ailleurs, elle eſt ſuffiſamment connue dans tous ſes détails, la plupart inutiles & d'un caractere équivoque.

Cet ouvrage, qui s'éloigne de la prolixité ordinaire aux hiſtoriens, n'eſt qu'un tableau rapide des événements, enviſagés relativement au monarque ſous lequel ils ſont arrivés. C'eſt l'influence du ſouverain & de ſes miniſtres ſur la nation, & les changements que la révolution des temps & des mœurs a produits ſucceſſivement, qui ſont examinés dans leurs rapports avec la politique & la morale.

Ainſi préſentée, l'hiſtoire rejette cette

multitude de faits oiseux qui surchargent la mémoire sans fruit, ne s'attache qu'à ceux qui marquent, & rapproche quelques vérités utiles. Quand elles nous arrivent par l'organe des siecles écoulés, elles font plus d'impression sur nous que les faits que nous avons sous les yeux, & que nous appercevons mal, parce qu'ils sont trop près de nous.

L'histoire de nos ancêtres peut donc nous aider à bien comprendre l'histoire de nos jours. Il est un certain point de vue, où le passé nous dit d'une voix haute, ce que les passions des grands font ou peuvent faire dans le temps où nous vivons. On l'a cherché, ce point de vue; & le lecteur pourra s'y placer, pour peu qu'il y consente.

PORTRAITS DES ROIS DE FRANCE.

ÉTABLISSEMENT

DES FRANÇOIS DANS LES GAULES.

ROME étoit tombée. Après avoir ſubjugué l'univers, elle avoit perdu l'art de ſe gouverner elle-même. Chancelante ſous le poids de ſa grandeur, ſes forces diſparurent avec ſes anciennes vertus ; aux beaux jours de la liberté, ſi féconds en héros, ſuccéderent les attentats du deſpotiſme le plus incroyable, & de là cette foule d'hommes avilis qui, par leur baſ-

ſeſſe, ſembloient le juſtifier. Cette terreur qu'elle avoit inſpirée à l'univers, elle l'éprouve à ſon tour; ſes provinces ſont inondées de barbares qui vengent les Carthaginois & les Grecs; & l'empire Romain, ouvert de toutes parts, touche à ſon démembrement, pour ſervir de leçon, s'il ſe peut, à l'ambition effrénée des peuples conquérants.

Parmi ces barbares, nommés Goths, Vandales, Huns, on diſtingue les François; dès que l'hiſtoire parle d'eux, elle nous les fait voir les armes à la main; ils ſont à peine connus, qu'ils ont des ſuccès dans les Gaules. Déja ils ſavent maîtriſer la mauvaiſe fortune par un courage ſupérieur aux revers. Ce ne fut pas ſans les plus grands efforts qu'ils parvinrent à s'établir dans les Gaules; ils vouloient former un état indépendant ſur des terres qui leur étoient étrangeres; & quoique la foibleſſe de l'empire ouvrît depuis long-temps un champ libre à l'incurſion des barbares, on vit les empereurs tourner contr'eux toutes leurs forces; & les Gaulois, qui ne ſentoient pas encore l'avantage d'obéir aux François, dont le gouvernement étoit beaucoup plus doux que celui des autres peuples venus des forêts

de la Germanie, ſembloient avoir le même intérêt d'arrêter les François à l'entrée des Gaules.

Mais ceux-ci aimoient les périls, & les obſtacles ne faiſoient qu'irriter leur courage. Rendus plus opiniâtres par leurs défaites (année 438), on vit Clodion paſſer enfin le Rhin malgré Aëtius, s'emparer de Tournay, où il s'établit, & y placer le ſiege de ſon royaume.

Quels étoient ces peuples habitants de la Germanie ? Il ſeroit facile d'environner leur berceau des fables imaginées par l'orgueil, & accréditées par l'ignorance & la flatterie. Mais, ſans ſe perdre dans les ténebres d'une vaine érudition, ſaiſiſſons plutôt le caractere originel de ces peuples qui ſe liguerent enſemble pour la défenſe de leur liberté, & qui ſe fondirent bientôt dans une ſeule nation connue ſous le nom de Francs.

Les Gaulois ou Celtes, quoique mêlés avec les Francs, ſont nos peres : jetons un coup d'œil ſur leur caractere belliqueux ; c'eſt en enviſageant leurs mœurs, leur vivacité, que nous pourrons reconnoître plus aiſément, à pluſieurs traits qui ſubſiſtent encore, que nous ſommes leurs véritables deſcendants.

Ils marchoient toujours armés ; ils ſe plaiſoient au combat ſingulier ; le duel étoit pour eux un paſſe-temps : ils n'avoient point aſſez de leurs ennemis à combattre ; il falloit qu'ils ſe battiſſent entr'eux. Tourmentés par leur vivacité naturelle, les querelles de vanité ne leur étoient pas étrangeres. Dédaignant la diſcipline & la ſcience militaire, ils ſe livroient à une fougue aveugle, ſans prévoir le danger ; & on les vit plus d'une fois, jetant bas les armes défenſives, combattre nus, ſe croyant aſſez forts, aſſez protégés de leur ardeur martiale.

Ils n'avoient d'abord pour armes, comme les hordes errantes de l'Amérique ſeptentrionale, qu'un arc & des fleches. Après leur établiſſement dans les Gaules, ils prirent le bouclier, l'épée & la hache, qu'ils appelloient *franciſque*. Dès qu'ils entendoient le ſignal du combat, ils s'avançoient, &, impatients d'attaquer, ils briſoient le bouclier de leur adverſaire à coups de hache ; enſuite, ſautant l'épée à la main ſur leur homme, ils le tuoient. Ne reconnoît-on pas là les François, dont le premier choc à l'arme blanche eſt encore redouté de toutes les nations ?

C'eſt dans les commentaires de Céſar qu'il faut chercher des notions ſur les mœurs, le caractere, les uſages, le gouvernement & la religion des anciens Gaulois. On eſt quelquefois étonné des rapports qui ſe trouvent entre les Gaulois qu'il peint, & les François d'aujourd'hui : même courage & même légéreté, même vivacité & même molleſſe, même témérité & même inconſtance.

Rien ne peut mieux ſervir à prouver l'influence du climat ſur le génie des habitants. Hirtius Panſa, en continuant Céſar, ajoute que chez les Gaulois les armées, & même les troupes légeres, traînoient à leur ſuite une grande quantité de chariots pour le bagage : c'eſt encore un des vices eſſentiels de nos armées.

Les femmes & les meres des Gaulois, dit Tacite, comptent leurs plaies ſans s'effrayer, & s'empreſſent même de les ſucer. Peut-être eſt-ce par le même eſprit national, que dans les ſiecles de chevalerie, les dames & les demoiſelles déſarmoient les chevaliers, les panſoient, lavoient le ſang & la pouſſiere dont ils étoient couverts.

Les Gaulois, dit encore Tacite, vont

juſqu'à croire que le ſexe a quelque choſe de divin. Ils avoient beaucoup de vénération pour les femmes. Les prophéteſſes Germaines & Gauloiſes ſemblent avoir donné l'idée des Fées du moyen âge, où nos peres étoient auſſi galants que ſuperſtitieux. Mais ce qui reſte encore des mœurs antiques, c'eſt l'extrême reſpect que la nation (je ne parle point de la capitale) conſerve toujours pour les femmes.

Leur fidélité par rapport aux dettes du jeu étoit telle que, pour s'acquitter, ils ſe laiſſoient vendre eux-mêmes par les gagnants. Auſſi cette dette, dite par diſtinction dette d'honneur, eſt-elle encore la plus ſacrée, & preſque la ſeule qui ſoit ſacrée parmi nous.

En Gaule, on éliſoit ſouvent un chef pour la guerre, ſur-tout quand le roi devenoit vieux. Le même uſage ſe retrouve dans la premiere race, où les maires du palais portoient le titre de chefs (*duces*) des François.

Pour l'élection des rois, on avoit plus égard à la nobleſſe; & pour l'élection des chefs, on en avoit plus au mérite perſonnel: ainſi s'éliſoient encore nos premiers rois & leurs maires.

Rois ou chefs étoient chaſſés, s'ils abuſoient de leur autorité, ou ſe montroient indignes de leur rang, comme Arminius & Maroboduus chez les Germains; & chez les Francs, Childeric I. & Childeric III.

Des Gaulois nous vint encore la cérémonie d'élever ſur un pavois (large bouclier) le roi nouvellement élu, pour le montrer au peuple aſſemblé.

Les braves (*fortes*) qui s'attachoient à la perſonne du prince, juſqu'à s'obſtiner quelquefois à mourir avec lui, ſe retrouvent encore dans les paladins de la cour des rois de France. Le roi leur diſtribuoit chaque année quelques pâturages, ſelon les ſervices & la valeur de chacun; ce qui donne l'idée des bénéfices militaires & amovibles, conférés par les rois de la premiere race.

Le jeune aſpirant étoit introduit dans l'aſſemblée générale par un des chefs, ou par un de ſes parents, qui lui donnoit ſolemnellement la lance & le bouclier. De cette coutume venoit ſans doute tout l'appareil que nos aïeux étaloient à la réception d'un chevalier.

Un guerrier ne ſe montroit nulle part ſans être armé; de là l'uſage qui s'eſt con-

ſervé parmi nous de porter l'épée en tout temps.

Ils faiſoient un vœu à la vertu guerriere de laiſſer croître leur barbe & leurs cheveux, juſqu'à ce qu'ils euſſent tué un ennemi. De là ces vœux de nos chevaliers de ne jamais *dormir au lit, manger ſur nappe*, &c. *qu'ils n'euſſent mis à fin quelqu'aventure*. Dans les Pays-Bas, vers la fin du ſeizieme ſiecle, quelques guerriers renouvellerent le vœu ancien de ne point couper leurs cheveux qu'ils n'euſſent vengé les comtes de Horn & d'Egmont.

Leur population étoit nombreuſe; ce qui prouve leur penchant durable pour le lien qui ſert à la régénération de ce genre humain, qui, ſans cet attrait, ſeroit bientôt épuiſé par les fureurs de la guerre. Tout étranger étoit bien accueilli chez eux, & ſa perſonne devenoit inviolable & ſacrée. On ne s'occupoit plus qu'à lui donner des fêtes; & l'inſtinct de la ſociété, même de la civiliſation, étoit caché au milieu de leurs mœurs agreſtes & féroces.

L'intervalle que leur laiſſoient les combats, étoit abandonné à l'oiſiveté, & ſur-tout aux plaiſirs de la table; ils aimerent mieux aller conquérir le vin

d'Italie, que de cultiver la vigne dans leur propre territoire. L'agriculture leur paroiſſoit le ſoin des eſclaves ; les arts & les métiers dégradoient à leurs yeux ceux qui s'en occupoient ; & ce préjugé extravagant laiſſa des traces longues, &, s'il faut le dire, preſque ineffaçables parmi une nation inconſidérée & belliqueuſe, qui, en voulant jouir de tout, ne ſe piquoit pas, comme l'on voit, d'un judicieux raiſonnement.

Et ce peuple de ſoldats trembloit néanmoins à la voix des Druides ! Les anathêmes qui ſortoient de leur bouche, les frappoient de la plus violente terreur. On tenoit d'eux toutes les idées relatives à la religion & aux éléments des ſciences. Premiers inſtituteurs de la jeuneſſe, ſacrificateurs aux autels, ils y joignoient encore le titre de juges. Toute eſpece de pouvoir étant concentrée entre leurs mains, ils étoient maîtres des eſprits, & ils aſſerviſſoient conſéquemment la nation avec un empire d'autant plus abſolu, qu'elle n'en ſentoit ni la force ni l'étendue.

Ces Druides étoient célibataires, & ce renoncement les rendoit plus vénérables aux yeux d'un peuple qui offroit de fréquents hommages à la beauté. Retirés

dans les forêts qui leur ſervoient de temples, leur vie ſolitaire ſembloit communiquer plus particuliérement avec les dieux : mais les dieux qu'ils adoroient, étoient des dieux de ſang ; & la terreur, comme chez tous les autres peuples non civiliſés, fut le fondement de leur culte. Ils ſacrifioient des victimes humaines. Cette abominable ſuperſtition a couvert la terre entiere. Comment l'idée de la divinité, qui doit agrandir en nous les ſentiments d'amour, d'ordre, de bienfaiſance & de généroſité, a-t-elle pu rendre atroce le cœur de l'homme ?

Les Gaulois tenoient néanmoins des Druides un dogme précieux, celui de l'immortalité de l'ame ; c'eſt-là peut-être ce qui les portoit à brûler les victimes, pour les envoyer plus promptement aux dieux, lorſqu'ils les avoient purifiées en les faiſant paſſer par les flammes. Ainſi les idées les plus ſublimes, quand elles ſont corrompues par un fanatiſme groſſier, tournent contre l'humanité, au lieu de la ſervir. Ils n'oublioient pas, en enterrant leurs morts, d'enſevelir avec eux leurs armes, comme ce qu'ils avoient de plus cher au monde, pour attaquer & ſe défendre ; car en adoptant l'immortalité, ils laiſſoient à l'homme

& ſes déſirs & ſes paſſions. On voit avec étonnement, que l'hiſtoire des ſauvages de l'Amérique eſt, pour ainſi dire, la nôtre. Qu'eſt-ce donc que l'homme, ſans les idées ſaines que donnent les ſciences & les arts ?

S'ils portoient un reſpect profond aux Druides, ils avoient de l'amour pour les Bardes, qui étoient leurs poëtes. Les armées ne marchoient point ſans être accompagnées de ces chantres qui célébroient les grands exploits, donnoient la renommée aux chefs quand ils étoient des héros, & apprenoient à tous à mépriſer la mort pour obtenir la gloire. C'étoit en leur préſence que le brave levoit la tête, & que le lâche ſe cachoit de honte. Leurs poéſies remuoient les ames belliqueuſes, & fortifiant encore les courages, ajoutoient à cet enthouſiaſme guerrier, qui ne voyoit plus le danger ni la mort. Pourquoi depuis a-t-on négligé ce grand reſſort, & quel motif a fait diſparoître ces chanſons héroïques, qui étoient alors l'ame & tout à la fois le ſalaire des combats ?

Un peuple armé eſt néceſſairement libre, & diviſé en républiques & en petits royaumes, parce que chacun, jaloux de ſes droits, ne les cede pas aiſément, & qu'il

ne tient pas l'épée pour être réduit en eſclavage. Auſſi leurs rois n'étoient que des chefs belliqueux ; ils n'avoient d'influence qu'à la tête des troupes, & non dans le gouvernement. Une aſſemblée nationale formoit la ſouveraineté, & c'étoit la volonté de tous qui décidoit. C'eſt ainſi que commencent preſque toutes les nations, par des peuplades réunies, qui forment une eſpece de ligue ; elles ſont tantôt amies, & tantôt rivales. Un chef ou un étranger profitant de leurs diviſions inteſtines, obtient, par l'aſcendant du génie ou de la force, une ſupériorité conſtante ; l'équilibre eſt détruit, & la nation ſubjuguée.

Ainſi la Gaule fut conquiſe par les Romains, On lit dans les Commentaires de Céſar, de quelle maniere il s'ouvrit un chemin, & comment il ſoumit ce peuple jugé redoutable, conſéquemment deſtiné, plus qu'un autre, à l'oppreſſion du vainqueur. Contre l'uſage ordinaire des Romains, on lui ôta ſes loix, ſes coutumes ; comme pour anéantir l'eſprit national, qui ſembloit plus indeſtructible chez lui que chez ſes voiſins. On tenta de le civiliſer pour l'amollir, de le livrer au luxe & au repos. Ils ſecouerent pluſieurs

fois le nouveau joug, & ſe révolterent; mais Rome s'appeſantit ſur eux.

Après Jules-Céſar, vint le chriſtianiſme; & ce peule livré aux armes, ne tarda point à connoître les diſputes théologiques. Le paſſage même fut rapide, & l'on ne conçoit pas de quelle maniere les arguments ſuccéderent ſi vîte aux coups de hache & de franciſque. Le gouvernement n'avoit pris encore aucune eſpece de ſolidité, & l'on parloit déja d'héréſies. L'arianiſme avoit ſes adverſaires & ſes partiſans; la juriſdiction eccléſiaſtique ſe forma, s'étendit, chaſſa les Druides, & l'autorité des papes ſur l'égliſe gallicane fut conſolidée.

Avant de voir comment l'empire de Rome chrétienne ſuccéda à l'empire de Rome païenne, & de ſuivre en ce point l'Hiſtoire eccléſiaſtique, qui nous parle des progrès incroyables du chriſtianiſme ſous Conſtantin, qui tout-à-coup imprima une nouvelle face à l'Europe; avant de parler des prélats des Gaules, du concile d'Arles, de la puiſſance ſpirituelle des évêques qui furent des ſaints canoniſés & fêtés, & du contraſte bizarre qu'offroit alors le mêlange ſingulier du ſacré & du profane, jetons un coup d'œil ſur les rois, ou plutôt

ſur les chefs guerriers qui précéderent Clovis.

Mais s'il falloit, avant tout, embraſſer une opinion, (car on veut qu'un écrivain en ait une) il ſeroit raiſonnable de s'en tenir à celle qui, ſans remonter plus haut, prend les Francs pour un peuple de Germanie; d'autant que dans la langue tudeſque, *franc* ſignifie *libre*. Ainſi ce nom leur a été donné comme une marque diſtinctive de leur amour pour la liberté. J'entends par le peuple des Francs, une ligue de peuples Germains, confédérés pour former une eſpece de république, telle qu'eſt aujourd'hui la Suiſſe, qui, compoſée de treize états différents, gouvernés chacun par ſes loix particulieres, forme l'alliance, la confédération Helvétique, en un mot le peuple Suiſſe. Tel étoit, je crois, le peuple Franc, compoſé de Saliens, Sicambres, Attuariens, Bruchteres, Camaves, Bataves, Sarmates, Sueves, Anſivariens, Cattes, Cauces & Friſons; mais tout compris ſous les noms génériques de Celtes, de Germains, & enfin de Francs.

Il eſt ſûr au moins que ſi ce peuple n'étoit pas Germain d'origine, Germain aborigene, il en avoit pris l'eſprit & le gouvernement, après un long ſé-

jour dans ces contrées, où il s'étoit naturaliſé.

Il eſt certain auſſi que, dès qu'il fut connu dans la Germanie ſous ce nom de ligue, il s'y diſtingua entre tous, & donna le plus d'affaires aux empereurs Romains, par ſes incurſions dans les Gaules.

Aurélien les en ayant chaſſés vers l'an 270, on chantoit dans tout l'empire une eſpece de romance, dont le refrein étoit: « Nous avons tué mille François & mille » Sarmates, en deux fois. » *Mille Francos & mille Sarmatas ſemel & ſemel occidimus.* Honneur à la nation ſur laquelle un ſi foible avantage eſt ſi fort exalté!

On voit que, dans un ſpectacle, Gallien expoſa à la curioſité des Romains, trois cents François pris en guerre. Cela part encore d'un ſentiment d'eſtime pour la nation.

Mais voici quelque choſe de plus ſingulier. L'an 258, ſous Valérien, un gros de Francs traverſa toutes les Gaules, paſſa en Eſpagne, ſe fit une place forte de Tarragone, d'où il pilla l'Eſpagne durant douze ans entiers. Un détachement paſſa même en Afrique; & après la réunion entiere, ces heureux aventuriers, chargés de butin, retournerent chez eux, en tra-

verſant encore toutes les Gaules impunément. Il n'eſt point étonnant que l'on montrât avec une ſorte d'orgueil, quelques priſonniers d'une telle nation.

Les Francs furent preſque les maîtres dans les Gaules juſqu'à l'an 279, où Probus parvint à les en chaſſer ; il les pourſuivit même juſques dans leur pays, au-delà du Rhin.

Voici un nouveau ſpectacle. Un François (Magnence) parvint, par ſon courage, à monter ſur le trône des Céſars. Ses compatriotes faiſoient la plus grande force de ſes armées.

Sylvanus, autre François, pouſſé à bout par les injuſtices de Conſtance qu'il avoit très-bien ſervi, ſe fit auſſi déclarer empereur, & ne ſuccomba que ſous la trahiſon d'Urſicin, qui abuſa, pour l'aſſaſſiner, des apparences de l'amitié.

Les Allemands & les Francs eurent du deſſous ſous Julien, parce que les égalant en valeur, il les ſurpaſſoit en prudence & en capacité : les mêmes talents, quoique ſoutenus de moins d'héroïſme, donnerent encore un avantage décidé ſur ces nations à Valentinien, qui eut l'art de les déſunir.

Stilicon ſut en impoſer aux ennemis de l'empire, & contenir les Francs au-delà

du Rhin. Honorius ayant fait tuer ce grand homme, en fut puni par Alaric, qui prit Rome en 410.

Les Gaules étoient depuis long-temps en proie à toutes sortes de nations barbares sorties de Germanie & de Scythie. Francs, Allemands, Saxons, Bourguignons & Goths avoient succédé aux Alains, aux Sueves, aux Gépides & aux Vandales. Les Francs, jusqu'ici contents de faire des courses dans les Gaules, n'avoient point entrepris de s'y fixer. Ils n'y pensèrent sérieusement que lorsqu'ils les virent trop épuisées pour fournir annuellement à leurs besoins toujours renaissants. Forcés alors à devenir cultivateurs eux-mêmes, il étoit naturel qu'ils préférassent ce beau terroir aux marais, aux déserts & aux forêts de la Germanie.

Il y a un instinct secret qui porte les peuples septentrionaux à se jeter sur ceux du midi. Les conquêtes se font toujours du nord au sud ; les nations pesent sur les peuples qui sont à leur midi, & ceux-ci pesent à leur tour sur les contrées qui leur sont plus méridionales.

Quand on observe ce mouvement ancien du nord au sud, les Goths, les Vandales, les Suédois, les Tartares, doués d'une ac-

tivité indomptable, ne jamais rétrograder vers le nord, & n'avoir de vrais ſuccès qu'au midi ; quand on voit les Germains, chaſſés de leurs contrées, abattre Rome ; on voit, pour ainſi dire, toutes les nations courir irréſiſtiblement au midi des autres continents ; & il paroît devoir être un jour tout entier la proie d'un peuple ſeptentrional. De-là vient que l'Italie fut ſubjugée tant de fois, & qu'elle le ſera encore quand un peuple du nord le voudra. La lecture de l'hiſtoire moderne & de l'hiſtoire ancienne, confirme à chaque page l'activité des peuples de l'occident. Ils ont toujours fait des excurſions, ils ont détruit le royaume des Lombards, fondé l'empire d'Allemagne, achevé la conquête de l'Angleterre.

C'eſt par cette tendance, & non par un autre motif ſans doute, que Pharamond paſſa le Rhin vers l'an 420, avec le projet fixe de fonder dans les Gaules l'empire des Francs.

La guerre défenſive, qui demande des connoiſſances encore plus profondes que l'offenſive, étoit abſolument ignorée : aujourd'hui les peuples du nord ſeroient contenus, réprimés. En ſuppoſant l'émigration de ces Tartares qui ravagerent l'Aſie,

qui conquirent la Chine, qui fonderent de nouveaux royaumes dans l'Inde; nos places & notre artillerie repouſſeroient ce torrent. L'Europe moderne a ſon rempart, & voilà une des grandes calamités qui tourmentoient l'eſpece humaine effacée de deſſus le globe. Les royaumes ne dévorent plus les royaumes, les empires ont pris une aſſiette fixe; & l'on ne verra plus de ces grandes conquêtes qui dévaſtoient les contrées pour laiſſer par-tout les empreintes ſanglantes des farouches uſurpateurs.

Une ſeule puiſſance ne changera donc plus l'état de l'univers; on ne verra plus ſous un ſeul pouvoir l'eſpace qui s'étend des iſles Britanniques à l'Euphrate. Vingt royaumes ſubſiſteront ſans voir aucune nation étouffer ſes voiſins, ſe nourrir de leur ſubſiſtance, les déraciner, & s'élever à leur place.

ROIS

PRÉDÉCESSEURS DE CLOVIS.

ON ne les connoît guere que de nom ; on parle de l'intronisation guerriere de Pharamond porté sur le pavois (an. 418) ; ce qui démontre qu'il reconnoissoit pour premier appui ses braves compagnons d'armes. Mérovée est connu pour avoir tenté d'affermir une domination naissante, que les Gaulois & les Romains redoutoient également. Childeric fut dépose (an. 457) pour avoir attenté à l'honneur de plusieurs femmes ; ce qui prouve que les loix ne plioient point sous lui. Plus heureux que Tarquin, il fut rappellé quelques années après (an. 464). Les Romains, en exilant celui qui avoit violé Lucrece, ont été jusqu'à abolir un rang & un titre que ce prince leur avoit rendu odieux. Les François, après une punition passagere, n'ont point craint de replacer à leur tête le chef qu'ils avoient dépouillé.

Une réflexion nous presse ; c'est que parmi tous ces rois guerriers, aucun ne fut

fut légiſlateur, & ne ſongea même à l'être. Romulus fit des loix; la ſageſſe de Numa établit une police utile, donna des mœurs & preſque un caractere à ſon peuple; les prédéceſſeurs de Clovis n'eurent aucune notion de la ſcience du gouvernement; & cette ſituation différente, où ſe trouverent les Romains & les François, a mis une énorme différence entre leurs fortunes. Sans doute les François voulurent conſerver au milieu des Gaules les mœurs qu'ils avoient priſes en Germanie. La victoire, juſqu'alors fidelle à leurs étendards, avoit conſacré leurs préjugés belliqueux; & ſans doute ces eſpeces de ſouverains crurent qu'il étoit dangereux de vouloir toucher à leur police. Une nation de ſoldats, toujours prête à ſe rendre au champ de Mars, ne ſe gouverne point en effet comme une foule de citadins occupés du commerce & des arts, & dès-lors craintifs pour des propriétés qu'ils ne ſavent plus défendre.

Les François, loin de ſoupçonner la nature des divers gouvernements, croyoient que l'épée faiſoit tout, puiſque l'épée leur avoit fait opérer de ſi grandes choſes. Quand un peuple eſt heureux, il s'imagine poſſéder toutes les connoiſſances, &

être profond en ſageſſe. L'empire Romain, qui s'écrouloit, formoit chaque jour de ſes débris un trône où chacun vouloit s'aſſeoir. La fortune des François eſſuya donc mille viciſſitudes, qui empêcherent la ſociété de faire aucuns progrès. Chez les Romains, l'établiſſement de leur police précéda leurs conquêtes : ce fut le contraire chez les François. Ainſi Rome s'éleva ſous de plus heureux auſpices que la monarchie Françoiſe ; l'exil de Tarquin fut ſeul un événement capable de former un peuple, en laiſſant un éternel exemple. Aucun de cette eſpece ne favoriſa les François ; ou plutôt leur caractere léger & toujours emporté par la vivacité, ne fut pas le même ; trop prompts dans leurs démarches pour devenir extrêmes dans leurs réſolutions.

Ajoutons que Tacite avoit fait une prédiction qui alors s'eſt réaliſée (1) ; il avoit prévu que la chûte de l'empire jetteroit toutes les nations dans une confuſion affreuſe. L'Europe, déchirée par cette inondation ſucceſſive de barbares, offroit une multitude de peuples diviſés, qui

(1) *Nam pulſis Romanis, quid aliud quam bella omnium inter ſe gentium exiſtet ?* Hiſt. liv. 4.

avoient tous les armes à la main. Et comment les dépoſer un ſeul inſtant, lorſqu'il ne leur étoit pas permis de prendre une ſituation aſſurée, lorſque le flux & le reflux des combats les preſſoit, les fouloit, les chaſſoit tour-à-tour, & qu'ils revenoient perpétuellement les uns ſur les autres ? comme ſi les terres qu'ils vouloient envahir fuſſent mouvantes ſous leurs pas.

La grande gloire d'un peuple alors, & la ſeule qu'il connût, étoit de n'être pas vaincu ; ils ne ſongeoient ni à la réformation de leur gouvernement, ni aux droits reſpectifs de leurs chefs ; ils s'étudioient uniquement à ſe rendre redoutables à leurs ennemis. Pouvoient-ils commencer autrement leur civiliſation qu'en perdant d'abord leur férocité, c'eſt-à-dire, leur courage ? L'hiſtoire nous dit que les Bourguignons & les Viſigoths, s'endormant après leurs premieres conquêtes, perdirent bientôt leur empire. Grégoire de Tours nous peint les Viſigoths comme des lâches (1) ; & certainement ce peuple

(1) *Ut Gotthorum pavere meos eſt..... Cum ſecundum conſuetudinem Gotthi terga vertiſſent.*

n'étoit point tel quand il entra ſur les terres de l'empire.

Les François, plus heureux après avoir arrêté, autant qu'il fut en eux, les courſes des barbares, purent former une nation en corps; & les armes de Clovis, véritable fondateur de la monarchie, produiſirent, à ſon inſu, une partie des effets que le légiſlateur le plus clair-voyant auroit opérés. Il ſut connoître & deviner, comme par inſtinct, le génie guerrier de la nation; &, ce qui eſt plus étonnant encore, il ſut l'entretenir & le guider avec une ſorte d'adreſſe. Il ſut multiplier ſes forces & créer ſes reſſources; & quoique le gouvernement fût barbare, il eut une ſupériorité réelle ſur des ennemis qui auroient pu renverſer cet empire naiſſant. Ce prince ſe rendit aſſez fort pour travailler avec quelque eſpérance de ſuccès à plier ſon peuple, juſqu'alors indocile & vagabond, ſous le joug des loix. Mais quelles loix? C'eſt ce qu'on verra dans la ſuite.

CLOVIS.

CLOVIS (& il faut remarquer que Clovis & Louis ſont le même nom, écrit différemment); Clovis ſuccéda, à l'âge de quinze ans, à Childeric ſon pere. Il forma la réſolution d'affranchir ſon pays d'une domination redoutable, & de mettre fin à l'empire des Romains dans les Gaules (an. 486). C'étoit à la victoire de couronner ce projet héroïque. Il défit Syagrius, général Romain, qui avoit fixé ſa réſidence à Soiſſons. Sa déroute fut totale, & la crainte que lui inſpira le vainqueur, l'emporta juſqu'à Toulouſe, où il ne ſe crut en ſûreté que ſous la protection d'Alaric, roi des Viſigoths; mais livré bientôt par ce roi, qui trembloit pour ſes états, au victorieux Clovis, celui-ci le tint priſonnier, l'amuſa quelque temps par de fauſſes promeſſes de liberté, au moyen deſquelles il facilita pluſieurs de ſes conquêtes, puis lui fit trancher la tête ſecrétement. La domination Romaine fut anéantie, & les François ſe virent poſſeſſeurs de toutes les provinces ſituées entre le Rhin & la Loire.

Il falloit porter hommage & reconnoiſſance à ce conquérant libérateur ; il fut honoré comme tel. Il n'avoit plus qu'un pas à faire pour affermir ſon pouvoir naiſſant, & rompre l'eſpece d'égalité qui avoit régné juſqu'alors entre les guerriers qui, partageant les mêmes périls, partageoient auſſi la même autorité. L'occaſion s'en préſenta bientôt. On alloit procéder au partage du butin, d'après la loi aveugle & déciſive du ſort, ſelon la coutume immémoriale des Francs, & qui prouve combien ils étoient égaux. Le prince lui-même n'avoit que la part de général. Un vaſe précieux, enlevé à une égliſe, flattoit la cupidité de Clovis ; il le déſignoit de l'œil & de la main. Un ſoldat leve ſa hache d'armes en menaçant, & crie au roi : *Arrête, tu n'auras ici d'autre part que celle que t'apportera le ſort.* Clovis n'oſa repliquer, encore moins le punir, comme monarque ; mais quelques mois après, faiſant la revue de ſes troupes, il lui fit, comme général, une réprimande pour avoir manqué à quelques points de la diſcipline militaire, & d'une main conduite par le reſſentiment, lui arracha ſa franciſque en préſence de l'armée. Comme le ſoldat ſe baiſſoit pour la relever, il lui

fendit la tête d'un ſeul coup, en lui criant : *Souviens-toi du vaſe de Soiſſons.* Tel fut l'acte de royauté qui frappa de crainte & de reſpect tous ſes ſoldats, leur inſpira la ſoumiſſion, & établit une grande diſtance entr'eux & lui. C'eſt ainſi que pour perſuader des barbares, il falloit une action barbare.

Il avoit un ambaſſadeur auprès de Gondebaud, roi des Bourguignons, dont la niece étoit célebre par ſes graces, ſes vertus & ſes malheurs. Soit qu'il fût touché de ſa beauté, comme le diſent quelques hiſtoriens, ſoit plutôt qu'il voulût faire une alliance avantageuſe, Clovis la demanda en mariage (an. 493). Gondebaud auroit bien voulu pouvoir la lui refuſer ; mais il n'oſa, parce qu'il n'étoit pas en état de réſiſter à la puiſſance du guerrier qui vouloit abſolument s'allier à lui. La princeſſe, jeune & infortunée, fuyoit ſans peine un oncle inhumain, qui avoit aſſaſſiné ſon pere pour uſurper ſon trône ; elle avoit vu une partie de ſa famille maſſacrée preſque ſous ſes yeux ; elle cherchoit par-tout des protecteurs, prête à ſe jeter dans les bras qui s'ouvroient pour la recevoir ; de plus, elle étoit zélée chrétienne, & nous lui devons tous l'ineſtimable bonheur d'être nés chrétiens.

Le premier eſſai qu'elle fit de ſes charmes, fut d'engager Clovis à ſe faire baptiſer ; elle le ſupplioit avec tant de graces de vouloir ſon propre bonheur, ſon bonheur éternel ; elle employoit, avec une adreſſe ſi éloquente, les inſinuations de l'amour le plus tendre, que ſi ſes efforts ne furent pas d'abord heureux, du moins ils lui laiſſerent l'eſpérance d'arracher un époux qu'elle aimoit, aux erreurs monſtrueuſes du paganiſme. La mort de ſon fils ainé, qui mourut immédiatement après avoir reçu le baptême, augmentoit, il eſt vrai, la répugnance de Clovis pour l'eau ſainte. Un autre, dans les mêmes circonſtances, qui eut le même ſort, ne le diſpoſoit pas à la converſion ; & les Gaulois, nouvellement attachés au chriſtianiſme, craignirent dès-lors de voir toujours le roi des Francs idolâtre, à l'exemple de tout ſon peuple.

Mais que ne peut la perſévérance d'un ſaint zele, ſur-tout quand il ſe manifeſte par l'organe d'une beauté tendre, qui, non contente de faire le bonheur d'un époux, embraſſe encore ſa félicité éternelle ! Les Allemands, nation nombreuſe & puiſſante, ſe répandirent tout-à-coup du côté de Cologne, dévaſterent le pays,

& paſſerent le Rhin, barriere antique & naturelle de la France. Sigebert implora le ſecours de Clovis contre un ennemi qui menaçoit leurs états communs. Les deux rois uniſſant leurs forces, donnerent bataille dans les plaines de Tolbiac, à dix lieues de Cologne. Mais comme les troupes de Clovis plioient, il eut recours au Dieu de ſon épouſe, dont elle lui avoit ſi fréquemment parlé, & fit cette priere : « Dieu de la reine Clotilde, vous que l'on » dit le fils du Dieu vivant, & qui donnez » du ſecours & la victoire à ceux qui vous » implorent, j'invoque votre aſſiſtance ! » Si vous me faites vaincre, je croirai en » vous, & je me ferai baptiſer. J'ai in- » voqué mes dieux, qui ne me ſecourent » pas ; ſecourez-moi, & je vous adore. »

Il fut vainqueur & le baptême ſuivit de près la victoire (an. 496). Son cœur fut moins endurci après cette faveur inopinée du ciel ; il renonça aux idoles muettes & ſourdes ; & ce fut de la main de S. Remi, évêque de Rheims, qu'il fut fait chrétien. On dit que la foule étoit ſi grande autour des fonds baptiſmaux, que le clerc qui portoit la phiole du ſaint chrême ne put en approcher. Saint Remi, pour ne point faire perdre au néophite les effets de la

grace, fit une courte & fervente priere. Auſſi-tôt parut une colombe blanche comme la neige, portant à ſon bec la ſainte ampoule, pleine d'une huile ſacrée, dont l'odeur agréable charma toute l'aſſemblée. Le ſaint ſe ſervit de cette huile miraculeuſe pour oindre le roi; & le ſoir même de ce jour, pour le rendre à jamais mémorable dans les faſtes de l'égliſe & de l'état, il reſſuſcita un mort. Tout cela eſt écrit.

Le Dieu de Clotilde étant devenu le ſien, les Francs, à leur tour, adorerent bientôt le Dieu de leur roi; plus de trois mille furent baptiſés en même temps, & toute la nation inſenſiblement ſe rendit à la religion chrétienne. Clovis étoit alors le ſeul roi catholique qu'il y eût dans les empires d'Orient & d'Occident, tous les autres étant encore de malheureux idolâtres, ou infectés de la damnable héréſie arienne.

Le pape Anaſtaſe, charmé de cette précieuſe conquête, ne tarda pas à faire éclater ſa joie en lui écrivant une lettre conçue en ces termes: « La chaire de S. Pierre a » treſſailli d'alégreſſe quand elle a appris » que le filet du pêcheur d'hommes, » du divin portier du ciel, s'étoit rempli

» d'une pêche abondante & miraculeuſe ;
» vous êtes le fils de l'égliſe ; ſoyez la con-
» ſolation de votre mere, ſoyez la co-
» lonne de fer qui la ſoutienne au milieu
» des aſſauts de l'enfer ; vous étiez dans
» les ténebres, & préſentement vos yeux
» ſont illuminés de la clarté céleſte ; nous
» louons le Seigneur, de ce que l'égliſe
» a trouvé un bras capable de renverſer
» tous ſes ennemis. Ainſi ſoit-il. »

A de ſi glorieuſes récompenſes accordées à ſa converſion, il faut ajouter la banniere parſemée de fleurs-de-lis, qui lui fut apportée du haut du ciel par un ange, ainſi que l'oriflamme, gage aſſuré de la victoire.

Elle lui parut entiérement fidelle ſous ce nouvel étendard. Ses projets étoient aſſez vaſtes ; il vouloit réunir ſous ſa domination le royaume des Bourguignons & le royaume des Viſigoths, c'eſt-à-dire, poſſéder tout le pays qui s'étendoit depuis Langres juſqu'à Geneve, de même que le pays contenu entre les Pyrénées & la Loire. Il ne manqua pas de faire la guerre à Gondebaud, oncle de ſa femme. Il ne le dépouilla pas néanmoins tout-à-fait, il ſe contenta d'un tribut ; mais ſous prétexte qu'Alaric, dont il convoitoit depuis

long-temps les états, étoit coupable d'héréſie, il lui fit la guerre à toute outrance: guerre très-injuſte, & qui lui fut cependant heureuſe, puiſqu'elle lui valut dans une ſeule bataille tout ce qu'il avoit ambitionné. Alaric, grand prince, monarque aimé de ſon peuple, eſtimé de ſes voiſins, brave, généreux, hoſpitalier, fut tué, & de la main royale de ſon ennemi. L'ambition de Clovis, plus irritée, le porta à vouloir étendre encore plus loin ſes conquêtes; mais Théodoric, ſon beau-frere, roi des Oſtrogoths, l'arrêta à temps, le battit à Arles, & ſauva la nation Gothique du fléau qui menaçoit de la ravager toute entiere.

Une main puiſſante refrénant ſes armes ambitieuſes, & l'obligeant à ſe retirer, il ſe précipita, en tombant ſur tout ce qui l'avoiſinoit d'un autre côté; on eût dit qu'il avoit formé le projet de ruiner les autres princes des François, afin de ranger toute la nation ſous ſa ſeule obéiſſance. Il eut recours à des perfidies & à des crimes qui doivent flétrir ſa mémoire. On ne lit point ſans horreur qu'il inſpira à Clodoric, fils de Sigebert, l'idée d'un parricide qui fut commis en effet; & lorſque ce malheureux prince, qui

n'avoit pas prévu que le crime eſt preſque toujours puni par le crime, ſe mettoit en poſſeſſion d'un trône enſanglanté, il le fit aſſaſſiner. Après avoir ainſi fait tuer le pere par le fils, & le fils par une indigne trahiſon, il envahit leur territoire.

Ayant ſurpris un prince de ces petits états qui environnoient les ſiens, & qui portoit le nom de roi, dont il ſembloit excluſivement jaloux, il le fit raſer, ſans avoir même un prétexte plauſible. Telle étoit la coutume de déclarer un prince inhabile à porter la couronne, & c'eſt le premier exemple que nous en offre l'hiſtoire. Le fils qui voyoit ſon pere plongé dans le déſeſpoir, lui ayant dit pour le conſoler, *que les branches repouſſeroient un jour, puiſque le tronc n'étoit point coupé;* Clovis adopta la métaphore d'une maniere dériſoire & cruelle, & leur fit trancher la tête.

A l'exemple de pluſieurs rois, il cherchoit de tous côtés des gens qui conſentiſſent à devenir traîtres en ſa faveur; mais après les avoir fait ſervir à ſes deſſeins, il ne manquoit pas de les abandonner, & de les trahir eux-mêmes. On lui avoit livré Racanaire, roi de Cambray; &

comme les auteurs de la trahiſon ſe plaignoient de n'être payés, au lieu d'or, qu'en cuivre doré, il leur répondit en les foudroyant de ſes regards : *je ne donne point d'autre monnoie à des fourbes.*

Après avoir étendu ſes conquêtes depuis l'embouchure du Rhin juſqu'à Toulouſe, il vint s'établir à Paris, dont il fit la capitale de ſon empire. Sa réſidence avoit d'abord été à Tournay & à Soiſſons. Que n'a-t-il porté un peu plus loin ſon ſiege ! Les bords de la Loire ſi attrayants auroient donné à la capitale un ſol plus fertile, un air plus doux, un ciel plus heureux, une ſituation politique bien préférable en tous ſens. Mais le haſard place, pour ainſi dire, les villes ainſi qu'il place les hommes, & rarement favoriſe-t-il la race humaine.

Ce prince ſanguinaire fut conſtamment attaché aux évêques qui ne furent pas ingrats, & il dut à leur génie pluſieurs de ſes heureux ſuccès. Ce fut une véritable ligue, propre à accroître ſa puiſſance & a couvrir ſes forfaits d'un voile officieux. Il fonda des monaſteres & bâtit des égliſes. Mais on peut dire avec aſſurance que ſes uſurpations & ſes violences, que ſuivoient les plus horribles perfidies,

étoient bien contraires à l'eſprit de la religion.

Il mourut dans ſa quarante-cinquieme année (an. 511), la trentieme de ſon regne, & fut enterré dans l'égliſe de S. Pierre & de S. Paul, qu'il avoit commencé de faire bâtir ; elle porte aujourd'hui le nom de Ste. Genevieve. Cet ancien monument, qui touche aux premiers jours de la monarchie, doit conſerver encore une longue mémoire, puiſqu'il a plu au fils de Louis XV de poſer la premiere pierre de la nouvelle égliſe, conſacrée à la patronne de Paris, qui fut enterrée dans ce ſaint lieu quelques mois avant Clovis. Ce nouvel édifice, plus majeſtueux & plus ſolide, fait pour braver les temps, ſervira à perpétuer à la fois l'empreinte d'un ſiecle de goût, & le ſouvenir de faits curieux & antiques que les ſiecles ſuivants voudroient plonger dans les ténebres.

Quel étoit le caractere de Clovis ? S'il fut un grand capitaine, c'étoit alors un mérite peu rare. S'il fut cruel, ſon ſiecle, ſans toutefois l'excuſer, offre mille exemples de cette cruauté perfide. La violation des traités & des ſerments étoit familiere à ces princes barbares, qui tranchoient

tout avec le glaive. Ce qui le diſtingue peut-être, au milieu de toutes ces phyſionomies farouches, c'eſt une politique qui lui fut particuliere, une politique ſouple, active & ruſée, Son ambition même y étoit aſſervie; il ſut aſſurer à ſa perſonne & à ſa famille la ſouveraineté, partagée juſqu'alors entre les chefs des différentes tribus; il les détruiſit habilement les uns après les autres. Son plan même paroît combiné; l'art qu'il eut de ménager conſtamment les intérêts des prélats, qui ne lui firent aucune ſorte de remontrances ſur tant d'injuſtices & de cruautés qui ſe ſuccédoient ſans ceſſe, tourna toujours à ſon profit & à l'accroiſſement de ſon autorité. Ses bienfaits envers l'égliſe jeterent les fondements, & furent l'appui de ſon trône. Ses talents enfin ſembloient ſubordonnés à ſon habileté. Son courage étoit grand, ſa fortune le fut encore davantage. Il paroît avoir deviné par inſtinct tout l'aſcendant que donne la religion ſur un peuple indocile au joug politique, & docile à la voix des prêtres; & s'il réveille l'idée du fondateur du royaume de France, il ne figurera point certainement parmi les rois dont on chérit le nom & la mémoire.

Il eſt l'auteur de la loi Salique ; loi devenue depuis ſi fameuſe, & que les ſiecles ont rendue vivante ; quoiqu'il ſoit impoſſible de citer aujourd'hui le texte de cette même loi, qui va commander encore aux ſiecles futurs. Ce n'eſt pas ici le lieu de l'examiner dans ſes effets. Cette loi excluoit, quant à la terre Salique, la femme de toutes portions de l'héritage, & le faiſoit paſſer tout entier aux mâles. C'eſt en vertu de cette loi, dit-on, que les filles ſont exclues de la ſucceſſion à la couronne de France ; mais il ne s'agiſſoit dans cette loi, d'après la lettre & ſon eſprit même, que des terres Saliques, c'eſt-à-dire, poſſédées ſuivant la coutume des Saliens. Les Saliens étoient une tribu particuliere des Francs, & Clovis avoit récompenſé leurs ſervices en leur donnant des terres, comme ont fait tous les conquérants ; mais il voulut en même temps qu'elles n'appartinſſent dans la ſuite qu'à des ſoldats ; elles devoient être le patrimoine éternel de ces guerriers, qui lui avoient valu des victoires : c'étoit le moyen de les voir ſe perpétuer également courageux ſur ces terres privilégiées. L'extenſion forcée qu'on a donnée à cette loi, ne paroît pas émanée du principe & du

but de la loi même : mais l'uſage, qui eſt auſſi une loi, a prévalu & a formé la grande, l'invincible, l'éternelle loi nationale ; & elle n'a point, on oſe le dire, d'autre fondement. Qu'on ceſſe d'être étonné. Tel eſt, ſur preſque tous les points du globe, le code des empires. En défendant aux femmes de monter ſur le trône, le caprice de nos aïeux, ou le haſard, nous a-t-il bien ſervis ? C'eſt ce que l'hiſtoire ſe refuſe d'examiner ; cette diſcuſſion lui devient étrangere, parce qu'elle eſt toujours attentive à proſcrire les ſpéculations qui ne ſont pas entiérement liées aux faits.

Clovis aſſembla un concile à Orléans, & il en fut remercié ſolemnellement. Ce n'étoit pas là une choſe nouvelle ; ces aſſemblées avoient déja donné une conſiſtance à l'égliſe, & en avoient fait un corps au milieu de l'état, qui avoit ſa volonté, ſa force, ſa prépondérance, & qui prenoit chaque jour un fondement plus ſtable & plus redoutable à l'héréſie. Un hiſtorien ou plutôt un annaliſte, ſe trompe, lorſqu'il prétend que le droit de régale tire ſa ſeule origine de ce concile. Clovis avoit tant fait pour les évêchés, qu'il étoit bien légitime que les évêques fiſſent

quelque choſe pour le roi, dont le bras d'ailleurs protégeoit leurs immenſes & tranquilles poſſeſſions. Or, à chaque vacance, remettre entre les mains du monarque, protecteur, conſervateur, une portion de ce qu'on tenoit de lui, cela devoit-il s'appeller un préſent, une conceſſion ? N'eſt-ce pas plutôt un ancien droit de la couronne, conſtant & inaliénable par ſa nature ?

Il eſt dit dans le même concile, qu'on ne lancera point les foudres de l'excommunication ſur la tête de ceux qui feront valoir leurs prétentions contre l'évêque ou contre l'égliſe : preuve certaine qu'on avoit répondu plus d'une fois de cette maniere aux plaintes des malheureux dépouillés. Il eſt dit encore qu'on ne recevra aucun laïque dans le clergé, que par ordre du roi ou avec la permiſſion du juge : loi très-ſage, qui n'auroit pas dû tomber en deſſuétude ; car elle veilloit à ne point faire entrer au ſervice des autels une trop grande multitude de ſujets enlevés à l'état, & perdus à jamais pour lui, eux & leur poſtérité.

Si l'on jette enſuite les yeux ſur la légiſlation des Francs, elle porte un caractere de bizarrerie qui invite d'abord à la

dériſion ; l'on a peine à concevoir quel fut l'eſprit qui anima le légiſlateur, lorſqu'il ordonnoit des choſes ſi ſingulieres, ou plutôt ſi abſurdes. Mais cette variété de loix & de coutumes avoit pris naiſſance du mêlange de tant de peuples, qui furent tous jaloux de conſerver leurs privileges particuliers ; cela dut compoſer bientôt un véritable chaos, où tout ſe repouſſoit comme des éléments contraires, & où la raiſon avoit à combattre inceſſamment le préjugé. Et nous, ſi orgueilleux aujourd'hui de nos arts nouveaux & brillants, de ces arts ſi futiles en comparaiſon de ces graves & importants objets qui intéreſſent la vie & le repos de l'humanité entiere, avons-nous à nous glorifier d'un code où la raiſon brille dans toutes ſes parties, & qui ne prête point aux railleries, ou du moins aux nombreuſes objections de l'ami des hommes ? Avons-nous enfin quelques reproches à faire à nos ancêtres, lorſque nous traînons encore leurs vieux lambeaux, & que nous n'avons pas, comme eux, l'excuſe d'une ignorance preſqu'invincible ?

Bleſſoit-on un homme à la tête ? on en étoit quitte pour quinze ſous d'or. Mais ſi l'on dépouilloit un cadavre, il

falloit payer ſoixante-deux ſous d'or. L'aſſaſſinat avoit ſon tarif. Il y avoit une différence énorme entre ſerrer la main d'une femme ou ſon bras. On étoit moins coupable en lui ſerrant la main. On rachetoit la calomnie, l'adultere, les injures, les violences de toute eſpece. Le rapt étoit ſoumis à une amende pécuniaire. Une parole exceſſivement injurieuſe, & qui ne manquoit jamais d'encourir la peine portée contre les diffamations, c'étoit d'appeller un homme *renard* ou *lievre*. On condamnoit un François atteint de quelque crime, à aller nu en chemiſe d'une diſtance déſignée à une autre, en portant entre ſes bras un chien, & quelquefois ſur ſon dos une ſelle de cheval. C'eſt de là qu'eſt venue la coutume de faire amende honorable en chemiſe; ignominie réſervée aux plus grands criminels.

Ils ſe juſtifioient alors publiquement par les épreuves; les légiſlateurs n'avoient pas imaginé d'autres moyens pour oſer ſe décider dans un cas problématique. L'or étoit le dieu qui effaçoit tous les délits. Cet abus étrange ſe renouvelle quelquefois de nos jours; mais du moins il n'eſt pas écrit ni conſacré dans notre code.

Les juges du peuple, ce qui mérite d'être obſervé, étoient les mêmes guerriers qui combattoient pour lui ; de ſorte que le pouvoir militaire & civil ſe trouvoit dangereuſement concentré dans la même main. Il ſeroit étonnant que ces juges euſſent toujours été impartiaux, équitables, modérés. La main accoutumée à porter l'épée, impatiente de ſa nature, pour ne pas dire violente, aime à dénouer les difficultés d'une maniere tranchante. Mais on peut remarquer en même temps, que les loix non écrites ne ſont pas les plus mal obſervées. Le labyrinthe immenſe de la procédure n'exiſtoit pas encore ; les formes judiciaires étoient ſimples, & c'étoit là un très-grand avantage. On ne voyoit point de ces cauſes multipliées à l'infini, qui s'engendrent les unes des autres, & qui, à force d'être débattues, deviennent chaque jour plus incertaines.

Les tribunaux & leurs avides ſuppôts ne hériſſoient point la face du royaume. Un quart de la nation, armé d'une plume ruineuſe, ne perçoit pas inceſſamment de ce dard infatigable le reſte des citoyens. Ils ſont troublés aujourd'hui dans leurs propriétés, & l'attaque devient plus redou-

table, que la défenſe n'eſt ſûre ; les plus prudents ne ſavent quel bouclier oppoſer à ces bleſſures renaiſſantes, & toujours incurables.

N'oublions pas de rapporter que Clovis avoit, on ne ſait par quelle préférence, la plus profonde vénération pour S. Martin, & ſa dévotion étoit extrême. Il ne fut pas le ſeul roi de France ſpécialement voué à ce ſaint. Il chargeoit ſon tombeau des plus riches préſents ; il fit mettre à mort un ſoldat pour avoir coupé de l'herbe auprès de ſon temple : ce qui lui ſembloit une profanation ſacrilege. Souvent il répétoit avec exclamation : *Comment obtiendrions-nous la victoire, ſi nous avions le malheur d'offenſer le grand S. Martin ?*

LES QUATRE FILS DE CLOVIS.

ON ſe demande avec étonnement d'où ſortirent cette multitude de barbares qui ſe précipiterent avec l'impétuoſité d'un torrent ſur le midi de l'Europe, renverſerent un empire qui ſembloit repoſer ſur des colonnes inébranlables, & qui, des membres éparts de ce grand corps déchiré, formerent ces puiſſants royaumes qui exiſtent encore aujourd'hui, & ne ſont que les débris de la puiſſance romaine.

Quel pays de la terre avoit enfanté une population ſi nombreuſe, & fourniſſoit au cours intariſſable de ces émigrations ſucceſſives ? D'où venoit enfin ce déluge ? On répond : Des extrêmités ſeptentrionales de l'Europe & de l'Aſie. Mais pourquoi ces pays ſont-ils aujourd'hui, en comparaiſon de ce temps-là, privés d'habitants ? & loin d'être la fabrique du genre humain, ſelon l'expreſſion ancienne, pourquoi n'en offrent-ils que quelques milliers placés à de longs intervalles ſur des terreins immenſes ?

immenſes ? Ces barbares ne connoiſſoient ni l'agriculture ni le commerce, arts nourriciers & conſervateurs; & leurs peuplades étoient plus nombreuſes & plus preſſées que ne le ſont aujourd'hui les habitants qui occupent les terreins fertiles des états les plus civiliſés; leurs hordes innombrables ſe trouvoient à l'étroit dans des régions vaſtes, & ils n'avoient pour gage de leur ſubſiſtance que la foible reſſource de la chaſſe & de la pêche. Ils ne ſavoient point arracher à la terre ſes préſents, & ils ſurpaſſoient en nombre comme en force les peuples agriculteurs. L'expérience de tous les ſiecles nous apprend qu'il n'y a que l'agriculture & le commerce qui puiſſent ſoutenir une grande population ; & comment leur ſol ſans culture, couvert pour ainſi dire ſur tous ſes points, ſuffiſoit-il à l'entretien d'un peuple qui, n'étant que paſteur & chaſſeur, avoit beſoin d'un territoire toujours libre, immenſe & dégagé, pour nourrir ſes enfants, & former à la fois ſes futures colonies ? Elles ne tariſſoient pourtant pas ; & l'hiſtoire, qui reſte ici muette, ne nous donne ſur ce point aucune clarté ſatisfaiſante; les ombres s'épaiſſiſſent à meſure qu'on veut remonter avec

ces barbares vers leur origine. Elle trompe nos recherches. Disons que c'est peut-être le phénomene le plus étonnant qui ait paru sur le globe ; car on ne se lasse point d'admirer avec une sorte d'effroi cet essaim rapide & destructeur qui, traversant l'Europe, la déchirant en tous sens, portant de tous côtés la désolation, le ravage & la mort, n'en subsistoit pas moins au milieu des débris des villes ruinées & des déserts où il avoit appellé la famine.

Ce qui augmente le prodige, c'est que cette multitude de barbares ne sortoit pas d'un pays trop surchargé d'habitants, ainsi qu'on pourroit le croire. Le nord n'a jamais été trop peuplé ; les femmes y sont moins fécondes : mais les enfants sont plus forts, plus hardis, plus entreprenants dans leurs travaux, que les peuples du midi. C'est au sud à trembler, dès qu'il verra une armée s'élancer d'un point septentrional.

Comme tout étoit soldat chez ces peuples barbares, trois millions d'hommes pouvoient aisément fournir près d'un million de combattants. Ne soyons donc plus étonnés si les empereurs furent obligés de veiller assidument sur les frontieres

qui, s'étendant de l'océan Germanique au Pont-Euxin, formoient avec les sinuosités une ligne de près de mille lieues.

Comment garder tous les passages ? Les peuples qui habitoient entre le Rhin, le Mein & le Weser, se liguerent sous le nom de *Francs*, exigerent, les armes à la main, que les Romains leur cédassent des terres dans les plaines de Cologne. Ils pénétrerent ensuite dans la Gaule (an. 418) en conquérants ; & un fils de Marcomir, nommé Pharamond, fut proclamé roi. Les peuples subjugués prirent le nom de leurs maîtres : voilà toute l'origine du royaume de France ; voilà de quelle maniere le trône de Louis XIV, couronné de splendeur, a succédé au pavois de Pharamond. Comment n'être pas étonné de l'enchaînement des faits !

Clovis laissa quatre fils ; ils se partagerent entr'eux les états que leur pere avoit conquis. Il suffisoit alors d'être du sang royal pour régner. Ainsi les François avoient, dans la loi qui établissoit le droit au partage du trône, un obstacle éternel à la tranquillité publique. Certes, point de pratique mieux imaginée pour hâter la décadence d'une monarchie. Tous ces princes qui devoient régner par le

droit de leur naiſſance, exigeoient, les armes à la main, ce funeſte partage, qui, diviſant le royaume en pluſieurs parties, empêchoit toute réforme utile & durable. Il y a loin de Monteſquieu, il faut l'avouer, aux légiſlateurs politiques de ce temps-là. Cette diſtribution malheureuſe, oppoſant ſans ceſſe les intérêts des copartageants, donnoit à leur ambition un aliment dangereux. De là le ſignal des guerres civiles, d'autant plus cruelles qu'elles étoient générales.

On ne peut guere lire ſans horreur l'hiſtoire de nos premiers rois. On ne voit que des freres qui envahiſſent les états de leurs freres, des parents qui aſſaſſinent leurs parents : les liens du ſang ne font qu'accroître leur rage. C'eſt un tableau vaſte & uniforme des mêmes violences & des mêmes perfidies. Il fatigue & révolte ; la plume tombe des mains, quand il faut s'arrêter ſur ce dégoûtant amas de crimes atroces & non moins obſcurs. La férocité de leurs paſſions ne laiſſe même aucune empreinte remarquable, tant le motif en eſt bas & vil. Surmontons notre répugnance & jetons-nous, puiſqu'il le faut, dans cet antique charnier d'oſſements royaux, où les veſtiges de la cruauté

de tant de princes ne ſont pas éclairés du moindre rayon de gloire. Le contraſte d'un temps plus heureux nous fera mieux ſentir combien eſt aimable la concorde heureuſe des freres qui s'aiment à l'ombre du trône ; & nous repoſerons plus délicieuſement nos regards ſur ce tableau des vertus publiques.

Le fils aîné de Clovis s'appelloit Thierry. Il étoit né (an. 511) avant le mariage de ſon pere avec Clotilde. Il eut en partage les provinces orientales du royaume, & fut nommé roi de Metz. Étoit-il bâtard, ou fut-il appellé au partage par ſon pere ? C'eſt ce qu'on ignore. Il partagea. Clodomir, l'aîné des fils de Clotilde, fut roi d'Orléans. Childebert & Clotaire étoient encore enfants. Le premier fut roi de Paris, & le ſecond de Soiſſons, ſous la tutelle de leur mere.

La paix parut régner pendant quelque temps ; calme trompeur & voiſin de la tempête. Il y eut même dans ce moment de repos une expédition aſſez glorieuſe contre l'étranger ; & comme premier exploit maritime, qui ſoit venu à notre connoiſſance depuis l'établiſſement des Francs dans les Gaules, il mérite d'obtenir ici ſa place ; d'autant plus que

la nation parut depuis dédaigner l'empire des mers, & n'ambitionner que celui de la terre. Théodebert, fils de Thierry, remporta en un ſeul jour une double victoire ſur le roi des Danois. Il défit l'armée de terre, tandis que la flotte Françoiſe battit la flotte Danoiſe.

Bientôt la veuve de Clovis, ne ſachant point immoler la vengeance, (ce qui eſt ſi difficile quand on a le malheur d'être puiſſant) engagea ſes enfants à déclarer la guerre à Sigiſmond, fils de Gondebaud. Elle n'avoit pas oublié la mort violente de ſon pere; elle vouloit la venger ſur le fils du meurtrier. Clodomir, trop docile à la voix de ſa mere qui l'animoit, pouſſa la guerre avec fureur, trempa ſes mains dans le ſang de Sigiſmond, qui, pour ſe dérober au trépas qui l'atteignit, avoit coupé ſes cheveux & s'étoit déguiſé en hermite. Etouffant toute pitié, il tua ſa femme & ſes enfants; ils ne furent pas égorgés ſur le champ de bataille, mais froidement & dans l'obſcurité d'une priſon (an. 523). A quelques jours de là, Clodomir, enveloppé dans une embuſcade, tomba à ſon tour percé de coups; & ſa tête fut miſe au bout d'une lance. Sigiſmond, contre l'ordi-

naire des princes malheureux, avoit trouvé des vengeurs après ſon trépas.

Clodomir laiſſoit trois fils ; ce qui n'empêcha pas ſes freres de ſe ſaiſir avidement de ſes états, ſous le prétexte ſpécieux de prendre les jeunes princes ſous leur tutele. Mais ces tigres, que dévoroit une ſoif ambitieuſe, ne vouloient au fond du cœur que ravir leur héritage. Amenés à Paris, comme s'ils devoient y recevoir ſolemnellement le titre de rois, ils furent arrêtés ſoudain & gardés à vue. Clotilde ſurpriſe & déja alarmée, regrettant ſans doute le ſang verſé, preſſe à genoux ſes fils de rendre juſtice à ſes petits-fils. On lui envoie pour toute réponſe des ciſeaux & une épée nue. Cet emblême terrible vouloit dire : *choiſiſſez entre leur mort & leur clôture.* Il lui échappa dans ſon imprudente douleur de s'écrier qu'elle aimoit mieux les voir au tombeau que les cheveux coupés, c'eſt-à-dire, ſans couronne. Ce mot fut l'arrêt de leur trépas. Clotaire enfonce ſon poignard dans le cœur de l'aîné, âgé de dix ans. Le ſecond, qui n'en avoit que huit, embraſſe les genoux de ſon oncle Childebert. Ce prince attendri par les larmes de cet enfant, conjure Clotaire de l'épargner. Alors ce forcené, brûlant

d'ambition & de colere, lui dit : *c'eſt toi qui m'as engagé à commettre ce crime, & tu recules ; meurs toi-même, ou laiſſe-moi achever.* Childebert effrayé, prend la fuite, & Clotaire égorge l'enfant. On ſauva le troiſieme ; on le cacha dans un monaſtere, ſeul aſyle contre la fureur d'un parent dénaturé, qui, dans ſa rage à moitié ſatisfaite, mit à mort, & ſans diſtinction, tous les domeſtiques qui avoient accompagnés les jeunes princes, croyant détruire les témoins importuns de ſes forfaits, ou plutôt les rendre reſponſables de la fuite du dernier. Celui-ci, qui avoit eu le bonheur d'échapper, ſe fit prêtre pour ſauver ſes jours obſcurs ; & depuis, laiſſant ſon nom à un village près de Paris, fut invoqué ſous le nom de S. Cloud.

Thierry, tranquille ſpectateur du meurtre de ſes neveux, ſe réconcilia avec les parricides, au lieu de leur reprocher leurs attentats. Mais comme il n'y a jamais d'union ſtable entre les complices d'un même crime, bientôt ils s'armerent l'un contre l'autre ; & ſe rendant tous les maux poſſibles, ils ſe firent une mutuelle juſtice.

La maxime favorite de cette déteſtable famille étoit, qu'ils n'avoient rien tant

qu'ils n'étoient pas maîtres de tout. Tel eſt le délire de l'ambition. Tantôt la diſſimulation ſervoit de voile à leur haine ardente, tantôt elle éclatoit, puis s'appaiſoit pour renaître plus furieuſe. Unis pour arracher à leurs voiſins quelques provinces ; ſéparés, ennemis mortels dès qu'il s'agiſſoit du partage, ils ſe brouilloient, ſignoient enſuite des traités, & ſe déteſtoient ſans relâche. Ils acheverent néanmoins de conquérir enſemble la Bourgogne ; ils voulurent tenter une entrée en Eſpagne, mais ils furent battus par les Viſigoths ; ils firent un traité involontaire avec Juſtinien & avec les Oſtrogoths, mais la violation ſuivit de bien près l'engagement.

L'extinction ſubite de la poſtérité de Thierry & la mort du roi de Paris, réuniſſent toutes les parties de la monarchie entre les mains de ce même Clotaire, aſſaſſin féroce de ſes neveux, & qui n'avoit eu originairement en partage que le petit royaume de Soiſſons. Il hérita d'un empire qui s'étendoit des bords de l'Elbe à la mer d'Aquitaine, & des bouches de l'Eſcaut aux ſources de la Loire. Mais avant de jouir de cette ſuperbe domination, il avoit vu un de ſes fils ſe révolter

contre lui. Et qui l'avoit sollicité à la rebellion ? On ne s'en étonnera pas, après ce qu'on vient de lire ; ce fut Childebert, qui nourrissoit encore la haine & l'esprit de faction sur le bord du tombeau. Et ce corrupteur d'un jeune prince, qui ne rougissoit pas de le former au parricide, parloit de religion, étoit jaloux même de sa pureté. Ce fut lui qui demanda au pape Pélage sa profession de foi publique, pour savoir si elle étoit orthodoxe. Et au milieu de son ambition dénaturée, il protégeoit le dogme, & se montroit amoureux des subtilités théologiques.

Clotaire avoit pardonné à son fils, jeune & séduit, sa premiere faute ; mais le sang dont il sortoit n'admettoit point le repentir. Il osa prendre les armes une seconde fois ; & le pere vainqueur, devenu inexorable, passa à la cruauté la plus excessive. Il le fit brûler avec toute sa famille dans une chaumiere où il se trouvoit enfermé & investi par les troupes du roi. Ainsi l'innocent ne fut point distingué du coupable ; tous les actes qui avoient alors l'apparence de la justice, étoient encore souillés par la férocité la plus aveugle.

Clotaire mourut l'année ſuivante (an. 561); il fut pris de la fievre étant à la chaſſe dans la forêt de Compiegne, qui eſt encore le théatre des amuſements périodiques de nos rois. On dit qu'en mourant il ſentit la puiſſance inviſible de ce Roi du ciel, que les monarques de la terre oublient dans le rêve de leurs vaines grandeurs, & qu'ils reconnoiſſent trop tard, lorſque la mort vient déchirer leur diadême, & leur ôter tout, excepté leurs vertus. Malheur à qui, comme lui, n'a rien alors à offrir au juge ſuprême! Malheur à qui a été puiſſant ſans avoir ſu faire des heureux! Il a ſans doute à frémir, à redouter le vengeur éternel des crimes; & le trépas de Clotaire ne fut point & ne dut point être paiſible.

Ce même Childebert fit bâtir S. Germain-des-Prés, qui paſſoit pour un des plus beaux édifices qu'il y eût dans les Gaules. Je remarquerai que l'on y fit le même jour la cérémonie de la dédicace & celle des obſeques du roi. Il ſembloit n'avoir élevé cette égliſe que pour lui ſervir de tombeau.

Il exiſte de ce temps-là un apologue remarquable & aſſez ingénieux; il eſt de Thibault, roi d'Auſtraſie. Un homme de

ſa maiſon s'étoit fort enrichi à ſes dépens, & demandoit ſa retraite pour aller jouir plus loin du fruit de ſes larcins. Le roi le fit venir. Ecoute, maître fripon. « Un » ſerpent ſe gliſſa un jour dans une bou» teille remplie de vin, & en but tant » qu'il s'enflà au point de ne pouvoir » plus ſortir; alors le maître de la bou» teille adreſſa ces paroles équitables au » ſerpent groſſi outre meſure : *Rends ce* » *que tu as pris, & tu ſortiras enſuite tout* » *auſſi aiſément que tu es entré. Voilà le ſeul* » *ſecret qui te reſte.* » Plus d'un prince pourroit renouveller cet apologue de nos jours. Le châtiment ſeroit très-doux; tout le monde y applaudiroit, parce que le plus beau chapitre du livre de la juſtice eſt celui de la reſtitution.

Obſervons que la femme de Clovis & la femme de Clotaire furent déclarées ſaintes & canoniſées. Elles moururent dans des couvents qu'elles avoient, ſelon l'uſage du temps, comblés de richeſſes. Leurs tréſors, ſans preſque aucune réſerve, avoient été conſacrés à des élévations d'égliſes & des fondations de monaſteres.

Rien ne doit plus étonner dans l'hiſtoire des hommes, que de voir, ſous ces regnes déſaſtreux, le clergé, exempt de

tout impôt, posséder de vastes domaines, ses privileges abusifs embrasser des villes entieres ; les édifices religieux, fastueusement décorés, s'élever de toutes parts ; des saints usurper l'adoration due au vrai Dieu ; un vain extérieur remplacer enfin la morale, qu'on ne songeoit pas même à enseigner. On reconnoît que tous ces grands criminels endormoient leurs remords au milieu de quelques pratiques superstitieuses, & pensoient effacer leurs forfaits en baisant des reliques trois fois le jour. Ils croyoient fermement à leur salut éternel, pourvu qu'ils n'offensassent point les ministres de l'église, qui leur avoient enjoint cette soumission ; & rassurés sur leurs crimes multipliés qu'ils comptoient effacer, ils n'avoient plus, dans leur tranquillité horrible, d'idées justes ni de la vertu, ni des maximes divines de l'évangile ; ils touchoient au dernier terme de la perversité humaine ; à cet aveuglement effroyable, qui consiste à commettre le crime, dans la fausse persuasion qu'on pourra ensuite l'expier aux pieds des autels par quelques momeries pieuses.

A cette époque, l'état monastique, comme on peut croire, fit de grands

progrès en France. Parmi les ordres qu'elle protégea, quelques-uns lui vinrent d'Italie ; & leurs regles, transplantées en nos climats, nous donnerent des idées absolument étrangeres. Elles nous convenoient peu ; elles furent néanmoins adoptées. Les uns s'y soumirent par religion, les autres par ce principe d'orgueil, qui consiste à se charger d'un joug rigoureux, comme d'un poids énorme qu'on supporte & qu'on montre à la foiblesse d'autrui, qui en est effrayée.

Parmi ces ordres, il faut cependant distinguer celui de Saint Benoît, qui a défriché nos terres, & contribué à amener l'aurore de notre littérature.

Tous les hommes sembloient alors placer la perfection humaine à se séquestrer du monde, à se diviser en petits pelotons, pour vivre dans l'oisiveté mystique, à l'ombre des couvents, toujours richement dotés. Faut-il ajouter qu'on donnoit le voile à des enfants de sept ans, qu'on les faisoit religieuses à dix ? Un pere disposoit de son fils en bas âge, signoit son engagement ; & la promesse du pere tenoit lieu pour le fils d'un serment authentique, éternel & sacré. L'autorité des ecclésiastiques s'agrandissoit ; & passant les

bornes prescrites, insensiblement les limites des deux puissances ne tarderent pas à se confondre. Une profonde ignorance des droits de l'homme, donnoit à la superstition nationale un de ces caracteres avilissants qui abâtardissent un peuple pour plusieurs siecles ; & les opinions des particuliers n'étoient pas moins déplorables & non moins honteuses que les crimes des grands.

Plusieurs conciles n'avoient pas encore dégagé la religion du mêlange éclatant des cérémonies païennes ; elles présidoient encore aux fêtes & aux plaisirs du peuple, qui chérit toujours d'autant plus les signes du culte, qu'il en méconnoît davantage l'essence. On pouvoit même regarder le christianisme comme déja divisé (si près de sa naissance) en deux branches ennemies, de la foi de Nicée, & l'Arianisme. Les partisans des dogmes de Nicée regardoient Jesus-Christ comme égal à son pere, & de la même nature que lui. Les Ariens soutenoient une inégalité nécessaire entre les personnes de la Trinité ; & d'autres hérétiques, plus coupables encore, & rejetés avec une juste indignation du sein maternel de l'église, osoient enseigner que Jesus-Christ n'étoit qu'un homme

inſpiré de Dieu, doué de toutes les graces ſurnaturelles, envoyé ſur la terre pour apporter cette morale divine, qui fait un précepte de la charité univerſelle, & de ce commandement la baſe de toutes les vertus. Les queſtions théologiques diviſoient tout l'Orient, ſans ralentir les fureurs de la guerre. La controverſe la plus active ſe plaçoit au milieu des attentats de l'ambition ; on ſe maſſacroit, & l'on diſputoit éternellement ſur le verbe. Juſtinien lui-même, ſi fameux par l'épée de Béliſaire, & non moins par la plume d'un juriſte, ne pouvant conſentir à ne pas donner ſes idées, & ſur-tout à ne pas les faire dominer ſur les eſprits, plus jaloux de leur commander que d'avoir des ſujets obéiſſants, avoit l'ambition d'être chef de ſecte, & paroiſſoit préférer de beaucoup le titre de bon théologien à celui de grand empereur.

LES ENFANTS
DE CLOTAIRE.

L'ÉTAT fut partagé une ſeconde fois entre les quatre fils de Clotaire, & conſéquemment les malheurs de la monarchie s'accrurent encore de ce ſingulier & déplorable partage. Comment les déſaſtres paſſés, & non moins récents, n'avoient-ils pas éclairé la nation ? Elle n'entrevoyoit pas même en idée la poſſibilité des lumieres politiques. Celles-ci ſemblent deſtinées à ne luire que les dernieres, & quand toutes les erreurs monſtrueuſes ont été épuiſées, pour le malheur de l'humanité. Suivant la coutume ancienne, qui paroît avoir régné conſtamment parmi les François, on tira au ſort l'héritage. Caribert, l'aîné des princes, eut le royaume de Paris ; celui d'Orléans échut à Gontrand, le ſecond fils. Le royaume de Metz, à Sigebert ; & Chilperic, le plus jeune, eut Soiſſons. La Provence & l'Aquitaine ne furent pas compriſes dans ce partage ; les quatre princes devoient les poſſéder en commun : nouveau levain d'anarchie.

Chilperic, le plus inquiet, le plus entreprenant des quatre, & qui avoit d'abord tenté inutilement de s'emparer de Paris, voyant Sigebert occupé à repouſſer les Huns qui étoient venus fondre ſur lui, attaqua ſes états & prit Rheims avec quelques autres villes voiſines. Sigebert repaſſa le Rhin ; & preſſé entre deux ennemis, il n'en fit pas moins tête des deux côtés. Il reconquit Rheims avec rapidité, ainſi que les autres places qui lui avoient été enlevées. La paix ſe fit par l'entremiſe des deux autres freres.

Ces Huns, reſte de la nation, placés ſur les bords du Danube, & défaits par Sigebert, n'étoient pas un peuple aiſé à vaincre. Outre qu'ils étoient vaillants & aguerris, endurcis aux combats, leur taille giganteſque, leur figure hideuſe, leur viſage pâle, leur regard farouche, & ſur-tout les cris épouvantables qu'ils jetoient au commencement d'une action, étoient capables de répandre la terreur ; & il falloit un grand homme pour s'oppoſer à ce débordement, qui naguere avoit ſubmergé l'Europe.

Caribert mourut (an. 629) après avoir donné de grandes preuves d'incontinence. Il avoit épouſé les deux ſœurs, dont une

religieuſe ; & ce qui parut plus ſacrilege encore, il avoit peu reſpecté un évêque : auſſi ſa mort fut-elle regardée comme une juſte punition du ciel. Nouveau partage pour ſa ſucceſſion, nouveau motif de diſcorde & de haine ; aucun ne vouloit renoncer à comprendre dans ſon lot la ville de Paris, ſurnommée depuis par les rois ſes ſucceſſeurs, la *bonne ville*, & qui l'eſt en effet. Il fut ſtipulé, après bien des débats, que chacun d'eux auroit un tiers de la capitale, & qu'aucun n'y entreroit que du libre conſentement de ſes freres. La malédiction de tous les ſaints du paradis devoit deſcendre ſur celui qui le premier oſeroit enfreindre ce traité, juré ſolemnellement en préſence de toutes les reliques du royaume, & la main ſur leurs châſſes.

On va bientôt voir figurer ſur la ſcene deux femmes qui ont acquis par leurs forfaits, & ſur-tout par leur intrépidité dans le crime, une eſpece de célébrité. Leurs fureurs ont laiſſé un long ſouvenir. Leur audace, leur fierté, leur ſoupleſſe, leur ame implacable & profonde, tous les vices enfin, cachés ſous les graces les plus touchantes de leur ſexe, ont droit encore de captiver l'attention, puiſqu'aujourd'hui notre foibleſſe tient regiſtre des fléaux

publics. La France entiere fut embraſée par leur haine irréconciliable, & ne reſpira qu'après leur mort.

Les poiſons, les aſſaſſinats, les parricides, telles furent les armes de Brunehaud & de Frédégonde. La premiere, épouſe de Sigebert, étoit du ſang royal des Goths; la ſeconde, de la plus baſſe extraction, dut à l'amour de Chilperic ſon élévation au trône. Il s'étoit marié à Audovere, lorſqu'il brûloit d'une paſſion ſecrete pour Frédégonde : celle-ci, née avec un génie adroit & fécond, poſſédoit un caractere intrigant, diſſimulé & non moins habile en reſſources; elle auroit enchaîné dans ſes artifices l'homme même qui n'eût point été amoureux de ſes charmes. Que ne fit-elle pas pour s'aſſurer la poſſeſſion d'un cœur qui ouvroit le champ le plus vaſte à ſon ambition ? Il eſt curieux d'examiner ſa marche. C'eſt une triſte & nouvelle expérience à faire ſur le cœur d'une femme qui brûle de s'aſſeoir ſur un trône; mais comme elle a joué dans ſon temps un rôle plus fier & plus décidé qu'aucun des rois de France, nous nous attacherons à la faire connoître, de préférence à toutes ces phyſionomies froides ou équivoques qui embarraſſent trop ſouvent

de leur immobilité le théatre de l'hiſtoire.

Elle étoit fille d'un payſan de Picardie; &, ce qui eſt très-rare, ſon eſprit égaloit ſa grande beauté. Il n'y a point d'éducation pour les génies ſupérieurs, ainſi que pour les ames fortes; elle put donc s'en paſſer. Chilperic en fit ſa maîtreſſe lorſqu'ils étoient encore tous deux fort jeunes. Il fut obligé de contracter un mariage digne de ſa naiſſance, & de renoncer à l'inclination ſecrete de ſon cœur. Frédégonde ne ſe répandit point en plaintes. Elle fit mieux; elle mit toute ſon adreſſe à s'inſinuer dans les bonnes graces de la reine & à gagner ſa confiance. La reine, peu ſoupçonneuſe, tomba dans ſes pieges & crut à ſes paroles artificieuſes qui, ſous le voile du reſpect, cachoient la rivale pour ne montrer que la ſujette.

La ſujette, occupée de ſa grandeur future, ſe diſoit ſans doute, lorſqu'elle méditoit à côté de la reine ſes projets ambitieux; que partageant déja le lit de Chilperic, elle pourroit un jour partager ſon trône, pourvu qu'il fût vacant. Elle ſongeoit au moyen; il falloit par une ruſe préparer & amener le divorce. On la vit profiter de l'impatience de la reine, ou

plutôt de ſon ignorance, pour lui faire tenir avec précipitation un enfant ſur les fonts de baptême, dont Chilperic étoit le parrain. Or, par une bizarrerie digne du temps, cet acte religieux rendoit le mariage illicite entre les conjoints. On commettoit alors un inceſte ſpirituel; & la mort ſeule pouvoit expier ce crime, réputé le plus grand de tous.

Audovere fut donc obligée de ſe ſéparer de Chilperic, & d'entrer dans un couvent. Néanmoins ce premier artifice de Frédégonde, par les circonſtances, lui devint inutile. Le roi épouſa Galſuinde, ſœur aînée de Brunehaud, pour ſe concilier l'eſtime de ſes ſujets, en contractant une alliance qui avoit honoré à leurs yeux ſon frere Sigebert. Ainſi les princes, inceſſamment ſous l'œil de la nation, ſont contraints de lui obéir dans ce qui ſouvent leur déplaît le plus. L'habile Frédégonde ſut encore diſſimuler; & conſervant une tendreſſe affectée, en même temps qu'elle déployoit une complaiſance ſoutenue, elle attendit le moment favorable qui s'avançoit. Elle avoit beſoin du plus grand art pour gouverner l'eſprit du roi, naturellement fort inconſtant dans ſes amours. Elle étoit ſa maîtreſſe; elle devint par degrés

ſa confidente & ſon miniſtre. Un jour on trouva la reine morte dans ſon lit ; le roi appella ſes domeſtiques, verſa quelques larmes, & voulut faire croire qu'elle avoit été frappée la nuit même de mort ſubite. Mais quand on le vit quelques mois après braver le cri général, & épouſer publiquement Frédégonde, on ne douta point qu'il n'eût commis le crime. En effet, il avoit étranglé ſa femme de ſes mains royales.

Brunehaud anima Sigebert, ſon mari, à tirer vengeance de cet aſſaſſinat, & demanda hautement juſtice à Gontrand. Mais, dans ces temps de barbarie, il falloit d'autres motifs que la froide équité pour tirer les rois de leur léthargie. Gontrand, après avoir pris les armes contre Chilperic, finit par ſe liguer avec lui. Sigebert, qui pourſuivoit un beau-frere parjure & cruel, le preſſoit de tous côtés à la tête d'une armée victorieuſe, & l'obligea de ſe renfermer dans les murs de Tournay. Il alloit être puni. Rien ne devoit calmer le profond reſſentiment de Brunehaud, qui avoit pour elle l'équité ; mais Frédégonde, par un nouveau crime, fit tout changer en un un inſtant. Deux coups de poignard délivrerent Chilperic de Sigebert (an. 575) ;

& les deux ſcélérats, qui avoient cru pouvoir échapper après le meurtre, furent tués, & expirerent ſur le corps du roi.

Le ſiege fut levé; & Chilperic, vainqueur, ſaiſit dans le camp la femme, les enfants, les tréſors de Sigebert. Un meurtre lui donna tous ces horribles avantages; mais un ſerviteur fidele ayant enlevé habilement le fils unique de ſon maître, âgé ſeulement de cinq ans, le conduiſit à Metz, & le fit proclamer roi d'Auſtraſie, en attendant ſes futures deſtinées.

Tandis que la veuve de Sigebert, qui ſembloit avoir perdu juſqu'à l'eſpoir de la vengeance, étoit priſonniere à Rouen; jeune encore, & n'ayant rien perdu de ſes attraits, elle avoit enflammé le cœur d'un prince; &, choſe vraiment ſinguliere & mémorable, c'étoit celui d'un des enfants du premier lit de Chilperic. L'amour alloit jouer ſon rôle au milieu de ces attentats. Il ſe nommoit Mérovée; oubliant ſon pere & ſa querelle, au lieu de ſe rendre en Poitou, ſelon l'ordre du roi, il alla ſecrétement à Rouen; & ce qui doit nous paroître fort étrange, il y épouſa ſa tante. La loi de l'état n'avoit pas encore rendu illégitimes tous les mariages contractés par les princes du ſang ſans la volonté du roi;

loi

loi politique, laquelle a de grands avantages dans la conſtitution monarchique proprement dite.

Qu'on juge de l'étonnement & de la fureur de Chilperic. Il vole contre ſon fils; il ſemble qu'aucun rempart ne pourra le garantir du courroux royal; les deux amants trouvent un aſyle où ils ſont en ſûreté ſans ſoldats & ſans forteresſe. Ils l'y bravent. Et quel étoit cet aſyle qui repouſſoit un prince irrité, à qui les crimes n'inſpiroient point, à ce qu'il ſemble, un redoutable effroi? Les foibles murailles d'une égliſe. Les armes tombent des mains des ſoldats; ils reculent avec reſpect. Chilperic eſt obligé de capituler; il eſt même fidele à la capitulation; il craint le ſaint qui leur donne aſyle, & il n'a pas craint le ciel qu'il a offenſé en étouffant ſa femme. Mérovée eſt libre, tout coupable qu'il eſt. Brunehaud eſt libre, & revole en Auſtraſie. Elle y rallume la guerre; mais ſa haine implacable envers Frédégonde ſemble l'animer encore plus que ſa vengeance.

Chilperic perdit à quelque temps de-là une bataille. Soit vengeance, ſoit mauvaiſe humeur, il attribua ce revers à Mérovée, & commanda qu'on lui coupât les cheveux; puis il le fit ordonner prêtre

malgré lui : ce qui n'étoit pas alors ſans exemple ; on ſe trouvoit revêtu du ſacerdoce à ſon inſu. Mérovée, qui connoiſſoit toute la valeur d'un aſyle ſacré, ſe réfugia dans l'égliſe de S. Martin de Tours ; & le roi, malgré ſa puiſſance paternelle & royale, fut déſarmé une ſeconde fois. Il n'oſoit mettre le pied ſur cette terre où habitoit tranquillement le fils qu'il n'étoit plus en ſon pouvoir de punir. Mais quel téméraire oſeroit jamais violer l'enceinte de ces murs ſacrés ! C'eſt un ſacrilege qui épouvante la penſée, & ſi grand que les tyrans eux-mêmes n'oſoient le former au fond de leurs cœurs. Le roi frémit, héſite, flotte, prend le parti d'écrire au mort une lettre juſtificative, & de le conſtituer juge de ſa querelle entre ſon fils & lui. Il demande enſuite à S. Martin une exception en ſa faveur, la permiſſion de pourſuivre ſon fils. Toutes ſes raiſons ſont fidélement déduites dans un papier écrit & ſigné par le roi. On porta la lettre ſur le tombeau ; on y dépoſa un cahier blanc, une plume & de l'encre, pour que S. Martin pût faire réponſe, s'il le jugeoit à propos. S. Martin ne répondit pas ; & Mérovée, ſans doute las & ennuyé de ſa captivité, eut l'imprudence de ſortir de Tours, ſon aſyle. Mais

Frédégonde, qui le ſurveilloit, ne le manqua point. Hors du territoire du ſaint, il fut aſſaſſiné ; on le trouva mort d'un coup d'épée.

Délivré de ſon fils, & n'ayant point déſobéi à S. Martin, ce qui mettoit ſa conſcience en repos, le monarque, dans ſon reſſentiment, n'avoit pas oublié l'évêque de Rouen, auteur du mariage. Il voulut aſſembler un concile pour le faire juger. Ardent à le perdre, il entaſſa des imputations contradictoires ; il l'accuſa enfin, ne ſachant plus que dire, d'une conſpiration contre ſa vie. L'évêque de Rouen ſe défendit, & très-bien. Chilperic pleure, ſupplie & ſe déſeſpere, demande à mains jointes au prélat qu'ils aient du moins à l'excommunier, & qu'on ne lui refuſe pas cette légere ſatisfaction. Il n'obtient rien de ce qu'il demande contre l'évêque. Mais Frédégonde, plus puiſſante elle ſeule qu'un concile aſſemblé, ne s'alarma point du refus des prélats. Elle engagea le roi à garder le ſilence ; & un dimanche l'évêque de Rouen fut poignardé dans le chœur de ſon égliſe, au milieu de l'office qu'il chantoit. L'aſſaſſin s'eſquiva. L'évêque ayant été tranſporté chez lui, Frédégonde vint le voir ; & comme elle diſoit tout haut

qu'elle desiroit qu'on pût se saisir du coupable : *Le coupable*, répondit le mourant d'une voix éteinte, *n'est autre que la personne qui a rempli le royaume de crimes, qui a assassiné les rois, & fait couler des torrents de sang innocent.* La reine feignit de ne pas l'entendre, & lui offrit ses médecins. Un des seigneurs qui l'accompagnoient, dit qu'il falloit informer contre les auteurs de ce meurtre. La reine, en sortant, l'invita à une petite collation ; il fut empoisonné, & mourut au bout d'une heure.

L'évêque de Bayeux, après avoir reçu cette nouvelle, fit fermer toutes les églises de Rouen, & défendit qu'on y célébrât l'office divin, jusqu'à ce qu'on eût découvert l'auteur du crime. Ses confreres ne l'imitant point, il fut obligé de les faire rouvrir, & de lever l'interdit qu'il avoit jeté : ce qu'il fit autant par crainte que par manque de preuves.

Frédégonde avoit eu trois enfants ; elle pensa que la couronne ne départeroit point leurs fronts. Mais il restoit un prince nommé Clovis, enfant du premier lit, comme Mérovée ; comment le faire disparoître ? Encore falloit-il un prétexte ; & l'unique héritier, environné de tous les regards, tenoit à une cour dont il recevoit chaque

jour les hommages & les reſpects. On attendit l'occaſion.

Si les méchants pouvoient connoître la tendreſſe, l'ambition de Frédégonde auroit dû bientôt s'alarmer. Une maladie contagieuſe, qui répandit au loin ſes ravages, s'approcha des têtes couronnées, & lui enleva ſes trois fils, ſa ſuperbe eſpérance. On peut juger de ſa douleur; mais ſa méchanceté habituelle & vigilante fit tourner ſa perte au profit de ſa haine. Un favori de la reine s'éleve, un de ces hommes qui vont tenter hardiment la fortune près des trônes, & qui ne ſont point rares dans les cours. Il accuſe Clovis d'avoir fait empoiſonner les trois princes. C'eſt une jeune fille, maîtreſſe de Clovis, ſorciere, dit-on, qui a préparé le breuvage ou l'enchantement. Frédégonde perſuade tout cela au roi : preuve effrayante de l'empire qu'un eſprit artificieux & pervers peut prendre par degrés ſur un homme ſéduit par une longue paſſion. On n'eſt plus indécis que ſur le choix des ſupplices; c'eſt peu, on va rechercher, comme complice, la malheureuſe reine Audouere, qui, enſevelie au fond de ſon cloître, ignoroit depuis long-temps ce qui ſe paſſoit au monde. Le jeune Clovis & la vieille reine périſſent.

L'autorité abſolue va-t-elle donc lui échapper, après les coups éclatants ou ténébreux qu'elle a portés pour la conquérir? Chilperic eſt reſté ſeul ſur ſon trône, & il dort entre les bras d'une femme ambitieuſe & cruelle; il repoſe à côté de ce génie ſombre & diſſimulé, qui avoit fait diſparoître peu-à-peu ſa nombreuſe famille.

Il ne voit rien, il n'entend rien, il n'exiſte que par les impreſſions que lui donne cette femme, qui le régit deſpotiquement. Mais on l'accuſe d'adultere avec un évêque de Bordeaux : ce qui pouvoit couper enfin la trame de ſes machinations. C'eſt Grégoire de Tours, dit-on, qui répand ce bruit outrageant; deux témoins affirment qu'ils ont entendu Grégoire de Tours parler en termes précis de ce commerce criminel. Le roi ſort un moment de ſa léthargie, fait aſſembler les évêques, pour qu'ils aient à juger l'accuſation & l'accuſateur : nouvelle diſcuſſion qu'il faut d'abord éclaircir. Un clerc, un inférieur peut-il dépoſer contre ſon ſupérieur, contre ſon évêque? Il eſt décidé, d'une voix unanime, que cela n'eſt pas permis. Plus de procès; les évêques déclarent Grégoire innocent & pleinement juſtifié, lorſqu'au préalable il aura fait ſerment, la

main ſur la poitrine, qu'il n'a jamais rien dit de ſemblable. Grégoire prête ſerment la main ſur la poitrine, & eſt renvoyé abſous. Mais on faillit, avant de ſe ſéparer, à ranger Chilperic parmi les accuſateurs, & peu s'en fallut qu'on ne l'excommuniât. Il ſe diſculpa tout tremblant, & dit pour ſa juſtification : *Je n'ai point accuſé la reine, j'ai répété les paroles du comte de Tours ;* & le comte de Tours, puni pour Chilperic, porta ſeul la peine d'excommunication.

LA MORT

DE CHILPERIC.

On ſe ſouviendra qu'il avoit été dit, lors du partage, qu'aucun des trois rois n'entreroit à Paris que de l'aveu exprès de ſes deux autres freres, ſous peine d'encourir l'indignation de S. Polieucte, de S. Martin & de S. Hilaire. Chilperic avoit une envie démeſurée de faire baptiſer dans la capitale un fils qu'il avoit eu de Frédégonde, & d'aſſiſter à ce baptême. Mais pour détourner la vengeance des ſaints que j'ai nommés, vengeance qui auroit pu ſe

déployer au moment de l'infraction, il imagina de ſe faire précéder par pluſieurs reliques réunies, dont la vertu, ſelon lui, devoit combattre efficacement le courroux des ſaints offenſés. Il entra eſcorté de châſſes, fit baptiſer ſon enfant, & brava de cette maniere, & le traité, & la colere des ſaints qu'il avoit trouvé moyen d'enchaîner, à ce qu'il croyoit, ou du moins de rendre muette pendant tout cet intervalle.

D'un bout de la France à l'autre tout étoit en feu. L'avantage des vainqueurs, ſanglant & paſſager, n'étoit le plus ſouvent qu'illuſoire; car le lendemain l'objet conteſté paſſoit tout entier aux vaincus; & ceux-ci dépouillés, à quelques jours de là, reprenoient ſur d'autres ce qu'on leur avoit enlevé. Ce choc interminable pour la poſſeſſion d'une ville, la livroit dans une ſeule année à quatre ou cinq maîtres différents; les batailles aboutiſſoient à des pillages qui donnoient le ſignal de nouvelles batailles. Il n'y avoit rien de ſubſiſtant que le malheur des peuples; c'eſt toujours ce qu'il y a de plus réel à l'iſſue de ces jeux ſanglants. Une paix étoit remarquable lorſqu'elle duroit une année entiere.

Enfin, après mille débats obſcurs & indignes d'être retracés, Gontrand & Childeric s'étoient déclarés, & venoient de ſe réunir contre Chilperic, lorſque tout-à-coup celui-ci fut aſſaſſiné (an. 584).

On a toujours recherché, & curieuſement, quelle a été la main téméraire & inſenſée qui a oſé ſe lever contre la perſonne ſacrée des rois. L'impunité d'un tel crime ne pouvant jamais exiſter, il n'y a que la démence qui puiſſe ſervir d'inſtrument à l'ambition. L'aſſaſſin de Chilperic, par une exception preſque unique dans l'hiſtoire, ne fut ni connu ni arrêté. Il ſe ſauva à la faveur des ténebres, & ſon nom même eſt demeuré éternellement inconnu; peut-être parce que la mort l'attendoit, & l'a frappé à quelques pas du lieu de ſon inexplicable forfait.

Voici les détails de l'événement. Le roi étoit venu à Chelles, maiſon de plaiſance à environ quatre lieues de Paris. Un ſoir, le jour tombant, au retour de la chaſſe, comme il deſcendoit de cheval, s'appuyant ſur l'épaule d'un de ſes écuyers, il reçut à l'improviſte deux coups de couteau, l'un dans la poitrine & l'autre dans le bas-ventre.

On accuſa Frédégonde de l'aſſaſſinat de

ſon mari, uniquement parce qu'elle en étoit jugée capable ; mais les preuves manquent, on doit l'avouer. Il ne faut pas charger même la mémoire des méchants, des crimes qui ne ſont pas avérés ; on doit ſe montrer juſte à leur égard, & ne les flétrir qu'au degré précis de leur ſcélérateſſe ; enfin être auſſi attentif, auſſi ſévere à ne pas leur donner un crime de plus, qu'à ne point ôter une vertu à celui qui en réunit déja un très-grand nombre.

Racontons, pour ceux qui aiment les conjectures, ce que l'hiſtoire nous a conſervé à ce ſujet. Tous les détails deviennent intéreſſants, lorſqu'il s'agit de l'aſſaſſinat d'un monarque, & ſur-tout lorſque le meurtrier a pu, dans ſes propres états, jouir long-temps de la lumiere après lui. Cet étrange événement mérite que l'on recueille tous les faits, d'autant plus qu'on a voulu les dérober ou les voiler ſoigneuſement à l'œil de la poſtérité.

On prétend que la reine aimoit un ſeigneur de la cour nommé Landry ; on croyoit le roi à la chaſſe : il y alloit fréquemment ; mais ce jour-là, avant de partir, il lui prit fantaiſie de traverſer

l'appartement voiſin de celui de la reine. Il la trouva le viſage baiſſé & le corps courbé, ſe lavant les mains; il lui donna par derriere, en babinant, un léger coup de baguette qu'il avoit à la main. La reine, ſans ſe lever, ſans tourner la tête, dit: *Ah, ah, Landry, eſt-ce vous?... Et le roi eſt-il à la chaſſe?* Le ton dont ces paroles furent prononcées frappa Chilperic; il fut ſurpris de l'accent; l'accent révéloit bien des choſes. Il ſortit le regard allumé & le murmure à la bouche. La reine effrayée, fit venir auſſi-tôt Landry, lui raconta de quelle maniere le ſort l'avoit trahie. Il falloit prévenir la colere d'un roi, toujours redoutable, même lorſqu'elle paroît aſſoupie; & l'on conjecture que Frédégonde, veillant à ſa ſûreté perſonnelle, ainſi qu'à celle de ſon amant, ne s'épargna point un nouveau crime, ſur-tout ayant un inſtrument tout prêt pour l'exécuter.

La guerre dans les états de Chilperic ſuivit de près ſon aſſaſſinat. Frédégonde implora le ſecours de Gontrand, roi de Bourgogne, avec l'appareil de la douleur la plus auguſte; elle le pria de venir à l'appui d'une veuve infortunée, d'un roi orphelin. Son fils n'avoit que quatre mois;

TAYLOR INST. OXFORD

tous les tréſors du prince décédé, enlevés par des mains avides, avoient été portés à Childebert ; on oublia même ſes obſeques, & le corps ſeroit reſté à la place où il avoit été frappé, ſans les ſoins de l'évêque de Senlis, qui le fit tranſporter à Paris. Cet évêque avoit vainement ſollicité une audience du roi ; il fut le ſeul homme qui ſongea à lui rendre ces honneurs funebres, que l'on n'a point encore refuſés aux plus odieux tyrans.

Gontrand, ſoit par pitié pour ſon neveu (car des événements de cette nature inſpirent toujours de pareilles diſpoſitions), ſoit qu'il fût gagné par les artifices de Frédégonde, ſe mit à la tête d'une armée pour protéger le royal orphelin. Childebert, roi d'Auſtraſie, conduit par Brunehaud, en fit autant de ſon côté contre Frédégonde ; ainſi deux femmes rivales en cruautés armerent deux rois, & le ſort de la mere & du fils devenoit fort incertain.

On demandoit à haute voix le ſang de Frédégonde ; on faiſoit le récit de tous ſes crimes ; on accumuloit les couleurs du tableau, & l'indignation étoit bien profonde, puiſqu'on alloit juſqu'à dire que les jours du jeune roi ne ſeroient pas en

ſûreté tant qu'ils lui ſeroient confiés. La haine aveugloit les eſprits ; car ce fils étoit l'unique gage de ſon autorité ; & ſi ſon génie étoit cruel, il étoit du moins trop ſenſé pour s'ôter ſon dernier appui. Gontrand n'écouta point ces clameurs populaires ; inſenſible aux diſcours que la vengeance inventoit ou répétoit, après en avoir mûrement délibéré avec les grands du royaume, il ſe déclara le protecteur du roi enfant, comme devenu l'héritier légitime des états de ſon pere. Il prétendoit n'avoir aucune preuve légale de tout ce que la rumeur publique avançoit contre Frédégonde ; il devoit avant tout à la mémoire de ſon frere, de ne point permettre qu'on dépouillât ſon fils ; & il dit hautement que ſon héritage étoit plus en ſûreté entre ſes mains qu'entre celles de Childebert. Le rôle de ce prince étoit noble, grand & généreux ; il conſerva la couronne à ſon neveu, & reçut en ſon nom le ſerment de toutes les villes. Il en impoſa par ſa magnanime fermeté ; & les miniſtres du roi d'Auſtraſie qui ſe tûrent, n'oſerent point alors entreprendre la guerre. Cet intérêt vif qu'inſpire chez tous les peuples un monarque au berceau, parce qu'ils eſperent confuſément qu'il en ſera

reconnoiſſant un jour, donnoit à Gontrand une autorité dont il ſut habilement profiter. En protégeant le nouveau né ſur ſon trône, il donnoit un poids impoſant au ſien, & le rendoit plus reſpectable.

Les miniſtres de Childebert, pour partager dans l'eſprit des peuples cet intérêt touchant, s'aviſerent de ſuſciter un jeune homme d'une figure diſtinguée, qui ſe diſoit fils de Clotaire premier. On a vu depuis ce ſtratagême ſe renouveller fréquemment en Ruſſie & ailleurs. Il n'en faut pas davantage pour exciter un ſoulévement général chez une nation qui s'attache avec fureur à la perſonne du prince, comme au ſeul ſigne de ſouveraineté qu'elle ait appris à connoître. Rien n'eſt plus puiſſant que ces noms de *rejeton unique*, d'*héritier du royaume*. Le hardi aventurier, proclamé roi à Brive-la-Gaillarde, ne jouit pas long temps de ſa royauté; les fauteurs de ſa témérité avouerent bientôt à la queſtion le ſecret de toute l'intrigue; & le fantôme, qui ne mérite pas même le nom d'uſurpateur, diſparut auſſi promptement qu'il s'étoit formé. Il fut tué par ſes propres agents, dont les mains libérales lui avoient donné une couronne.

& qui voulurent ſe ſaiſir les premiers de ſes tréſors.

Gontrand n'eut pas de peine enſuite à tout pacifier. Exerçant l'autorité ſouveraine, & ſans réſiſtance, il créa un conſeil de régence au jeune Clotaire, exclut Frédégonde de toute adminiſtration, & la força de ſe tenir dans une ſolitude, où il lui fut défendu de ſe mêler du gouvernement.

Ce n'étoit point là ce que vouloit cette femme ambitieuſe; elle regrettoit l'autorité dont elle avoit été ſi jalouſe; & frémiſſant de voir qu'elle alloit lui échapper pour jamais, elle tentoit tous les moyens de la reſſaiſir. Du fond de ſa retraite elle fit entendre ſes plaintes, parla au nom de ſon fils, ce qui la fit d'abord écouter; elle oſa enſuite empoiſonner la généroſité de ſon bienfaiteur, & lui prêter les vues les plus oppoſées à la nobleſſe de ſes procédés. Tous ces nuages aſſemblés par les diſcours captieux de la méchanceté la plus réfléchie, troublerent bientôt les eſprits, naturellement portés à s'attendrir en faveur de l'enfance d'un monarque qu'on peignoit toujours environnée de poignards & de poiſons. Gontrand, juſtement indigné de cette ingratitude outrageante,

dit qu'il va révéler enfin au grand jour ce qu'il avoit juſqu'alors conſtamment renfermé dans ſon cœur. Il affirme qu'il ne croit pas que Clotaire ſoit vraiment fils de Chilperic. Frédégonde, très-ſatisfaite d'avoir élevé cette queſtion d'état qu'il faut dès-lors examiner, en prend occaſion de ſortir de ſon couvent, & ſe plaint, en qualité de mere & de reine, de l'affront qui lui eſt fait ; elle demande à être admiſe au ſerment ; on ne pouvoit lui refuſer ce moyen de juſtification. Tout ſon deſir étoit de reprendre un inſtant l'appareil de ſon ancienne autorité ; bien ſûre que le plus grand malheur pour elle ſeroit d'être oubliée. Elle jura la légitimité du prince devant tous les ordres aſſemblés ; & ce qui eſt plus inconcevable encore, trois cents témoins affirmerent & jurerent avec elle ; mais ce qu'il y eut de plus ſingulier, ſi quelque choſe pouvoit étonner dans un pareil ſiecle, c'eſt que tous ces ſerments parurent une preuve déciſive & convaincante : de ſorte que Gontrand fut abſolument réduit au ſilence après cette bizarre cérémonie. Nous avons perdu les monuments de la légiſlation de ces temps-là, & conſéquemment nous ne pouvons prononcer à quel point elle étoit

abſurde & ridicule. Qu'on en juge par les faits.

On ſongea enfin à venger la mort de Chilperic, & à rechercher l'auteur de cet aſſaſſinat. Ses obſeques, comme nous l'avons dit, avoient été négligés. Son épouſe n'avoit rien eu de plus preſſé que de prendre la fuite. Elle avoit plus ſongé à maintenir ſes droits, qu'à rendre au défunt les derniers devoirs. Cet oubli criminel n'étoit pas trop politique de ſa part; mais la peur fut la plus forte. Les informations ſe firent, & ſans doute les trois cents témoins reparurent dans cette affaire. On accuſa un nommé Bérulfe; mais en l'accuſant, on ne put jamais lui imputer aucun motif; ce qui étoit le comble de l'extravagance. Aſſaſſine-t-on un roi pour le ſeul plaiſir de le tuer? Il ſe réfugia, ſelon l'uſage, ſur la tombe de S. Martin à Tours, où il fut en ſûreté pendant quelque temps. Gontrand avoit juré d'exterminer ſa race juſqu'à la neuvieme génération, devant léguer ſans doute à quelqu'un, par teſtament, ſa haine héréditaire. En attendant ſes biens furent confiſqués. Bérulfe ſortit un jour imprudemment de ſon aſyle, & fut poignardé par les Officiers de Gon-

grand qui le guettoient ; car ils s'étoient chargés de cet emploi juſqu'à ſon entiere exécution. On voit avec ſurpriſe que tous ces réfugiés oublioient bientôt le péril, & ceſſoient de ſe tenir ſur leurs gardes. Ils ne ſe préſervoient pas, à ce qu'il paroît, de l'ennui de la captivité auprès de la tombe du ſaint. On ne ſe laſſe point encore d'admirer comment les murailles de ces lieux d'aſyle repouſſoient toute la puiſſance des rois, & même les poignards de la perfidie. Quelle idée cela nous donne, dans ces temps de férocité, de la vénération que l'on portoit à un ſaint! Peut-être au milieu de tant de fureurs ſentoit-on la néceſſité d'un aſyle inviolable, qui pût receler la foibleſſe & l'innocence ; & le beſoin des particuliers, & même celui des grands, conſacroit à cet égard l'opinion religieuſe.

Le caractere de Chilperic n'a guere beſoin d'être tracé, dès qu'on l'a vu agir. Cruel par lui-même, & plus encore par les inſinuations de Frédégonde, il obéiſſoit avec une ſorte de joie à tout ce qu'on lui indiquoit de méchant & d'injuſte. Il n'aima point ſes ſujets ; il les reſpecta moins encore. Les propriétés ſous ſon regne, furent grevées d'une multitude d'impôts

qui fatiguerent tellement les cultivateurs, qu'ils allerent chercher ailleurs une terre moins opprimée. On l'a appellé l'Hérode de ſon temps, à cauſe de ſa cruauté envers ſes propres enfants. Ce barbare étoit théologien, & comme tel il avoit une très-haute opinon de ſes prétendues lumieres. Inepte aux affaires civiles, il voulut être légiſlateur en matiere de religion, & terminer tous les débats entre les orthodoxes & les Ariens. Il ajouta quatre lettres à l'alphabet, & prétendit qu'elles fuſſent adoptées; mais les rois, dans la république des lettres, ne ſont plus qu'au nombre des citoyens vulgaires, quand ils n'ont point en partage la marque vraiment diſtinctive, le génie. On ne commande point là par la force; on ſe moqua de ſes édits littéraires & de ſes vers pires encore; car il étoit auſſi mauvais poëte que méchant roi.

Il n'aimoit pas néanmoins les évêques; & pourquoi? Parce qu'ils étoient déja prodigieuſement riches; ce qu'ils poſſédoient faiſoit, diſoit-il, grand tort au fiſc qu'il vouloit groſſir outre meſure à ſon propre profit. Auſſi étoit-il très-attentif à caſſer le teſtament de ceux qui, dans l'eſpérance d'aller plus vîte au ciel, avoient

doté quelques monaſteres ; il improuvoit hautement les donations de Clovis & de Clotilde, & diſoit avec une eſpece d'amertume, que le fiſc pouvoit tout auſſi bien hériter que l'égliſe.

Son raiſonnement lui paroiſſoit concluant. Les princes de l'état n'ont-ils pas leurs beſoins comme les princes de l'égliſe ? Il ſoutenoit avec chaleur la néceſſité d'un partage égal. Le poëte Fortunat, évêque de Poitiers, le loua de ſon vivant, avec cette inſigne adulation qui fait de preſque tous les poëtes autant de corrupteurs publics. Il eſt vrai que leur menſonge commence à révolter, & que le mépris qui ſemble s'attacher à leurs vers, affoiblit le poiſon de leurs louanges. Chilperic n'obtint pas du moins une oraiſon funebre. On verra bientôt s'établir la coutume (pour nous ſervir de l'expreſſion d'un poëte qui ne flatte point) *de mentir devant Dieu ſur la tombe des rois*. On n'a parlé du poëte Fortunat, que parce qu'il eſt étrange de trouver dans ce ſiecle barbare un verſificateur aſſez intrépide pour accumuler les éloges ſur la tête d'un roi qui ne ſavoit ni les goûter ni les payer.

Il n'eut dans toute ſa vie qu'un ſeul inſtant où le remords, plus violent que

ſes crimes, parla à ſon cœur endurci ; mais ce ne fut encore qu'une émotion paſſagere. Il eſt curieux de lire dans l'hiſtoire de quelle maniere Frédégonde & lui, lors de l'épidémie contagieuſe en 579, qui alloit moiſſonner leurs enfants, tâcherent d'appaiſer la juſtice divine, en donnant publiquement des ſignes de repentir. On les vit lever leurs mains ſanglantes au ciel, porter leurs fils expirants ſur les tombeaux des ſaints, leur demander des miracles, ſe frapper à genoux la poitrine ; & Frédégonde s'écrier, dans ces moments où la vérité terrible pénetre & ſouleve enfin la conſcience : *Nous prions, nous pleurons, nous gémiſſons en vain ; les larmes, les plaintes des pauvres orphelins, des veuves, dépoſent contre nous au tribunal ſuprême ; ce ſont leurs cris plaintifs qui tuent nos enfants. Brûlons ces édits injuſtes & vexatoires qui ont formé ſur nos têtes le nuage de colere qui va crever. Ne ſoyons plus inhumains, & laiſſons au pauvre ſa gerbe toute entiere ; ſoyons ſatisfaits des revenus qui ont contenté nos prédéceſſeurs.* Les édits furent jetés au feu dans le premier tranſport. Mais ce moment d'enthouſiaſme vertueux n'étoit point fait pour durer ; bientôt ce couple barbare mit au jour de nouvelles

ordonnances qui allerent porter la déſolation dans les campagnes, & préparer le déſeſpoir des générations qui étoient encore à naître.

Gontrand, prince beaucoup plus modéré, fut preſque exempt d'ambition, en comparaiſon des autres; ce qui lui donne une phyſionomie reſpectable au milieu de cette troupe de princes forcenés. Il ſoutint heureuſement quelques guerres étrangeres, & fit ſi bien que la France ne fut plus déchirée par des guerres civiles. Pouvoit-il alors faire mieux pour ſon bonheur? Il conçut que les limites naturelles de ce beau royaume devoient repoſer au pied des Pyrénées; mais quelque jaloux qu'il fût d'étendre juſques-là la monarchie Françoiſe, il n'eut pas le génie, ou du moins la fortune néceſſaire, pour mûrir & achever ce projet. Toutes ſes vues étoient utiles & nobles; il lui manquoit peut-être le caractere qui ſeul exécute. Son coup d'œil étoit ſage, même étendu : mais lorſqu'il falloit agir, ſon peu de fermeté préparoit la ruine des plus beaux plans; il ne put jamais obtenir le Languedoc, dont il auroit voulu accroître l'héritage de ſes deſcendants.

Plus politique que guerrier, on le vit

tenir la balance égale entre Brunehaud & Frédégonde, contenir l'une par l'autre, profiter habilement de leurs haines implacables & de leur défiance jalouſe, pour les éloigner, autant qu'il le pouvoit, de l'adminiſtration. Il ne prévoyoit que trop que leurs caracteres oppoſés ne tarderoient pas à troubler le gouvernement de ſes neveux, & il tâchoit de reculer cette époque fatale. Ce fut ainſi qu'il conſerva la maiſon royale, dont il aimoit ſincérement la gloire.

Cet équilibre ne pouvoit long-temps ſubſiſter. Comment éloigner & tenir toujours à une égale diſtance deux femmes artificieuſes & habiles, qui ſavoient profiter des circonſtances, & ſaiſiſſoient tous les genres de ſéduction ? Brunehaud flatta plus adroitement le vieux roi, qui approchoit de ſa ſoixantieme année, & n'avoit point d'enfants mâles. Elle avoit deux arriere-petits-fils ; elle n'étoit pas déteſtée comme Frédégonde, mais elle ne tarda point à l'être. Elle eut l'art de lui faire dicter en ſa faveur un traité qui auroit été très-avantageux à ſa race, mais qui n'eut point d'exécution.

On peut remarquer avec une ſorte d'étonnement que ce jeune roi, qui avoit

le malheur d'avoir Frédégonde pour mere, que l'on voit menacé d'être exclus de la ſucceſſion de Gontrand & de Childebert, que la mort ſembloit environner à chaque inſtant, au milieu de la lutte terrible dont il étoit le frêle objet, devoit un jour réunir dans ſa main tous les états ſéparés de la maiſon de Clovis. Rien n'eſt ſi bien empreint dans l'hiſtoire que cet empire éternel du ſort, qui trompe la prévoyance humaine. Il annulle les traités, il caſſe les teſtaments des rois; il ſoumet leurs deſcendants au cours aveugle des événements; les précautions les plus ſages ſont inutilement employées. Les parchemins ont beau offrir des conventions ſolemnelles & ſacrées; la force, les circonſtances, le haſard les renverſent; une toute autre combinaiſon, auſſi neuve qu'imprévue, ſe développe aux regards étonnés, & anéantit toutes les ſpéculations antérieures. C'eſt ce qu'on vit arriver à cette époque.

Gontrand avoit l'œil inceſſamment ouvert pour prévenir & enchaîner les complots. Tantôt il épouvante Frédégonde, & la contraint à ne commettre que des crimes obſcurs, & non de ces attentats qui pouvoient troubler la tranquillité des trois monarchies; tantôt il révele à

ſon

ſon neuveu une conſpiration dont celui-ci n'étoit pas informé ; il donne un frein aux paſſions fougueuſes des deux reines qui n'oſent éclater, & qui remettent à un autre inſtant l'exploſion de leurs mutuelles fureurs. Il contraint l'ambition des ſeigneurs diſpoſés aux complots, & toujours prompts à ſe jeter dans ces grandes querelles de ſouverains, au milieu deſquelles il faut acheter & payer chérement leurs ſervices. Il réprima la révolte des Bretons, prolongea la paix. Mais il mourut trop tôt, pour le malheur de la France (an. 593) ; & ſa mort devint le ſignal de ſes déſaſtres.

Les deux reines, dégagées du frein qui gênoit leurs mouvements, ſe montrerent déja impatientes de ſe livrer ouvertement à leurs violences ; elles vont déployer en toutes liberté leur génie féroce qu'appuyoit un rare courage. Elles ſe ſont porté des coups honteux dans les ténebres ; elles vont paroître ſur le théatre éclairé des combats. Childebert, d'après un vain traité, croyoit pouvoir ſe mettre en poſſeſſion de tous les états de Gontrand ; il regardoit l'oppreſſion du jeune Clotaire comme très-facile ; il ſe trompoit. On vit Frédégonde à la tête d'une armée, ſoulevant entre ſes bras ſon fils âgé de

dix ans, & le montrant aux troupes, leur crier avec cette éloquence maternelle & guerriere, qui ne manque jamais ſon effet ; *voilà mon fils, voilà votre roi !* Cette armée eſt commandée par ce même Landry qu'on a dit avoir été ſon amant. L'hiſtoire le fait reparoître dans cette criſe importante ; & l'hiſtorien eſt diſpenſé d'y ajouter aucune réflexion. Elle combat à côté de Landry ; ils marchent enſemble ; ils ſont les généraux de leurs ſoldats. La victoire, quoique diſputée & chérement achetée, ſe déclare enfin pour la mere de Clotaire.

Brunehaud vaincue a recours aux ſtratagêmes, à toutes les ruſes, à toutes les promeſſes illuſoires de la politique. Elle achete de toute part à prix d'or ce qu'elle peut acheter ; mais ſes offres, même réelles, tombent devant l'épée heureuſe de ſa rivale, qui néanmoins commandoit à des troupes fort inférieures en nombre. C'eſt peu de ces revers que ſon intrépidité calme ſe flattoit de vaincre. Elle voit mourir ſon fils Childebert à l'âge de vingt-ſix ans (an. 596) ; & Frédégonde qui tient les armes hautes, ne les baiſſera point à ce nouveau coup de la fortune qui la favoriſe. Elle pourſuit ſes conquêtes ;

elle fortifie par la rapidité de ſes ſuccès l'enthouſiaſme univerſel qu'elle inſpire ; elle ſembloit alors avoir effacé tous ſes crimes. On ne voit plus que ſon courage, le courage d'une mere, d'une héroïne. Il eſt ſoutenu ; la terreur précede ſes traces ſanglantes ; elle entre enfin dans la ville de Paris, par une nouvelle victoire due à ſon bras, & y fait reconnoître ſon fils.

Que réſervoit le deſtin à une tête auſſi active, auſſi forte, auſſi décidée ? Où ne pouvoit-elle pas déſormais porter ſon ambition avec ſon adreſſe, ſes reſſources, & ſur-tout avec le génie du crime qui, oſons l'avouer en gémiſſant, eſt quelquefois heureux ? Mais tout va changer par ce haſard qui maîtriſe les plus grands événements, comme les actions les plus indifférentes de la vie humaine. Frédégonde mourut (an. 597) au moment de jouir du fruit de ſes victoires, au moment où elle pouvoit couvrir ſes forfaits du voile ſpécieux de la tendreſſe maternelle. Elle mourut paiſiblement dans ſon lit, après avoir régné trente ans ſous le nom de ſon mari & ſous celui de ſon fils. Son nom, qui inſpire l'horreur & l'indignation, fait regretter que ce grand & rare caractere n'ait point

appartenu à des paſſions généreuſes & nobles. Il n'avoit peut-être manqué à Gontrand qu'une foible partie de ſes étonnantes qualités, pour figurer dignement parmi le petit nombre de rois dont on admire aujourd'hui la mémoire.

BRUNEHAUD.

DÉLIVRÉE d'une ennemie redoutable, tutrice des rois ſes petits-fils, régente du royaume, Brunehaud ſe flattoit, non ſans apparence de raiſon, d'être bientôt maîtreſſe de toute la France. Thierry, l'aîné, étoit roi de Bourgogne; & Théodebert, roi d'Auſtraſie. Elle eut d'abord le bon eſprit de tout pacifier; & ſon regne commençant ſous ces auſpices heureux, promettoit plus qu'il n'a tenu. Il paroît qu'enivrée des avantages d'un ſi rapide changement, ſa ſageſſe l'abandonna; elle donna trop tôt à ſon autorité un caractere impérieux & abſolu; ce qui eſt ſurtout imprudent dans le gouvernement d'une femme, qui doit toujours régner avec le caractere de ſon ſexe : les grands en ſu-

rent révoltés. Si elle l'emportoit sur Frédégonde du côté de la beauté, elle n'avoit point sa pénétration, ni son jugement; ses artifices étoient loin de cette finesse avec laquelle Frédégonde abusoit ou trompoit tous les regards. Elle appercevoit de loin la fin de sa régence; & pour maintenir son autorité, elle prit le triste & déplorable soin d'abrutir d'avance l'esprit de Théodebert, & ne lui laissa que ces vuides amusements qui éloignent de plus en plus un jeune prince de l'art de régner; art qui devroit s'apprendre comme tout autre. Peut-on commettre un plus grand crime, plus noir & plus réfléchi envers une nation! Cette reine ne rougit pas même de caresser bassement une des viles passions de son fils, en lui laissant épouser une de ses suivantes, que le prince, au sortir de l'adolescence & dans la premiere chaleur des passions, avoit trouvée belle. Elle n'avoit rien à redouter, à ce qu'elle imaginoit, d'une pareille alliance; mais elle fut bien punie d'avoir autorisé cet indigne choix. La nouvelle épouse se montra si aimable, si intéressante, si affable, que toute la cour fut pour elle, & oublia sa basse extraction. On lui fit entendre qu'elle avoit des

diſpoſitions pour gouverner ; elle ſe crut. On l'inſtruiſit à ruiner, dans l'eſprit de ſon mari, la reine douairiere ; elle y réuſſit parfaitement. Théodebert exila Brunehaud (an. 598) qui, ſans plainte ni murmure, diſſimulant ſa colere & l'affront, cherchant même à excuſer le roi, ſe retira à la cour de Thierry, ſon autre fils cadet, qui lui fit un tendre accueil.

Les deux freres, malgré leur aïeule, furent quelque temps à ſe brouiller, peut-être parce qu'ils furent diſtraits ; car ayant d'en venir là, ils firent la guerre au fils de Frédégonde, que ſans doute ils ne devoient point aimer. Clotaire fut battu & dépouillé par ſes couſins. Sa détreſſe fut ſi grande, qu'il toucha à ſa ruine entiere. Il n'avoit ni le courage ni les reſſources de ſa mere ; & quoiqu'élevé par elle, il ne ſut mettre à profit, dans ces circonſtances extrêmes, que la ſeule leçon qu'il en avoit reçue, de ſavoir commander à ſon reſſentiment. Il affecta donc une grande égalité d'ame, comme s'il étoit vraiment ſupérieur aux outrages de la fortune : ce fut un grand bonheur pour lui d'avoir ainſi endormi l'attention de ſes rivaux, qui ne le jugerent point à craindre. Le haſard le ſervit, au défaut d'un courage actif.

A la cour du roi Thierry, Brunehaud jeta les yeux sur un jeune seigneur, nommé Protade, dont le caractere sympathisoit parfaitement avec le sien. Son ambition étoit démesurée; elle le fit maire du palais, & cette élévation subite donna lieu à des bruits désavantageux. Cette place commençoit insensiblement à acquérir cette dignité, cette force, qui depuis renverserent le trône légitime, & en créerent un nouveau. Elle arma ses petits-enfants. Par ses insinuations artificieuses, elle détruisit tout ce qui pouvoit parler encore en faveur des liens du sang. Elle alla jusqu'à leur ôter la crainte de devenir parricides. Elle assura en secret Thierry, que Théodebert n'étoit pas fils du roi Childebert, mais celui d'un jardinier qui, dans son état humble, avoit reçu en partage les graces de la figure. Déja les rois sont en campagne; les armées sont en présence; les ducs & les comtes décident qu'ils se rendront médiateurs: ils leur représentent, avant l'effusion du sang, que cette guerre est déraisonnable, sacrilege, impie; que c'est un frere qui, quel que soit le succès, va s'affoiblir en attaquant son frere, le tout pour complaire à un ministre ambitieux, digne agent d'une femme

impérieuſe. Le roi écoute, il craint, il flotte, il délibere ; il apperçoit un prochain ſoulévement des grands du royaume ; on profite de ſon indéciſion ; on donne même à ſes paroles un ſens abſolument contraire ; des ſoldats envoyés par les ſeigneurs de Bourgogne, qui murmuroient hautement de cette guerre, inveſtiſſent la tente où Protade jouoit tranquillement aux échecs avec le premier médecin du roi. Il eſt mis à mort ; on ſe venge ſur lui comme ſur le miniſtre fidele de Brunehaud ; & Thierry, voyant qu'il avoit beſoin de la paix, oublia, comme font les rois, celui qui avoit été ſacrifié pour ſa cauſe. La paix ſe fit.

Un nouveau miniſtre remplaça le malheureux Protade. Il conçut le deſſein de marier ſon maître avec une princeſſe Eſpagnole. L'hymen des rois eſt ce qui caractériſe le mieux la politique des miniſtres. Ils ſe font par ce moyen des eſpeces d'alliés dans les cours étrangeres. Son projet étoit de contrebalancer les inſpirations artificieuſes de Brunehaud. Celle-ci prévoyant le coup, fit adroitement manquer le mariage, & la princeſſe Eſpagnole fut renvoyée d'une maniere ignominieuſe.

Ce ne ſera pas ici le dernier exemple

qui prouvera que les rois ſont toujours étrangers à leurs mariages.

Le feu qui couvoit ſous la cendre, ne tarda point à ſe rallumer. Les deux freres reprirent les armes; nouvelles conférences pour la paix, d'après les repréſentations des ſeigneurs, appuyées convenablement par des forces néceſſaires: mais Théodebert ayant été perfide dans un moment où il importoit de montrer de la grandeur, & ayant voulu forcer ſon frere à ſigner une convention particuliere, après l'avoir attiré dans une embûche, les grands de Bourgogne convinrent que la juſtice étoit de ſon côté, & le ſeconderent.

Le rôle de ces grands eſt remarquable, & porte, dans pluſieurs occaſions, l'empreinte de la magnanimité. Clotaire promit de reſter neutre; mais il attendit l'iſſue de la guerre pour reprendre ce qu'on lui avoit ravi. Théodebert fut battu deux fois, & fait enſuite priſonnier. Conduit devant Thierry, celui-ci lui fit ôter les marques de la dignité royale, oubliant que le ſort auroit pu le mettre à la place du vaincu; il tua deux de ſes fils. On croiroit lire l'hiſtoire des Cannibales; encore n'égorgent-ils pas ceux qui leur tiennent de ſi près par le ſang. Il envoya

e malheureux roi à Brunehaud. Dès que celle-ci le tint en ſon pouvoir, renonçant à la diſſimulation, elle ſe donna le cruel plaiſir de la vengeance, plaiſir ſi cher à ſon ſexe. Elle lui fit couper les cheveux ; c'étoit abuſer de ſon malheur, c'étoit humilier ſon propre ſang. Qu'importe ? Rien ne l'arrête. Cette cérémonie, qui ſe faiſoit par les miniſtres de l'égliſe, deſtinoit celui qui l'avoit ſubie, à mourir dans un monaſtere ; ce fut là qu'il dut ſe repentir d'avoir jadis exilé Brunehaud de ſa cour. Cette femme, vindicative à l'excès, craignant bientôt que le roi tonſuré ne s'échappât de ſa priſon clauſtrale, & voulant gouverner les deux royaumes ſans oppoſition, fit tuer ſon petit-fils âgé de vingt-ſept ans. Comme ſi ce crime épouvantable ne devoit pas un jour lui être reproché & retomber ſur ſa tête !

Clotaire, roi de Soiſſons, prévoyant bien que la victoire de Thierry, ainſi que ſa nouvelle puiſſance, n'étoient pas des motifs propres à lui aſſurer ce que le traité de neutralité lui avoit accordé, ſe paya d'avance par ſes mains, en ſe hâtant de ſe mettre en poſſeſſion de ce qui lui avoit d'abord été cédé. L'événement fit voir qu'il avoit bien deviné &

Thierry & ſa politique : le droit des armes eſt toujours le moins conteſté. Il fut ſommé par des ambaſſadeurs de retirer ſes troupes ; & ſur ſon refus, Thierry, qui dans l'ivreſſe du ſuccès ſe flattoit de ſe rendre maître de toute la France, s'avança avec une armée nombreuſe ; mais en paſſant par la ville de Metz, il fut attaqué d'une dyſſenterie dont il mourut en peu de jours. Il étoit dans la vingt-ſixieme année de ſon âge.

Brunehaud témoigna ſi peu de douleur à cette mort imprévue & ſoudaine, ſon viſage demeura ſi calme, ſi tranquille, qu'elle paſſa pour l'avoir empoiſonné. Il eſt vrai que cette immobilité de ſon front n'eſt pas tout-à-fait une preuve contre elle. Si elle eût été capable du crime, lui en auroit-il plus coûté d'affecter de la conſternation & de la douleur ? D'un autre côté, c'eſt la voix publique qui l'accuſe ; & la voix publique ſe trompe rarement : les hiſtoriens ne la démentent point. Ainſi, après s'être ſervie de ſes fils pour perdre ſon frere, elle l'auroit fait périr pour aſſurer ſa propre autorité. De telles horreurs, je le répete, coûtent à écrire ; mais il n'eſt pas permis d'adoucir ici l'hiſtoire, qui dans ſon lan-

gage ſimple & effrayant, lui reproche la mort de dix rois ou fils de rois. L'hiſtoire nous trace du même burin les vertus & les crimes. Ses pages ſanglantes doivent ſervir à l'inſtruction des ſiecles à venir; & les faits, qui ſont la grande école du philoſophe, ne doivent pas s'altérer, parce qu'ils portent quelquefois une empreinte douloureuſe dans les ames ſenſibles. Tous ces crimes de l'ambition la déshonorent, l'aviliſſent, & parviendront peut-être à graver dans le cœur des princes un juſte mépris pour l'inſatiable ſoif du pouvoir. Voilà ce qui ſoutient le philoſophe dans la pénible tâche d'écrire la vie des rois.

Brunehaud fit d'abord proclamer roi Sigebert, l'aîné des quatre fils de Thierry; & marchand ſur les traces de Frédégonde, qu'elle ſembloit vouloir rivaliſer en tout, s'apprêtoit à gouverner ſeule les deux royaumes. Mais Clotaire, qui ſavoit par expérience le prix des inſtants, prévint ſes projets, & lui oppoſa une armée. Elle contribua elle-même à ſa défaite. Le maire du palais en Auſtraſie lui devint ſuſpect; c'eſt-à-dire, que ſa mort fut réſolue. Mais, heureuſement pour lui, des indices s'échapperent; il étoit ſur ſes gardes. Il fut averti

à temps, & disposa le reste. Comme son pouvoir étoit respecté, (& l'on voit ici la gradation de l'autorité de ces maires qui vont bientôt jouer le plus grand rôle) il engagea la noblesse d'Austrasie & de Bourgogne à abandonner Brunehaud : ce qui s'accomplit à l'approche de l'armée de Clotaire. Il ne lui fut pas difficile de vaincre ; mais trop fidele aux horribles principes de ces temps malheureux, où le vainqueur devenoit toujours parricide, il le fut, ainsi que le furent depuis tant d'empereurs Turcs, qui, comme dit Voltaire, *pensent ne bien régner qu'en étranglant leurs freres*. La nature est outragée à chaque pas que l'on fait dans cette triste histoire. Le vainqueur fit mourir deux fils de Thierry, & raser le troisieme ; le quatrieme échappa pour ne plus reparoître. Il persécuta long-temps une abbesse d'Arles, sur le bruit qui couroit qu'elle élevoit un roi dans son monastere. Ces asyles du crime l'étoient quelquefois de l'innocence ; & cette crainte perpétuelle de Clotaire, qui jetoit toujours un regard agité & sombre sur ce couvent, où il croyoit découvrir un futur vengeur, prouve que tous les enfants de Thierry, quelles que fussent leurs meres, étoient

conſidérés comme rois de France. Les peuples devroient répéter ſouvent la fable où les grenouilles ſe lamentent en voyant les noces du ſoleil. Le droit politique de ce ſiecle étoit non moins abſurde & non moins barbare que les coutumes & les mœurs ; & les crimes à cette époque pourroient moins étonner.

Enfin Brunehaud fut livrée à Clotaire ; un cri univerſel s'éleva & demanda ſa mort. Jamais la vengeance publique ne ſe montra plus ardente ; on ne parloit que de ſes crimes ; & ſur ce ſujet, le peuple & les grands tenoient le même langage. Dans ce nombre effrayant, il pouvoit y en avoir de ſuppoſés ; mais ce ſeroit une logique abominable que de vouloir l'abſoudre, parce que les preuves légales n'appartiennent pas également à tous. Quand un peuple entier s'émeut & ſe ſouleve, on doit écouter la voix des contemporains, & la préférer à la plume des hiſtoriens, qui dans la ſuite ſe font un jeu d'affoiblir les autorités pour faire parade de leurs vaines recherches & de leur faux eſprit. L'abbé Véli a voulu juſtifier Brunehaud : il a entrepris une apologie injuſte ; & l'hiſtoire ſeroit entiérement dégradée, ſi un pareil abus de l'art de raiſonner ſe repréſentoit

ſouvent. C'eſt en vain que l'on citera encore les lettres de S. Grégoire-le-Grand. Ce pape, d'ailleurs un des plus grands hommes de ſon ſiecle, pouvoit être accuſé peut-être d'avoir trop loué les hommes puiſſants dont il avoit beſoin. Il ſavoit par expérience, que quoique l'éloge ſoit un piege groſſier, c'eſt celui où tous les hommes ſe prennent, & ſur-tout ceux qui gouvernent. Il recherchoit donc la faveur des ſouverains avec trop d'avidité : c'eſt lui qui écrivoit à Childebert II : *Autant que les rois ſont au-deſſus des autres hommes, autant votre royaume ſurpaſſe les royaumes de la terre.* C'eſt lui qui félicita Phocas ſur ſon avénement au trône, & qui appella la révolution qui l'y conduiſit, un coup de la Providence. Il étoit cependant trop éclairé pour ignorer que c'étoit le meurtre de l'empereur Maurice qui lui avoit donné la couronne, & que la Providence n'autoriſe ni les uſurpations, ni les aſſaſſinats. Ne nous appeſantiſſons point ſur ces foibleſſes d'un grand pape, que tant de vertus ont fait oublier ; mais auſſi ne nous autoriſons point de ſes lettres pour juſtifier le meurtre de Brunehaud.

Cette reine octogénaire, exemple mémorable de la juſtice qui, lente dans ſes

coups, ne frappe que trop rarement les têtes les plus élevées, priſonniere & déſarmée, chargée des imprécations publiques, comparut devant le fils de Frédégonde, ſon juge, & qui n'auroit pas dû l'être. Il la condamna (an. 616), ſur ſon tribunal, à trois jours de ſupplices. Le premier, on la promena dans tout le camp, expoſée à l'inſulte des ſoldats, & les malédictions retentirent ſur ſon paſſage. Le ſecond, une multitude féroce & irritée s'étudia à lui faire ſouffrir mille tourments ignominieux qui lui laiſſerent la vie. Le troiſieme, on l'attacha par les cheveux, par un pied & par un bras à la queue d'un cheval indompté, qui la traîna ſur les cailloux & à travers les épines: la campagne fut teinte de ſon ſang.

Elle étoit fille, ſœur, tante, épouſe, mere, aïeule & biſaïeule de rois. Elle fit quelque bien; car il eſt impoſſible à la puiſſance de n'en pas faire. On lui dut la conſtruction de quelques chauſſées, & de pluſieurs ouvrages publics qui eurent leur utilité. De ce nombre ſont les hôpitaux, qui ne ſauroient être trop multipliés quand le gouvernement eſt mauvais. C'eſt du moins un remede à la gangrene du corps politique, un adouciſſement apporté à la

foule des malheureux. On voit encore ſon tombeau dans l'abbaye de Saint Martin-lès-Autun, qu'elle avoit fondée. En 1632, on l'ouvrit : au milieu des cendres & des oſſements, on trouva une mollette d'éperon, ce qui confirme la tradition générale ; car c'étoit la coutume, quand on attachoit quelqu'un à la queue d'un cheval, d'ajouter des éperons aux pieds du ſupplicié, pour rendre l'animal plus furieux. La recherche inventive dans les tourments eſt ce qui déshonore le plus l'humanité ; & tout ſiecle qui en a donné l'exemple, doit être conſidéré comme un ſiecle dévoué juſtement à l'opprobre par la poſtérité.

CLOTAIRE II.

L'ESPRIT DE SON TEMPS.

COMMENT faut-il ſe repréſenter le gouvernement François ? Un gouvernement ſage & ſolide n'eſt que l'ouvrage du temps, ou de ces légiſlateurs extraordinaires, qui moulant, pour ainſi dire, tout-à-coup un peuple, ſont comptés dans les faſtes de l'univers. Ils ont manqué à preſque toutes les nations, & ſur-tout à la nôtre.

Il nous reſte aſſez de faits hiſtoriques, néanmoins, pour affirmer que le gouvernement n'étoit alors qu'une ariſtocratie préſidée par un chef à qui l'on donnoit le nom de roi. En effet, le corps de la nation décidoit toujours avec le roi, des choſes importantes & difficiles ; & ce qui nous paroît inconteſtable d'après les monuments, il avoit part au pouvoir légiſlatif. Nous voyons le roi propoſer la matiere des délibérations, les chefs haranguer, les évêques être admis à faire leurs repréſentations ; & au lieu d'aller aux opinions,

les ſoldats applaudir en frappant leurs lances les unes contre les autres, ou marquer leur improbation par un murmure confus. De-là vient l'origine de nos champs de mars ou de mai, où les trois ordres de l'état étoient réunis.

On peut remarquer dans l'origine & l'eſprit de la loi Salique, que la ſucceſſion au trône étoit encore plus la fidelle expreſſion de la volonté nationale que de la volonté des rois, quoique cette loi fût très-favorable à ceux-ci. En effet, des hordes de guerriers qui, pour chercher une patrie, avoient commencé par s'expatrier, n'avoient beſoin que d'un capitaine à leur tête, & ne pouvoient obéir à une femme exclue des travaux de la guerre par la foibleſſe de ſon ſexe. Quelques exceptions rares, qui ſe montrent à de longs intervalles dans les archives des nations, ne pouvoient contrebalancer la loi générale : auſſi nos ancêtres ne ſuppoſerent-ils pas la poſſibilité d'une autre élection. Cette loi Salique ne fut donc dans ſon origine que la loi de la néceſſité, ou plutôt de la raiſon.

On a vu enſuite que la loi la plus reſpectée étoit celle de l'égalité entre des compagnons d'armes. L'uſage immémorial avoit établi une proportion rigoureuſe dans

le partage du butin. On a vu qu'ils étoient là-dessus si exacts, que Clovis même, sur la réclamation d'un seul soldat, ne put prélever, hors de part, un seul vase qu'il vouloit rendre à l'église de Rheims ; & pour se venger de ce soldat, il fut obligé de lui objecter une faute contre la discipline militaire, parce qu'en ce cas-là, comme capitaine, il pouvoit agir arbitrairement.

Ce qui a pu jeter de l'obscurité sur ces matieres si curieuses à discuter, c'est qu'il y avoit effectivement au milieu des Francs vainqueurs, une nation asservie, composée de Gaulois & de Romains. Celle-ci n'avoit aucune part à l'administration ; elle avoit perdu le domaine de ses terres. Mais tous les guerriers d'origine françoise composoient la noblesse ; on les voyoit, dans l'assemblée de la nation, soutenir leurs droits de la parole, ainsi que de l'épée. Cette assemblée se tenoit en plein champ, d'abord en mars, puis en mai, afin que le fourrage ne manquât point à la cavalerie. Le choix & l'espace du lieu prouvent inconteſtablement le nombre, & la force conséquemment de ceux qui votoient.

On a beaucoup écrit sur la succession à la couronne. Celle de France étoit-elle alors élective-héréditaire ? Les opinions

ſont encore partagées. Voici celle qui paroît raſſembler le plus de probabilités & de faits.

La couronne de France fut élective-héréditaire ſous les rois de la premiere race & ſous ceux de la ſeconde ; c'eſt-à-dire, que les ſeigneurs, qui dans ce temps-là compoſoient la nation entiere, en s'impoſant la loi de maintenir toujours la couronne dans la famille du chef qu'ils avoient élu le premier pour être à leur tête, s'étoient auſſi réſervé le droit de choiſir dans cette famille celui qu'ils jugeroient digne de ſuccéder au roi défunt ou détrôné. Mérovée, parent de Clodion, élu ſon ſucceſſeur, au lieu des deux fils que ce prince avoit laiſſés ; Chilperic I, dépoſé, envoyé en exil pendant que ſa couronne eſt déférée à Sigebert I, ſon frere ; Clotaire I, remettant à l'aſſemblée des états le choix d'un ſucceſſeur au trône d'Auſtraſie, dont il étoit envieux ; le troiſieme des fils de Clovis II, élu roi de Neuſtrie, & ſuccédant à Childeric II, au lieu du fils de ce prince ; les François, à la mort de Dagobert II, tirant du cloître un prince Daniel, fils de Childeric, pour le placer ſur le trône ; tous ces exemples, & d'autres ſemblables ſous cette premiere race, prou-

vent que les François, en conſervant la couronne dans la même famille, s'étoient auſſi maintenus dans la liberté de la déférer à celui de cette famille qu'ils jugeroient à propos, ſans égard ni à la ligne, ni au degré de proximité ; & qu'il ſuffiſoit que le prince élu fût du ſang royal.

Ce ſentiment eſt celui du juriſconſulte Hotman, de Duhaillan, de Larrey, de l'abbé des Tuilleries, du comte de Boulainvilliers, de l'abbé de Vertot ; enfin, c'eſt celui qu'a embraſſé l'hiſtorien Anglois du regne de Charles-Quint.

Que le trône ait été de même électif ſous les rois de la ſeconde race, c'eſt ce dont une foule d'exemples ne permet pas de douter ; & même le plus grand nombre des hiſtoriens François ont porté cette opinion juſqu'à croire que l'élection étoit ouverte à tout le monde. Le P. Daniel, entr'autres, l'a fortement ſoutenue ; mais l'abbé de Vertot prouve aſſez évidemment contre ce jéſuite, & contre ceux qui avant lui avoient adopté cette idée, que la couronne, ſous cette race, a été élective-héréditaire de la même maniere qu'elle l'avoit été ſous la premiere ; & il s'appuie de pluſieurs exemples aſſez concluants : de ſorte qu'au lieu que, ſuivant la plupart

des hiſtoriens, il ſembleroit que les principes ſur la ſucceſſion à la couronne, incertains & chancelants ſous les rois des premiere & ſeconde races, n'ont été invariablement fixés que ſous la troiſieme ; ſuivant l'abbé de Vertot, il paroît aſſez clairement que la couronne a été élective-héréditaire ſous l'une & l'autre des deux premieres races ; & que le droit de la nation d'élire dans la famille du premier roi choiſi celui qu'elle jugeoit le plus digne du trône, a été regardé comme une regle conſtante & fondamentale, invariablement obſervée pendant un eſpace de plus de ſix cents ans.

Clotaire II, qui comme ſon aïeul Clotaire Ier, n'avoit hérité que du petit royaume de Soiſſons, ſe trouvoit l'unique roi de la monarchie françoiſe. Ce fut lui qui augmenta, ſans doute à ſon inſu, la puiſſance des maires du palais, en en nommant trois dans les trois royaumes qui lui étoient échus. Un immenſe héritage attiédit quelquefois l'amour exceſſif de la propriété, ou rend un prince moins jaloux de ſon autorité. Ces maires du palais devinrent ſans peine des eſpeces de vice-rois ; & Clotaire le vit ſans ſoupçons, ſans alarmes. Sa politique conſtante fut de reſ-

pecter l'autorité des magnats, & de maintenir leurs privileges qui étoient fort étendus. Son regne en fut moins éclatant, mais plus ſage, plus paiſible. Il eut même une idée aſſez profonde de la prépondérance & de l'utilité des loix pour le maintien de la liberté publique. Il inſtitua des eſpeces de cours ambulantes, qui alloient audevant des opprimés, & rendoient la juſtice; ce qui fut très-agréable à la nation. Les particuliers ne ſe déplaçoient pas; ce qui étoit un avantage conſidérable dans un temps où les routes publiques n'étoient point ouvertes en tous ſens. On donna aux ſéances de ces parlements ambulatoires, le nom de *placita*, d'où eſt venu le nom de *plaids*, & les *pleas* ſi chers aux Anglois.

Ces cours de juſtice n'étoient pas de vains fantômes; elles jugeoient les grands & les puniſſoient. Un gouverneur d'une partie de la Bourgogne ayant conſpiré contre Clotaire, le gouverneur fut condamné à perdre la tête, comme s'il n'eût pas été puiſſant. Le roi ne voulut point interpoſer d'autre autorité que celle de la juſtice. Ce châtiment légitime imprima le reſpect, & fit une telle impreſſion, qu'on n'entendit plus parler de conjuration ſous ſon regne. Ainſi, le monarque qui, n'écoutant

tant point une vengeance particuliere, ne veut frapper que par l'épée de la juſtice, double ſon autorité & la rend plus légitime.

Les capitulaires, ordonnances fameuſes, & qui ont influé ſi long-temps ſur notre légiſlation, émanerent d'un concile de Paris; eſpece de tribunal mixte, compoſé d'évêques & de ſeigneurs. Là, les affaires civiles furent décidées à la pluralité des voix, & eurent même le pas ſur les affaires purement eccléſiaſtiques.

On ne devoit pas attendre du fils de Frédégonde un gouvernement doux & populaire; mais, ſoit politique, ſoit amour de la paix, ſoit plutôt connoiſſance de ſes véritables intérêts, il n'affecta jamais l'autorité arbitraire: il ſe montra modéré, ennemi du pouvoir abſolu. Il remit aux Lombards une partie du tribut annuel qu'ils avoient payé à ſes prédéceſſeurs; il mit ſa gloire conſtante à ſatisfaire ſes voiſins, ainſi que ſes alliés. Cette gloire eſt digne de tous nos hommages; & Clotaire, à cet égard, mérite les éloges de la poſtérité. Auſſi ſon regne fut-il tranquille & heureux, & nous nous plaiſons à l'annoncer.

Il eut la joie pure de recueillir fréquemment ſur ſon paſſage les témoignages d'amour de ſon peuple. Le milieu & la

ſin de ſon regne doivent effacer pluſieurs traits de ruſes & de cruautés qui en ſouillerent le commencement. Il fut différent de pluſieurs autres rois ſes contemporains, qui épuiſerent toutes leurs vertus dans les premieres années de leur regne. Qu'on ne nous blâme point d'avoir loué l'adminiſtration raiſonnée de Clotaire ; les vertus imparfaites ſe remarquent encore, & doivent ſe remarquer dans ces ſiecles orageux de troubles & de barbarie.

Il aſſocia de ſon vivant à la royauté ſon fils Dagobert, & l'envoya réſider à Metz, avec le titre de roi d'Auſtraſie. Il fit plus encore pour lui ; il lui envoya deux miniſtres vertueux, qui rendirent ſon gouvernement ſi aimable, que les voiſins de la France Germanique, attendris & pénétrés de tant de vertus, ſouhaiterent de l'avoir pour roi : hommage le plus flatteur que l'on puiſſe jamais rendre à un ſouverain.

Quand le jeune Dagobert fut en âge d'être marié, il lui confia une partie du gouvernement, pour le former à l'art de régner ; car cet art a ſes principes, & aucun ne doit mieux s'apprendre, quoiqu'il n'y ait point d'école publique pour l'enſeigner. Le jeune prince, dans cet âge bouillant & inexpérimenté où l'autorité,

ſe rend fougueuſe & aveugle, où les paſſions ſemblent vouloir tout dévorer autour d'elles, demanda avec fierté à ſon pere, qu'on lui donnât encore quelques parties du royaume d'Auſtraſie, qu'il avoit plu à Clotaire d'en détacher. Le ſouverain pacifique, par un exemple de modération unique & de tendreſſe vraiment paternelle, remit ce droit litigieux entre les mains d'arbitres, qui étoient douze évêques & ſeigneurs. Ils concilierent le pere & le fils, ſans qu'il y eût de ſang répandu : ce qui eſt touchant & remarquable dans la premiere race, où les liens de la parenté la plus étroite n'arrêtoient point le bras de l'ambition, qui dégénéroit en férocité.

La bonté de Clotaire ne tenoit pas à la foibleſſe. Il montra du courage & même de l'intrépidité. Un certain Bertoalde, duc des Saxons, prenant ſon humeur égale & douce pour le ſentiment de la crainte, entra dans l'Auſtraſie, & eut d'abord quelques avantages ſur le jeune Dagobert, qui faillit à perdre la vie, ayant reçu ſur la tête un coup de ſabre qui fauſſa ſon caſque. Le pere vole au ſecours de ſon fils. Les deux armées étoient en préſence, une riviere les ſéparoit. Clotaire inſulté en perſonne par les cris outrageans

de Bertoalde, traverſe le fleuve ſur ſon cheval, gravit à l'autre rive, renverſe l'inſolent & le tue de ſa propre main. Il fit mettre ſa tête au bout d'une lance; & la portant en forme d'étendard, il diſperſa l'armée des Saxons. Les rois de la premiere race ont ſu tous combattre en perſonne.

Il ne ſurvécut que quelques mois à cette action éclatante; mais avant de mourir, il ſupprima la charge de maire du palais dans le royaume de Bourgogne; d'après le conſeil des ſeigneurs du pays. Peut-être entrevit-il, mais trop tard, ce que cette place alloit coûter dans peu à ſes ſucceſſeurs: ce preſſentiment, au reſte, ne devoit être que confus; pouvoit-il prévoir que des ſujets chaſſeroient bientôt leur maître, aux yeux & de l'avis de la nation? Toute la ſagacité humaine ne ſauroit deviner certains jeux bizarres du deſtin, ni l'effet des talents extraordinaires qui naiſſent à propos. Ces maires, il faut l'avouer, commencerent d'abord par bien ſervir l'état; ils furent des citoyens fideles, des miniſtres vigilants & infatigables. S'ils ſe frayerent un chemin au trône, ce fut par les moyens utiles qui captivent volontairement les ſuffrages du peuple. Clotaire mourut (an. 628) dans la qua-

rante-cinquieme année de ſa vie & de ſon regne. Il mourut trop tôt pour la France : il ſavoit la gouverner, & connoiſſoit à fond l'eſprit national, la premiere étude d'un ſouverain.

Ce qu'il y eut, relativement au dogme, de plus curieux parmi la foule des ſubtilités théologiques, les ſeules queſtions qui agitaſſent alors les eſprits, ce fut l'opinion d'un certain évêque, qui ne vouloit pas abſolument que la femme fût compriſe dans l'eſpece humaine. Il en faiſoit un être à part ; il diſoit, pour appuyer ſon ſyſtême, que Dieu n'avoit créé que l'homme, & que la femme conſéquemment n'avoit rien de commun avec lui. Cette queſtion fut débattue, & d'une maniere auſſi grave que ſolemnelle. Après bien des diſputes, on trouva enfin dans les ſaintes écritures, que Dieu, au commencement, avoit créé l'homme mâle & femelle : ce qui reſtitua aux femmes tout l'honneur de leur ſexe, & leur aſſociation au genre humain, dont elles ſont le tourment & les délices.

Clotaire, qui avoit toujours reſpecté le pouvoir des ſeigneurs, ne manqua pas d'avoir une égale déférence pour l'autorité du clergé. Celui-ci s'en prévalut. Il

ordonna de payer la dixme, ſous peine d'excommunication, parce que la loi divine, diſoit-il d'après les loix moſaïques, le vouloit ainſi. Il fut enjoint à tout laïque, ſous peine de punition corporelle, de faire une profonde révérence à tout clerc qu'il rencontreroit; & ſi le laïque étoit à cheval, il devoit deſcendre, & s'humilier profondément, pour rendre à l'autre les honneurs les moins équivoques.

Les religieuſes même, enhardies par ces privileges, qui prenoient chaque jour une nouvelle force, ſe refuſoient à reconnoître aucun pouvoir. On les vit à Poitiers ſe révolter contre l'abbeſſe, prendre des ſatellites à leur ſolde, faire le ſiege du monaſtere, & s'en emparer à main armée. Le ſcandale fut ſi grand, que les évêques ſe trouverent obligés de les juger. Mais qu'arriva-t-il ? Elles furent abſoutes de toute accuſation, parce que la foudre terrible de l'excommunication n'étoit réſervée que pour frapper dans ſa chûte les têtes profanes des laïques.

Qui auroit connu l'influence des cauſes morales, n'auroit pas manqué de deviner le pouvoir immenſe dont l'égliſe Romaine devoit jouir. Des privileges ſans nombre,

des exemptions dangereuſes, & qui établiſſoient une trop grande inégalité entre les citoyens, arrivoient en foule de Rome. Des donations extravagantes enrichiſſoient les monaſteres ; l'or n'appartenoit plus qu'au clergé : mais comme la balance du partage étoit trop chargée d'un côté, le clergé fut contraint lui-même de céder aux agrieulteurs les terres qu'il tenoit de la dévotion aveugle des princes & des peuples, moyennant une redevance annuelle, légere, à la vérité, dans ſon origine. C'eſt ce qu'on appella les *précaires*. Le fonds n'en pouvoit jamais appartenir aux particuliers : ainſi ſon ſyſtême de propriété abſolue embraſſoit, comme on voit, l'avenir ; mais cette ceſſion ne remédiant point aux maux politiques de l'inégalité exceſſive, les uſurpations ſe mirent à contrebalancer les donations ; le fer ravit à la croſſe tout ce qu'il put lui ravir de force ; & les foudres de l'égliſe, ſans ceſſe allumées ſur la tête des rebelles, c'eſt-à-dire, des ſeigneurs appauvris par les folles libéralités de leurs ancêtres, enfanterent ces longues diſcordes & ces débats incroyables, qui depuis troublerent & déchirerent la monarchie.

Avant d'aller plus loin, jetons un coup-

d'œil ſur les charges de la cour, & ſur leurs différentes prérogatives ; il nous ſervira à développer l'hiſtoire des ſiecles ſuivants, & l'on n'en verra que mieux les ſingulieres mutations que le temps amene même dans l'intérieur du palais des rois, qui ſembleroit devoir être plus à l'abri des changements capricieux qui ſe paſſent au dehors.

La charge de maire du palais répondoit à celle de grand-maître de la maiſon du roi ; on l'appelloit d'abord major-dome, *majordomus*. Les maires parvinrent de la ſurintendance au trône. On croit voir un intendant qui finit par acheter les terres du ſeigneur dont il a dirigé les affaires.

Celle de comte du palais étoit une charge civile, & conſéquemment plus reſpectable ; mais elle ne reçut aucun développement. Cette branche, il faut le croire, étoit de nature ſtérile. Quand le roi, abſent ou malade, ne rendoit pas la juſtice par lui-même, le comte la rendoit au nom du prince : prérogative vraiment glorieuſe ! Son office étoit encore de juger toutes les cauſes dont il y avoit appel. On ne pouvoit parler au roi de quelqu'affaire litigieuſe que l'on n'eût ſon

agrément. Cette charge étoit remplie par des hommes bien integres & véritablement amoureux de la juſtice, puiſqu'elle n'a point brillé dans l'hiſtoire par les traces de la conſidération & de l'opulence.

Les chartres royales étoient ſignées par le référendaire; & c'étoit lui qui gardoit ordinairement le ſceau du roi. Cette troiſieme charge de la cour a été réunie, ainſi que celle de comte du palais, à la charge de chancelier, qui alors loin de préſider les cours ſupérieures, & d'être regardé comme le chef de la magiſtrature, n'étoit qu'un humble ſecretaire chargé de rédiger les actes par écrit. On le nommoit archi-chancelier, pour le diſtinguer des ſcribes qu'il avoit ſous lui, & auxquels on donnoit auſſi le nom de chancelier.

La reine, qui régloit la dépenſe journaliere du palais, ſe faiſoit aider par le chancelier ou camérier, qui entendoit les comptes & tenoit le regiſtre des fournitures. La reine préſidoit à l'adminiſtration domeſtique de ſa maiſon; elle s'honoroit d'y mettre de l'économie, & renvoyoit les officiers de bouche qui avoient quelque penchant à la prodigalité. On voit même que les reſtes de la table étoient

vendus au profit de la toilette de la reine, pour récompenſe de ſes ſoins vigilants & aſſidus.

Le comte étoit chargé des écuries du roi; on l'appelloit *comes ſtabuli*, ſurintendant de l'étable.

Les proviſions pour la bouche du roi regardoient le ſénéchal; mais on en avoit excepté l'emplette & la garde du vin. Cette boiſſon étoit confiée au bouteiller. Ce grave mot de ſénéchal ſignifie en langue tudeſque, l'homme qui a ſoin des troupeaux, qui les vend & qui les dépece.

Le maréchal avoit ſoin des chevaux, & le nom en eſt encore demeuré à ceux qui les ferrent & qui les panſent.

Les appartements à la cour étoient diſtribués par le mantionnaire, & il avoit ſoin des lits & de la garde-robe. On couchoit huit dans un lit.

Il y avoit un fauconnier portant ſur le poing des oiſeaux de proie, ſymbole antique de la royauté; quatre grands véneurs pour la chaſſe; & les conſeillers du roi, clercs ou laïques, le ſuivoient dans preſque tous ſes voyages. Comme ils étoient des donneurs éternels d'avis, ils accompagnoient Sa Majeſté, *pour l'admoneſter*, dit de Prades.

DAGOBERT.

Roi du vivant de ſon pere, il n'étoit pas diſpoſé à partager avec ſon frere Caribert. La loi inviolable & déſaſtreuſe des François l'exigeoit néanmoins ; rien de mieux marqué dans l'hiſtoire que ce partage à peu près égal, renouvellé à chaque décès de prince & de fils de prince. Mais Dagobert étoit le plus fort ; il avoit une armée ſur pied, ce qui partout fait taire la loi. Il fallut que Caribert ſe contentât du titre de roi d'Aquitaine. Ne pouvant obtenir plus, il fit de Toulouſe la capitale de ſes états. Le duché d'Aquitaine, à titre de duché héréditaire, eſt reſté dans ſa maiſon depuis 628 juſqu'en 1503. Louis d'Armagnac, duc de Nemours, en fut le dernier poſſeſſeur. Voilà une filiation rare & mémorable.

Le regne de Dagobert eut de beaux commencements, qui le firent regarder d'abord comme un prince accompli ; car le peuple ſe hâte d'encourager un roi auquel il remarque de bonnes intentions ;

& il le paie volontiers d'avance des vertus dont il eſpere jouir. Dagobert viſita ſon royaume, & il eut raiſon. Rien ne ſupplée à l'œil du maître ; il voit tous les objets tels qu'ils ſont, dès qu'il veut les voir ſous leur véritable point de vue : par ſa place, il a un coup-d'œil particulier, n'eût-il pas même le génie en partage. On le vit s'occuper des affaires publiques, & prendre conſeil des plus ſages. Il paroiſſoit enfin chérir les loix, le bon ordre, & devoir les reſpecter toujours ; mais une paſſion plus redoutable dans le ſein des rois que chez les autres hommes, vint anéantir tout-à-coup ſes bonnes qualités : l'amour des femmes le porta aux plus honteux excès. Il répudia ſon épouſe, ſous prétexte qu'elle étoit ſtérile : il donna à trois concubines le titre de reine. Il fut gouverné par d'indignes maîtreſſes. Il fallut donner à ces femmes avides tout ce que leur luxe puérile exigeoit : de là l'augmentation des impôts, les concuſſions de toute eſpece, & toutes ces vexations ſourdes & ouvertes, qu'un roi avili invente pour ſatisfaire à ſon libertinage.

Pluſieurs miniſtres firent de vains efforts pour le retirer de cet oubli de lui-même. La débauche a cela de funeſte,

qu'elle corrompt bientôt l'entendement ; & le cœur qui en eſt atteint, quelqu'effort qu'il faſſe, ne peut plus nourrir le germe des vertus. Dagobert n'en eut plus, & perdit toutes ſes qualités aimables. Son frere, roi d'Aquitaine, étant mort, il pilla ſes tréſors, & fruſtra ainſi ſes neveux de leur héritage.

Il ne tarda pas à être puni. Une guerre unique dans l'hiſtoire s'alluma & ne fut point heureuſe. Un négociant, nommé Sammon, étoit devenu ſi riche, que les Eſclavons, nation nombreuſe & puiſſante, l'avoient choiſi pour leur roi ; & l'or, en cette circonſtance, fert quelquefois tout auſſi bien que le fer : on l'a vu en Pologne & ailleurs. Avec de l'or on a des ſoldats, diſoit Céſar ; & avec des ſoldats on recouvre ſon or. Une extrême opulence n'eſt preſque jamais l'ouvrage d'un homme médiocre. La fortune ſeule, quoi qu'on en diſe, ne peut pas tout faire ; il faut du travail, de la vigilance, & j'honore les hautes fortunes quand elles ſont irréprochables, comme les autres ſuccès. Outre ſon induſtrie, il avoit un grand caractere. Il avoit épouſé douze femmes ; la coutume autoriſoit fort à propos chez lui la polygamie. Il en avoit

eu vingt-deux fils & quinze filles. Il étoit prudent & brave. Dagobert lui avoit envoyé un ambaſſadeur pour ſe plaindre à lui de quelques inſultes faites à des marchands François. Sammon reçut très-bien l'envoyé, qui s'aviſa de le traiter avec une hauteur arrogante & déplacée. Le roi marchand uſa de modération, & parla de la ſatisfaction qu'il vouloit lui donner, ainſi que de l'amitié & de la bonne intelligence qu'il vouloit entretenir avec le roi de France.... *L'amitié*, interrompit le brutal envoyé; *eh! peut-il y en avoir entre des chrétiens ſerviteurs du vrai Dieu, & des chiens de païens comme vous autres?... Eh bien*, répliqua Sammon, *puiſque nous ſommes des chiens, nous nous ſervirons de nos dents pour vous mordre de toutes nos forces.*

Trois armées Françoiſes, envoyées contre l'opulent païen, ne ſervirent qu'à illuſtrer le regne de Sammon, qui exécuta trop bien ce qu'il avoit promis à l'envoyé. Dagobert fut obligé d'exempter de tribut les Saxons, pour qu'ils euſſent à défendre la frontiere de l'empire François : ce qu'ils firent aſſez mal.

Pour mieux réprimer les Eſclavons qui l'inquiétoient, il déclara Sigebert ſon fils,

âgé de trois ans, roi d'Auſtraſie ; & comme cet enfant avoit ſa cour & ſes officiers, ceux-ci furent intéreſſés perſonnellement à repouſſer l'ennemi pour conſerver leurs charges & leurs prérogatives : moyen ingénieux, mais peu ſûr dans ſes conſéquences. Il naquit un ſecond fils au roi, qui fut nommé Clovis. Les évêques & les ſeigneurs de Neuſtrie & de Bourgogne convoquerent une aſſemblée, & ſupplierent le roi de régler, par un acte ſolemnel, le partage de ſes états entre les deux princes encore enfants.

Les grands ſe ſouvenoient ſans doute de quelle maniere Dagobert en avoit uſé à ſon avénement au trône. Ils ne vouloient plus d'un monarque ſeul maître de la monarchie, & qui pût réunir tout le pouvoir entre ſes mains. Leurs privileges avoient ſans doute été léſés ; mais faute d'armée, ils n'avoient pu faire valoir leurs droits reſpectifs. Ils jugerent à propos de les rétablir dans ce moment favorable ; & en effet, ce qu'ils demanderent leur fut accordé.

La débauche eſt ſœur de l'indolence. Dagobert, livré à la molleſſe, ne vit qu'avec déplaiſir les Gaſcons qui le menaçoient de l'arracher des bras de la vo-

lupté pour l'obliger à combattre; il ne vouloit que paſſer tranquillement le reſte de ſes jours ſans ſoins & ſans affaires de cabinet. Heureuſement, dans ſon incapacité, il eut l'eſprit ou le bonheur de choiſir un vieux général d'une expérience conſommée, qui les réduiſit. Sorti de cet embarras, il retomba dans un autre; il eut à traiter avec les Bretons, qui parloient fort haut & de maniere à l'épouvanter. Il paroît que, depuis le mal-adroit ambaſſadeur qu'il avoit envoyé à Sammon, il s'étoit du moins exercé à faire un choix plus attentif de ſes agents. On a vu un marchand devenir roi; on va voir un orfevre miniſtre d'état, & de plus évêque. Ce fut lui que Dagobert choiſit pour négocier avec les Bretons. Il le fit avec prudence & ſuccès; & comme ſes inſtructions portoient d'avoir la paix, Eloy ſervit très-bien l'humeur de Dagobert, qui ne vouloit pas être diſtrait dans ſes plaiſirs. Il ne jouit pas long-temps de cette paix plutôt achetée que conquiſe; il mourut de la dyſſenterie à l'âge de trente-ſix ans. Ses débauches abrégerent ſes jours. Il ouvrit le premier le fameux caveau de Saint-Denis, où tant de rois ſont deſcendus après lui, pour être jugés ſolemnellement

l'un après l'autre au tribunal de la voix des peuples.

Au milieu de ſes profuſions ſcandaleuſes, Dagobert, croyant racheter ſes vices, ſe permit des libéralités conſidérables envers les moines. C'eſt une fauſſe & malheureuſe idée, que celle qui nous fait imaginer que l'on appaiſe le ciel à tel prix, & que les préſents dont on charge les autres diſpenſent du repentir, qui ſeul juſtifie. Dagobert exigeoit encore, pour calmer les vifs reproches de ſa conſcience, que toute tête fût baptiſée. Il fit un édit qui ordonnoit que tous les juifs euſſent à ſe ſoumettre à l'eau qui régénere, ou à mourir.

Tous les évêques qui gagnerent des proſélytes, diſons mieux, des ſujets nombreux, ont comblé d'éloges Dagobert, qui ne montra d'activité que pour raſſembler tous les étrangers autour des fonts baptiſmaux. Comme on doutoit fort de ſon ſalut, un évêque reconnoiſſant prétendit avoir eu une viſion, dans laquelle il avoit apperçu effectivement les démons qui emmenoient l'ame de Dagobert en enfer, à bord d'une barque, en juſte punition de ſon incontinence: mais comme tout ſe peſe & ſe compte, & qu'il avoit été libéral envers l'égliſe, S. Denis,

S. Maurice & S. Martin accoururent bientôt à ſon ſecours, l'arracherent des griffes diaboliques, & le porterent en triomphe au ciel, laiſſant la barque & les démons ſtupéfaits.

On voit encore à S. Denis un tableau en ſculpture, où cette imagination bizarre eſt repréſentée. Ce conte ridicule a même fait une très-grande fortune parmi le peuple, peut-être parce qu'il ſervit à peindre très-bien le caractere de Dagobert, livré tout à la fois à l'incontinence & à une pieuſe diſſipation.

On parle encore de ſon fauteuil, ou de ſon trône d'or maſſif, fondu & jeté en moule par l'orfevre S. Eloy. Cela peut donner quelqu'idée de ſes richeſſes; mais un trône d'or maſſif, appartenant au roi Dagobert, eſt une exagération faite pour un conte de fées, & qui ne mérite pas d'être ſérieuſement réfutée. Le vulgaire aime de préférence tous les récits qui tiennent à une magnificence ſuperbe; & plus il eſt indigent, plus il a ſoin d'enrichir ſes paroles.

Mais quand Boileau a fait ces deux vers pittoreſques,

Quatre bœufs attelés, d'un pas tranquille & lent,
Promenoient dans Paris le monarque indolent.

il a vraiment repréſenté Dagobert dans

ſon carroſſe. Un jour qu'il ſe diſpoſoit à monter ſur ſon chariot (& il y a loin, je crois, de ce char à celui que montoit Louis XVI lors de ſon ſacre à Rheims), un poëte improviſateur vint à lui. Un pareil perſonnage avoit droit, dans ce ſiecle, de fixer l'attention. Le prince le reconnut, le ſalua, & s'arrêtant, lui dit : « Je » te donne les deux bœufs de ma voi» ture, ſi tu me fais un vers avant que » j'y ſois monté, & un vers relatif à » l'action. » Tandis que le roi montoit, ce vers partit de la bouche du poëte :

Aſcendat Dagobert; veniat hos unus & alter.

Les Pelegrins de notre ſiecle en auroient fait tout autant en vers alexandrins, en rimes plates & riches; mais on ne leur eût pas donné, pour cela, l'attelage de ſa majeſté.

Il légua, par ſon teſtament, trente mille livres de plomb pour couvrir l'égliſe de Saint-Denis. Il a diſpoſé & préparé le tombeau de ſes ſucceſſeurs. Les dépouilles de toutes les égliſes du royaume étoient pour S. Denis qui prenoit faveur au détriment de S. Martin. Les portes de bronze qu'on y voit encore, appartenoient à

S. Hilaire de Poitiers. Elles avoient fait cent lieues pour venir décorer le lieu de ſa ſépulture & ſon temple de prédilection.

Il aimoit beaucoup Paris, qu'il ne quittoit qu'avec regret ; & les Auſtraſiens voyoient avec un vif chagrin, que le roi y réſidoit preſque toujours. Comme il étoit homme de plaiſir, & que ceux qui ne le haïſſent pas aujourd'hui ſe fixent encore dans la capitale pour ſe livrer librement à toutes les jouiſſances, il n'eſt pas inutile, en paſſant, d'en faire la remarque.

SIGEBERT II,

ROI D'AUSTRASIE.

CLOVIS II,

ROI DE NEUSTRIE ET DE BOURGOGNE. LEURS ENFANTS.

ON preſſent que les maires du palais vont s'emparer, habilement & par degrés, de l'autorité royale. Deux rois enfants, un état épuiſé ; des ſujets qui, leur requête à la main, redemandent à rentrer dans les biens que le feu roi avoit injuſtement uſurpés pour payer des courtiſannes ; un maire du palais, juſte, ſenſible & populaire, qui les écoute, les plaint, les ſatisfait, & que l'on bénit de tous côtés avec reconnoiſſance : ne falloit-il pas, après cela, que l'on perdît inſenſiblement de vue des monarques étrangers pour ainſi dire à la nation ? On arrêta ſes regards ſur ceux qui, tenant les rênes de l'état, le

gouvernoient réellement, & accoutumoient le peuple à les conſidérer comme ſouverains, puiſqu'ils en faiſoient les fonctions. Le peuple, qui ſent tout vivement & ſans meſure, nomme toujours avec tranſport ceux qui lui font du bien, ou qui ſont aſſez habiles pour lui faire croire qu'ils lui en ont fait. Il juge l'effet, jamais la cauſe; il ſent ſur-tout le beſoin qu'il a d'être gouverné.

Pepin & Aga, maires du palais pendant la minorité de Sigebert & de Clovis, étoient deux hommes d'une grande capacité & d'une probité rare. Le pilote du royaume laiſſoit à d'autres le gouvernail qui le fatiguoit; leurs mains actives le ſaiſirent fortement. Pepin mourut; ſon fils Grimoalde lui ſuccéda; & cette importante place étant devenue, de l'aveu des grands, héréditaire, fut acquérir ce qui fait la force réelle des monarques, la ſucceſſion directe. L'aſcendant de ce maire ſur Sigebert fut tel que ce prince, déſeſpérant d'avoir un fils, avoit déja adopté le ſien pour régner après lui. Mais la reine, d'après cet éveil, ne manqua pas de lui donner un enfant, qui fut nommé Dagobert. Sigebert mourut (an. 656); on le loua beaucoup dans ſon panégyrique,

d'avoir été détaché toute ſa vie des grandeurs terreſtres, pour obtenir en échange dans le ciel une couronne plus glorieuſe.

Aga, qui gouvernoit Clovis II, mourut. Il eut pour ſucceſſeur Archambaud, qui hérita de l'autorité. Il fut prudent, modéré, digne de commander. Il fit don à ſon roi d'une belle fille qu'il avoit achetée de quelques marchands Anglois, préſent que l'on faiſoit alors ſans honte. Clovis en devint éperdument amoureux; il l'épouſa & la déclara reine. Il en eut trois fils, Clotaire, Childeric & Thierry, qui furent auſſi obſcurs, auſſi nuls que leur pere. La ſeule action mémorable de ſa vie, fut que, dans un temps de famine, il fit enlever les lames d'or qui couvroient les cercueils de S. Denis & de ſes compagnons, pour acheter du bled & en nourrir les pauvres. Un eſprit auſſi droit, un cœur auſſi bien né, font regretter que ce roi n'ait pas eu de caractere.

Il eſt difficile de décider ſi l'inaction abſolue de ces princes venoit d'une incapacité réelle, ou de l'oppreſſion ſous laquelle ils vivoient dès leur tendre enfance. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que les ſeigneurs ont participé à la création de cette puiſſance rivale du trône, qu'ils s'aſſem-

bloient pour nommer à cette premiere dignité du royaume, qu'ils lui conféroient le pouvoir militaire, & qu'ils ſe réſervoient le droit facile d'expulſer le maire quand il ne gouvernoit pas à leur gré. Ils avoient trouvé ainſi le moyen de conſerver au ſang royal ſes prérogatives, & de parer à l'interregne des minorités & à l'inſuffiſance des rois majeurs. Cherchons toujours dans le remede aux maux publics, l'origine des coutumes qui nous ſemblent les plus bizarres, c'eſt-à-dire les plus oppoſées aux nôtres.

Les loix de la ſucceſſion étoient encore reſpectées, mais pour la forme. Ces deux pouvoirs utiles, qui ſe confondoient peut-être à une certaine époque, ne pouvoient pas ſubſiſter long-temps enſemble ; une révolution devoit naître, & ne tarda point en effet.

Grimoalde eut l'aſſurance de faire valoir l'adoption momentanée de ſon fils Childebert, qu'il mit ſur le trône. S'il fut dépoſé, c'eſt que les grands ne goûterent pas ſon élévation ; c'eſt qu'attentifs à régir ; ils redouterent plus l'ambition du pere qui ſe manifeſtoit, que des fantômes empriſonnés. Leur nullité abſolue convenoit à leurs nouveaux projets ; ils

ſemblent

ſemblent enfin avoir eu tous le deſſein réfléchi d'ôter à la royauté & ſon poids & ſa force.

On voit paſſer comme des ombres, & Dagobert II dépoſé & relégué (an. 670), & Clotaire III qui mourut ſans poſtérité, & Childeric ſon frere. A leur place, & ſous le même diadême, figure le maire Ebroin, qui s'aſſied encore au rang d'une mere régente. Elle-même abandonna l'autorité ; & il ſemble qu'il ſuffiſoit d'être du ſang royal pour n'avoir aucune part au pouvoir remis & partagé entre les grands du royaume.

Ebroin ne gouvernant pas conjointement avec eux, ainſi qu'avoient fait ſes prédéceſſeurs, on prit les armes contre lui, on pilla ſes tréſors, & on le contraignit à s'enfermer dans un couvent, d'où on le verra ſortir avec la vengeance.

Ebroin avoit fait proclamer roi Thierry, à qui on n'avoit pas ſeulement ſongé à donner une part, parce qu'il étoit encore au berceau lorſque ſon pere mourut. Les grands, de leur propre ordonnance, firent couper les cheveux à Thierry, uniquement parce qu'Ebroin l'avoit protégé. Il paſſa dans un cloître ; & Childeric, roi d'Auſtraſie, fut appellé par

eux au trône : preuve qu'ils vouloient une forme de gouvernement qui leur laiſſât l'autorité toute entiere, & qu'ils ne créoient un maire que pour porter le fardeau du travail, & le tenir aſſujetti à leurs ſuprêmes volontés. Ce roi, nouvellement élu, ſembla vouloir rentrer un inſtant dans les droits de la royauté; il prêta l'oreille aux repréſentations des ſeigneurs, qui, comme tuteurs nés de l'état, l'exhorterent à remettre les loix en vigueur, à obliger les gouverneurs des provinces & les juges à en reſpecter la dignité : mais, comme ſi ſon ſang fût prédeſtiné au repos & à la langueur, il retomba bientôt dans l'apathie de ſes prédéceſſeurs. Il donna ſa confiance au premier qui voulut l'obtenir, à Léger, évêque d'Autun, qui avoit été miniſtre de la reine ſa mere, & le principal auteur de la derniere révolution. Mais par une ſuite de foibleſſe inconſidérée, il dédaigna quelque temps après ſon zele, & mépriſa ſes avis. Ce miniſtre qui lui avoit été ſi cher, il le fit arrêter ſans raiſon, & enfermer dans un monaſtere. Ainſi il agiſſoit imprudemment contre lui-même, lorſqu'il avoit beſoin d'un guide ferme & dévoué à ſa perſonne.

Léger y rencontra Ebroin, ſon rival; & leurs communs revers adouciſſant leur haine miniſtérielle, ils s'unirent en courtiſans diſgraciés, qui ne doivent ſe combattre & ſe détruire que dans le ſéjour de la faveur. L'air du couvent leur étoit inſupportable, après avoir reſpiré ſi longtemps l'air de la cour. Ils cherchoient tous deux à ſortir de leur priſon.

Childeric, ſans maire & ſans miniſtre, fit voir que le frein impoſé à cette race pouvoit avoir eu quelque fondement juſte, raiſonnable & abſolument étranger à l'ambition des grands. On a vu la férocité des premiers rois, quand ils ſe déchiroient entr'eux, immolant leurs proches ſans remords. On va voir renaître cette ſoif de domination & ce deſpotiſme furieux. Il ſe livra à des flatteurs qui careſſerent ſes paſſions fougueuſes, & acheverent de le corrompre moralement & politiquement. Il taxoit de révolte la moindre contradiction; il ne vouloit plus que l'on prononçât en ſa préſence le nom ſeul des loix. Il bannit les repréſentations. Maître hautain, débauché, il ſignala encore ſon régne par la cruauté. La langue des grands n'étoit point enchaînée, & n'avoit point appris à être muette quand

le mécontentement étoit universel. Un seigneur, nommé Bodillon, lui parla un jour avec une noble & respectueuse liberté, au sujet d'un impôt dont il vouloit encore surcharger le peuple gémissant; & le poids des impositions étoit déja un fardeau très-lourd. Childeric, qui n'aimoit pas les remontrances, agit en tyran; il ordonna à ses gardes d'arrêter Bodillon, de le coucher par terre & de le battre de verges en sa présence, à la maniere des esclaves. Bodillon se releva sans se plaindre; mais quelque temps après (an. 573), ayant épié le roi qui chassoit dans la forêt de Livry, il l'attaqua, avec plusieurs seigneurs irrités d'un tel affront, & le poignarda, lui, la reine qui étoit enceinte, & le petit prince Dagobert, qui étoit encore enfant. Un autre enfant royal, qu'on élevoit dans le palais, parvint depuis à la couronne.

Voilà le royaume sans monarque, sans maire, sans loix, & menacé de tomber dans une entiere anarchie (an. 678). Un Dagobert ne paroît un moment sur la scene que pour périr assassiné. Le trône devint une place dangereuse, parce que plusieurs de ceux qui s'y étoient assis avoient abusé de leur pouvoir. Les grands

déſormais veulent un monarque de nom, & rien de plus. On fait ſortir Thierry de ſon couvent. C'eſt lui qui, ayant les cheveux coupés, avoit répondu à ſon frere qui lui demandoit ce qu'il vouloit : *Je ne veux rien de toi ; mais j'attends de Dieu la vengeance de l'injuſtice qui m'a été faite.* La vengeance arriva, & ne fut pas trop tardive.

Il laiſſa croître ſa chevelure ; car un front nu étoit un front d'eſclave. Il ſe choiſit un maire, tant pour pouvoir régner que pour obéir aux ſeigneurs ; mais l'évêque d'Autun & le fougueux Ebroin étoient ſortis en même temps de leur monaſtere. Ebroin, loin de ſonger à montrer plus de ſoumiſſion, redemanda hautement ſon ancienne dignité, ſa place inamovible. Elle lui appartenoit, diſoit-il, comme au roi ſa couronne ; & puiſqu'il ne lui conteſtoit pas ſon diadême, l'équité exigeoit qu'on lui rendît ſa charge. Un pareil trait d'audace feroit croire qu'elle étoit dès-lors véritablement incorporée à l'état ; car ſans ce prétexte, il n'y auroit jamais eu d'exemple d'une ſemblable inſolence.

Souvenons-nous toujours que ce que l'on appelle gouvernement eſt ſuſceptible de toutes les formes poſſibles, & que

l'hiſtoire nous offre les modifications du pouvoir, variées à un point qui devroit faire naître en nous les réflexions les plus neuves & les plus oppoſées à la diſtinction ſervile que nous avons adoptée. Rien ne ſe reſſemble en politique ; tout ſe différencie d'après une multitude de combinaiſons qui ne ramenent jamais le même événement. A-t-on apperçu même de nos jours, avec une préciſion ſatisfaiſante, la partie qui en Europe gouverne réellement ? Chaque ſiecle, chaque regne, chaque miniſtre, chaque fait, chaque jour ne fait-il pas jouer de nouveaux claviers, qui rendent à une oreille attentive des ſons juſqu'alors inconnus ? Rien n'eſt ſi mobile que la politique des états ; & le gouvernement étant ſans ceſſe modifié par les loix nouvelles & par l'opinion des peuples, ne marche jamais d'un pas égal & reſſemblant.

Les grands gardoient le ſilence, & ſembloient approuver Ebroin ; mais il gâta ſes prétentions en faiſant aſſaſſiner ſon concurrent. Ce trait le rendit odieux, & l'éloigna plus que jamais de la charge de maire du palais. Furieux, il ſe retira en Auſtraſie, & proclama un faux Clovis, prétendu fils de Clotaire III. Il n'en fal-

loit pas davantage pour le rendre tout-à-coup puiſſant & redoutable. Il ne quitta point de vue ſa charge, qu'il redemanda conſtamment comme une propriété inviolable. Voulant enſuite prouver qu'il n'avoit point d'adverſaire, (& il prouvoit toujours violemment) il inveſtit Autun, en ſaiſit le malheureux évêque, & lui fit crever les yeux. Ce fut ainſi qu'il traita ſon compagnon de diſgrace, dont il avoit partagé la priſon ; mais ſans doute ils s'étoient fait, dans leur captivité, quelques confidences indiſcretes, ou bien ils s'étoient pénétrés ; & leur ambition mutuelle ayant percé, l'un n'avoit fait que prévenir l'autre. On ſait trop avec quel acharnement deux concurrents au miniſtere ſe meſurent & ſe pourſuivent.

Rien ne doit plus ſurprendre, après ce qui arriva. Thierry fut contraint de lui donner ou plutôt de lui rendre la charge de maire du palais. Auſſi-tôt il publie, à la maniere d'un ſouverain, une amniſtie générale. Il conſent à pardonner ; mais il veut, par une exception particuliere, que l'on pourſuive tous ceux qui ſe trouveront coupables du meurtre de Childeric, alors oublié au fond de ſon

tombeau : c'eſt qu'il brûloit d'en accuſer l'évêque d'Autun. Les dépoſitions furent préparées avec tant d'adreſſe, que l'évêque fut dépoſé par les évêques. Il les avoit donc intéreſſés dans ſa cauſe à un point incroyable ; car il étoit inuſité de voir un évêque condamné par ſes confreres, quoi qu'il eût fait. L'évêque d'Autun flétri, ayant eu les levres coupées, fut enſuite livré au bourreau. Eh, quelle ſatisfaction pour un miniſtre vindicatif que de traiter ainſi ſon adverſaire ! quel jour heureux pour lui !

Mais Ebroin pouſſoit trop loin ſon reſſentiment, pour qu'il pût ſe flatter long-temps de l'impunité. Les ſeigneurs, quoique diviſés entr'eux, s'accordoient trop bien pour permettre à la tyrannie de leur faire ſentir ſes coups. Le maire du palais devenant inſenſiblement plus dangereux qu'un roi, il falloit l'arrêter dans ſa marche audacieuſe. C'eſt ce qu'ils firent : ils déclarerent ducs d'Auſtraſie, deux d'entr'eux qui étoient couſins, & leur confierent le gouvernement.

L'hiſtoire fait paroître ici, pour la premiere fois, le nom de Pepin d'Hériſtal, ſouche des rois de la ſeconde race. Le maire Ebroin ne manqua pas d'appeller

ces nouveaux acteurs, invités à figurer ſur la ſcene, des rebelles à Thierry; & en bon ſujet qui chériſſoit l'autorité royale, il fit marcher contr'eux une armée. L'un ayant été malheureuſement battu, & ayant rendu la ville de Laon croyant ſauver ſa vie, n'en eut pas moins la tête coupée. Il ſe nommoit Martin; & là finit ſon hiſtoire. Pepin d'Hériſtal, plus heureux, vit qu'il n'y avoit point de capitulation à ſigner avec un ſi fougueux adverſaire; & quoique plus foible, il réſolut de ſe battre juſqu'à la derniere extrêmité.

Ce terrible maire du palais, qui diſpoſoit toutes ſes forces pour la victoire, périt tout-à-coup par une main obſcure, vile, & preſqu'inviſible pour lui, tant il la redoutoit peu. Le grand-maître de la maiſon du roi avoit malverſé dans l'exercice de ſa charge. Ebroin, reviſant ſes comptes, l'avoit condamné à une groſſe amende, en menaçant de chaſſer le valet infidele, s'il retomboit à l'avenir dans une pareille faute. Le grand-maître, qui ne ſe ſoucioit pas qu'un œil obſervateur, très-propre à le chagriner, éclairât ſa conduite; aidé de quelques ſubalternes intéreſſés dans ſes malverſations, le fit tuer à coups de couteau un dimanche,

lorſqu'il alloit à l'égliſe entendre l'office. C'étoient des bas-officiers de cuiſine, qui n'avoient pas pris d'autres armes, de peur de paroître ſuſpects. Ils ſe réfugierent tous enſuite auprès de Pepin d'Hériſtal, qui ne refuſa point de leur accorder ſa protection, diſant qu'il alloit examiner l'affaire; ce qui a laiſſé penſer que, s'il ne fut pas le premier auteur de cet aſſaſſinat, il le vit du moins ſans une profonde indignation.

Les grands élurent un nouveau maire qui ſe trouva ſans talents, & ne fit que paſſer. Ce n'étoit point là un rang pour un homme nul. Son fils, qui prit ſa place, agit avec beaucoup de vivacité contre Pepin d'Hériſtal & contre les Auſtraſiens. La mort le ſurprit. Son beau-frere lui ſuccéda; c'étoit un nouvel Ebroin pour la violence, la hardieſſe & la hauteur. Les grands ne voulurent point encore de celui-là; ils le chaſſerent, & engagerent Pepin d'Hériſtal, qui avoit toutes les qualités néceſſaires à un maire du palais, & ſur-tout beaucoup de déférence pour les ſeigneurs, à paſſer promptement en Neuſtrie. Tous l'aſſuroient, dans leur invitation preſſante, qu'ils le verroient avec joie à la tête des conſeils & des

armées. Tel fut enfin le protecteur qu'ils voulurent donner au royaume, lequel en avoit grand beſoin.

Pepin d'Hériſtal s'arrêta d'abord à une certaine diſtance; on le vit envoyer reſpectueuſement des ambaſſadeurs à Thierry, & le ſupplier, dans les termes les plus ſoumis, mais les plus preſſants, de rétablir dans leurs honneurs & dans leurs charges ceux qui avoient été bannis & dépouillés par Ebroin, & de remédier ſur-tout aux abus nombreux qui affligeoient la nation.

Comme Thierry ne ſe preſſoit pas de répondre à de telles demandes, Pepin d'Hériſtal, après un court délai, mit en avant des troupes aguerries pour ſupplément à ſes remontrances. Thierry s'avança avec ſon maire, le même qui avoit été rejeté par les grands, & tous deux furent battus. Le maire fut tué comme il emportoit ſes tréſors pour ſe ſauver; & le roi & le royaume tomberent en la puiſſance de Pepin d'Hériſtal, ſelon le vœu des ſeigneurs & la promeſſe qui lui en avoit été faite.

Content de l'autorité réelle, il en laiſſa l'extérieur & la pompe à ſon eſclave couronné. Le plus humble & le plus obéiſſant

TAYLOR INST. OXFORD

des ſujets n'auroit pas eu pour lui un reſpect en apparence plus profond & plus ſincere : il lui déguiſoit ſes chaînes, de ſorte que lui-même y étoit trompé, tout l'appareil étant pour le monarque. Si les gardes environnoient ſa perſonne ſacrée, ce n'étoit pas pour le tenir en captivité, mais pour empêcher qu'on ne le troublât dans ſa marche auguſte. Il avoit des maiſons de plaiſance qui l'attendoient à de fréquentes époques. Là, il faiſoit bonne chere ; il étoit ſervi à ſouhait par de nombreux officiers attentifs aux moindres ſignes de ſa volonté royale. Là, il n'entendoit jamais parler d'affaires importunes. Ce fut alors peut-être que naquit le proverbe : *Être heureux comme un roi*. Pepin d'Hériſtal avoit la fatigue de commander les armées, le ſoin perpétuel de donner les titres de ducs & de comtes, l'embarras de diſtribuer les provinces : fardeau pénible, mais qu'il ſupportoit en ſe jouant. Sa prudence fut ſi vigilante, qu'il ne perdit pas, dit-on, l'occaſion de ſe faire un ami, & qu'il ne mérita pas un ſeul ennemi.

PEPIN D'HÉRISTAL.

C'EST ici que finit la domination des rois Mérovingiens. Ils conſerverent néanmoins la longue chevelure, marque diſtinctive de la royauté, & qui leur concilioit le reſpect des peuples. L'habit de ſouverain les couvroit toujours, les acclamations retentiſſoient ſur leur paſſage; au fond du cœur ils s'eſtimoient ſans doute de grands rois; & s'endormant dans cette flatteuſe idée, ils ſe diſoient peut-être à leur réveil: *qu'il eſt doux, qu'il eſt facile de régner!* Et Pepin d'Hériſtal, qui pour comble d'adreſſe leur avoit caché juſqu'à la peſanteur du ſceptre, en laiſſoit conſtamment l'effigie entre leurs mains, & ne leur faiſoit goûter de la ſouveraineté que les plaiſirs qui l'environnent.

On peut dire avec vérité, que s'il a enchaîné les enfants de Clovis, il a réellement ſauvé & maintenu ſon empire; car il alloit s'écrouler infailliblement, & périr entre les mains foibles qui n'en connoiſſoient ni l'organiſation, ni l'étendue; &

ſi la maiſon royale fut avilie, la France, ce qui eſt bien différent, ne le fut pas.

Pepin fit reſpecter la France, lorſqu'elle alloit être le jouet ou la proie de ſes voiſins ; il rétablit l'ancienne coutume, ſi chere aux François, en convoquant les états le premier de mars. C'étoit dans ces aſſemblées nationales que l'on faiſoit ou que l'on aboliſſoit les loix, que l'on examinoit mûrement les maux de la patrie, & les remedes. Il eut l'adreſſe de donner ſéance au clergé, qui ne l'avoit pas encore, dans ces illuſtres ſynodes ; & en s'attachant ainſi le corps eccléſiaſtique qui dominoit la nation, il ſut applanir à ſes deſcendants la route du trône : politique commune à tous les Pepins, & qui fut perfectionnée ſur-tout par celui qui mit enfin la couronne ſur ſa tête.

Tandis que les grands intérêts de l'état ſe peſoient en préſence de la nation, que chacun y apportoit ſon avis & ſes lumieres, Thierry paroiſſoit ſur un trône élevé, environné de ſes officiers, & tout ſe faiſoit en ſon nom. Pepin d'Hériſtal, modeſtement caché derriere le trône, ſembloit confondu dans la foule, & s'humiliant aux pieds de ſon ſouverain, rendoit le premier, hommage au ſceptre dont il dirigeoit tous

les mouvements. Le nouvel éclat du trône frappa juſqu'aux étrangers ; on vit les Eſclavons, les Huns, le roi des Lombards, l'empereur Grec Juſtinien II, & les Sarrazins, venir apporter leurs reſpects aux genoux de Thierry, qui, content & ſatisfait, s'attribuoit peut-être tant de gloire, & ne voyoit, dans le maire qui l'enchaînoit, que le premier de ſes eſclaves.

MAIRES DU PALAIS.

PUISQUE les derniers princes Mérovingiens ont conſenti à n'être rien dans l'état, & à paſſer indifféremment du trône dans un cloître, & du cloître ſur un trône, ſoit qu'ils fuſſent nés trop foibles pour avoir un caractere, ſoit que telle fût la volonté des grands, ſoit que les maires du palais les tinſſent dans un eſclavage véritable ; c'eſt aux chronologiſtes qu'il appartient de marquer l'époque de leur naiſſance & de leur mort. L'hiſtorien ne doit pas s'occuper de ces automates qu'on plaçoit & déplaçoit, ſelon le cours des événements. Se perdroit-il, en effet, au milieu de ces noms

avilis ? conſacreroit-il ſon pinceau à des figures inanimées ? Non ; il ira chercher les gouverneurs, tour-à-tour actifs & prudents, & dont les mains ſoutenoient le fardeau de l'état ; il ſubſtituera les maires aux rois, puiſque ceux-là en rempliſſoient les fonctions néceſſaires & ſacrées. Ce ſont des phyſionomies vivantes qu'il cherche à peindre, & non ces phyſionomies mortes, qui inſpirent le dégoût ou la pitié.

La ruine de la maiſon de Clovis alloit entraîner la nation dans le même précipice. Elle auroit ſans doute ſuccombé, ſi elle n'avoit été ſoutenue par des cauſes particulieres, tandis que les cauſes générales annonçoient ſa diſſolution prochaine ; mais il s'éleva dans ſon ſein des hommes d'un mérite rare, dont l'ambition fut utile à la fois à la France & à leur famille. La maiſon des Pepins ſera toujours célebre dans toutes les hiſtoires de l'Europe : l'élévation de ces princes, de quelque nom qu'on l'appelle, ſauva leur pays ; & les peuples ne tarderent pas à les reconnoître pour rois, parce qu'ils ſurent les gouverner.

Sans les Pepins, le courage entreprenant de la nation s'éteignoit ; ſans eux, la monarchie Françoiſe, en paſſant de l'anarchie au deſpotiſme, devenoit le partage

inévitable de ſes ennemis, comme l'empire l'avoit été des barbares.

Le nord n'étoit point encore épuiſé ; il en ſortoit toujours des colonies nouvelles, qu'il falloit repouſſer & tenir éloignées du Rhin. Les peuples encore émus de ces grandes agitations, n'avoient pas pris une poſition aſſurée. De plus, il s'étoit fait du midi de l'Aſie, un débordement de barbares, ſemblable à celui des peuples du nord. Les Sarrazins porterent leurs armes juſques dans le ſein de la France ; nous verrons Charles-Martel s'oppoſer à ce torrent deſtructeur, couvrir l'état de ſon génie, & ſauver le royaume, qui, ſans lui, alloit être envahi & déchiré ; car l'eſprit des conquêtes étoit la paſſion dominante de ces peuples nomades qui dédaignoient l'agriculture.

Si le gouvernement des François ne fut point perfectionné ſous l'adminiſtration des Pepins autant qu'il auroit pu l'être, autant qu'on pouvoit l'attendre d'une maiſon nouvelle, la France du moins, reprenant les armes qui étoient tombées de ſes mains, redevient guerriere, & jette un éclat dont d'autres états ſe montrent jaloux.

Obſervons que tout s'oppoſoit à une

régénération abſolue. Quelqu'attachement que les François euſſent pour le nom de roi, ils étoient moins portés que jamais à lui accorder une puiſſance entiere. Non-ſeulement le corps de la nobleſſe vouloit être libre, mais chaque ſeigneur encore prétendoit aux plus incroyables privileges, & s'eſtimoit indépendant du prince & du corps même dont il étoit membre : il formoit dans le ſein du royaume une eſpece de république compoſée de ſa famille & de ſes vaſſaux.

Un maire du palais, par la prépondérance de ſa charge, devenant l'homme de la nation, chargé de toutes les parties du gouvernement, attentif à ſatisfaire le peuple & les grands, concilioit les divers intérêts & les balançoit ſans doute l'un par l'autre. Il faiſoit l'office d'un corps intermédiaire, qui d'un côté facilite l'obéiſſance, & de l'autre amortit le pouvoir. Si l'on ne veut pas s'attacher aux noms, on retrouvera dans toutes les formes de gouvernement à peu près les mêmes poids ; & quoique la machine politique ſoit incomparablement plus parfaite là qu'ailleurs, les premiers éléments appartiennent à toutes les eſpeces d'aſſociations que les hommes ont formées ſur la terre : tant la

politique prend ſa ſource dans le droit naturel ! Mais revenons aux faits.

Le prince recevoit de vains hommages qui ſatisfaiſoient la nation. Le maire protégeoit & défendoit l'état. Les grands conſervoient leurs privileges, & tout alloit bien : il y a tant de formes de gouvernements, qu'il ne faut preſcrire que celui qui eſt violent & oppreſſeur. Tous les autres ſont ſuſceptibles d'avantages particuliers, ainſi que d'une perfection relative. Le gouvernement n'eſt jamais vicieux, tant qu'il s'accommode au génie d'une nation. La France avoit un gouvernement militaire difficile à définir ; mais pourquoi vouloir définir ce qui eſt incertain & changeant de ſa nature, ce qui n'eſt au fond que le réſultat paſſager de pluſieurs forces qui ſe combattent ? Les éléments les plus oppoſés (nous le prouverons plus d'une fois) entrent dans la conſtitution du corps politique, & contribuent à en lier les différentes parties ; c'eſt une chimere de notre ſiecle d'avoir établi ces caſes rigoureuſes, où l'on empriſonne les formes des gouvernments : comme ſi la nature, la fortune, les loix du haſard, le ſol & la force obéiſſoient aux claſſes, aux types des écrivains ! comme ſi les empires n'avoient

d'autres linéaments que ceux qu'il a plu à leurs plumes de mettre ſur le papier ! Nous aurons lieu dans la ſuite de développer nos idées relativement à cette importante matiere, qui, quoiqu'agitée depuis long-temps, eſt peut-être encore neuve ; du moins nous oſons le croire.

Il paroît que les grands avoient décidé par le fait, que les états appartiennent à qui ſait les gouverner. L'abaiſſement de la royauté n'auroit point eu lieu, ſi le prince avoit ſu toujours commander en perſonne ſes armées & préſider les *plaids*. Il laiſſa à d'autres le double droit de ces fonctions auguſtes, qui ſe ſoutiennent l'une par l'autre : & les François parurent adopter ce fameux paſſage de Tacite : *Reges ex nobilitate, duces ex virtute.*

Pepin d'Hériſtal humilia les Friſons & les Allemands, qui, trompés par les apparences & n'appercevant plus de rois, avoient cru pouvoir ſe ſouſtraire à la domination des François. Pepin veilloit aux affaires publiques avec une application & un zele infatigables. Au milieu de ces travaux renaiſſants, il n'oublia pas ſa famille. Il deſtinoit à ſes enfants le rang qu'il occupoit, place d'ailleurs devenue héréditaire, comme nous l'avons déja

obſervé ; mais ce rang étoit trop élevé pour ne pas exciter la jalouſie de ces ambitieux qui ont la paſſion des grandeurs, ſans en avoir les moyens. Pepin étant malade, quelques-uns crurent qu'il n'en reviendroit pas, parce qu'ils le deſiroient, & ils pouſſerent l'atrocité juſqu'à maſſacrer ſon fils aîné, qu'il avoit fait duc de Bourgogne. Pepin n'avoit point mérité leur haine ; il guérit, & dans ſa vive douleur il vengea ſon autorité & ſon fils, en faiſant mourir ceux qui avoient trempé dans cette lâche conſpiration. Son déſeſpoir ne lui fit point perdre ſa fermeté ; & le jour même, il déclara ſon petit-fils, âgé de ſix ans, maire du palais : foible ſoulagement à ſon chagrin paternel. Il mourut peu de temps après cette triſte époque. Il avoit régné ſous le nom de trois rois, dont je n'écrirai point ici les noms.

Sa veuve, qui le croiroit ? exerça les fonctions de maire, comme tutrice de ſon fils & dépoſitaire de la premiere place du royaume. On vit un monarque, plein de ſanté & de vigueur, qui ſe trouvoit ſous la tutele d'une femme & d'un enfant. La veuve fit enfermer Charles-Martel, fils de Pepin, mais né d'une autre femme. Les reſtes de la faction contraire à Pepin d'Hé-

riſtal prirent les armes, pour mettre, diſoient-ils, Dagobert en liberté, mais au fond pour créer un maire à leur volonté. Ils chaſſerent la mere & le fils, & la maiſon de Pepin étoit menacée de rentrer à jamais dans l'obſcurité. Ils éleverent Rainfroi à cette place plus diſputée que le trône, & la veuve de Pepin l'appelloit hautement un uſurpateur; mais Charles-Martel étant échappé de ſa priſon, & s'étant mis au nombre des prétendants, eut pour lui la fortune, car Dagobert mourut (an. 638).

Les grands furent alors extrêmement embarraſſés dans leur choix. Leur indéciſion ſe prolongeoit, lorſque les Neuſtriens ſe rangerent en foule autour de celui dont ils avoient connu & eſtimé le pere, qui annonçoit lui-même un héros, & qui promettoit à la nation un autre Pepin. On exclut du trône Thierry, l'héritier légitime, & on tira du couvent le fils de Childeric II, qui fut nommé Chilperic II.

Ce roi, contre l'attente générale, ſe trouva avoir une ſorte de courage. Il combattit avec ſon maire Rainfroi, & pour ſon maire, contre le prétendant à cette place; mais celui-ci devoit l'emporter, ayant pour lui les grands & ſon génie. Charles-Martel s'apprêta à la conquérir contre le

roi lui-même. Il ouvrit la campagne, & força Chilperic à le déclarer maire du palais, ainſi qu'avoit fait ſon pere : preuve nouvelle que cette place avoit pris racine bien profondément dans le corps politique, puiſqu'il n'étoit plus permis au caprice, ni même à la volonté des rois de l'en détacher.

Quand Charles-Martel vit le roi ſoumis, il le traita de la maniere la plus reſpectueuſe ; il baiſſa la pointe des armes, & ſe mit à gouverner ſous ſon nom, en lui laiſſant l'appareil, & ſur-tout le repos de la grandeur ſuprême. Ce prince, forcé de céder à la néceſſité, ou plutôt, ſelon nous, à la volonté générale, qui ne nous paroît pas équivoque, ſentit vivement ſa dégradation, & mourut de chagrin. Il ne doit pas être confondu dans la claſſe des rois fainéants : il eut de l'intrépidité, & ſe trouva en perſonne à trois batailles ; mais la fortune fut pour ſon fier tuteur, qui ſe trouva avoir un caractere égal au ſien. Le nom de maire enfin humilia la couronne. Il n'étoit plus permis aux rois que de porter en ſilence le diadême ; on en avoit ſéparé le pouvoir pour des raiſons qu'il eſt beaucoup plus facile de deviner que de trouver dans les anciens hiſtoriens.

Charles-Martel eut de la peine à réduire ſon concurrent. Rainfroi ne fit la paix qu'après une capitulation, par laquelle on lui aſſuroit le comté d'Angers pour le reſte de ſa vie. La place de maire étoit donc regardée comme une ſouveraineté réelle, puiſqu'on ne la cédoit qu'au moyen d'un tel échange.

Le maire tira du couvent un enfant de ſept ans, & ce fut là le roi des François. Ce nom étoit devenu fort utile à ſes deſſeins; quand il n'étoit pas content d'un duc ou d'un comte, le maire diſoit à l'aſſemblée que le comte ou le duc étoit rebelle au roi, & il agiſſoit en conſéquence. L'accuſé ſe trouvoit toujours foible. Quand les peuples barbares ne payoient pas le tribut à ſon gré, ils étoient déclarés ennemis du roi; on n'offenſoit jamais le maire; on offenſoit toujours le monarque. S'il faiſoit mouvoir une armée, c'étoit uniquement pour les intérêts de la couronne, & les vaincus payoient toujours les frais de la guerre pour dédommager le roi.

La politique de Charles-Martel reſſembloit à celle de ſon pere; il ſut ménager & careſſer les eccléſiaſtiques. Il cédoit, dans les pays conquis, de grandes terres à l'égliſe; & ces terres ſanctifiées, que le

pied

pied du ſoldat n'oſoit plus fouler, lui tenoient lieu tout-à-coup de forteresſes & de garniſons. Il prévoyoit aſſez bien l'avenir, & devinoit le caractere de ſes émules. Il s'étoit appliqué ſur-tout à connoître celui de la nation, & à lui céder habilement. Il donna à ſa vivacité guerriere un aliment digne d'elle, en l'occupant au dehors, de peur qu'elle ne devînt funeſte au dedans. Il faut qu'une nation belliqueuſe répande ſon feu, ſans quoi il s'évapore, ou tourne contre elle-même. Il dut ſe féliciter de n'avoir pas laiſſé refroidir ſa valeur; il ne tarda pas à en avoir beſoin pour repouſſer le torrent de ces Sarrazins débordés, que nous avons annoncés, & qui déja maîtres de l'Eſpagne, alloient envahir la moitié de l'Europe.

Leur irruption étoit favoriſée par un fanatiſme nouveau, le mahométiſme; religion qui, diſpoſant les eſprits à l'enthouſiaſme, rendoit les ſoldats invincibles & ſanctifioit les combats. Fondée dès le commencement du ſeptieme ſiecle par un guerrier qui feignit d'être inſpiré, on la prêchoit le ſabre dans une main & l'alcoran dans l'autre. On ne vouloit ſoumettre les empires que pour étendre plus au loin la gloire de Dieu, & lui compoſer

des adorateurs plus nombreux. La guerre étoit donc ſacrée ; le ciel qui l'ordonnoit voyoit couler avec plaiſir le ſang des infideles ; le ciel étoit ouvert à tous ceux qui mouroient dans les batailles. On conçoit que toutes ces têtes échauffées par ces idées impoſantes & ſurnaturelles, devoient mouvoir des bras intrépides. Les combattants n'aſpiroient qu'à vaincre ou à tomber les armes à la main ; heureux de mourir, pour échapper aux flammes de l'enfer, qui attendoient inévitablement tous ceux que la tiédeur éloignoit du champ des combats.

De telles troupes ſont redoutables. Les idées religieuſes agiront toujours plus ſur les eſprits que le point d'honneur, invention moderne & d'un effet limité : auſſi les préjugés ardents du mahométiſme furent-ils ſi rapides, qu'il ſubjugua en peu de temps l'Aſie & l'Afrique.

Mais qui avoit dirigé la courſe impétueuſe de ces Sarrazins vers le centre de l'Europe ? Un petit événement particulier ; une fille violée par un roi Viſigoth d'Eſpagne. Ce délit avoit inſpiré au pere l'idée d'une vengeance atroce. On le vit appeller les Sarrazins établis en Afrique, leur livrer ſa patrie, & punir ainſi le crime

d'un roi par le déſaſtre entier de la nation qu'il gouvernoit.

Le débordement de ces invincibles Sarrazins vint fondre ſur Eudes, duc d'Aquitaine, qui ſe jugeoit inhabile à l'arrêter. Il ne devoit attendre aucun ſecours; il étoit l'ennemi de Charles-Martel; il étoit perfide; il avoit violé pluſieurs fois les traités qu'ils avoient faits enſemble. Il s'étoit d'abord allié aux Sarrazins, enſuite il avoit manqué à ſes promeſſes; aucun ſerment n'enchaînoit ſa politique. Il avoit préparé lui-même ſa perte par ſes trahiſons multipliées; mais l'intérêt de la France exigeoit que ce torrent, qui s'étendoit en ravageant, fût réprimé. Déja Abdérame, chef guerrier, lequel commandoit pour le Calife, avoit taillé en pieces l'armée d'Eudes. Les Maures alloient pénétrer dans le cœur du royaume; & les troupes qu'ils faiſoient ſortir d'Afrique étoient ſi nombreuſes ou ſi redoutables, que les hiſtoriens n'ont pas oſé répéter à quel nombre la tradition ou la crainte les faiſoient monter.

Ils dévaſtoient le ſol à meſure qu'ils avançoient. Prenoient-ils une place forte? ils la démoliſſoient pour ne laiſſer eſpérer aux vaincus ni capitulation ni retraite. Il

falloit tout à la fois une tête froide & un bras actif pour obſerver & tromper la marche lente & terrible de ces armées déſolantes. L'inondation, qui alloit en croiſſant, menaçoit d'engloutir bientôt le royaume; tout étoit perdu ſans un de ces génies vigoureux qui ſoutiennent les empires ſur le bord de l'abyme. Enfin, l'on en vint à une bataille générale entre Tours & Poitiers. Charles-Martel fut vainqueur (an. 732), malgré l'habileté d'Abdérame, qui ſe comporta en grand capitaine, & qui ne céda qu'à un courage ſupérieur au ſien; malgré la valeur des ſoldats Muſulmans, qui mouroient avec volupté pour ſe rendre dignes de la couronne du martyre. Aidé des troupes de Germanie, Charles-Martel oppoſa leur taille giganteſque & le poids de leurs haches à l'inégalité du nombre, à l'opiniâtreté aveugle. Les Maures firent retraite : ils ſe rallierent quelque temps après, près de Narbonne; mais ils furent encore défaits, & enfin chaſſés du royaume. Voilà les titres éclatants par leſquels Charles-Martel juſtifia la place qu'il avoit conquiſe les armes à la main.

Eudes, duc d'Aquitaine, étant mort, Charles ne dépouilla pas ſon fils, comme

il auroit pu s'en arroger le droit. Il lui laiſſa le duché ; mais il lui fit prêter ſerment à ſa perſonne, & non à Thierry : premier acte de ſouveraineté, qu'il n'affecta peut-être que parce qu'il ſuivoit tout naturellement le cours de ſa grande & importante victoire.

Thierry mourut (an. 737). Le maire oublia ou négligea de lui donner un ſucceſſeur ; on ne ſongea point à l'en faire ſouvenir. Peu s'en fallut, à cette époque, qu'il ne montât ſur le trône ; mais le ſort, qui acheve les grandes révolutions, avoit décidé qu'il n'appartiendroit qu'à ſon fils.

Il y touchoit néanmoins de bien près. L'empereur Léon, qui s'occupoit de controverſes au lieu de régner, taxoit d'idolâtrie le culte des images. Le pape Grégoire III, dans ſon zele apoſtolique, le déclaroit atteint & convaincu d'héréſie ; & il n'auroit pas été fâché, outre l'excommunication, de le punir temporellement. Le pape fit donc des offres ſecretes à Charles-Martel, pour qu'il le délivrât de l'empereur & des Lombards. Pour mieux le diſpoſer, il lui envoya le plus beau des préſents, les clefs du cercueil de S. Pierre. Or, ces clefs avoient le pou-

voit d'ouvrir le chemin du trône ; & la route s'applaniſſoit tellement ſous les bras du prétendant, qu'il alloit être proclamé conſul de Rome, dignité qui l'approchoit de la couronne, lorſque la mort vint déranger ſes magnifiques projets, en ouvrant dans la même année trois tombeaux, celui de l'empereur, celui du pape & celui de Charles-Martel.

Avant d'expirer, il partagea ſon royaume, qu'il parut regarder, du conſentement même de la nation, comme l'héritage propre de ſes enfants. Il donna l'Auſtraſie à Carloman, la Neuſtrie & la Bourgogne à Pepin, ſurnommé le Bref. C'eſt lui que nous allons voir dans peu ceindre le diadême avec une facilité qui ceſſera d'étonner, lorſqu'on aura ſuivi avec attention la marche active & adroite de ſes ancêtres. Cependant l'interregne continuoit ſans que perſonne en murmurât.

L'épitaphe heureuſe de Charles-Martel le fait aſſez connoître. *Il aima mieux commander à des rois que de l'être lui-même.* Il paroît que le corps eccléſiaſtique s'offenſa mal-à-propos en cherchant à dégrader ſa mémoire. Il avoit cependant ſuivi la marche & la politique de ſes aïeux. Quel fait a donc pu donner lieu à ces plaintes

ſi long-temps répétées dans les ſiecles ſuivants ? Le voici. Lorſque non-ſeulement la France, mais encore la chrétienté, alloit ſe diſſoudre devant l'impétueuſe fureur des Sarrazins, il s'étoit ſervi précipitamment de quelques biens de l'égliſe, qu'il avoit ci-devant comblée de richeſſes, parce qu'il falloit des reſſources promptes, parce qu'il falloit ſubvenir aux frais immenſes de la guerre. Et quelle guerre fut jamais plus légitime, plus néceſſaire ?

Cette léſion paſſagere, qui d'ailleurs pouvoit être réparée avantageuſement dans la ſuite, n'en fut pas moins regardée comme un attentat, un ſacrilege. Les moines ne manquerent point de le damner. Le clergé ne s'oppoſa pas à cette croyance injurieuſe, & la laiſſa s'enraciner dans les eſprits. La crédulité alla, long-temps après, juſqu'à apporter en preuve que lorſqu'on ouvrit ſon tombeau, on le trouva tout noirci en dedans par le feu, & qu'à la place du cadavre on n'avoit trouvé qu'un ſerpent hideux, qui s'étoit envolé en pouſſant un cri infernal, au milieu d'un épais tourbillon de fumée.

Les deux freres, enfants de Charles-Martel, qui pouvoient ſe conſidérer comme

fils de roi, & en conſéquence ſe battre à toute outrance, donnerent un ſpectacle nouveau. Ils furent étroitement unis; ils agirent en tout de concert. Cette amitié rare & fraternelle, qui aſſuroit d'ailleurs la tranquillité de l'état, les rendit reſpectables. Leur puiſſance s'accrut de leur union. Carloman paſſa en Auſtraſie pour y réformer pluſieurs abus. Il naiſſoit du moins un avantage de ces états partagés, c'eſt que l'œil du ſouverain pouvoit embraſſer plus facilement les réformes urgentes. Il arrive que les petits états ſont à cet égard ordinairement les mieux gouvernés. Obſervons que le monde chrétien lui doit l'uſage de dater les actes civils & religieux de l'époque ſacrée de l'incarnation.

Il gouverna ſagement. Pepin, de ſon côté, en fit autant; ſa circonſpection fut extrême, ainſi que ſa préſence d'eſprit. S'étant apperçu un jour de quelques mouvements parmi la nobleſſe, il eut l'habileté de la contenir en faiſant ſortir tout-à-coup *un roi*, & en le plaçant ſur le trône. Ainſi le fauteuil royal ſe trouva rempli, & l'on n'eut rien à dire. Les ſavants ont eu beaucoup de peine à retrouver le nom de ce fantôme. Ce

fut Childeric (an. 752), fils de Chilperic II.

Mais si les deux freres ne vouloient que la paix, s'ils la jugeoient nécessaire pour bien régir leurs états, ils avoient une belle-mere qui appelloit de toutes ses forces la discorde. Niece d'un duc de Baviere, elle avoit négocié le mariage de leur sœur avec le duc, sans qu'ils en fussent rien. La belle-mere étoit enfermée, il est vrai, dans un couvent; mais elle fit si bien que la princesse sa fille s'échappa pour aller se faire épouser. Le duc, après ce trait, s'attendoit à la guerre; & il avoit formé & préparé d'avance une ligue assez puissante pour occuper toutes les forces des deux freres. Ils marcherent bientôt en personne contre lui. Le duc avoit ses alliés. L'issue de la guerre pouvoit renverser la fortune naissante de la maison des Pepins; de sorte que la bataille devenoit pour eux fort importante. Une riviere séparoit les deux armées; les alliés se tenoient sur la défensive, pour lasser leurs ennemis & les obliger à se retirer: ce qui eût été pour eux une victoire complete. Pepin, presque découragé, ne savoit quel parti prendre, lorsque Carloman s'avisa d'un stra-

tagême renouvellé depuis. Il ſonda la riviere en divers endroits, & trouva des gués au-deſſus & au-deſſous du camp. Il fit alors allumer des feux auprès des tentes, comme ſi les ſoldats étoient oiſifs; puis ſéparant l'armée en deux, ils paſſerent chacun de leur côté la riviere, & ſe préſenterent tout-à-coup en préſence de l'ennemi, qu'ils attaquerent à droite & à gauche. Le duc & ſes alliés furent défaits; la belle-mere, reſſerrée plus étroitement, n'eut plus la puiſſance de troubler leurs deſtins, & reſta au couvent juſqu'à ſa mort.

Leur bonne intelligence fit leurs ſuccès conſtants. Ils furent heureux dans toutes leurs expéditions; & les Saxons, ainſi que les autres peuples de la Germanie, apprirent à leurs dépens que l'on n'attaque point impunément deux freres dont l'ame eſt la même. L'amitié fraternelle prouve d'autres vertus; mais quand elle ſubſiſte entre deux freres ſouverains, on peut aſſurer que leurs cœurs ſont nés vraiment grands & généreux.

Cependant Carloman, au milieu d'un rang affermi par ſes victoires, ſentit le néant des grandeurs humaines. Il avoit beaucoup de qualités héroïques, qui néan-

moins étoient accompagnées d'une extrême douceur. Ce qui le chagrinoit le plus dans l'exercice de l'autorité, qui a tant d'attraits pour le vulgaire des hommes, c'étoit la néceſſité cruelle où il ſe trouvoit quelquefois, de s'armer de rigueur pour réprimer l'audace & la licence. Ces actes de ſévérité lui peſoient. Forcé de punir, il ne trouvoit plus de douceur à régner. Il conçut le deſſein de ſe retirer du monde, & s'en ouvrit à ſon frere. Pepin le diſſuada fortement, parce qu'il ne s'imaginoit pas que l'on pût renoncer au pouvoir, ſi ce n'eſt dans un inſtant de mélancolie; état paſſager que diſſipe l'intérêt des grandes affaires. Pepin croyoit trop aux avantages de la grandeur, pour regarder comme ſérieux le projet de ſon frere; mais le prince philoſophe, plus affermi encore par le temps & par la réflexion dans ſon premier deſſein, fit voir qu'il étoit en lui l'ouvrage médité de la raiſon & même du ſentiment.

Peu de rois ont abdiqué ſans s'en repentir dans la ſuite. Carloman n'en eut jamais de regret. Il alla à Rome avec une ſuite convenable à ſa naiſſance, & voyagea quelque temps dans la délicieuſe Italie. Retiré au monaſtere du Mont-

Caſſin, il paſſa le reſte de ſes jours dans une douce & tranquille retraite, tout entier à lui-même, abandonnant à ſon frere le ſoin de régner ; mais entretenant un commerce de lettres avec lui : beſoin toujours cher à ſon cœur, & le ſeul qui l'attachât encore au ſouvenir de la cour.

Pepin, maître des états de ſon frere, ne fut point conſolé de ſa perte. Eh ! qui pouvoit l'en dédommager ? Retrouve-t-on deux fois un cœur tendre ? Le ciel eſt avare de ce don, & ſur-tout envers les rois.

Il reſtoit à Pepin un frere nommé Griffon, né d'un autre lit, & d'un caractere bien différent. Après la retraite de Carloman, il le logea dans ſon palais, & lui donna pluſieurs comtés ; mais l'humeur de Griffon étoit inquiete, ſombre & remuante. La ſouveraineté ſe préſentoit ſans ceſſe à ſes yeux avec tous ſes charmes. Il vouloit ſuccéder à Pepin. Il s'en expliquoit ouvertement ; & pour en accélérer l'occaſion, il ſe ligua avec le duc des Saxons, qui reçut le rebelle à bras ouverts. Pepin fut très-inquiet de cette trahiſon. Il ſe mit ſur la défenſive, gémiſſant d'être obligé de porter les armes contre un frere. Mais approchant de la

royauté, il participoit déja aux chagrins qui avoient pourſuivi les premiers rois de la monarchie, tous traverſés par leurs proches. Preſſé par l'habileté de Pepin, Griffon offrit la paix. Paix trompeuſe ! il nourriſſoit toujours l'eſpérance coupable de dépouiller ſon frere, ou du moins d'en hériter.

Le duc de Baviere mourut ; il laiſſoit un fils fort jeune. Sa veuve, la même qui s'étoit échappée du couvent, ſœur de Griffon, & qui avoit toujours épouſé ſecrétement ſes intérêts, l'appella dans ſes états. Il y vint ; & pour reconnoître ſa confiante amitié, il ſe ſaiſit de ſa perſonne & de ſon fils, & ſe fit proclamer ſcandaleuſement duc de Baviere.

Pepin, qui n'avoit pas à ſe louer de ſa ſœur d'après ſa fuite indiſcrete & précipitée, ſe comporta dans cette circonſtance avec beaucoup de grandeur d'ame, & il obligea Griffon à ſe déſiſter de cet état uſurpé. Il ne tenoit qu'à lui de le punir comme rebelle, comme infracteur du traité, comme ingrat, & ſur-tout comme coupable d'avoir dépouillé injuſtement la veuve & l'orphelin. Il aima mieux le traiter avec douceur, pour le diſpoſer de lui-même, s'il étoit poſſible, au repentir,

Il lui donna de ſages avis ; il le conjura d'imiter Carloman, & de prendre, pour ſon propre honneur, quelques-uns de ſes ſentiments. Enſuite il lui abandonna, pour ſatisfaire en partie à ſon ambition, douze comtés dans le royaume de Neuſtrie. Tant de bienfaits ne toucherent point Griffon. Il cabala toujours, traverſa ſon frere en tout, s'adreſſa ſucceſſivement à tous ſes adverſaires : il fut enfin ſon ennemi le plus implacable. De ſorte qu'outre le poids des affaires publiques, le malheureux Pepin avoit encore à ſe défendre contre les haines cachées d'un frere : c'eſt alors qu'il ſentit, avec plus d'amertume que jamais, l'abſence de ſon cher Carloman, & qu'il s'écria quelquefois, douloureuſement : *il me manque, mais il a été plus ſage que moi.*

La monarchie Françoiſe étoit affermie, les nations tributaires ſoumiſes, les états voiſins tranquilles & enchaînés par l'admiration, ou par la crainte : à tous ces titres confirmés par les travaux les plus conſtants & les plus glorieux, Pepin pouvoit en joindre un autre cher à ſon ambition. Il ne s'agiſſoit plus que d'écarter un fantôme, & d'abolir la dynaſtie des princes Mérovingiens. Le malheureux

Childeric coûtoit peu à faire rentrer dans le néant. Depuis long-temps ces ombres royales, avilies & dégradées à force de paſſer ſur le trône ſans y laiſſer des traces, s'étoient éteintes aux yeux du peuple. Il étoit même déja las de leur rendre ces honneurs qui ſont plus offerts à la place qu'à l'homme. Pepin ſeul en paroiſſoit digne. Je ſens que ma plume ſe refuſe à lui donner plus long-temps un titre ſubalterne, le titre de maire ; & je me hâte de lui impoſer, avec l'hiſtoire, le nom de roi, puiſqu'il reçut la couronne (an. 572) des mêmes mains qui avoient élevé Pharamond ſur le pavois.

PEPIN LE BREF,

PREMIER ROI DE LA SECONDE RACE.

TOUT favoriſoit Pepin ; il étoit à la fleur de ſon âge. A trente-ſept ans, chéri, reſpecté, ayant pour lui les comtes & les ducs du royaume, les évêques & le clergé, agréable à tous, l'air ouvert & affable, le courage le plus ardent, la prudence la plus conſommée repoſoient ſous ces traits aimables. Il falloit faire un effort pour ne point mépriſer Childeric, dont l'ame étoit paralyſée, ainſi que le corps, & qui rempliſſoit trop parfaitement l'image que Racine nous a laiſſée depuis d'un pareil prince dans ces vers ſi connus :

L'imbécille Ibrahim, ſans craindre ſa naiſſance,
Traîne, exempt de périls, une éternelle enfance ;
Indigne également de vivre & de mourir,
On l'abandonne aux mains qui daignent le nourrir.

Les anciennes chroniques atteſtent que dans l'aſſemblée nationale des grands, au mois de mai, l'on propoſa de dépoſer ce Childeric, & qu'il le fut d'une voix unanime.

Mais Pepin, pour parvenir à ce haut

rang, avoit autant uſé de politique que de courage. Il avoit ſuivi un commerce non interrompu avec les papes. Il avoit agrandi la puiſſance eccléſiaſtique, connoiſſant bien l'autorité qu'elle avoit ſur les eſprits, & le beſoin ſur-tout qu'il en auroit lorſqu'il s'agiroit de s'expliquer ouvertement ſur un point auſſi capital que celui de la royauté. Il voulut recevoir la couronne des mains de la religion. On inauguroit précédemment les rois, en les élevant ſur un bouclier. Il ſe mit à genoux devant un évêque; & il ſe compara à David, qui avoit reçu l'onction ſainte des mains du prêtre Samuel, lorſque Dieu l'eut choiſi pour régner à la place de Saul.

Sur les diſpoſitions favorables du pontife, il le pria, comme s'il avoit des remords de conſcience que ſa voix ſeule pouvoit appaiſer, de décider la queſtion ſuivante : *Valoit-il mieux attribuer la puiſſance royale à un être abſolument incapable de régner, & qui néanmoins avoit le nom de roi, que de la transférer à un citoyen très-capable de régner, mais à qui il manquoit un nom ?* Le pape décida que le plus digne devoit régner.

Au nom des loix divines & humaines,

& ſans qu'aucune voix s'élevât pour contredire ce jugement, on coupa les cheveux à Childeric & à ſon fils. Ils furent renfermés à perpétuité dans un monaſtere. Cette grande révolution ſe fit paiſiblement, & ſans aucun trouble, parce que la race de Clovis étoit détrônée depuis long-temps dans l'eſprit des peuples, & que l'opinion qui fait tout, renverſe tout.

Pepin ne fut pas moins actif ſur le trône, que lorſqu'il ſongeoit à y monter. Il ne négligea pas les moyens qui l'y avoient conduit. Serviteur reconnoiſſant de l'égliſe, il fut le véritable auteur de cette puiſſance temporelle qui éleva depuis la tiare & les mitres au niveau & même au-deſſus de la couronne des ſouverains. Puiſſance qui, grandiſſant encore dans les ſiecles ſuivants, a repréſenté fidélement la monarchie univerſelle de l'ancienne Rome. Mais lui étoit-il donné de prévoir & même d'imaginer le rôle extraordinaire & preſque inconcevable que le pape & les évêques alloient jouer dans le monde chrétien ?

Les Saxons s'étoient révoltés de nouveau ; il châtia leur révolte, & leur fit accomplir les traités. Les Sarrazins occu-

poient encore les provinces méridionales ; & sembloient vouloir tenter quelque nouvelle irruption. Il ne leur permit pas ce dangereux voisinage, & les obligea de reculer. Les Lombards vouloient envahir le territoire de Rome, dit le patrimoine de S. Pierre. Il marcha en Italie, & défit les Lombards.

Le pape ne voulant point se montrer ingrat, le sacra de nouveau, lui, sa femme & ses deux enfants. L'onction royale coula sur leur front à grands flots. De plus, il défendit à la nation de choisir jamais aucun roi que dans la race de ce prince ; se flattant sans doute que cette race à son tour protégeroit toujours le Saint-Siege.

Le protecteur à peine éloigné, les Lombards rompirent le traité que leur avoit dicté la force. Rome est assiégée de nouveau. Le pape tremble, s'épouvante, dans ses alarmes dépêche un exprès, & envoie à Pepin une lettre de S. Pierre. Cette lettre, datée du ciel, prioit le roi, au nom des anges & des saints du paradis, de venir défendre son état qui étoit en danger. En cas d'obéissance, on lui assuroit la victoire & la vie éternelle. En cas de refus, on le menaçoit d'être

malheureux dans ce monde, & tourmenté dans l'autre. Cette lettre peint parfaitement l'esprit du siecle.

Pepin, jaloux de conserver le patrimoine de S. Pierre à son possesseur, repasse en Italie, & contraint les Lombards à faire une paix encore plus honteuse. Il remet alors les clefs de toutes les villes rendues au pape, à titre de donation, sur le tombeau de Saint Pierre, comme une réponse honnête à la lettre dont le saint apôtre l'avoit honoré.

La mort de son frere Griffon l'avoit délivré fort à propos d'un esprit turbulent qui, s'il eût vécu, auroit ruiné ses desseins; & l'on a vu que rien alors n'étoit plus dangereux pour les rois que leurs freres, quand leurs volontés venoient à se combattre. Carloman lui-même, du fond de son monastere jetant un regard d'intérêt sur un royaume qu'il avoit gouverné, n'approuva pas toujours les entreprises de Pepin; mais ce fut plutôt une discussion passagere, fondée sur l'amour public, qu'un sujet de discorde. Les ames qui sont remplies d'une égale vertu patriotique, n'ont pas toujours les mêmes opinions; mais il faut respecter, à cause du motif, jusqu'à la colere généreuse

qu'elles éprouvent, quand le bien, tel qu'elles l'enviſagent, ne ſe fait pas.

La ſuite du regne de Pepin ne dément point de ſi heureux commencements. Il s'appliqua à régler l'intérieur du royaume, à corriger les déſordres, à les déraciner, ſur-tout à les prévenir. Sa prodigieuſe activité le portoit d'un bout du royaume à l'autre ; & ce royaume étoit beaucoup plus vaſte que ne l'eſt aujourd'hui la France. Il fut attentif & fidele à convoquer le *plaids* ; rempart & ſauve-garde de la nation, propre à lui rappeller le ſouvenir de ſes privileges, & à les lui conſerver. Heureux dans toutes ſes guerres, il le fut encore dans celles d'Aquitaine. C'eſt lui qui a réuni à la couronne de France la belle province de ce nom, qui en avoit été détachée.

En Italie, il jouiſſoit de la plus grande renommée ; & cette renommée s'élançant du centre du monde, lui étoit utile dans le reſte de l'Europe. On ne l'appelloit à Rome que *le nouveau Moyſe, le nouveau David, le ſoutien de l'égliſe de Dieu.* Ses fils avoient été *ſanctifiés dans le ventre de leur mere.* Les François étoient une *nation ſainte*, puiſqu'elle avoit défendu la domination temporelle du pontife ; &

des ambaſſadeurs venoient de tous côtés offrir à Pepin les hommages de leurs ſouverains.

Il mourut (an. 768) à cinquante-quatre ans, d'une hydropiſie de poitrine. Malade, il s'étoit fait tranſporter à Tours au tombeau de S. Martin, qui ne le guérit pas ; ce qui lui fit perdre de ſa conſidération dans l'eſprit du peuple. Sa mort fut une calamité publique. Tous les ordres de l'état aſſiſterent à ſes funérailles, & ſentirent vivement la perte d'un grand homme. C'eſt aux obſeques d'un roi qu'il eſt enfin jugé. La France n'avoit pas encore eu de prince plus prudent, plus ſage, ni plus actif : la paix régnoit au-dedans du royaume, & la gloire au-dehors. Il avoit tellement les qualités d'un monarque, que perſonne ne ſongea, de ſon vivant, à lui donner le titre d'uſurpateur ; qualification injurieuſe qui lui a été prodiguée par plus d'un hiſtorien, & que plus d'un homme né comme lui pour commander aux autres, a ſu effacer à force d'héroïſmes, de travaux & de vertus.

Comment au milieu d'une nobleſſe inquiete & jalouſe à l'excès de ſes droits, comment après s'être emparé de la couronne, ainſi que de ſon propre héritage,

ne fut-il pas en butte, ni à une de ces révolutions qui environnent les trônes nouvellement fondés, ni même à aucune conſpiration ſecrete contre ſa perſonne ? Comment ſon autorité fut-elle paiſible, & reconnue ſans ſoulevement & ſans trahiſon ? C'eſt qu'il avoit le caractere de l'homme fait pour gouverner ; & il faut que le vulgaire des hommes cede, malgré lui, à ce grand caractere. Il a appartenu à tous ceux qui ont acquis un diadême, ſans y être appellés par leur naiſſance. Ils ont paru s'aſſeoir à leur véritable place, & rentrer dans leurs droits méconnus ou oubliés. C'eſt la nature qui forme ces hommes extraordinaires qu'elle tient en réſerve pour ſauver & régir à propos les empires.

Pepin connoiſſoit les hommes. Il n'affecta point de les gouverner d'une maniere abſolue. Il déguiſa la force du ſceptre qu'il avoit ſaiſi, & lui imprima, par ce détour habile, une prépondérance qui n'alarmoit point les eſprits.

Il reſpecta, comme il le devoit, les aſſemblées de la nation. Animé d'un vrai zele pour le bien public (& ce zele a un caractere de vérité qui frappe), on ne lui conteſta point l'autorité, parce

que, toujours diſpoſé à écouter les avis, temporiſant, ne marquant ni foibleſſe ni hauteur, il conduiſoit les hommes par leurs propres idées; ce qui eſt la maniere immanquable de les faire obéir. Un mêlange adroit de prudence & de vigueur, une pénétration peu commune le faiſoit aller au devant des événements; aucun ne le ſurprit & ne le trouva en défaut Il eut ſoin d'affoiblir, ou plutôt d'annuller l'autorité de maire du palais, qui avoit ſervi de degré à ſon élévation. Il connoiſſoit trop bien la valeur du marche-pied, (qu'on me paſſe l'image) pour ne pas l'éloigner à la plus grande diſtance des degrés du trône.

Il y a un proverbe qui a régné long-temps en France : *il eſt prudent comme Pepin.* Le proverbes ſont les réſultats de la longue expérience des peuples, qui enchaînent dans une phraſe courte & vive une réflexion utile & vraie pour la tranſmettre ſans mêlange à leurs deſcendants.

Pepin n'avoit rien de majeſtueux dans la taille. Elle n'excédoit pas, dit-on, quatre pieds de hauteur; mais la force du corps étoit ſon partage. Ayant appris que quelques ſeigneurs avoient raillé en

ſecret

ſecret ſa courte taille, il les invita le lendemain au divertiſſement du combat d'un taureau avec un lion. Le roi étoit ſur un échaufaud, environné de toute ſa cour. On lâcha les deux combattants. Le lion en fureur alloit étrangler ſon adverſaire, & déja il l'avoit terraſſé. Le roi s'écrie : *Eh bien ! qui de vous aura aſſez de réſolution pour faire lâcher priſe à ce lion ?* Chacun ſe tut. *Ce ſera donc moi*, dit-il en élevant la voix. Et ſautant dans l'arene, le ſabre à la main, il va droit au lion acharné ſur ſon ennemi, lui coupe la tête, & revient froidement reprendre ſa place. Il dit, en traverſant les rangs, *David étoit petit, & il terraſſa Goliath qui étoit un géant.* Un chaſſeur de cette eſpece devoit inſpirer l'admiration, & paſſer pour être de la plus haute taille. Ces traits de force & de hardieſſe n'appartiennent point à nos ſiecles dégénérés. Notre molleſſe ſe caractériſe juſque dans la maniére dont ſe fait aujourd'hui la chaſſe.

Nous voudrions pouvoir ſuivre ici les foibles progrès de l'eſprit humain ; mais nous ne l'appercevons que plongé dans les plus épaiſſes ténebres. La théologie ſcholaſtique formoit l'unique ſcience. Elle embraſſoit juſqu'aux queſtions purement phyſiques. Un miſſionnaire de Ger-

manie, nommé Virgile, entrevit la poſſibilité des antipodes ; ce qui étoit aſſurément un effort de génie pour ſon ſiecle. *Il peut y avoir*, diſoit le novateur, *un autre monde, d'autres hommes ſur la terre, un autre ſoleil, une autre lune, &c.* On condamna cette doctrine avec des paſſages de l'Ecriture ſainte, & Virgile fut menacé de ſe voir excommunié & dégradé, s'il ne renonçoit pas à cette dangereuſe héréſie : c'étoit ainſi qu'on appelloit ſon opinion. Il ſe rétracta, & demanda pardon d'avoir dit la vérité, ainſi que fit depuis le célebre Galilée devant le tribunal de l'inquiſition.

Conſtantin Copronyme, empereur de Conſtantinople, envoya à Pepin un orgue, le premier qui ait paru en France. Le roi en fit don à l'égliſe de S. Corneille à Compiegne. On dit qu'une femme entendant toucher cet orgue pour la premiere fois, ſurpriſe & ravie de ces ſons nouveaux, tomba dans une eſpece d'extaſe dont on ne put jamais la faire revenir, & qu'elle en mourut. Des morts auſſi extraordinaires, & qui tiennent à la profonde ſenſibilité de l'ame humaine, méritent d'être obſervées.

On mit ſur ſon tombeau : *Ci-gît Pepin*

pere de Charlemagne. Son nom, placé entre Charles-Martel & Charlemagne, ſe ſoutient honorablement, & n'eſt effacé ni par l'un ni par l'autre. La nature qui économiſe les grands hommes, & qui prend ſoin de les diſperſer dans pluſieurs races, renonçant à ſes loix ordinaires, plaça ſucceſſivement quatre ames fortes & actives dans la même maiſon.

Nous ne tairons pas que les arts, tout informes qu'ils étoient, avoient fait ſous les rois de la premiere race des progrès conſidérables, ſi l'on compare l'état de ces mêmes arts chez les autres nations. Tout eſt relatif, & nous ne réfléchiſſons peut-être pas aſſez ſur l'importance des premieres découvertes utiles aux beſoins de la vie. Elles ont pris naiſſance dans ces temps groſſiers. On cherchoit alors les arts néceſſaires ; nous cherchons les arts futiles du luxe. Les différents voyages faits par les François en Italie & ſes dépouilles avoient donné quelques idées & même quelques jouiſſances nouvelles. Le commerce du Levant avoit apporté auſſi quelques précieux modeles du génie de l'antiquité.

Chez les Anglois nos voiſins, le pain blanc étoit encore inconnu. On ne le

diſtribuoit qu'à la communion des fideles, & par la main de l'évêque. Deux rois païens eurent envie de manger de ce pain blanc. On leur dit qu'il falloit qu'ils fuſſent d'abord baptiſés. Ils refuſerent le baptême, & l'évêque leur refuſa la communion. Les deux païens, pour ſe venger, chaſſerent l'évêque de leurs petits états.

Les ſerments étoient fort utiles. On les admettoit dans preſque tous les cas; & l'on regardoit tellement le parjure comme un crime impoſſible, que le ſerment innocentoit quiconque étoit accuſé de quelque délit. On ne ſauroit blâmer un peuple qui croyoit à la foi ſacrée du ſerment, & qui ne ſoupçonnoit pas que l'on pût mentir en atteſtant & profanant le nom de Dieu. Cette inſtitution, au défaut de bonnes loix, avoit quelque choſe de reſpectable, & qui honoroit la nature humaine. Pour rendre le ſerment plus auguſte, plus ſolemnel, il ſe prononçoit ſur les châſſes des ſaints. On attribuoit à leurs reliques la vertu d'épouvanter l'audace, & d'éloigner l'impoſture. L'infraction dut être rare, puiſque cette coutume ſe propagea long-temps, & que l'audacieux Ebroin, forcé de prêter ſerment pour ſe juſtifier, & redoutant la ven-

geance du ciel, imagina de jurer ſur une châſſe vuide. Ce détour prouve le reſpect formidable que le corps des ſaints inſpiroit à ceux pour qui rien n'étoit ſacré. Et qu'importe le frein qui enchaîne le crime, pourvu qu'il faſſe reculer le coupable, & qu'il le pénetre d'un ſalutaire effroi !

Enfin, ce fut vers ce temps que le génie du mal parut conſpirer contre l'eſprit humain ; je parle de l'incendie de la fameuſe bibliotheque d'Alexandrie, compoſée de plus de ſept cents mille volumes : perte à jamais irréparable, & qui a éloigné l'aurore du renouvellement des ſciences & des arts. Quoique ce fait paroiſſe étranger à l'hiſtoire de France, nous ne pouvons nous empêcher de gémir ici ſur cette époque déſaſtreuſe qui a rompu le fil des connoiſſances humaines, & nui conſéquemment aux intérêts de toutes les nations de la terre. Toutes les lumieres accumulées depuis tant de ſiecles rentrerent, à la voix d'un Calife, dans la nuit du néant. Que de découvertes perdues ! & combien de notions utiles ont ceſſé d'exiſter pour nous, parce qu'il a plu au farouche Omar, dominé par le plus groſſier fanatiſme, d'immoler tous les livres à l'alcoran ! L'invention

de l'imprimerie doit nous paroître encore plus chere, en conſidérant que ſi un pareil ennemi de l'humanité venoit à reparoître ſur la terre, quel que fût ſon fanatiſme, il ſeroit dans l'impoſſibilité d'anéantir aujourd'hui les monuments du génie. Ils ſont tellement répandus, & multipliés en formes tellement indeſtructibles, qu'ils ſont à jamais hors des atteintes des fureurs réunies de la ſuperſtition & du deſpotiſme. Cet art nouveau de diſtribuer & d'immortaliſer la penſée, art qui ne vient que de naître, a déja puiſſamment influé ſur le globe, & promet à nos deſcendants une régénération univerſelle des choſes.

CHARLEMAGNE,

Roi de France.

CHARLES & Carloman ſuccéderent à leur pere, & le royaume fut partagé. Cette incroyable erreur politique, qui ne ceſſe de nous ſurprendre, toujours permanente, annonçoit des révolutions auſſi funeſtes que ſous la premiere race. Carloman mourut (an. 771): ce qui délivra le royaume des grands troubles dont il étoit déja menacé. Du moins les apparences préſageoient les plus cruels débats. Carloman avoit un caractere ſoupçonneux, chagrin, voilé; il donnoit ſa confiance entiere à des courtiſans; & les plus vils pour ſervir, les plus ſouples pour tromper, les plus ardents pour nuire, ſelon la coutume, étoient préférés. Il écoutoit toutes les craintes qu'on lui inſpiroit, ſur-tout ſi l'honneur de ſon frere étoit compromis; & on ſe l'attachoit en lui communiquant des inquiétudes perpétuelles & gratuites.

Charles poſſédoit un caractere tout oppoſé. De la franchiſe, de la généroſité, une certaine audace ouverte & noble ; du moins c'eſt ainſi que les hiſtoriens peignent le monarque vivant au détriment du mort. Charles avoit d'ailleurs reçu ces dons de la nature, qui, ſur-tout dans un prince, fixent tous les regards, & diſpoſent les citoyens à l'eſtime & à la vénération. Le peuple a toujours aimé à rencontrer dans les ſouverains une figure majeſtueuſe & impoſante ; ſoit que la liaiſon des idées morales tienne de près aux idées phyſiques, ſoit que la phyſionomie lui paroiſſe la plus fidelle expreſſion de l'ame ; & nous ne parlons pas ici ſimplement du front de l'homme, mais de ſa conſtitution, de ſa démarche, de ſon attitude, de ſon geſte, de ſon regard. Nous jugeons tous plus ou moins comme le peuple, dès que nous appercevons pour la premiere fois un homme que nous avons intérêt de pénétrer & de bien connoître.

Charles étoit alors dans ſa vingt-cinquieme année ; ſa ſtature étoit auſſi haute que celle de ſon pere étoit petite. Il avoit le teint beau & fleuri, l'air majeſtueux & affable ; ſon corps étoit robuſte, ſon viſage ouvert & riant, ſon œil vif

& perçant ; il annonçoit le guerrier, le conquérant & le politique.

Seul maître de la monarchie par la mort de ſon frere, il fut plus libre d'obéir à l'impulſion de ſon génie ; les circonſtances ne le formerent point, mais lui donnerent ſon eſſor. Il ſe ſentoit appellé à la gloire des armes, qui, pour le malheur du genre humain, a toujours paru chez tous les peuples la premiere de toutes ; mais il ne formoit que des projets qu'il pouvoit conduire lui-même à leur fin. Soit qu'ébloui par la réputation que donnent les conquêtes, ſeule réputation qui régnât alors ; ſoit qu'il eût compris de quelle néceſſité il étoit pour les François de réprimer à jamais l'inquiétude des peuples voiſins, dont les incurſions empêchoient depuis tant de ſiecles que les nations ne s'établiſſent ſur le propre territoire de leurs conquêtes, Charles préféra à tout, & préféra conſtamment, l'exercice des armes.

Peut-être que les diſpoſitions perſonnelles des François l'enchaînoient à la guerre, & qu'il ne lui étoit pas permis de ne point la faire ; car il s'agiſſoit de déraciner du cœur de ſes ſujets tout penchant pour les diſſenſions particulieres,

en les occupant habilement par des guerres étrangeres. Et quand un peuple plein d'une vie ſurabondante montre de la fermeté, de la valeur, du mépris pour la mort, qu'il eſt altier & preſque indiſciplinable, il eſt à craindre qu'il ne tourne contre lui-même cette impatience, cette ardeur des combats; & il faut lui laiſſer pourſuivre le fantôme de la gloire ſur un ſol éloigné, afin de préſerver le ſol de la patrie de l'horrible danger de boire le ſang de ſes enfants.

L'exil de Childeric dans un cloître avoit néceſſairement influé ſur la conſtitution politique; elle avoit rendu les François plus entreprenants, plus indociles. Charles avoit beſoin de toutes les reſſources de la politique, & les ſubſtitua à la force incertaine des loix. Il dut à ſes grandes qualités une puiſſance qu'on auroit refuſée à l'affectation indiſcrete de l'autorité.

Il étoit trop éclairé par ſon génie, pour montrer plus d'amour du pouvoir qu'il ne falloit; c'eſt une impéritie attachée au deſpotiſme, que d'avertir les peuples de la force qui les ſubjugue & les écraſe; le métier conſtant de la guerre établit d'ailleurs une ſorte d'égalité entre le

chef & les généraux, par le beſoin renaiſſant que le premier a de leurs bras, de leur courage & de leur fidélité. C'eſt dans la paix que cette fraternité s'efface. Elle renaît dans les combats. Charles rétablit les anciennes aſſemblées du champ de Mars, qui avoient été négligées ; c'eſt-à-dire, qu'il les convoqua dans le nombre & la forme accoutumés. Sous le nom de parlements, il les aſſocia à ſon autorité, les rendit membres de la légiſlation ; & l'on vit régner l'harmonie, fruit d'une police ſage & d'un véritable amour pour l'ordre. La force militaire ne pouvoit agir qu'au dehors. La nation étoit réellement compriſe dans tous ceux qui portoient les armes, ainſi que dans le clergé ; mais le reſte du peuple, ſuffiſamment protégé & que l'on n'opprimoit pas, voyoit ſans peine au-deſſus de lui ceux qui le défendoient, ou qui lui montroient le chemin du ciel. Il ne demande, ſoit aux loix, ſoit au prince, qu'une honnête ſubſiſtance ; & quand il l'a, il eſt content. Le gouvernement que Charles établit (puiſqu'on veut des dénominations) fut ariſto-monarchique. Il ne craignit point de partager le pouvoir ſouverain, parce qu'il étoit ſûr de dominer par-tout par la force de

ſon génie & la grandeur de ſon caractere.

Les eſprits furent élevés, les courages en devinrent plus ardents. Les François, fiers de poſſéder une partie de la puiſſance légiſlative, agirent avec fermeté. Et quand une nation s'eſtime elle-même, elle touche de bien près à l'héroïſme. Alors la France flattée de ſa ſupériorité, & ne pouvant ſe défendre de cette intime joie, diſons mieux, de cet orgueil légitime qu'inſpire le ſentiment de ſa dignité & de ſes forces, n'eut qu'un ſeul & même intérêt ; elle pouvoit lever la tête en liberté, enviſager la gloire ; & pour la premiere fois peut-être (que ne fait pas un ſeul homme !) on vit les François montrer dans les Gaules un véritable amour, un amour ardent pour la patrie.

Charles, qui avoit le cœur grand & généreux, préféra donc la ſplendeur de la nation à ſon pouvoir perſonnel & paſſager. La gloire dont les François ſe couvrirent ſous ſes armes, fut un nouveau gage de leur fidélité ; leur nom vola juſques dans le fond de l'Aſie & de l'Afrique, & ils furent ſenſibles à la jouiſſance de cette nouvelle eſpece de renommée. Sur les pas de leur roi, qui les promenoit avec la victoire, ils s'accou-

tumerent avec gaieté aux fatigues des guerres les plus longues & les plus opiniâtres, qui ſous tout autre les auroient révoltés. Ni la diſcipline ſévere ni la ſubordination exacte n'effaroucherent leur fierté naturelle ; elle ſe plia à tous les travaux, parce qu'il avoit ſu la ſéduire par des moyens généreux & dignes d'elle. La nobleſſe, compagne du monarque, aſſiſe pour ainſi dire au même rang, trouva un ſpectacle encourageant dans ces aſſemblées, où des princes puiſſants venoient implorer, en perſonne ou par ambaſſadeur, ſon amitié & ſa protection. Les idées nationales prirent une forme, s'agrandirent ; & la bravoure, comme on peut le croire, n'y perdit rien. Le parlement de la nation Françoiſe, qui ne pouvoit avoir d'autre intérêt que celui du peuple, fut alors l'image du ſénat Romain. Point de loi ſans le concours & le conſentement de la patrie. Elle eut dans ces jours de ſplendeur un culte & des autels.

Cette ſageſſe royale fut récompenſée par le ſuccès. Charles accrut ſon empire de plus de la moitié. Toutes les Gaules, l'Italie, ce vaſte pays qui s'étend depuis le Rhin juſqu'à la Viſtule & à la mer Baltique, & une grande partie des

Eſpagnes paſſerent ſous ſa main puiſſante. Les peuples de ces provinces, plus frappés encore d'admiration que de terreur, ne ſe crurent point humiliés de recevoir le joug des François.

L'Empire eût conſervé ſon éclat tant qu'il y auroit eu un Charlemagne ſur le trône. Comme il avoit ſu s'incorporer à la nation qu'il gouvernoit, la régir généreuſement, il accrut ſa force, il doubla ſa puiſſance réelle, il éterniſa ſa gloire. Quel exemple ! quelle leçon !

Traçons d'un crayon rapide les principaux traits qui ont caractériſé une adminiſtration par laquelle il obtint le nom de Grand, que la poſtérité lui a confirmé. Ne taiſons pas ſes fautes, c'eſt-à-dire, ſes erreurs. Oſons avouer les cruautés que lui dicta l'ignorance barbare de ſon ſiecle, & qui profanerent ſes rares talents. Des opinions inouies l'égarerent ; & malgré ſon génie, il paya un tribut aux préjugés cruels qui l'obſéderent de toutes parts & avilirent quelquefois ſon grand caractere. Apprenons à déteſter plus que jamais le fanatiſme, puiſqu'il a environné la gloire de ce héros d'un nuage enſanglanté.

Didier, roi des Lombards, qui avoit

d'abord intrigué contre Charles en faveur de Carloman, voyant celui-ci mort, changea de deſſein, & conçut qu'il falloit careſſer celui qu'il ſe préparoit à combattre. Son ambition le lui ordonnoit ; il lui obéit. Il lui offrit ſa fille en mariage. Charles étoit déja marié ; mais le divorce, ſi rigoureuſement proſcrit de nos jours, étoit alors un acte ordinaire, & que les loix ne condamnoient point. Le pape, épouvanté de ce nœud qui alloit unir les Lombards avec les François, alliance dangereuſe à ſes états, chargea des plus graves imputations la famille de Didier. Il l'appella une famille maudite, une famille proſcrite, abhorrée de Dieu, & frappée de la lepre. Il tonna avec une extrême véhémence qui révéloit ſes craintes ; mais le mariage ne s'en fit pas moins. On lui donna enſuite quelques places ; ſon grand courroux tomba ; il fut appaiſé, & ſe tut.

Didier, à quelque temps de là, infidele à ſa propre politique, ayant protégé trop ouvertement la veuve & les enfants de Carloman, dans l'eſpoir de poſſéder quelques portions de leurs états ; Charles, pour le punir, répudia ſa fille.

Outré de cet affront qui humilioit ſon

pouvoir, il ſongea à la vengeance, n'attendant plus rien de ſa politique qui l'avoit ſi mal ſervi. Il voulut faire entrer dans ſes projets le nouveau pape Adrien I; mais celui-ci étoit trop fin pour pouvoir héſiter entre Didier & Charles. N'ayant pu réuſſir auprès de ce pontife, il l'attaqua ouvertement, & tâcha même de ſe ſaiſir de ſa perſonne, ce qui auroit eu des ſuites funeſtes pour le patrimoine de S. Pierre. Le pape négociant d'un côté avec adreſſe pour obtenir du temps, appelloit de l'autre, & de toutes ſes forces, Charles à ſon ſecours.

Charles paſſe les monts (an. 774), entre dans l'Italie par deux endroits, détrône en paſſant le roi des Lombards, & rend au ſouverain pontife ce patrimoine de S. Pierre, acquis, protégé & conſervé fidélement par ſes ancêtres, & qui alloit peut-être échapper pour jamais au vicaire de Jeſus-Chriſt. Ce ſervice méritoit bien de ſa part quelques marques de reconnoiſſance; auſſi le pape déclara Charles roi d'Italie, & *patrice* des Romains. Ce nom de patrice, qui avoit appartenu à tant de ſouverains, touchoit de bien près à celui d'empereur. Tout dégénéré qu'il étoit, il pouvoit reſſuſciter tout-à-coup, & dans ſon antique ſplendeur.

Cependant le royaume des Lombards, qui s'étoit fondé au milieu de l'Italie, & qui n'auroit pas manqué de l'envahir dans la ſuite, ſelon toutes les probabilités, prit fin par la volonté ſpéciale de la Providence, diſent les auteurs du temps. Didier mourut moine, tandis que ſon fils tentoit vainement de ſoulever l'empire de Conſtantinople contre Charles. Le patrice d'Orient étoit trop ſage, ou du moins trop foible, pour ſe mêler de ces rudes querelles.

Quoique délivré d'un dangereux ennemi, Adrien Ier. ne ſe jugeoit pas encore trop à ſon aiſe. Son ame étoit inquiete, parce qu'il prit fantaiſie à ſon libérateur, qui étoit en force, de faire un voyage à Rome, & d'entrer dans la capitale du monde chrétien avec ſes troupes. Le pape, qui trembloit, n'oſa le refuſer, encore moins lui communiquer ſes alarmes ſecrettes. Charles viſita dévotement l'autel de S. Pierre, dépoſa ſur ſon tombeau l'acte de la donation de ſon pere, qu'il avoit amplifiée. Il édifia tout le clergé romain, par ſa ſoumiſſion & ſon reſpect envers le chef ſuprême de l'égliſe. Il ne voulut d'autre conquête que celle des cœurs. Couronné roi des Lombards, près de Milan, avec

une couronne de fer que l'on conſerve encore, il fut modeſte & ſur-tout modéré au milieu de ſa puiſſance. Il quitta enſuite l'Italie, & repaſſa les monts avec ſon armée.

Il avoit interrompu, pour voler au ſecours du pape, ſa guerre contre les Saxons; guerre qui l'occupa pendant trente années. Il paroît qu'il étoit animé contr'eux d'une haine violente & particuliere, dont nous ignorons le motif & l'origine. Cette haine le fit ſortir de ſon caractere de grandeur & de généroſité. Il ne pardonna jamais à ces peuples un courage égal au ſien. Il les traita plutôt comme une nation révoltée, que comme des citoyens qui, jaloux à l'excès de leur liberté, ſavoient la défendre, & ne cédoient qu'à la force. Il eſt vrai que ce peuple ne connoiſſoit plus le danger de rompre ſes ſerments, dès qu'il s'agiſſoit de repouſſer le joug inhumain qu'on vouloit lui impoſer, & que Charles étoit dans la ferme perſuaſion qu'un peuple s'enchaînoit par un ſerment, quoique fait contre ſes droits les plus chers & les plus ſacrés.

Charles s'imagina enfin, que le chriſtianiſme ſeroit un moyen infaillible pour pacifier leur caractere & les rendre ſoumis.

Il penſoit que les maximes de l'Evangile amortiroient leur courage belliqueux. Il leur fit prêcher ſa religion, leur envoya de zélés miſſionnaires, & employa tous les moyens poſſibles pour les engager à recevoir l'eau ſainte du baptême. Mais la violence remplaça bientôt le miniſtere de la perſuaſion. On avoit commencé par des paroles de douceur, on finit par des actes de cruauté. Ceux qui ne ſe rendirent pas aux exhortations, furent mis à mort, ou réduits en eſclavage. Quatre mille Saxons furent exterminés dans un même jour, pour n'avoir pas voulu recevoir la loi de grâce. On les égorgea ſur le bord d'une petite riviere qui ſe décharge dans l'Oder. Ce fanatiſme horrible ne les diſpoſa pas à ſe faire inſtruire dans la religion chrétienne. Ils reprirent les armes pour mourir libres & païens.

Quel eſt donc le fatal aſcendant d'un ſiecle barbare, puiſqu'il a pu inſpirer de telles atrocités au cœur de Charles ? Combien les rois doivent trembler d'obéir aux idées qui leur ſont les plus cheres, & de quelle fermeté n'ont-ils pas beſoin pour s'élever au-deſſus de l'opinion générale, qui leur commande trop ſouvent des actions injuſtes & ſanglantes ! Qui ſaura

dompter ſon ſiecle & l'erreur univerſelle; l'erreur conſacrée ? Le nôtre moins coupable, peut-il ſe dire tout à-fait innocent, lorſque..... Je m'arrête.

Les Saxons, réduits au déſeſpoir, étoient un peuple qu'on avoit forcé à devenir invincible & opiniâtre. Il le fut. Il réſiſta à tout, même à l'exemple de leur général, du chef qui les avoit ſi long-temps défendus; exemple bien propre à amollir leur réſolution. Vainement ce chef adoré, après des efforts incroyables de courage, après leur avoir répété mille fois qu'en embraſſant la religion chrétienne ils ſe couperoient le nerf de la valeur & ſe dévoueroient à la ſujétion la plus abſolue, finit-il lui-même par céder aux invitations, aux promeſſes, à la faveur de Charles; ſoit qu'il fût las de tant de déſaſtres, ou épouvanté des torrents de ſang qui pouvoient encore couler, ſoit qu'il jugeât la réſiſtance déſormais inutile. Les Saxons plus fermes, plus décidés, plus réſolus, n'écouterent point ſa voix, à laquelle ils s'étoient toujours fait un devoir d'obéir. Ils ne l'écouterent pas lorſqu'elle leur prêchoit le baptême, comme un gage de réconciliation. Ils le déteſtoient ce ſceau, non comme une marque religieuſe, mais comme

un lien propre à les rapprocher de leurs cruels ennemis. Ils continuerent à reſpecter leur chef, ſans croire à ſes nouvelles paroles ; à le plaindre ſans l'imiter, parce que l'eſprit de vengeance (appellé rebellion en ſtyle de conquérant) les animoit au ſouvenir de leurs compatriotes égorgés, qui avoient rougi l'Oder de leur ſang pour les progrès de l'évangile.

Charles, qui même ne ſentoit pas ſon extrême injuſtice, dernier terme de l'aveuglement de ſon zele, laſſé quoique triomphant, réduit à bout quoique vainqueur, fut obligé de les enlever à leur territoire pour les ſoumettre. On le vit les diſperſer en pluſieurs pays ; mais leur croyance ne fut point encore aſſujettie. Ces membres épars & tranſplantés furent toujours pleins de la même ardeur. Ils s'oppoſerent avec la même conſtance au joug ſous lequel on s'efforçoit de les ployer. Loin de leur patrie, ils n'en perdirent ni l'amour, ni les préjugés, ni l'eſprit. Un ſol étranger n'agit pas davantage ſur eux, que les armes & le fer des bourreaux ; exemple de l'inutilité des perſécutions. Elles roidiſſent néceſſairement l'ame de tout peuple qui ne baiſe pas au premier coup les fers de l'eſclavage.

Les loix de Charles contre les Saxons

ſont inhumaines, & accuſent hautement le ſiecle & les hommes qui ont pu les dicter ſans en frémir d'horreur. Le grand crime, comme le grand ennemi du genre humain, eſt donc l'erreur. Manger de la viande en carême, étoit un délit qui emportoit peine de mort. Se cacher pour ſe dérober à l'inſtruction des miſſionnaires, paroiſſoit crime égal au premier. S'arrêter devant une idole & la conſidérer, appelloit une peine capitale ; & les écrivains du temps, beaucoup plus coupables encore que les bourreaux, oſoient dire *que l'illuſtre Charles, docteur révéré, avoit grande raiſon, & ſe montroit charitable & miſéricordieux, en contraignant ainſi les Saxons à opérer, malgré eux, le ſalut de leurs ames.*

Il a fallu de grands ſervices, & bien importants, rendus tant à la nation qu'aux puiſſances voiſines, pour que l'on ne compoſât point de ces traits divers & ſanglants la majeure partie du portrait de Charles. Mais généreux pour tout ce qui n'étoit pas Saxon, on le vit pacifier pluſieurs fois l'Italie, appaiſer les démêlés des petits potentats, prêts à ſe déchirer, prévenir avec ſoin l'effuſion du ſang chrétien, conclure des traités glorieux & non moins

utiles, établir enfin la tranquillité dans ſes vaſtes états.

Il ſe promenoit, pour ainſi dire, au milieu de l'Europe, comme juge de tous les princes, par l'aſcendant perſonnel de ſa grandeur, réprimant l'ambition inquiete & avide, pardonnant, puniſſant, faiſant régner par-tout l'équité, quoiqu'il eût la force en main.

Il vainquit les Sarrazins. Ces éternels ennemis du nom chrétien avoient appris le chemin de l'Europe; & la route une fois ouverte, ils s'y précipitoient par intervalles, & plongeoient tous les peuples dans un effroi perpétuel. Il réunit le duché de Baviere à la couronne de France, recula les frontieres, prit les iſles de Majorque & Minorque. Mais ce qu'il fit de plus grand, de plus utile, de plus important pour la France, ce fut d'oppoſer une barriere à la fureur des Normands, qui faiſoient des deſcentes ſur nos côtes, toujours marquées par des ravages extraordinaires & déſaſtreux.

Il avoit prévu, en grand homme, que le Nord reproduiroit avant peu ces brigands innombrables & féroces, & qu'ils ſe répandroient de nouveau pour faire à la patrie une plaie large, & peut-être mor-

telle. Quand il considéroit ce peuple vagabond, qui ne vouloit vivre que de pillages, qui dédaignoit la culture, il sentoit qu'il seroit toujours redoutable dans ses émigrations, à moins qu'il ne devînt tout-à-fait le maître, ou qu'il ne fût exterminé. Tout ce qu'un génie habile & prévoyant pouvoit ordonner, en prenant les plus sages mesures, fût mis en usage. Il visita ses ports, & fit construire des vaisseaux, ou plutôt de longs bateaux qui, toujours armés & équipés, ne quittoient point l'embouchure des fleuves. Toutes les côtes en étoient bordées; & ce qui doit produire la surprise & l'admiration, c'est que cette espece de marine, puissante pour le temps, & dont la défense étoit analogue à l'attaque, régnoit depuis l'embouchure du Tibre jusqu'à l'extrémité de la Germanie, c'est-à-dire, jusqu'au Danemarck.

L'Europe entiere étoit donc gardée & protégée par la main active & vigilante de Charles; & le principal objet de ses méditations, fut d'élever un boulevard contre ce torrent qu'il voyoit accourir, & que la valeur françoise, conformément à ses craintes trop bien fondées, ne devoit pas toujours arrêter.

Ce

Ce n'étoit pas ſans verſer des larmes qu'il ſongeoit au déſaſtre futur que cette irruption cauſeroit un jour ; il la voyoit préſente, & ce redoutable avenir exiſtoit déja pour lui. Il recommanda fréquemment à ſes fils de maintenir ce boulevard ; mais quand leurs déplorables diviſions eurent rompu la digue élevée à ſi grands frais, on vit toutes les provinces livrées aux incurſions les plus déſolantes ; tout fut ravagé, & les fleuves de la France furent teints de ſang.

On verra dans la ſuite un ſiege de Paris mémorable ; on verra tous les rois ſans ceſſe en haleine, d'une extrêmité du royaume à l'autre, tenter vainement de rétablir la digue qui, une fois briſée, laiſſoit au torrent ſon cours deſtructeur. Il n'étoit plus temps de ſe livrer aux regrets. Les chemins ouverts étoient battus des pas de ces brigands ; quatre ſiecles d'infortunes prouverent trop que Charles avoit ſu lire dans l'avenir. Heureux s'il avoit pu deviner de même la marche que l'eſprit humain devoit tenir dans des temps de lumiere, & ſecouer les préjugés épouvantables de ſon ſiecle ! Mais le génie lui-même ne fut-il pas dans tous les temps ſon tributaire ?

Au milieu de ces courſes éclatantes &

victorieuſes, marquées en tous pays par des actions de grandeur & de courage, tandis qu'il traverſoit l'Europe preſque chaque année, vivifiant l'empire, dont il étoit, pour ainſi dire, l'ame étendue & puiſſante, il ſe livroit à d'autres ſpéculations étrangeres au métier de la guerre, que les conquérants ont rarement connues. Il s'occupoit de loix, de réglements, d'inſtitutions nouvelles. Notre ſiecle peut les juger avec dédain, ſans en avoir peut-être le droit; mais ces loix informes étoient des prodiges de prudence & de raiſon dans ces jours d'ignorance. Appliqué ſans relâche aux affaires du gouvernement, il changeoit chaque année ce qui avoit beſoin de réforme; il alloit au-devant des maux politiques. Si la légiſlation en effet n'eſt qu'un remede applicable à nos maux renaiſſants, la légiſlation mobile doit prendre toutes les formes pour guérir; elle doit ſe changer d'elle-même dès qu'elle eſt inefficace. Comme elle doit rejeter inceſſamment l'erreur, il faut qu'elle ſache revenir ſur ſes pas, plutôt que de ſe fixer pour le malheur commun. Enfin, elle doit ſe prêter avec un caractere bien différent de celui de l'inflexibilité aux beſoins nombreux que l'on a d'elle, parce qu'elle doit veiller aux

accidents qui nous frappent, avant d'embraſſer les accidents futurs.

Comme Charles étoit toujours en action, il avoit l'avantage inappréciable de voir de ſes propres yeux ſi ſes ordres avoient été fidélement exécutés. Le peuple étoit inceſſamment ſous ſes regards : ici, il commandoit la réparation d'un grand chemin ; là, il faiſoit conſtruire un pont, ou rendoit une riviere navigable ; plus loin, il encourageoit l'agriculture & le commerce. Il n'étoit pas poſſible de lui en impoſer ; ſon œil voyoit, ſon oreille entendoit ; point de nuage entre lui & la vérité. Toutes les provinces participoient tour-à-tour à ſes bienfaits, & l'empreinte de ſes pas majeſtueux donnoit la vie à tout le royaume.

La vertu de Charles étoit héroïque ſans faſte. Elle n'avoit pas beſoin de ce luxe qui environne les ſouverains & leur déguiſe juſqu'aux lieux par où ils paſſent ; car le front des villes prend, je ne ſais comment, un aſpect menteur à leur approche ; & les rois ſont trompés ſur les grandes routes autant que dans leurs palais. Tout ſe dénature pour leur taire les vérités fâcheuſes & néceſſaires. Charles ne déployoit une magnificence royale, que lorſqu'il tenoit ſes aſſemblées générales ; & comme il ſe

plaiſoit beaucoup à Aix-la-Chapelle, c'eſt là que réſidoient l'appareil & la majeſté du trône. Par-tout ailleurs ſon habillement & ſa table n'avoient rien qui le diſtinguât d'un particulier aiſé. La tempérance eſt la mere de pluſieurs vertus ; il la poſſédoit ; il n'en ſupportoit que mieux la fatigue ; & dédaignant toujours un vain extérieur, les actions héroïques lui devinrent familieres.

Ce conquérant avoit un reſpect infini pour les loix ; il les jugeoit encore plus néceſſaires que les armes. Les loix par leur nature conſervent & protegent. Dans l'aſſemblée générale de la nation, les membres du tiers-état entroient avec les ſeigneurs & les évêques ; là, chacun délibéroit ſur les affaires publiques, & portoit ſon avis pour éclairer la loi. Approuvée & formée de la volonté réunie de tous les ordres, Charles la publioit, & accordoit tous les moyens de la rendre dans la ſuite encore plus utile à la nation : elle avoit donc une exiſtence qui, l'ennobliſſant à ſes propres yeux, la tenoit dans un état de vigueur & d'énergie.

L'ignorance & l'oiſiveté lui ſembloient les plus grands des vices, & propres à les produire tous. Il cherchoit de tous côtés des travaux. Il diſtribuoit ſon temps de

maniere que, ſoit au camp, ſoit à ſa cour, toutes ſes heures étoient réglées & employées à diverſes occupations utiles. C'eſt ainſi que les hommes ſupérieurs doublent leur exiſtence, & étonnent la pareſſe qui ſe plaint encore, dans ſa profonde nullité, que le temps qu'elle perd fuit avec trop de vîteſſe.

Les jeunes ſeigneurs étoient élevés à la cour & ſous ſes yeux : ainſi il connoiſſoit de bonne heure leurs inclinations & leur capacité. Il ſe régloit là-deſſus pour les avancer ; & il proféroit ſouvent ces paroles dignes d'un ſouverain : *Les terres peuvent paſſer en héritage ; mais les honneurs & les emplois doivent appartenir au mérite.*

Il donnoit de vives leçons au luxe de ſes courtiſans. Quand il les voyoit magnifiquement vêtus en habit de ſoie, avec des fourrures de grand prix, il les menoit précipitamment à la chaſſe, & les faiſoit courir dans les bois à travers les halliers. Les beaux habits revenoient en lambeaux, ou humides de pluie. Il ne vouloit pas alors que perſonne changeât d'habillement ; puis il leur diſoit en préſence de tout le monde : *Voyez comme vous voilà faits, tandis que mon manteau de peau de mouton, que je tourne à mon gré ſelon le temps qu'il fait, eſt auſſi*

beau qu'il étoit hier. Rougiſſez, & apprenez à vous habiller en hommes ; laiſſez la ſoie & les parures aux femmes. L'habit eſt pour l'uſage & non pour la montre. Charlemagne, avec ſa peau de mouton, paroîtra bien plus intéreſſant que s'il étoit environné de toutes les vaines décorations du luxe. Voyez, de nos jours, Frédéric dans ſes vieilles bottes. En eſt-il moins grand ?

Il n'eut guere, dans toute ſa vie, qu'un revers remarquable ; ce fut après avoir ſubjugué tout ce qui eſt entre les Pyrénées & l'Ebre. En repaſſant les montagnes, ſon arriere-garde fut attaquée par les Gaſcons. Il perdit beaucoup de ſoldats dans la vallée de Roncevaux, dont il eſt tant parlé dans les romans. Son neveu, le célebre Roland, y perdit la vie ; & cet événement fut alors ce que fut depuis la mort de Turenne. Il retentit longtemps dans toute l'Europe ; on ne parloit que de ce déſaſtre. L'imagination poétique ne tarda point à y puiſer ces fables merveilleuſes, que le brillant Arioſte orna depuis de toutes les graces de ſon génie.

Charles éprouva à Ratisbonne (an. 792) le chagrin le plus profond qu'un pere puiſſe reſſentir. Un ſoir qu'il étoit couché, il entendit du bruit près de ſa

porte ; c'étoit un homme qui vouloit entrer à toute force, & parler ſur le champ au roi. On le repouſſoit ; il inſiſtoit en élevant le ton de ſa voix. Charles jugea à propos de ſe lever, & trouva un prêtre d'aſſez mauvaiſe mine, qui s'obſtinoit dans ſa demande. Alors il le fit entrer ; & quand ils furent ſans témoins, ainſi que le prêtre l'avoit exigé, il dit au roi : « Sire, m'étant endormi dans le coin » d'une égliſe en récitant mon office, » j'ai été réveillé par pluſieurs voix qui » formoient un bruit confus ; j'ai prêté » l'oreille à leurs diſcours ; & étrange- » ment ſurpris de ce qu'on diſoit, je ne » ſavois plus moi-même ſi je veillois ou » ſi je dormois. C'étoit une conſpiration » contre votre perſonne. J'ai entendu, » non ſans horreur, le prince Pepin, » votre fils aîné, au milieu de pluſieurs » complices de ſa perfidie, délibérant ſur » les moyens les plus ſûrs pour attenter » à votre vie. Je demeurois immobile » d'indignation & d'effroi, incertain de » ce que j'allois faire, lorſque, ſur le » point de ſe retirer, ils m'ont apperçu. » Ils m'ont ſaiſi, & la plupart vouloient » qu'on ſe défît de moi ſur le champ ; » mais le prince voyant que j'étois prê-

» tre, a reſpecté mon caractere, & s'eſt
» contenté de me faire jurer ſur l'autel
» que je garderois le ſecret ſur tout ce
» que j'avois entendu. Mais il n'y a point
» de ſerment qui enchaîne la langue d'un
» homme de bien, lorſqu'il s'agit de pré-
» venir un ſi grand crime, & dont les
» ſuites ſont toujours horribles. »

Charles, frappé d'étonnement & de douleur, fit arrêter ſur le champ Pepin & ſes complices. Convaincus, ils furent mis à mort. Le roi fit grace à ſon fils, & lui laiſſa le temps de fléchir la juſtice divine, en demandant au ciel pardon de ſon parricide. Il fut enfermé dans un monaſtere. Le prêtre à la mine chétive, mais au cœur généreux, fut récompenſé & fait abbé de S. Denis. On aura ſans doute remarqué combien un ſerment fait ſur l'autel paroiſſoit ſacré & inviolable, puiſqu'il ſuffit pour arrêter le bras d'un prince conſpirateur prêt à verſer le ſang de ſon pere. Il ſembloit frémir beaucoup plus de répandre celui d'un prêtre. Il croyoit au ſerment fait en préſence de Dieu, en oubliant que ce même Dieu défend & punit le crime. La tête humaine (& l'hiſtoire en rapporte des exemples) concilie ces ſurprenantes con-

traditions, & rien de ce qu'elle imagine ne doit plus étonner.

Ce Pepin, ſurnommé *Pepin le Boſſu*, étoit l'aîné de tous. Il étoit fils d'une concubine : mais une concubine ſembloit alors une femme légitime, dont le mariage étoit moins ſolemnel. Cette eſpece de compoſition avec la foibleſſe humaine, prévenoit des ſcandales plus grands, & dont on auroit eu à rougir davantage.

CHARLEMAGNE,

EMPEREUR D'OCCIDENT.

CHARLEMAGNE dans un de ſes voyages à Rome (an. 800), dont la marche fut un véritable triomphe, avoit déja fait ſacrer Pepin & Louis, ſes deux fils puînés, l'un roi de Lombardie, & l'autre roi d'Aquitaine. On étoit accoutumé à le voir paſſer chaque année des Pyrénées en Allemagne, & d'Allemagne en Italie. Son nom, comme ſa perſonne, rempliſſoit le monde.

Il avoit tenu un concile à Francfort, où il avoit fait d'avance les fonctions d'empereur d'Occident. Les empereurs d'Orient préſidoient les conciles depuis qu'ils étoient catholiques. On y condamna la doctrine de Neſtorius. Le concile de Francfort n'a pas eu l'avantage d'être déclaré œcuménique, c'eſt-à-dire, *univerſel, connu de toute la terre habitable.*

Il s'agiſſoit du culte des images. L'abus des termes, ſi commun dans tous les ſiecles, avoit produit une équivoque fatale. On ne s'étoit pas entendu; on avoit pris pour *adoration* ce qui n'étoit qu'un témoignage de reſpect. Cette diſpute théologique auroit amené un ſchiſme ſcandaleux, ſi ceux qui s'étoient trompés n'étoient revenus ſur leurs pas; mais le zele religieux, qui ſouvent dégénere en fureur, avoit accumulé beaucoup d'invectives contre les peres de Nicée; on les rangeoit ſans ménagement dans la claſſe des idolâtres; on ſuppoſoit qu'ils faiſoient partager à une toile frivole le culte dû à l'Etre ſuprême. Ils furent enfin juſtifiés; ce qui doit rendre le zele religieux très-circonſpect.

Charles portant à ſon côté l'épée de conquérant, prit vivement parti dans ces

querelles théologiques, qui ſéparoient alors le monde chrétien. On n'en connoiſſoit que de cette nature. Point d'autre theſe offerte à la ſagacité de l'eſprit humain ; il étoit concentré dans ces diſputes interminables. Charles avoit conçu une prévention extraordinaire contre le concile de Nicée ; & conſéquemment à ſes principes, il eſſayoit, par ſes ſophiſmes, de rendre ſuſpecte l'orthodoxie de l'empereur d'Orient: c'eſt encore une petite tache à la gloire de Charlemagne.

Dans ce même concile, nous remarquerons ce qu'il y a de plus intéreſſant pour ſervir à l'hiſtoire des mœurs. Il fut défendu aux abbés de crever les yeux à leurs moines ; la défenſe prouve le délit. Les horreurs de ces inquiſitions ſecretes renaîtront plus d'une fois dans l'hiſtoire, & feront un épouvantable contraſte avec les maximes de l'évangile. Il fut encore défendu d'ordonner les prêtres avant l'âge de trente ans, & de donner le voile aux vierges avant vingt-cinq. Comment des loix ſi raiſonnables ſont-elles tombées en déſuétude, au point d'avoir beſoin d'être renouvellées dans un ſiecle éclairé, tandis que tant de loix bizarres & folles ne ſont pas encore abrogées.

Une lettre de Léon III à Charlemagne avoit précédemment rendu hommage de toutes ſes poſſeſſions au roi de France. Adrien, dont toute la conduite avoit offert un modele de prudence, & qui venoit d'expirer, avoit ménagé Charles autant par politique que par reconnoiſſance. Charles fut touché de ſa mort, & marqua publiquement ſa douleur. On avoit élu Léon III, qui ſe trouva bien à propos animé de l'eſprit de ſon prédéceſſeur. Rien ne marque mieux la prééminence d'un monarque que cette attention ſuivie des papes à lui complaire & à le careſſer. Léon III écrivit ſoudain à Charles, pour lui faire part de ſon exaltation, & lui envoya les *clefs de la confeſſion de S. Pierre, & l'étendard de la ville de Rome.* Les attributs religieux & militaires ſe trouverent de ce jour réunis dans la même main; & le patrice, comme on voit, n'étoit pas loin de devenir empereur.

Il s'achemina aſſez lentement vers Rome, accompagné d'une armée. Elle n'épouvantoit plus le territoire ſaint; on étoit ſûr de la ſoumiſſion & du reſpect de celui qui la conduiſoit. Le pape Léon vint au-devant de lui : il avoit beſoin lui-même d'un auſſi puiſſant protecteur; car

ſon élection n'étoit point encore univerſellement confirmée. Le jour même qu'il étoit monté ſur le trône pontifical, on l'avoit accablé de coups, on l'avoit traîné ignominieuſement en priſon; on l'avoit enfin accuſé de pluſieurs crimes; & Rome ſembloit abandonner ſon pape. Tel étoit l'ouvrage de la faction des deux neveux du pontife décédé. Cette faction étoit ardente & tumultueuſe; ſa ſuprématie dès-lors étoit en danger. On alloit examiner ſévérement, & par la voie des informations, s'il étoit innocent ou coupable. Charles trancha les difficultés, en appellant à ſon tribunal les accuſateurs; aucun ne voulut y comparoître. Léon III jura ſeul publiquement ſon innocence; on crut à ſon ſerment, que la préſence de Charles rendoit inconteſtable.

L'an 800, le jour de Noël, (l'année commençoit à ce jour) le patrice, roi de France, entendoit la meſſe. Comme il étoit à genoux devant l'autel, le pape s'approcha de lui par derriere, & lui poſa ſubitement la couronne des Céſars ſur la tête. Il ſe retourne ſurpris, ou feignant de l'être; & tout le peuple attentif de s'écrier, & la voûte du temple de retentir de ces acclamations redoublées: *Vive*

Charles, couronné de la main de Dieu! Victoire au pacifique empereur des Romains! On fait aſſeoir Charles ſur un trône qui étoit tout prêt, & qu'on avoit maſqué pour rendre le moment plus impoſant & plus ſolemnel; on lui ôte le manteau de patrice, pour le revêtir de l'habit impérial. Le pape ſe proſterna trois fois devant lui; & le couronnement, ou médité, ou inattendu, fit revivre tout-à-coup un titre auguſte, oublié depuis trois ſiecles, mais qui en impoſoit encore à l'univers, puiſque les deſtructeurs de Rome même répétoient avec orgueil ce nom, qui ſembloit rendre à la capitale du monde ſon ancienne ſplendeur.

L'empire recommença dans la perſonne de Charlemagne, après avoir fini dans Auguſtule l'an 476, pour durer & s'étendre juſqu'à nos jours; mais les révolutions ſuivantes, en préſentant les jeux nouveaux & curieux de la fortune, devoient détacher la couronne impériale de la monarchie Françoiſe.

Le ſecretaire de l'empereur n'a pas manqué d'écrire que ſon maître ignoroit parfaitement le deſſein du pape, & qu'il en eut même du *chagrin*; que s'il eût prévu la choſe, il ne ſeroit pas venu à l'égliſe

entendre la meſſe ce jour-là. Voilà comme les ſecretaires écrivent l'hiſtoire des princes vivants. Mais l'empereur, ſans ſonger qu'il compromettoit la plume de ſon hiſtoriographe, ne ſe déſiſta en rien de toute l'étendue de ce titre, pour lequel on l'a peint ſi indifférent. Il le fit valoir ſans aucune reſtriction ; il obligea l'empereur Nicéphore à le reconnoître ; & auſſi éloigné de la modeſtie qu'on lui attribue, que de la hauteur dont il ne fut jamais coupable, il traita toujours avec les empereurs d'Orient d'égal à égal.

Si quelque choſe dut le flatter à cette époque, ce fut une ambaſſade des Arabes. Le Calife Aaron Raſchild, maître de la Perſe, lui envoya des préſents, gages de ſon eſtime & de ſon admiration. Il put les recevoir avec une joie bien pure ; car il les devoit à ſa grande renommée, & non à quelqu'intérêt politique. Une horloge ſonnante, la premiere qu'on eût vu en France, étoit parmi ces dons ; elle annonçoit l'induſtrie des Arabes & notre profonde ignorance, qui fut émerveillée de cette machine comme d'un prodige. Un éléphant ſervit auſſi à repaître la curioſité publique ; & les archiviſtes du temps ont tracé ſa vie & ſes affections journa-

lieres, avec le même ſoin & le même intérêt que l'on écrit la vie d'un prince.

L'empereur amena d'Italie les deux ambaſſadeurs Arabes, leur fit voir la France & tout ce qu'elle contenoit de curieux. Il ordonna un jour, pour divertiſſement, un combat de taureaux ; combats qui depuis ſont devenus ſi chers aux Eſpagnols. La fête faillit coûter la vie aux deux étrangers ; ils ſe virent pourſuivis par deux de ces animaux furieux dans l'enceinte même où on les avoit placés avec diſtinction. L'empereur vola à leur ſecours, & courut un plus grand danger encore ; il alloit être renverſé de ſon cheval & foulé aux pieds, ſans un ſeigneur diſgracié, qui, de ſpectateur qu'il étoit, ſauta dans l'arene & haſarda ſa vie pour ſauver celle de Charles. Il fut aſſez heureux pour que le ſuccès récompenſât ſa généreuſe audace ; & Charles qui n'avoit jamais manqué à la reconnoiſſance, n'oublia point cet important ſervice. Les biens de ce ſeigneur avoient été confiſqués : ils lui furent rendus : il rentra en grace, & devint l'ami de l'empereur.

Il ne négligea point de ſon côté d'envoyer des ambaſſadeurs au roi de Perſe,

qui, satisfait, & cherchant ce qui pourroit faire le plus de plaisir à Charles, imagina de lui céder en propriété la portion de la Terre-Sainte où repose le tombeau de Jesus-Christ. Charles fut en effet transporté de la plus grande joie à la nouvelle qu'il en reçut. Aucune conquête ne le flatta davantage ; il connut un moment l'orgueil que lui inspiroit cette possession glorieuse & inespérée, dont tous les rois du monde chrétien étoient secrétement jaloux ; & les souverains ses successeurs ont conservé & défendu cette prérogative. Elle n'a pas peu servi dans la suite à disposer les peuples aux excursions des fameuses croisades, que nous ne tarderons pas à voir naître.

Cependant les dons qu'on lui faisoit en Asie ne lui laissoient pas négliger les affaires politiques de l'empire d'Orient. Alors régnoit à Constantinople l'impératrice Irene. Elle ne devoit ce titre qu'à un crime, & c'étoit l'avoir trop acheté. Elle n'étoit d'abord que régente. L'ambition, sans doute plus forte que la tendresse maternelle, l'avoit portée à faire mourir son fils, lorsque, sur le point d'être majeur, il alloit lui redemander

l'autorité. Une telle femme, quelles que ſoient ſes qualités héroïques, ſon courage, ſes ſuccès, n'a point de droit à l'eſtime de la poſtérité ; elle la voit toujours le poignard à la main, prête à commettre de nouveaux crimes, s'ils peuvent lui réuſſir. L'artificieuſe Irene, pour s'affermir ſur ſon trône, & pour le laver peut-être de la tache qui le couvroit, trouva qu'il lui ſeroit avantageux de donner ſa main à un héros, dont le nom reſpecté en Europe pût en impoſer à ſes ſujets. Elle fit propoſer en ſecret à Charlemagne (an. 803.) de l'épouſer. Sa dot devoit être l'empire d'Orient. Cette auguſte alliance alloit réunir les deux empires diviſés, & les mettre dans une même main. Charlemagne veuf, & dont le penchant pour les femmes eſt aſſez connu, goûtoit la propoſition. D'ailleurs ſon ambition, qui avoit de la grandeur, trouvoit dans ce glorieux hymen une double conquête digne de lui ; mais le myſtere n'avoit pas préſidé à ce grand projet, & dans une ſeule nuit une révolution ſubite précipita du trône Irene, & mit à ſa place le patrice Nicéphore, Grec de nation. L'impératrice n'avoit pas prévu que les grands de l'empire d'Orient ne

conſentiroient qu'après avoir été achetés & ſéduits, à voir les deux couronnes ſur une même tête. Son habileté ordinaire l'abandonna dans une occaſion auſſi importante. Ses négociations n'avoient pas été conduites avec adreſſe. Elle en porta la peine ; elle fut reléguée dans l'iſle de Lesbos ; & malgré les apparences les plus flatteuſes, malgré les eſpérances les plus prochaines, l'hiſtoire a perdu un beau moment dans ſes annales, celui de voir renaître le coloſſe de l'empire Romain, dont le vaſte corps ſéparé en deux alloit ſe rejoindre pour reparoître au milieu de l'univers dans ſon premier éclat, tandis que tout depuis a conſpiré pour le déchirer, l'humilier & le démembrer honteuſement.

Charles parut ſe conſoler d'avoir manqué cet hymen, qui, par la grandeur des circonſtances, ne ſe repréſentera plus une ſeconde fois dans les faſtes du genre humain. Il ſurpaſſoit peut-être ſon attente, & il l'oublia comme un de ces ſonges auxquels on ſourit au moment du réveil ; d'ailleurs il n'étoit plus dans l'âge où l'ambition ardente commande excluſivement. Malgré une conſtitution vigoureuſe & robuſte, il commençoit à

ſentir les approches de la vieilleſſe. La fatigue, les courſes continuelles, le métier de la guerre qu'il exerçoit en perſonne, les excès avec les femmes qu'il aimoit paſſionnément, l'avoient affoibli. Le partage de ſes états après ſa mort, étoit alors ce qui l'inquiétoit le plus ; il ſentoit plus de difficulté à les diviſer, qu'il n'en avoit eu à les conquérir. Il fit un teſtament en bonne forme, parce qu'un monarque qui s'eſt vu puiſſant ajoute inſenſiblement foi à une obéiſſance éternelle, & a la foibleſſe de croire à la validité de ſon teſtament.

L'acte régloit le partage entre ſes trois fils. Il le mit ſous la garde des ſeigneurs François, puis ſous la protection ſpéciale du pontife de Rome. En pere tendre, en monarque vigilant qui avoit appris à lire dans l'avenir, & qui redoutoit conſéquemment la deſtruction de ſon propre ouvrage, il avoit pris toutes les précautions poſſibles afin de prévenir les démêlés & de cimenter une ſolide paix, une paix conſtante & fraternelle. Rien de plus chimérique, mais en même temps rien de plus attachant que de voir un monarque couvert de gloire, chérir encore du fond de ſon

cercueil l'état qu'il a gouverné, ſe rendre attentif à ſes mouvements futurs, donner ſon expérience à ſes ſucceſſeurs, porter encore la patrie dans ſon cœur expirant, & veiller à ſa félicité lors même que ſon pouvoir ne ſera plus. Charles avoit cette vertu active qui veut prolonger l'ordre & maintenir l'harmonie qui tend ſans ceſſe à perfectionner ce qui eſt ébauché. Il trembloit pour ſes plans, pour ſes projets, qui lui avoient coûté tant de ſoins. Prévoyance inutile ! peines ſuperflues ! on ne le verra que trop dans la ſuite. La ſucceſſion des grands alloit s'éteindre ; le ſang des Pepins devoit dégénérer comme celui des Clovis : tant le ſort des états eſt remis tout entier au caractere d'un ſeul homme qui les éleve ou qui les abaiſſe ! Cette vérité terrible ſe réfléchit inceſſamment dans le miroir de l'hiſtoire ; & qui ne gémira point en voyant Charlemagne enſevelir à la fois ſon génie & ſon cœur paternel en deſcendant dans la tombe ? On l'entendit ſouvent dire, en parlant des pirates qui infeſtoient ſes frontieres : *Eh ! ſi malgré ma vigilance ils inſultent les côtes de mon empire, que ſera-ce donc après ma mort ?*

La tendreſſe de Charles pour ſes peu-

ples alla juſqu'à leur laiſſer par un acte ſolemnel la liberté de donner la couronne au plus digne après la mort des princes, pourvu qu'il fût du ſang royal. Il avoit tellement en horreur les diviſions qui pouvoient naître, & qui ne manquerent pas de réaliſer ſes craintes, qu'il décida qu'on ne jugeroit point le différend, au cas qu'il eût lieu, par la voie des armes, mais qu'on auroit recours au jugement de la croix. Cette déciſion ſentoit plutôt le bon pere expirant, que le monarque guerrier & politique. On voit une ame ſenſible & craintive s'attacher à tout ce qui peut établir la concorde entre ſes enfants.

Quant au jugement de la croix, il s'agiſſoit, pour dompter ſon adverſaire, le renvoyer condamné, & jouir paiſiblement de la choſe conteſtée, fût-ce une terre, de tenir plus long-temps que lui ſes bras élevés en croix. Heureux encore les hommes qui ne connoîtroient véritablement d'autre pratique pour vuider leurs querelles & les pacifier ! Elles n'enſanglanteroient plus la terre.

L'empereur ayant eu la douleur de perdre deux de ſes fils, aſſocia Louis à l'empire, pour conſerver à la nation tous

les avantages qu'elle s'en promettoit ; mais ce Louis, ſi connu ſous le nom de *Débonnaire*, ne devoit pas hériter de la fermeté courageuſe de ſon pere. Charles mit à cette cérémonie une pompe particuliere, comme pour graver dans la mémoire de ſon fils l'époque de ce grand jour, en lui faiſant contracter l'engagement ſolemnel de ſes nouveaux devoirs ; tout ce qu'il lui dit publiquement reſpiroit l'ame d'un pere & l'expérience d'un monarque. Il lui repréſentoit cette haute dignité comme une eſpece de conſécration qui alloit dévouer ſa vie entiere à des travaux généreux, & l'anchaîner ſans relâche au bonheur de tout un peuple. Il lui fit répéter pluſieurs fois, en face des autels, les promeſſes ſuivantes ; ſavoir, de gouverner ſes états dans la crainte de Dieu qui juge les rois, & dans l'amour de ſes peuples, qui fait leurs forces ; & après avoir écouté ſes réponſes, conformes à ſes ſerments, l'empereur lui ordonna de prendre la couronne d'or, & de ſe la mettre lui-même ſur la tête. Il paroît que ce couronnement ne fut pas une vaine cérémonie. Il regne je ne ſais quoi d'impoſant & de majeſtueux dans cette inauguration ſolemnelle. Le pere qui couron-

noit ſon fils ; qui atteſtoit la préſence de la Divinité, qui lui commandoit, en ſon nom, de chérir & de protéger l'état, ſembloit, en lui marquant la vaſte carriere qu'il avoit parcourue, vouloir lui communiquer une partie des vertus qui l'y avoient accompagné.

Charles fit proclamer en même temps roi d'Italie (an. 813) ſon petit-fils Bernard, fils naturel de Pepin. S'il avoit pu prévoir la diſcorde qu'il vouloit enchaîner, & qui devoit naître de cette eſpece d'aſſociation au pouvoir ſouverain, il n'auroit point donné les mains au partage de ſes états : partage prouvé ſi dangereux par l'expérience. Mais l'ignorance profonde des premieres loix politiques ne faiſoit pas alors ſoupçonner la poſſibilité d'un ſyſtême contraire & infiniment plus utile au repos des peuples ; tant eſt rare le génie d'un vrai légiſlateur.

Charles, comme preſque tous les grands hommes de tous les ſiecles, étoit incrédule en médecine. Il déteſtoit cet art trompeur, qui n'a point encore aujourd'hui de principes fixes, ni de marche aſſurée, dont la routine funeſte & meurtriere a tant peuplé les tombeaux, & qui paroît ne nous rendre quelquefois la ſanté

que

que parce que la nature plus forte a ſurmonté l'activité des poiſons dont il nous abreuve ; poiſons plus amers que la mort même. L'exercice & la ſobriété lui avoient fait rejeter ces remedes incertains dont on ne connoît point la nature ni l'effet, avec cette préciſion qui ſeroit abſolument néceſſaire, & que notre ſottiſe honore néanmoins du nom de médicaments : tant nos connoiſſances phyſiques ſont peu avancées ; tant notre aveuglement eſt profond devant tous les préjugés conſacrés. Il mourut, ſans vouloir rien prendre, à ſoixante & onze ans (an. 814). L'art qu'il dédaignoit, ou plutôt qu'il avoit en horreur, ſe ſeroit-il flatté d'étendre juſques là ſes jours, s'il en avoit été le proſélyte ardent & ſoumis pendant toute ſa vie ?

Il fut enterré dans l'égliſe d'Aix-la-Chapelle, ſon ſéjour de prédilection. Il y revenoit tous les ans paſſer l'hiver & une partie du printemps. Quoiqu'empereur, il avoit ſu goûter les douceurs de la vie privée ; ſon application conſtante n'avoit rien dérobé à ſon amour, diſons mieux, à ſa ſoif pour les plaiſirs. Tel eſt le privilege des têtes fortes : elles embraſſent à la fois le temps des travaux & celui

TAYLOR INST. OXFORD

des jouiſſances. L'homme public, après avoir paru ſur la ſcene du monde, ſe crée une ſeconde vie douce & agréable, qui le conſole, le délaſſe & le fortifie.

Les détails ne lui coûtoient pas plus à exécuter, que l'enſemble à former. Sa ſupériorité réelle ne ſe tournoit point en orgueil. Sa préſence commandoit le reſpect ſans contrainte. Acceſſible, économe, ſagement libéral, diſtribuant ſes bienfaits, & ne les accumulant jamais ſur une ſeule tête, il ne donnoit guere qu'un emploi à une perſonne; & ſes amis avoient ſon amitié, mais rien de ce qui appartenoit à l'état. Il étoit reconnoiſſant, & s'acquittoit promptement, ſans laiſſer deſirer ni attendre la récompenſe. Il ſut pardonner plus ſouvent qu'il ne ſut punir. Conquérant & guerrier, il dépoſa le glaive, lorſqu'il fit ſes fameuſes ordonnances ſi long-temps vivantes; il les promulgua avec le concours de ſes parlements. Louis XIV, neuf ſiecles après, voulant donner une forme à notre légiſlation contentieuſe, a reconnu & adopté la ſageſſe de pluſieurs de ces édits. Enfin, pour dernier trait de ſon éloge, il ne porta aucune atteinte à la liberté de la nation, & il en augmenta la ſplendeur & la gloire.

On ſait qu'il aima exceſſivement les femmes, mais ſans en être gouverné. Les plaiſirs ne l'amollirent point. On a écrit qu'il s'étoit oublié dans ſon incontinence, juſqu'à jouir de ſes propres filles. Rien ne conſtate cette accuſation grave. D'ailleurs, le lit de Charlemagne n'eſt point du domaine de l'hiſtoire, à moins que ce qui s'y eſt paſſé n'ait eu une influence directe & marquée ſur les événements. C'eſt à ce caractere ſeul que l'on doit s'attacher, & non à l'attrait d'une frivole & maligne curioſité. Ce principe nous autoriſe à jeter encore un voile ſur les foibleſſes des princeſſes de ſon ſang, qu'il vit, dit-on, avec trop d'indulgence. Au reſte, Charlemagne étoit juge abſolu de ce qui ſe paſſoit dans l'intérieur de ſon palais ; c'eſt un nouveau gouvernement qui n'a aucun rapport avec l'autre.

Les rois ſeroient les plus malheureux de tous les hommes, ſi l'inſpection de leur vie privée devenoit auſſi rigoureuſe que celle de leur vie publique. C'eſt à celle-ci que doit s'attacher l'œil vigilant & inflexible de la cenſure ; & la ſatire commence où la cenſure légitime finit.

L'hiſtorien, après avoir peint & admiré ſes grandes qualités, doit lui reprocher

d'avoir imaginé que la cruauté s'excuſoit par un vain prétexte de religion ou de raiſon d'état. Il ne fut pas toujours maître de lui-même ; il écouta trop ſon reſſentiment ; il ſe laiſſa entraîner par les idées barbares de ſon ſiecle ; & quoiqu'il ſoit moralement impoſſible de ne pas leur payer un certain tribut, il y a cependant des uſages honteux & ſanglants, au-deſſus deſquels un homme extraordinaire doit s'élever, ſous peine d'être rejeté dans la foule vulgaire des rois. Le maſſacre des Saxons, ſoit qu'on les ait égorgés par ambition, ou par fanatiſme, ou par vengeance, n'en eſt pas moins, pour ſa mémoire, une tache indélébile. Son génie ne l'a pas toujours ſauvé des petiteſſes humiliantes de la ſuperſtition, ni de la puérilité des diſputes ſcholaſtiques.

Les efforts qu'il fit pour le rétabliſſement des lettres, furent infructueux. La théologie ſembloit n'embraſſer dans ſon ſein toutes les ſciences que pour les étouffer. Toutes ces fondations publiques, élevées à grands frais, n'aboutirent qu'à perfectionner le miſérable jargon de l'école. Et de nos jours encore, l'éducation publique ne ſuit que d'un pas incertain & inégal le progrès des idées. Les voyages

fréquents de Charles en Italie auroient dû lui inſpirer un goût plus fin pour les arts ; mais la rouille de la barbarie étoit trop épaiſſe pour être enlevée, & l'habitude défendra toujours aux idées nouvelles de ſe naturaliſer qu'après un long eſpace de temps.

On lui doit d'avoir introduit dans ſes états un peu de grammaire, un peu d'arithmétique, & le chant Grégorien, qui a de la nobleſſe & de la dignité. Les clercs ſe mirent ſérieuſement à apprendre à lire, afin de parvenir à entendre l'oraiſon dominicale ; ils n'en prononçoient pas moins ſur tous les objets, avec un deſpotiſme égal à leur ignorance.

Il donna quatre riches abbayes à Alcuin, qu'il avoit fait venir d'Angleterre, & dont il fit ſon ami, parce que ce moine, dont les ouvrages ne peuvent ſe lire aujourd'hui, enſeignoit lui ſeul toutes les ſciences, & s'appelloit hardiment un homme univerſel. Cette préſomption folle pourroit néanmoins nous donner aujourd'hui une idée de la liaiſon intime & cachée qui doit néceſſairement exiſter entre les ſciences. Car la ſcience, proprement dite, eſt une ; c'eſt ce que l'enchaîne-

ment des découvertes démontrera peut-être un jour.

Les largeſſes ne coûtoient rien à Charlemagne, pourvu qu'il attirât auprès de lui ceux qui paſſoient pour inſtruits; & il diſoit quelquefois en ſoupirant : *plût à Dieu que je trouvaſſe douze hommes auſſi ſavans que Jérôme & Auguſtin !* Cependant le moine Alcuin cenſuroit cette ambition démeſurée en lui répondant : *le Créateur du ciel & de la terre, Jeſus-Chriſt, pour annoncer ſa gloire, n'a eu que deux hommes de ce mérite; & vous, ſire, vous oſez en demander douze !* Quand il rendoit compte au roi de ſes travaux pour l'éducation, il diſoit : *je ne donne pas à tous les tréſors que je poſſède; je les partage; je frotte les levres de celui-ci du miel des ſaintes écritures; j'enivre celui-là du vin vieux de l'hiſtoire ancienne; je nourris un autre des fruits de la grammaire, & j'éclaire le dernier des ſcintillations des étoiles qui brillent au firmament; chacun a ſon lot, dont il doit être très-ſatisfait.*

Malgré ces entretiens, on a lieu de croire que Charlemagne ne ſavoit pas écrire. Il ne ſignoit jamais, à ce qu'il paroît, que la premiere lettre de ſon nom, un K; & ce qui nous feroit ranger de

l'opinion de ceux qui ſont de cet avis, c'eſt que tous les ſeigneurs du temps déclaroient formellement & ſans honte ne ſavoir pas ſigner, *attendu leur qualité de gentilhomme.* Charles n'en ſeroit que plus admirable d'avoir eu le tact des arts & l'amour des connoiſſances au milieu d'une ſi déplorable éducation, chere alors à toute la nobleſſe.

Que n'eût pas fait Charles dans un tout autre temps, avec ce ſentiment naturel qui commença une eſpece de révolution ? Ce ſentiment obſcur, mais vif, valoit mieux que cette imitation molle & froide avec laquelle tant d'autres ſouverains ont obéi plutôt à l'habitude qu'à leur penchant. Ils n'ont rien ſenti, ils n'ont rien vu des chef-d'œuvres dont ils étoient environnés; leur affection bornée pour les arts ne tenant qu'au luxe, leur a imprimé une forme petite & maniérée; de ſorte que ces arts ſont devenus corrupteurs, de généreux qu'ils ſont par leur nature.

Au reſte, on peut être homme de génie, & ne ſavoir rien tracer avec la plume. Les grandes idées qui émanent d'une tête forte & peſante, n'ont pas beſoin, pour ſe réaliſer, d'être fixées préalablement ſur le papier; & ſi la parole eſt créatrice,

c'eſt ſur-tout dans la bouche d'un grand roi.

Un des établiſſements de Charles le plus utile & le plus neuf, paroît d'une invention vraiment heureuſe en politique. Il avoit établi des eſpions honorables, qui alloient dans les provinces éclairer de près la conduite des gens en place, écouter les plaintes du peuple, recueillir ſes jugements, ſes réflexions, & qui venoient reporter à l'oreille du ſouverain le véritable accent de la patrie heureuſe ou ſouffrante. Ainſi le monarque, qui eſt dans l'impoſſibilité de tout connoître par lui-même, s'étoit ouvert un chemin pour la vérité. Il la recevoit de toute part avec les lumieres qui devoient le guider. Il pouvoit tout apprendre, & remédier avec la plus grande facilité à ce qui troubloit l'ordre public.

Ces places d'inſpecteurs citoyens pourroient être renouvellées & confiées à des hommes integres & vertueux, qui ſe ſentiroient élevés au-deſſus d'eux-mêmes en exerçant la fonction ſacrée de tranſmettre directement la vérité au prince. Il l'entendroit à coup ſûr ; car ſon langage ne ſe déguiſe plus dès qu'il veut ou qu'il ne craint point de l'entendre.

On a vu précédemment le criminel audacieux ſe retrancher au pied des autels, & là braver la juſtice. Ce qu'il y a de plus ſaint au monde, la religion, conſacroit l'impunité ! Charles oſa forcer & détruire ces aſyles d'iniquité. Si la juſtice des rois eſt une émanation de la juſtice divine, c'eſt quand elle eſt égale & irrévocable, & qu'elle fait ployer le coupable puiſſant, dont l'exemple eſt plus propre à intimider.

Il réprima la mendicité, cet ulcere rongeur & hideux qui dévore lentement les nations polies, ou plutôt qui s'eſtiment policées, & qui fait leur honte en préparant leur ruine. Il ordonna que chaque territoire eût à recevoir ſes pauvres, à les nourrir & à les faire travailler. Il atténuoit & diviſoit ainſi ce fléau, qui ſe précipitant en maſſe dans les villes pour ſe ſouſtraire au travail, ravage & corrompt la ſociété. Le réglement ſimple & ſage qui renvoyoit le pauvre ſous les yeux qui l'avoient vu naître, qui lui indiquoit tout à la fois un conſeil, un appui, qui lui donnoit un frein, l'emportoit ſur ces priſons affreuſes, où l'on a traité l'humanité ſouffrante avec une rigueur & une barbarie qui formeront un jour dans notre hiſtoire une page à jamais exécrable.

Les loix ſomptuaires qu'il établit convenoient ſans doute à un peuple qui n'avoit point de commerce. Nous n'avons que le ridicule aujourd'hui pour punir ces extravagances orgueilleuſes qui font ſortir preſque chaque homme hors de ſon état, & donnent à dévorer au luxe le patrimoine des enfants : mais comme chacun participe plus ou moins à la folie générale, le ridicule n'a plus de priſe ; & la confuſion eſt telle, qu'il n'y a plus de remede à ce grand vice des nations, qui doit avant peu les deſſécher toutes.

Il fixa irrévocablement le prix du froment, du ſeigle & de l'avoine, & tout le monde fut nourri & content. Que répondront à un tel fait les philoſophes dont les ſpéculations iſolées ne s'accordant pas avec les loix générales, qu'ils n'ont pas cru devoir embraſſer, ont été tournées contre l'état même qu'ils ſe flattoient de porter au plus haut degré d'abondance & de ſplendeur ?

J'appercois dans les ordonnances de Charlemagne, une loi humaine & prudente, qui modere la peine portée contre les voleurs. On ne les condamnoit à mort qu'à la troiſieme récidive. Toute l'Europe éclairée demande à grands cris la réformation de

nos loix pénales. A force d'être ſéveres & de choquer nos mœurs, elles ſont trop fréquemment éludées ; une peine plus modérée ſeroit miſe à exécution ſans révolter l'humanité, & contiendroit davantage. On peut, pour s'en convaincre, ouvrir les annales de l'univers.

On doit à Charlemagne l'uſage de compter par livres, ſous & deniers. La livre étoit réelle ; elle n'eſt plus que numéraire. Quelle foule de réflexions on fait malgré ſoi, lorſqu'on voit une petite quantité deſpeces circulantes faire alors bien plus que ne fait aujourd'hui la maſſe épouvantable d'or & d'argent, qui par ſon abondance nous rend tous pauvres ! Ecoutez les nations, elles ne parlent plus que par millions pour les moindres entrepriſes. Semblables aux particuliers, elles ſe trouvent preſque toutes dans l'impuiſſance de payer réciproquement leurs dettes ; elles ont tellement augmenté le volume des métaux, que le fardeau menace d'une ſubverſion totale les fortunes purement pécuniaires.

Mais le projet qui doit ſur-tout l'immortaliſer, & qui porte plus que tout autre l'empreinte de ſon caractere, c'eſt l'idée de ce canal par lequel il vouloit

unir le Danube & le Rhin ; ce qui auroit joint l'Océan au Pont-Euxin. Ce canal devoit avoir trois cents pieds de large & deux lieues de longueur. Ce ſeroit un jeu pour notre ſiecle, & il ne l'a ſeulement pas tenté. Charles fut obligé d'abandonner ſon deſſein, parce qu'il manquoit des inſtruments néceſſaires & des machines que la perfection de la méchanique nous a données en foule ; mais nous les deſtinons de préférence à de petits ouvrages dans l'attelier obſcur de nos manufactures futiles. Nous avons connu les loix du mouvement, de l'équilibre, des forces mouvantes, & nous n'employons cette ſcience utile, faite pour aſſujettir le globe à nos beſoins, qu'à des créations minutieuſes. La terre molle & argilleuſe s'affaiſſoit ſous les travaux & les rendoit éternels ; on n'avoit pas encore trouvé l'art de faire écouler les eaux & de les enchaîner utilement. Charles n'eut donc que la gloire d'avoir tenté l'exécution de ce grand projet ; mais cette tentative ſeule prouve qu'il fut du petit nombre de ces hommes qui ſavent maîtriſer la nature, laiſſer ſur la terre la trace de leurs bienfaits, les étendre aux générations futures, élever au milieu de leurs conquêtes, qu'on leur

pardonne alors, des ouvrages utiles & vaſtes, propres à ſervir le genre humain, & à lui laiſſer de plus un mémorable exemple dans ces immortels monuments de leur munificence. Obſervons que les canaux ſont précieux à la population, au commerce, à l'agriculture, parce qu'ils reſtituent à la nourriture de l'homme les vaſtes terreins qu'exige le fourrage des animaux; terreins conſidérables, que la politique n'a pas encore ſu évaluer; & quoique le cheval ſoit pour l'homme une conquête ſuperbe, ainſi que l'a dit M. de Buffon, oſons dire que le ſerviteur a coûté trop cher à ſon maître.

La langue latine ceſſoit d'être vulgaire. Les premiers éléments de notre langue ſe manifeſtoient dans ce jargon informe, nommé *langue romance;* elle ne pouvoit prendre un caractere que tourmentée, pour ainſi dire, ſous la plume de pluſieurs écrivains. Ils ſont venus enfin la former & la rendre l'interprete de leurs idées; mais les académies ſont arrivées auſſi trop tôt pour l'intérêt de ſa force, de ſa grace, de ſa liberté, de ſon énergie. En voulant la polir, elles n'ont fait peut-être que l'énerver & lui donner une phyſionomie immuable. Il me ſemble qu'il y a du

danger à fixer une langue qui perd ſi elle n'acquiert point. Des plumes plus audacieuſes s'occuperont ſans doute, en reſpectant ſa netteté, à rompre ſa monotonie, à donner à ſa marche raiſonnable, mais lente, plus de mouvement, à la débarraſſer de ſes ſervitudes ſans nombre, à lui imprimer enfin une allure plus vive & plus gracieuſe.

Le langage poétique n'eſt peut-être pas encore né parmi nous ; de là viennent la ſtérilité & la petiteſſe de pluſieurs de nos poëmes les plus admirés, qui ne paroiſſent pas différer eſſentiellement de notre proſe. Il faudra de nos jours une nouvelle audace, ſi l'on veut l'élever au rang de ces langues hardies, ſouples, pittoreſques, variées & majeſtueuſes, dont s'énorgueilliſſent à juſte titre & les Anglois & les Allemands. Il eſt vrai que ces barbares n'ont point eu de dictionnaire académique pour tuer leur idiôme, & s'oppoſer dès ſa naiſſance à tout eſſor poſtérieur.

C'eſt au ſiecle de Charlemagne que les fauſſes décrétales ont commencé à ſe répandre. Leur hardi fabricateur avoit ſu profiter de l'aveuglement de la terre, & connoiſſoit bien, à ce qu'il paroît, l'aſ-

cendant du menſonge ſur l'eſprit humain. Ce ſyſtême d'impoſture avoit tellement embraſſé & combiné tous les intérêts de la puiſſance eccléſiaſtique, que ces décrets parurent émanés du ſaint-ſiege, & dictés par l'autorité infaillible des pontifes. Cette légiſlation ſacerdotale, mêlée à la légiſlation civile, ôta à celle-ci tous les caracteres qu'elle auroit pu recevoir, en fit un chaos épouvantable, établit l'impunité d'un côté, tandis que de l'autre elle donnoit le droit de tout oſer. Les meilleures loix s'éteignirent, ou ne purent ſe perfectionner, au milieu de cette confuſion qui oppoſoit les volontés au lieu de les unir, & légitimoit les actes les plus déraiſonnables. Le grand malheur de l'humanité eſt d'avoir adopté de mauvaiſes loix par ignorance, & de les avoir ſoutenues enſuite par une fatale & dangereuſe habitude.

Depuis que nous parlons de guerre & des exploits rapides de Martel, de Pepin & de Charlemagne, le lecteur eſt bien en droit de nous interroger, pour ſavoir quelle étoit la forme de cet art, appellé dans tous les temps le grand art par excellence, & de quelle maniere l'homme exterminoit alors ſon ſemblable.

La poudre à canon a tellement changé l'art des combats, que toutes les anciennes machines deſtructives paroiſſent petites & ridicules en comparaiſon du vol de nos boulets, de la grêle meurtriere de nos balles, de l'exploſion de nos mines, de la chûte de nos bombes enflammées qui écraſent une ville. Il eſt certain que l'homme a perfectionné l'art de ravager & de dévaſter, à un point ſi étonnant, que la géométrie elle-même, avec tous ſes divins attributs, n'a plus rien à lui enſeigner ſur cet article.

On ſoutient néanmoins, avec beaucoup de gravité, que les ſieges & les combats ſont devenus moins meurtriers depuis l'invention des armes à feu. Je ne m'amuſerai point à calculer quel eſt le champ de bataille qui doit emporter l'honneur d'un plus grand nombre de funérailles; je ſais ſeulement que le jeu de notre artillerie moderne ſe communiquant de proche en proche, & devenant univerſel un beau jour, ne tarderoit pas à faire de nos cités des débris, & de l'Europe un déſert, ſi les maîtres de ce jeu ſe piquoient de conſtance. Si vous voulez obſerver l'effet du canon, examinez ce que naguere il a exécuté en très-peu de temps dans le Pérou,

& au Mexique. Comptez enſuite combien il y a de tubes homicides, de baïonnettes dans les mains des ſoldats, de barils de poudre dans les arſenaux, de mortiers à gueules ouvertes ſur les galiotes, & de bras prêts à lancer les grandes & les petites fleches de ce tonnerre à la fois roulant & portatif, qui ſe promene ſur l'eau comme ſur la terre ferme; vous verrez enſuite de quel côté la dévaſtation doit préſenter un front plus large, plus immenſe, plus enſanglanté. Je ne parle point encore de ces belles découvertes que l'on offre au roi, leſquelles doivent tout embraſer & détruire en un clin-d'œil, & que les ſouverains dits clémens rejettent, dans la crainte bien fondée, que ces funeſtes ſecrets ne reviennent contre eux-mêmes: ce qui ſeroit inévitable.

Mais l'homme, du temps de Charlemagne, n'avoit pas de ſi grands moyens pour s'entre-déchirer. Il étoit plus inepte dans cette noble ſcience de la guerre. Il n'avoit que le fer, il le façonnoit de toute ſon intelligence; il n'avoit que ſon bras, il l'exerçoit à la plus grande agilité, comme à la plus grande force. On ſaiſiſſoit au corps ſon adverſaire, on frappoit à grands coups ſon bouclier. La hache s'ef-

forçoit de l'entamer, & ne pouvoit faire jaillir le ſang qu'après avoir coupé le fer dont toutes les parties du corps étoient couvertes. Outre le caſque & la cuiraſſe, on avoit des braſſards, des cuiſſards ; on protégeoit juſqu'à ſes jambes ſous des lames de fer, & l'acier tranchant s'émouſſoit ſur l'acier forgé & poli.

Le cavalier couvroit ſon cheval de ces armes défenſives. Sa tête étoit armée en même temps d'une eſpece de caſque, afin qu'il pût attaquer à ſon tour. L'agilité, la force, l'adreſſe, le courage ſauvoient & conſervoient la vie des combattants. Le ſoldat le plus brave, le plus intrépide de l'armée, la tête nue, la poitrine ſans défenſe, n'étoit pas tué au haſard par le ricochet d'une petite balle de plomb qui, n'ayant fait que l'atteindre, le renverſe, ſans qu'il puiſſe ſavoir de quelle main il reçoit la mort. Le guerrier avec un fer à deux tranchants, dont le manche étoit de bois, ne conſentoit à faire le ſacrifice de ſa vie qu'après l'avoir chérement vendue. Il luttoit ; il tomboit ſous le bras d'un adverſaire digne de lui ; & ne cédant qu'à la force, il étoit vaincu & non égorgé. Il expiroit du moins avec une ſorte de grandeur. S'il eſcaladoit une ville, il travail-

ſoit aux pieds de la muraille & s'animoit de la préſence des aſſiégés, dont il entendoit les cris. Uniſſant ſon bouclier à celui de ſon camarade, il formoit ſur ſa tête une voûte d'acier ; il plantoit l'échelle victorieuſe, & prenoit de nouvelles forces en touchant de ſes mains les creneaux des murailles. Quand il avoit franchi la hauteur du mur, il n'avoit plus à craindre que quelques onces de poudre enfermées dans le ſein de la terre ne l'enlevaſſent à cent pieds en l'air, en diſperſant à quarante toiſes les pierres du baſtion & ſes membres épars & déchirés.

L'arc & la fleche étoient encore d'un uſage commun, quoique moins ordinaire. Mais tous les combattants aſpiroient à une mêlée, afin de décider à qui la force, cette premiere & éternelle loi de la nature, apporteroit la victoire ou la mort.

Quant à la maniere de lever, d'aſſembler & d'approviſionner les armées, on juge bien qu'elle différoit de la nôtre encore plus que la façon de combattre ; & l'on étonneroit ſinguliérement l'ombre de Charlemagne, ſi l'on pouvoit lui apprendre, au fond de ſon tombeau, ce qu'eſt de nos jours un vivrier.

Enfin, les guerriers qui ſervoient ſous cet empereur, & qui l'aidoient à ſes conquêtes, ſoit en Saxe, ſoit en Aquitaine, étoient ſes collegues & ſes pairs. Après avoir donné leur avis dans l'aſſemblée générale & délibéré ſur les affaires du gouvernement, ſortis de la diete de la nation, ils voloient courageuſement aux combats ; membres de la légiſlation, témoins & approbateurs de ſes actes, ils exécutoient le plan de la campagne tel qu'il avoit été arrêté ; ils obéiſſoient à leurs propres délibérations ; & comme ces grandes entrepriſes avoient été adoptées à la pluralité des voix, le zele ſe trouvoit toujours dans l'exécution. Exercés au commandement dans leurs provinces, ils continuoient à ſervir & à protéger l'état. C'eſt qu'ils défendoient leurs poſſeſſions particulieres, en marchant ſous l'étendard de la France.

LOUIS I.

SURNOMMÉ LE DÉBONNAIRE.

CHARLEMAGNE avoit porté ſi loin la gloire de ſon nom & l'étendue de ſes conquêtes, qu'il ſemble que ſa poſtérité n'avoit qu'à recueillir en paix ce ſuperbe héritage, & ſe maintenir par ſa force même dans le poſte de cette haute élévation; mais on vit bientôt qu'il n'y avoit plus un Charlemagne ſur le trône, & que le deſtin des empires ne dépend trop ſouvent que d'un ſeul homme.

Louis ne ſut pas donner les mêmes vertus à ſes ſujets; il ſut encore moins traiter & négocier avec eux. Les qualités héroïques du dernier empereur avoient enchaîné à ſon trône la force des ſeigneurs; & pénétrés de reſpect pour ſon nom, malgré l'ancienneté de leur nobleſſe, malgré la grandeur de leurs poſſeſſions & le nombre de leurs alliances, éblouis de ſa grandeur & de ſa renommée, ils

avoient fait leur propre gloire de la gloire du ſouverain ; ils s'étoient aſſociés à l'honneur de ſes victoires ; enfin ils avoient paru oublier, ce dont ils ne ſe ſouvinrent que trop dans la ſuite, que la nouvelle maiſon régnante leur devoit le ſceptre. La maniere grande & habile dont Charlemagne avoit traité ces magnats en s'aſſujettiſſant leur vertu guerriere, en careſſant leur noble orgueil, ſcience qu'il poſſédoit au plus haut degré, ne leur avoit pas toujours fait conſidérer les droits perſonnels & étendus dont ils jouiſſoient en vertu des antiques conſtitutions du royaume.

Il n'appartenoit qu'à un génie ſouple, généreux, habile, de conſerver & d'affermir cette ſouveraineté, de ſéduire ces ſeigneurs dont les offices étoient devenus héréditaires, & qui acquéroient tous les jours un pouvoir plus étendu, par leurs terres patrimoniales, par leurs vaſſaux & par leurs alliances.

Les loix anciennes n'avoient pas été renverſées, parce que Pepin s'étoit aſſis ſur le trône après en avoir précipité le prince né pour l'occuper. Il faut certes un laps de temps plus conſidérable pour ruiner les conſtitutions d'un peuple, ſur-

tout quand il n'a pas renoncé au premier rempart de ſes privileges, à la vertu belliqueuſe. Nous avons vu que les Francs, les yeux conſtamment ouverts ſur les oſcillations du gouvernement, éliſoient leur maire ; qu'ils le donnoient à leur roi, & malgré lui, comme leur propre repréſentant ; qu'ils l'aſſocioient à la dignité royale, & qu'ils le rejetoient lorſque cette eſpece d'éphore ne leur convenoit pas ; c'eſt-à-dire, lorſqu'il ne ſervoit pas de frein à l'autorité qu'ils redoutoient. Nous avons vu les princes les plus fiers, dans la néceſſité de reconnoître leurs diſpoſitions à cet égard, s'humilier ſous cette loi ſuprême, ou s'y conformer, dans la crainte de tout perdre.

Ces mêmes uſages reprirent leur force, & dominerent encore ſous la ſeconde race de nos rois : tant ils étoient inhérents au génie de la nation ! Il n'y avoit proprement que la grande charge de maire du palais qui fût anéantie ; le fond de l'édifice ſubſiſtoit tout entier ; la baſe n'en étoit pas moins ébranlée ; les conſtitutions ordonnées par la ſurveillance des grands, étoient plutôt modifiées que détruites.

Ces grandes aſſemblées, compoſées

d'évêques & de guerriers, voulurent toujours élire pour roi celui des princes de la famille royale qu'elles jugeroient à propos de nommer ; & même elles voulurent étendre leurs prérogatives jusqu'à dépoſer le prince qu'elles avoient élu, lorſqu'il auroit gouverné au détriment de la nation. On ne pouvoit ſe dire héritier légitime de la couronne que par l'éligibilité qui ſe faiſoit par acclamations. La diete étoit libre, & c'étoit dans cette combinaiſon des droits du prince & des premiers de la nation, balancés & mis en équilibre, que réſidoit la conſtitution fondamentale.

Par la précaution conſtante & ſuivie que prirent Charles-Martel, Pepin & Charlemagne de partager de leur vivant leurs états entre leurs fils, ainſi qu'avoit fait Dagobert, on peut juger que la nation s'étoit réſervé le droit d'élire à ſon gré l'un des princes ſurvivants : & l'on ne voit en effet, dans la premiere & dans la ſeconde race, que des freres, des oncles, des neveux, des couſins, qui s'empreſſent de négocier de toutes parts avec les ſeigneurs du royaume, qui leur offrent des préſents conſidérables, & qui les déterminent par toutes ſortes de moyens à leur donner

donner leurs ſuffrages pour ſuccéder aux états du mort.

Ces grands qui avoient couronné Pepin, à tout bien conſidérer, ne pouvoient pas avoir pour lui une vénération profonde. Son origine étoit trop près d'eux pour qu'ils admiſſent un intervalle immenſe entre ſon pouvoir & le leur. Pluſieurs d'entre eux, non moins riches que les rois & non moins orgueilleux, avoient une maiſon nombreuſe, un porte-étendard, de grands-officiers, & des nobles pour vaſſaux & pour domeſtiques.

Les qualités perſonnelles de Pepin & de ſon fils, leurs ſervices, la continuité de leurs victoires, & plus que tout cela, leur prudence conſommée, leur donnerent une autorité réelle; mais elle venoit de leur génie, de leur habileté, qui appaiſerent ou rendirent nuls des ſoulévements peu faits pour épouvanter leur mâle caractere. Encore Charlemagne lui-même fut-il contraint, à pluſieurs époques, de ménager les grands; & quelqu'envie qu'il eût de les abaiſſer; il fallut les flatter, les ſéduire, diſons le mot, les tromper.

Nous allons voir Louis le Débonnaire éprouver leur puiſſance, obéir à leurs

redoutables mouvements. Nous le verrons dépoſé, puis rétabli ; il vivra au milieu des tourments d'un pouvoir conteſté. Ses petits-fils ſeront également en butte à ces orages, qui ſe formerent en ſilence au milieu des conquêtes de Charlemagne, parce qu'il étoit impoſſible que le pouvoir tout entier ſe concentrât long-temps dans une ſeule & même main. C'étoit un effort extraordinaire & paſſager : il avoit fallu le concours de pluſieurs circonſtances réunies pour opérer ce phénomene. L'autorité royale n'appartenant plus qu'à une race dégradée, déchut avec la même rapidité qu'elle s'étoit élevée. Ce revers ſubit étoit même preſqu'inévitable par les cauſes tirées de la conſtitution du gouvernement François.

Louis I. n'étoit point né pour réprimer l'indocilité tumultueuſe des grands. Ses vues ne s'étendirent pas au-delà de ſa cour. Il la prit conſtamment pour le royaume. On le vit d'abord tout occupé à prendre connoiſſance de quelques déſordres particuliers, & réprimer pluſieurs ſcandales ; mais il ne porta pas auſſi bien ſes regards juſqu'aux extrêmités de ſon empire ; ſa dévotion le rendit auſtere & minutieux. Il

voit ſept ſœurs, dont aucune n'étoit mariée. Ces ſœurs, trop fidelles au ſang qui les avoit fait naître, & dans l'éclat de la jeuneſſe & de la beauté, avoient des amants. Au lieu de cacher leur foibleſſe ſous un voile indulgent, il publia leur honte, & fit tuer les courtiſans accuſés ou ſoupçonnés de quelques familiarités avec les princeſſes : on creva les yeux à ceux qui ne furent pas mis à mort. Puis il chaſſa ſes ſœurs déſolées avec la plus grande indécence, annonçant leur opprobre à toute la terre, & les enfermant ſéparément dans des monaſteres. Les autres princeſſes qui échapperent à la proſcription, filles ou anciennes maîtreſſes de Charlemagne, ne l'aimerent pas, ſe liguerent contre lui, & dans la ſuite ne contribuerent pas peu à augmenter ſes diſgraces.

Ayant, avec cette férocité, rétabli les mœurs dans ſa cour, il crut que tout le reſte étoit rentré dans l'ordre le plus parfait; & il paſſoit les jours entiers à chanter des pſeaumes dans ſon oratoire, qui étoit ſa chambre de conſeil.

Louis étoit âgé de trente-ſix ans à ſon avénement à l'empire ; il avoit trois fils, Lothaire, Pepin & Louis. Bernard, ſon neveu, qui étoit fils de l'aîné de Charle-

magne, & qui ſembloit devoir occuper ſa place, régnoit en Italie, conformément au teſtament de ſon aïeul. Louis, que nous avons vu aſſocié à l'empire du vivant de ſon pere, jaloux de tranſmettre la couronne impériale à ſon fils, afin d'imprimer à ſon gouvernement une empreinte plus auguſte, & craignant d'ailleurs les révolutions, nomma Lothaire ſon ſucceſſeur. Il créa en même temps Pepin, ſon ſecond fils, roi d'Aquitaine, & Louis, ſon troiſieme fils, roi de Baviere. Cette précipitation étoit la crainte juſte & fondée où il étoit de n'avoir pas, après ſa mort, la même autorité que de ſon vivant; & il ſe hâtoit de leur impoſer un titre qui ne manquoit pas de favoriſer toujours le poſſeſſeur.

La révolte de Bernard ne tarda pas à éclater en Italie (an. 818). Ce partage avoit renverſé toutes ſes prétentions à l'empire, & il lui étoit difficile d'y renoncer ſans faire aucune tentative. Il étoit jeune, aimé; on lui avoit inſinué qu'il pourroit facilement détrôner ſon oncle, & l'enfermer dans un monaſtere, pour lequel il ſembloit avoir une vocation décidée. Ces conſeils perfides & illuſoires lui venoient de la cour de France, & les femmes n'étoient pas les dernieres à ſoulever les

eſprits en faveur du neveu, à dépeindre l'oncle comme inhabile à porter le ſceptre.

Bernard, enhardi par de puiſſantes ſollicitations, abuſé par un âge préſomptueux, raſſemble une armée, & ſe ſaiſit du paſſage des Alpes. Louis agit avec plus de fermeté & de vigueur en cette occaſion que l'on n'auroit compté. Il marcha en perſonne pour étouffer la rebellion. Le bruit des armes impériales, auxquelles Charlemagne avoit imprimé un ſi grand caractere, épouvanta le parti de Bernard; la garde importante du paſſage des Alpes fut abandonnée trop tôt, & avec l'imprudence qui ſuit des entrepriſes ardentes & mal concertées. L'armée ſe diſperſa, & les fauteurs de la révolte furent les premiers à quitter le jeune roi d'Italie. Livré à ſon déſeſpoir, & ne ſachant plus quel parti prendre, il ſuivit le plus dangereux de tous : il vint ſe jeter aux genoux de ſon oncle, croyant par cet acte de repentir & de ſoumiſſion, déſarmer ſa juſtice & diſpoſer ſon cœur à la pitié; mais il ne ſavoit pas que plus on eſt élevé, moins on pardonne. Il fut arrêté priſonnier avec toute ſa ſuite.

L'empereur lui fit faire ſon procès, ainſi qu'à ſes complices, qui ſe trouverent

les principaux miniſtres de Charlemagne. Ces miniſtres n'avoient point approuvé le partage, & l'avoient jugé devoir être fécond en déſaſtres. Ils avoient voulu faire prévaloir leur opinion, qui pouvoit être la meilleure, mais qui étoit devenue fauſſe en préſence de la victoire. Les ſéculiers furent condamnés à mort, & les évêques ne furent que dépoſés, en conſidération de leur caractere. On creva les yeux au neveu de l'empereur, qui demandoit grace à genoux. Il mourut trois jours après des ſuites de cette opération cruelle. Ce malheureux prince n'avoit que dix-neuf ans; à cet âge, qui eſt celui de l'aveuglement & de la ſéduction, il méritoit peut-être qu'on ne le traitât pas avec cette extrême rigueur. Ce qu'il y eut de plus déplorable, c'eſt qu'il entraîna ſes freres innocents dans ſon infortune. Ceux-ci n'avoient point participé à ſa rebellion; mais Louis craignit des vengeurs futurs. Trois eurent les cheveux coupés, & furent enfermés. Le royaume d'Italie ſe trouva ainſi réuni à la couronne. Charlemagne l'avoit eu par conquête; Louis le poſſéda à la ſuite de toutes ces froides barbaries.

Son ame incertaine & foible s'ouvrit bientôt aux remords. Plus troublé que

repentant, plus épouvanté des menaces de la religion que du ſouvenir de ſes cruautés, il s'imagina que des baſſeſſes deviendroient des actions expiatoires, & qu'en humiliant la dignité d'empereur, il pourroit abſoudre l'homme. Il s'apprêta à faire une pénitence publique de la mort de ſon neveu ; mais il n'en retenoit pas moins ſes freres priſonniers, dont l'innocence étoit reconnue.

On lui avoit allégué l'exemple de Théodoſe, qui s'étoit ſoumis religieuſement à la pénitence que S. Ambroiſe lui avoit impoſée ; mais les actions de ces deux princes n'avoient aucune ſorte de reſſemblance. Théodoſe avoit outragé toutes les loix divines & humaines, & la réparation de ſon forfait ne pouvoit être trop authentique ; car l'orgueil le plus lâche & le plus monſtrueux avoit fait couler le ſang des femmes & des enfants : cruauté vile & impardonnable. Louis avoit été cruel envers ſon neveu ; mais la rebellion, le droit de la guerre, l'appareil d'un jugement, la politique des têtes couronnées, ſans autoriſer ſa barbarie, le diſpenſoient d'humilier en ſa perſonne le chef de l'empire, & de demander ſur-tout pardon aux évêques. Tandis qu'il eſt à leurs genoux, qu'il récite

les ſept pſeaumes pénitentiaux, qu'il gémit de ſes cruautés plutôt qu'il ne les répare, ſa componction l'emporte ſur la juſtice, & ſa piété lui fait oublier ſes véritables devoirs. Le trouble eſt dans ſa maiſon; il l'a fomenté par une ſévérité déplacée; par-tout il s'eſt fait des ennemis. Des révoltes éclatent dans pluſieurs endroits. Après les avoir fait naître, il ne ſait point les appaiſer. Il ſe livre, par une ſuite de ſon déplorable caractere, à deux perſonnages qu'il rapproche aveuglément de ſa perſonne, & qu'il emploie dans le miniſtere, quoiqu'ils euſſent eu la principale part à la conſpiration de Bernard. Il croit expier le paſſé en entendant juſqu'à huit meſſes par jour; & pendant ce temps, les côtes de l'Océan ſont ravagées par les Normands; les iſles de l'Italie ſont ouvertes aux Sarrazins, & les flambeaux qui arment leurs mains féroces, portent la flamme juſqu'à Rome. L'indépendance, trop naturelle aux fiers Bretons, les précipite dans de nouveaux ſoulévements. Le Frioul conquis, briſe le joug qu'on lui avoit impoſé; & du pied des Pyrénées, le peuple léger des Gaſcons redemande & ſoutient avec opiniâtreté le chef mutin qu'on avoit voulu leur ôter.

Sa foibleſſe étoit trop bien conſtatée

pour que les papes n'en abuſaſſent point, lorſque tout tendoit à l'anarchie dans ſes propres états. On les vit ſe mettre en poſſeſſion du trône pontifical, ſans qu'ils daignaſſent prier l'empereur de confirmer leur élection. Viennent-ils en France ? ils voient Louis ſe proſterner humblement à leurs pieds, tandis que Charlemagne avoit vu dans Rome Adrien s'agenouiller devant lui. C'eſt peu : une de ſes femmes le captive, le trompe, le trahit & le force à ſe dépouiller de ſes plus belles poſſeſſions, pour des fils avides & ingrats. Une autre qu'il a trop aimée, le déshonore, brave le cri public, l'oblige effrontément à recevoir pour premier miniſtre l'auteur de ſa honte ; & lui, ſi ſévere envers ſes ſœurs, ſupporte avec un calme étonnant les adulteres de ſa femme.

Il avoit de cette ſeconde femme, Judith de Baviere, un fils nommé Charles, depuis ſurnommé le Chauve, qui vint au monde, diſent les hiſtoriens, ſous les auſpices les plus effrayants. Tous les fléaux, en effet, accompagnerent ſa naiſſance, & ſemblerent annoncer qu'il ſeroit lui-même un fléau pour la patrie. Arrivé au monde après le partage, ſa naiſſance préſageoit une ſanglante diſcorde ; & l'on ne pouvoit ni

l'exclure de la ſucceſſion, ni la déchirer ſans les plus grands inconvénients.

Il lui falloit néanmoins un apanage. Sa mere, belle, galante, ſpirituelle, artificieuſe, inſiſtoit fortement, & l'emporta ſans peine. Le même homme qui avoit déja fait naître d'étranges ſoupçons ſur la vertu de l'impératrice, ſoutint les intérêts du jeune prince avec l'ardeur la plus remarquable; il détermina l'empereur. On démembre l'empire, ſans en conſulter les ſuites; dans des conjonctures très-délicates, la voix d'une femme fait taire toutes les réflexions que la prudence la plus commune auroit dû faire naître. Les états des trois autres freres ſont entamés: ils s'en offenſent; & bleſſés, ils ne gardent plus les ménagements que dicteroit le plus foible reſpect filial. Ils ne rougiſſent point d'accuſer leur belle-même, & de couvrir d'opprobre un époux & un pere. Ils diſent à tout l'empire, *qu'elle n'a fait revêtir le comte de Barcelone de la charge de grand-chambrier, que pour avoir toujours ce ſeigneur à ſes côtés.*

On vit trois enfants prendre les armes contre celui de qui ils tenoient leur ſceptre & leur grandeur. On vit un pontife, dans cette guerre ſacrilege & impie, nommé

d'abord médiateur, attiſer, ſous le voile de la paix, le feu de la diſcorde, & faire tomber le prince trop crédule entre les mains de ſes ardents perſécuteurs, nés de ſon ſang. L'endroit où cette perfidie eut lieu, en a retenu encore de nos jours le nom de *Champ de menſonge*. L'empereur ſe voit priſonnier de ſes fils rebelles, & il tremble pour les jours de ſa femme & de ſon fils, âgé de dix ans, & même pour les ſiens. On raſe l'impératrice, on déclare ſon mariage nul, tant ſous le prétexte d'adultere, que parce qu'elle eſt parente de ſon époux à un degré défendu par les canons de l'égliſe. On renferme le jeune Charles au milieu de la forêt des Ardennes.

C'étoit pour la ſeconde fois que ce pere infortuné & vaincu ſe trouvoit à la diſpoſition de ſes fils ; la jalouſie des trois freres l'avoit précédemment ſauvé de leurs mains, parce qu'ils n'avoient pas pu ſouffrir qu'un crime commun ne fût utile qu'au ſeul Lothaire, dont l'ambition & l'arrogance s'accroiſſoient du titre qu'il portoit. Ils avoient rétabli l'empereur, qui, jouet de ſes enfants, n'avoit dû qu'à leur méſintelligence la liberté précaire dont il avoit joui, & qu'il avoit enſuite perdue.

Dans cet intervalle il avoit retiré ſa

femme du couvent ; & comme l'accuſation d'adultere étoit devenue trop célebre, il crut devoir enfin à ſon honneur une réparation authentique : elle conſiſtoit dans un ſerment fait ſur les oſſements des ſaints. L'impératrice jura qu'elle avoit été conſtamment fidelle à ſon époux, préſent à la cérémonie ; & elle ſe ſoumit, s'il y avoit quelques contradicteurs, à l'épreuve du feu. Aucun ne s'étant préſenté, elle parut pleinement juſtifiée.

Mais que feront ces enfants dénaturés d'un empereur & d'un pere qu'ils tiennent priſonnier ? La nature & la majeſté royale ſeront également violées : & par qui ? Par Lothaire, qui, aſſocié à l'empire, ne ſent pas ou ne veut pas ſentir, qu'il ſe dégrade, qu'il avilit le diadême des Céſars. On le voit avec étonnement traîner ſon pere à Compiegne (an. 833), & le livrer à trente évêques dans l'égliſe de Notre-Dame de Soiſſons. Ces évêques étoient, il eſt vrai, des juges regardés comme compétents : ils tenoient rang parmi les princes capables de ſe faire craindre & obéir. Ils marchoient armés. Les autres potentats trouvant leur avantage particulier à ce jugement ſolemnel, gardoient le ſilence.

Il s'agit enfin de dépoſer l'empereur,

pour punir d'une maniere éclatante ſa foibleſſe & ſon inaptitude à régner. L'archevêque de Rheims lui remet en main la liſte de ſes délits, & l'oblige à en faire la confeſſion à haute & intelligible voix. Louis avoit une conſcience qui auroit dû ſe ſoulever. Il paſſa condamnation : il s'accuſa de ſacrilege, d'homicide, de parricide, de parjure : il ſe reconnut encore coupable de pluſieurs autres crimes qu'on ne lui dictoit pas ; comme d'injuſtice envers ſes ſujets, de violences faites aux juges, de négligence dans l'adminiſtration de l'empire. Ce dernier délit étoit ſuffiſamment prouvé ; & il n'étoit pas beſoin d'en faire l'aveu public. Il falloit donc que ſes remods le tourmentaſſent réellement, & qu'il ne fût pas en ſon pouvoir de ſe dérober à l'humiliation qu'il regardoit comme la juſte punition d'une main divine. Les évêques, qui ſiégeoient, comme nous l'avons dit, parmi les premiers ſeigneurs, & qui, par leurs dignités, leurs richeſſes & leurs lumieres, ſe trouvoient à la tête de la nation, prétendirent que Louis avoit le premier rompu le partage & l'accord fait entre ſes enfants pour le bien de l'état & de la paix ; qu'en contraignant ſes ſujets à faire une nouveau ſerment, lequel ne

pouvoit être considéré comme un parjure, il avoit donné lieu à tous les troubles qui s'étoient élevés; qu'il étoit illicite de revenir sur un partage consacré en présence de la nation, & solemnellement adopté par elle; qu'il étoit responsable des désastres sans nombre qui en étoient résultés, qu'il avoit mérité enfin de perdre la couronne par ces fréquents partages d'états; & qu'en forçant ses peuples à combattre ses enfants, il avoit attenté au repos comme aux droits de la nation.

L'empereur s'avoua coupable, & il étoit difficile qu'il répondît à ces accusations d'une maniere satisfaisante : car il étoit en effet le véritable auteur des guerres civiles. Il se jugea lui-même indigne du diadême, & se soumit à la pénitence publique. On étendit un cilice devant l'autel: on lui ôta son baudrier & son épée, on le dépouilla de l'ordre militaire qu'il portoit; & tandis qu'il avoit la face prosternée contre terre, on le revêtit d'une haire & d'une robe noire de pénitent, laquelle une fois prise, ne pouvoit plus se quitter. On le conduisit ensuite dans une cellule de reclus : petite prison religieuse, adossée au mur d'une église, fort étroite, peu élevée, & qui ressembloit plutôt à un

tombeau qu'à la demeure d'un homme vivant. Là, on étoit ſeul ; on n'avoit pour toute nourriture que du pain d'orge & de l'eau. La cellule ne recevoit le jour que par une petite fenêtre demi-ovale, d'où le reclus entendoit la meſſe & recevoit les ſacrements, ſeule conſolation qui lui fût permiſe. La porte en étoit murée ; & l'évêque, pour plus grande précaution, y appoſoit encore ſon cachet.

Lothaire, préſent à cette ſcene humiliante, avoit reçu ſans frémir les embraſſements de ſon pere qui le conjuroit de lui pardonner ſes fautes, & de ſe réconcilier avec lui. Il falloit donc, je le répete, que ſa conſcience, ce premier, cet incorruptible juge, lui reprochât de ces crimes ſecrets qu'elle ſeule connoît, réprouve & condamne. Il eſt dans la nature de l'homme, de repouſſer avec force toute accuſation calomnieuſe ; & quand un pere, au lieu de faire tomber ſa malédiction ſur la tête d'un fils rebelle, implore ſon pardon, il faut qu'il ſoit coupable : mais Lothaire, quelle que fût alors la raiſon de ſa politique, outrageoit la nature & les droits les plus ſacrés de la juſtice & de la reconnoiſſance.

Cependant une révolution inattendue

& ſoudaine s'opere en faveur de Louis ; nouvelle preuve de l'humeur inconſtante & variable de la nation. Les ſeigneurs, les gens de guerre, qui s'étoient montrés les plus indignés de ſa conduite, qui avoient parlé le plus hautement pour qu'il fût dépoſé, céderent à la commiſération, ou à d'autres intérêts qu'ils ne communiquerent pas ; & tous, juſqu'aux deux freres, ſollicitérent Lothaire de le délivrer. L'ambitieux ne voulut jamais y conſentir : il alléguoit le jugement de la diete nationale. On fut obligé de mettre des troupes en campagne.

Ce n'étoit pas la tendreſſe filiale, ni le repentir, qui animoit Louis & Pepin ; ils étoient d'autant plus irrités, que Lothaire prétendoit exercer ſur eux toute l'autorité impériale dont il s'étoit ſaiſi. De ce moment, ils reſſentirent la honte de l'affront fait à leur pere. Lothaire, qui vouloit les combattre ſéparément, les amuſoit de l'eſpérance illuſoire d'un accommodement prochain. Mais comme les armées étoient rangées en bataille pour décider cette grande querelle, on dit que l'empereur demanda à ſortir un inſtant de ſa priſon, & que, ſe faiſant conduire, accompagné de ſes gardes, au milieu des

troupes ennemies, il les pria au nom de la Divinité, au nom de la nature, au nom de la patrie, d'épargner le ſang qui alloit couler pour lui. Il leur cria qu'il ne vouloit, ne demandoit que la paix; qu'il conſentoit à être captif toute ſa vie, pourvu que le ſein de l'état ne fût pas déchiré. Lothaire fut inflexible; les horreurs d'une guerre civile ne ſolliciterent point ſes remords. Les deux freres, uſant de ſtratagêmes, parvinrent heureuſement à l'envelopper & à l'obliger de ſe retirer. Il ſe ſauva, mais ſans accéder à aucune propoſition; & mettant une gloire cruelle dans ſon opiniâtreté, il ne voulut jamais conſentir à rendre la liberté à ſon pere.

L'empereur fut libre néanmoins; il fut délivré par ſes deux fils. Croiroit-on qu'il refuſa d'abord de reprendre les ornements impériaux? Ou ſon repentir ſincere étoit bien profond, ou le chagrin & la douleur avoient beaucoup aliéné ſon eſprit. Il pouſſa la foibleſſe ou le remords juſqu'à un degré qui étonne; il ne parloit que de ſe réconcilier avec ceux qui l'avoient dépoſé; il ne vouloit pas, avant cet acte, remonter ſur le trône. On lui rendit la couronne & la ceinture militaire dans l'égliſe de S. Denis, où les ſeigneurs Fran-

lois s'étoient assemblés comme pour un nouveau couronnement. Lothaire, encore déterminé à combattre dans la suite, & d'autant plus hardi qu'il avoit remporté quelques avantages, ne céda que quand il fut forcé de céder.

Comme la tête humaine est inexplicable ! Ce même souverain une fois réconcilié publiquement à l'église, ayant quitté le sac & le silice par son consentement, jugea que son rétablissement étoit parfait, & reprit une sorte de grandeur. Il obligea Lothaire, son fils, à lui demander pardon; lui qui s'étoit humilié presque à ses genoux, & les larmes aux yeux, sous l'habit de pénitent ! Il y mit même un certain appareil. L'empereur étoit ressuscité. Assis sur un trône élevé au milieu de son camp, il força Lothaire à se prosterner, à faire à son tour l'aveu de ses attentats. Il lui en représenta le nombre, l'énormité, & lui accorda sa grace, à condition qu'il sortiroit de France au plus vîte, & qu'il n'y rentreroit plus sans sa permission expresse. Enfin il exigea son serment ; & comme s'il n'y ajoutoit pas beaucoup de foi, il ferma soudain les passages de l'Italie avec de fortes garnisons. Comme Louis s'élevoit en ce moment au-dessus de lui-même, on

peut en inférer que dans tout cet appareil il n'étoit que l'interprete des volontés de la nation, jalouſe d'établir enfin d'une maniere ſolemnelle la tranquillité de l'empire.

L'archevêque de Rheims, qui avoit accumulé contre l'empereur les déclamations les plus véhémentes & les plus injurieuſes, fut dépoſé, mais pour la forme : il parut même ſe démettre volontairement ; car il expoſa dans ſon acte de démiſſion, qu'il quittoit ſon ſiege *pour le ſalut de ſon ame.* Ce n'étoit donc point un châtiment qu'on lui infligeoit. On vouloit ſeulement annuller tout ce qui s'étoit paſſé, parce que les partiſans de l'ancien gouvernement étoient revenus ſur leurs pas, auſſi fiers de rétablir leur ſouverain, que de l'avoir dépoſé. En quoi donc la ſeconde race différoit-elle de la premiere ?

Il ſemble que Louis, inſtruit par ſes diſgraces, & après cette eſpece d'amniſtie générale, auroit dû éviter un nouveau partage, puiſque tous ceux qu'il avoit faits étoient devenus le ſignal des plus cruelles guerres qui avoient retombé ſur lui ; mais l'ambitieuſe Judith, plaidant avec les artifices d'une femme adorée, pour les intérêts d'un fils, auprès d'un

époux foible, fit ajouter au partage de Charles le royaume de Neuſtrie. Cette diſpoſition imprudente ne peut pas être tenue ſi long-temps ſecrete que les trois aînées n'en fuſſent avertis. Ils ſe liguerent. Pour le coup, leurs intérêts étant devenus communs & inſéparables, ils alloient recommencer vivement la guerre, lorſque Pepin mourut. L'empereur, loin de conjurer l'orage & de réfléchir ſur les dangers où l'entraînoient les inſinuations d'une femme que lui ſeul ne vouloit pas connoître, pouſſa l'oubli de ſon repos, ou le deſir immodéré de lui plaire, juſqu'à donner l'héritage de Pepin à ſon cadet Charles. Ses enfants lui avoient cependant appris plus d'une fois, que l'autorité paternelle n'en impoſoit pas à la ſoif inſatiable des grandeurs, & que la nature alors n'avoit qu'une voix bien-foible. Après cette funeſte expérience qu'il avoit acquiſe, par quel aveuglement s'expoſoit-il, infirme & valétudinaire, à une guerre dans laquelle il auroit & le deſtin & ſes propres fils à combattre ? Sans doute il en gémiſſoit ; mais il ne ſavoit pas réſiſter aux ſéductions d'une épouſe. Sa foibleſſe étoit devenue extravagance. Il lui avoit attribué depuis long-temps l'intendance

non-ſeulement de l'intérieur du palais ; mais encore des finances deſtinées à la paie & à l'entretien des troupes.

Louis de Baviere ayant pris les armes, menaçoit d'entrer en France, pour ſe faire juſtice du tort qu'il prétendoit lui avoir été fait. Les grands d'Aquitaine étoient pour lui. Il étoit viſible que l'empereur troubloit lui-même la paix de ſes états, & ouvroit chaque jour de nouvelles ſources de diſcorde : on pouvoit lui reprocher légitimement les guerres précédentes entre les princes ſes enfants, & celles qu'il faiſoit naître de nouveau. Cette prédilection extrême pour le jeune Charles étoit une injuſtice, & il avoit oublié dans ſes pieux exercices, que le ciel défend, ſurtout aux ſouverains, de verſer le ſang des peuples pour leur cauſe particuliere.

Obligé de marcher contre ſon fils, il tomba bientôt malade de fatigue. La ſuperſtition mêla ſes terreurs aux craintes qu'il avoit ſur ſa deſtinée. On vit à la fois deux cometes, & une éclipſe de ſoleil conſidérable ; il crut fermement que les planetes, dans leurs révolutions céleſtes, s'occupoient à déſigner le ſort des princes de la terre. Il vit ſon trépas écrit & annoncé dans le firmament. Se regardant

comme décédé d'après ces ſignes extraordinaires, il ne voulut plus prendre d'autre nourriture que l'Euchariſtie. Comme il ſe reprochoit amérement de n'avoir pas obſervé le carême pendant une campagne, il attribuoit ſa maladie à cette faute, & il s'écrioit avec douleur : *Vous êtes juſte, ô mon Dieu ! puiſque j'ai refuſé de jeûner le carême, vous m'en envoyez aujourd'hui un autre, pendant lequel il faut bien que je jeûne.* Il mourut d'inanition (an. 840). Avant d'expirer, il mit à part, pour Lothaire, une épée & un ſceptre d'or, emblême du préſent de l'empire, à condition toutefois qu'il maintiendroit le partage fait en faveur du prince Charles. Comme il ne faiſoit aucune mention de ſon fils, Louis de Baviere, & qu'on lui repréſentoit qu'un chrétien ne devoit pas mourir ſans avoir pardonné, le monarque montrant ſes cheveux blancs, répondit avec émotion : *Je lui pardonne ; mais dites-lui que c'eſt lui qui les précipite avec douleur dans le cercueil où je deſcends.*

Sa maladie, qui dura quarante jours, n'étoit pas dangereuſe : mais l'éclipſe de ſoleil effraya ce vieillard ſuperſtitieux & foible ; & l'aſtre du jour, ſelon lui, ne pouvoit point pâlir ſans annoncer que

l'empereur alloit s'éteindre lui-même & diſparoître. Les penſées noires & mélancoliques qu'il en conçut, le mirent au tombeau. On n'en a fait cependant un grand aſtronome. Il paroît qu'il n'appréciοit pas mieux les révolutions céleſtes que les révolutions politiques.

Loin d'avoir ſu profiter du cours que Charlemagne avoit imprimé aux affaires, & du reſpect que l'on conſervoit pour ſa mémoire, il avoit eu dès ſa jeuneſſe une vocation ardente & décidée pour le cloître, & il penſoit à imiter l'exemple de ſon grand-oncle Carloman. Il eût été vraiment à deſirer pour lui & pour l'état qu'il eût ſuivi cet inſtinct précieux qui l'éloignoit des travaux redoutables de l'adminiſtration; & pourquoi ſeroit-il défendu à un prince qui ne ſe ſentiroit pas les forces néceſſaires pour le gouvernement, d'abdiquer honorablement? N'y auroit-il pas dans cette conduite une droiture, une ſageſſe, un courage dignes des plus grands éloges? Charlemagne qui ſavoit ſi bien lire dans l'avenir, avoit commis une faute irréparable en s'oppoſant aux deſſeins de ſon fils. Il lui repréſenta mal-à-propos que la providence l'avoit appellé à un autre genre de vie : comme ſi le premier hommage

que l'on doit rendre à la providence n'étoit pas de bien connoître l'étendue des talents qu'elle nous a donnés, & de ne rien entreprendre au-delà de nos forces. La foibleſſe du caractere de ce prince raſſembloit en lui des qualités qu'on jugeroit incompatibles. Plus léger par irréſolution que par inconſtance, bon & modéré par indolence, tour-à-tour timide & emporté, vindicatif & cruel dans les premiers moments de ſa colere, il étoit charitable, généreux & libéral dans d'autres inſtants. Il oublia trop de fois cette décence perſonnelle, ſi néceſſaire aux rois. Il avoit quelques-unes des vertus qui compoſent le bon citoyen; mais il manquoit abſolument de celles qui ſont les ſouverains.

Peu habiles à conſerver les droits d'une couronne dont le poids l'accabloit, en faiſant naître les guerres les plus honteuſes, il ne fut pas moins coupable que ſes fils, puiſqu'il écouta opiniâtrément l'ambition d'une épouſe, les conſeils infideles de pluſieurs miniſtres inquiets & déshonorés; & qu'allumant les diſſenſions civiles au lieu de les éteindre; il adopta les paſſions d'autrui, qui ſont ordinairement bien plus dangereuſes & plus aviliſſantes que les nôtres même.

Le

Le cœur du royaume, à la ſuite de ſon adminiſtration, fut bientôt ouvert à ſes ennemis. Les provinces furent démembrées, & l'état fut obligé de recevoir ſur ſes terres les mêmes Normands que Charlemagne avoit fait trembler ſur leur propre territoire.

Ce n'eſt pas un mal en politique que l'autorité ſoit diviſée en différentes branches, quand elles ſont ſubordonnées les unes aux autres, & que toutes ſont douées d'une vie particuliere; parce que les poids du gouvernement doivent toujours ſe balancer, ſe tempérer l'un par l'autre: mais il faut néceſſairement entr'eux un point de réunion qui les contraigne à ſe communiquer leurs forces reſpectives. Charlemagne avoit été ce point central qui, donnant aux loix tout leur aſcendant, imprime enſuite une eſpece d'égalité entre les différents ordres, & les fait jouir enſemble de leurs droits. Louis partageant, morcelant ſans ceſſe la puiſſance au lieu de la tenir en équilibre, créa des ſouverains dans chaque partie du gouvernement, & détacha de ce moment les intérêts particuliers du bien public.

Tout gouvernement eſt mixte dans ſon origine, il eſt mixte par ſa nature;

mais il le devient ſur-tout à proportion que les états ſont plus étendus. Il n'eſt pas poſſible alors qu'une ſeule & même force régiſſe au même degré chaque partie du gouvernement. Les apparences qui établiſſent une opinion contraire ſont aſſurément trompeuſes. Si le pouvoir n'eſt point tempéré, il agit contre lui-même. Mais de quelque maniere qu'on enviſage le jeu de la machine politique, il faut qu'il réveille dans l'eſprit l'idée d'un rapport univerſel, & ſur-tout d'une ſubordination exacte. C'eſt la fin que les hommes ſe ſont propoſée en ſe raſſemblant en ſociété, & elle dérive de la néceſſité d'aſſujettir les paſſions à l'empire des loix.

Une nation peut fort bien être libre; c'eſt-à-dire, compoſer elle-même ſes loix, veiller à leur conſervation quand elles ſont utiles, à leur prompte diſſolution quand elles deviennent nuiſibles, imprimer au moindre particulier une ſauvegarde puiſſante qui le protege contre les fureurs perſonnelles. Mais ſi ce peuple veut être libre, il faut que les loix ſoient deſpotiques; il faut un premier mobile, qui par ſa prépondérance ne laiſſe à aucun rouage le droit de s'arrêter ou de rompre l'harmonie.

Ainſi le droit des armes, que chaque magnat avoit ſous la ſeconde race de nos rois, prouve un gouvernement vicieux, quoiqu'il y en ait d'autres ſur la terre incomparablement plus vicieux encore. Ce droit, qui ſembloit appartenir à la liberté, la détruiſoit en briſant tous les rapports, en fomentant les grandes & longues inimitiés que comportent les écarts bouillants de l'ambition. Si le citoyen jouiſſoit d'un moment de force, le lendemain ſon ſort devenoit incertain; s'il avoit l'orgueil de refuſer l'obéiſſance, il n'étoit pas ſûr de la fidélité de ſon vaſſal qui rendoit à ſon tour ſon droit équivoque; & quoique cette licence flatte beaucoup la fierté naturelle au cœur de l'homme, rien n'eſt plus trompeur que cette égalité anarchique.

La tyrannie des grands & ſur-tout celle des évêques, la miſere du peuple, à qui il ne reſtoit d'autre liberté que celle de choiſir ſon ſeigneur ſuzerain (foible compenſation à ſes maux); enfin les déſordres de l'état s'écoulerent de l'union trop intime de l'ariſtocratie avec la monarchie : non que ces deux gouvernements ſoient abſolument incompatibles, mais parce qu'il n'y avoit pas

entr'eux une principale autorité bien reconnue, bien reſpectée, pour empêcher les loix d'avoir un ennemi plus fort que leur protecteur. Il n'étoit donc pas difficile de prévoir l'abaiſſement de Louis le Débonnaire, & la ruine de ſa maiſon.

LES ÉPREUVES

ET AUTRES COUTUMES DU SIECLE.

LA difficulté de pouvoir diſcerner d'une maniere ſatisfaiſante l'innocent du coupable, & qui ſubſiſte encore de nos jours, malgré une étude plus approfondie du cœur humain, malgré des loix plus fines, plus exercées, plus étendues, avoit fait imaginer alors les épreuves appellées *jugements de Dieu.* L'homme, comme profondément convaincu de ſa foibleſſe & de ſon ignorance, ſembloit remettre à ce grand Être, dont l'œil eſt inceſſamment ouvert ſur les actions humaines, la connoiſſance de la vérité qui lui appartient en propre.

On évoquoit l'image de la religion dans les tribunaux, & tout ce qu'elle a en même temps de plus terrible & de plus ſacré, pour effrayer le menſonge & faire pâlir le parjure. On ſuppoſoit qu'en remettant à l'homme le droit honorable de prononcer ſur lui-même, il n'abuſeroit pas de cette auguſte prérogative, en outrageant la ſainte vérité qu'on imploroit de lui en préſence des autels, où le Juge des penſées ſecrètes étoit aſſis.

L'idée grande que la Divinité, dans ſa majeſté voilée, n'en étoit pas moins préſente, redoutable aux criminels & propice à l'innocent, avoit fait recevoir le duel comme un témoignage éclatant de ſa juſtice éternelle. On croyoit que Dieu ne pouvoit jamais prêter ſon aſſiſtance à la perfidie ou au menſonge, & que le courage, la valeur, l'intrépidité étant des dons de ſa main ſouveraine, il les retireroit à l'homme pervers, pour en gratifier à propos l'homme juſte. D'ailleurs, la force phyſique, interprete de ſes décrets, étant une des premieres loix qu'il a établies au ſein de la nature, cette force paroiſſoit agir ſous ſa volonté immédiate.

On connoît ſuffiſamment, & l'on ne

reproduira point ici le tableau de ces différents genres d'épreuves, au moyen desquelles on interrogeoit l'obſcure & muette vérité. Dans tous les faits dont le juge ne pouvoit pas avoir une connoiſſance certaine, il appelloit à ſon ſecours, ou le ſerment, ou l'épreuve. Celle qui paroiſſoit la plus ſûre, la plus formidable, qui répandoit dans les cœurs un effroi plus profond, plus ſalutaire, étoit celle de l'Euchariſtie. On étoit obligé de dire, *que le corps du Seigneur me ſerve de condamnation éternelle, ſi ce que j'atteſte n'eſt pas vrai !* On vit plus d'un criminel qui avoit perſiſté dans le menſonge en face de ſes juges avec un front intrépide, au moment que l'hoſtie conſacrée s'approchoit de ſes levres, ſe troubler, reculer en arriere, & s'écrier tout-à-coup en pâliſſant de terreur : *Je ne ſerai point un ſacrilege ; oui, c'eſt moi ; j'ai commis le crime.*

Quel frein ! Je ne doute point que pluſieurs de ces épreuves, malgré leur bizarrerie apparente, n'aient contribué à réparer beaucoup de déſordres, à réprimer un grand nombre d'injuſtices. L'emploi le plus ſublime de la légiſlation eſt de ſavoir parler à l'imagination de l'homme,

d'interroger la voix intime de ſa conſcience, de le mettre en préſence de Dieu, de l'intimider ou de l'affermir par les grands motifs de ſa propre croyance; mais ce ſecret d'aller juſqu'à l'ame humaine a été perdu pour tous nos légiſlateurs modernes. Ils ne connoiſſent plus que les moyens groſſiers & phyſiques. L'empire révéré de la morale, l'organiſation délicate de cette fibre ſenſible qui tient à notre rectitude naturelle; tout ce qui compoſe la ſtructure du ſens intime eſt devenu abſolument étranger à leurs idées qu'ils ont rétrecies en croyant les rendre plus ſaines. Oſons dire une vérité nouvelle : ces légiſlateurs religieux ont mieux vu que nous, ou du moins ils voyoient bien pour leur temps. La malice du cœur humain n'étoit point alors ſi profonde; les détours obliques & ténébreux de la ſcélérateſſe étoient moins communs; le crime étoit violent, brutal, féroce; mais l'art de pallier les délits les plus abominables, de les nier avec ſoupleſſe, d'échapper, pour ainſi dire, à la conviction dans un dédale de paroles artificieuſes, de ſéduire ſon juge, devoit appartenir à ces ſiecles où le front de l'homme a appris à ſe déguiſer, & ſa langue à ſe

charger du nom de toutes les vertus qu'il a outragées.

Je le demande : la torture, qui veut arracher la vérité par l'atrocité des douleurs, & qui, par cet acte violent, l'invite à se réfugier dans le sanctuaire où on la force ; la torture, qui souvent amene le faux à la place du vrai, & qui tourmente l'innocence pour sauver les remords du juge ; la torture est-elle un moyen plus sûr, plus sage, plus raisonnable que ne le fut celui des épreuves ? & les paroles tour-à-tour terribles & consolantes de la religion n'obtiennent-elles pas de nos jours au pied de l'échafaud, de la bouche du criminel, ce que les leviers des bourreaux n'ont pu obtenir dans la chambre obscure de la question ? C'est la religion qui, sans violence, brise le cœur coupable, l'ouvre au repentir, lui arrache ce dernier aveu qu'il avoit refusé à des hommes, & qu'il accorde à la présence de la Divinité.

Qu'on songe donc que l'appareil le plus auguste, les cérémonies les plus imposantes, les prieres, les ministres des autels, l'assemblée des princes, celle de la nation, accompagnoient ces épreuves. On répétoit avec respect, devant cette foule assem-

blée & nombreuſe, le nom de Dieu ; on atteſtoit ſa majeſté ſainte ; elle ſembloit préſider à ce tribunal immenſe, devant lequel l'homme comparoiſſoit ſeul avec ſa conſcience.

Nous obſerverons que, ſous Louis le Débonnaire, on eut quelques idées juſtes ſur les avantages réciproques du commerce, & ſur-tout du commerce intérieur qui n'a point les inconvénients du commerce extérieur ; car on ſe plaît à les confondre, & rien au monde n'eſt ſi diſtingué dans ſes effets. Ce prince le rendit parfaitement libre. Ainſi les penſées ſaines viennent toujours les premieres, en fait d'adminiſtration ; comme c'eſt le beſoin qui les produit, elles ne ſont pas encore corrompues par l'alliage que la cupidité mal entendue y ajoute dans la ſuite.

On lui doit l'établiſſement utile d'une compagnie (non excluſive) qui commerçoit librement dans toute l'étendue du royaume. On lui fourniſſoit gratuitement les vaiſſeaux dont elle avoit beſoin pour étendre & multiplier ſes opérations.

Avant cet établiſſement, qui mérite d'être remarqué, ſi l'on vouloit des chevaux, des mulets, il falloit les tirer

d'Eſpagne. On faiſoit venir les étoffes de laine & de ſoie & les fourrures de la Friſe. L'Angleterre fourniſſoit le bled, le fer, l'étain, le plomb, les cuirs & les chiens de chaſſe. L'huile d'olive & le papier d'Egypte (dont on ne faiſoit pas, il eſt vrai, une grande conſommation, mais le ſeul qui ait été en uſage juſques vers le onzieme ſiecle) nous arrivoit de l'Afrique & de l'Orient. Et que donnions-nous en échange? Ce que les mamelles intariſſables de la France fourniſſent ſi abondamment, ce qui rend encore les étrangers nos tributaires; nous donnions nos vins, notre ſel, & notre miel ſi précieux avant la culture des cannes à ſucre. Quelques ouvrages en cuivre & de la poterie achevoient de former la balance.

La curioſité qui s'attache à tout, & de préférence aux choſes frivoles, a voulu connoître l'origine du ſurnom de *Débonnaire*. Les uns ont prétendu que ce titre peignoit ſa charité libérale, en ce qu'il diſtribuoit les aumônes de ſa propre main, & toujours de très-bonne grace. D'autres diſent que ce fut à raiſon de ſa trop grande bonté, qui parut avilir en lui la majeſté impériale. On trouve ſur

ſes monnoies & ſur les médailles de ce temps, *Ludovicus pius*. On traduiroit aujourd'hui, *Louis le pieux*. Alors on diſoit, *débonnaire*, parce que *débonnaireté* étoit ſynonyme de ce que nous appellons *piété*. Louis I. a décrédité cette épithete honorable. Henri III diſoit ſouvent, *on ne peut me faire plus grind dépit que de me nommer* le Débonnaire, *parce que cette parole implique ſous lui je ne ſais quoi de ſot*. On verra que Henri III a été celui de tous ſes ſucceſſeurs qui, négligeant comme lui les devoirs du trône pour des momeries ſuperſtitieuſes, a offert au burin de l'hiſtoire le front le plus reſſemblant à Louis *le Débonnaire*.

CHARLES LE CHAUVE.

TROIS freres rivaux, à la tête de trois armées, qui alloient ſe diſputer l'héritage d'un pere avant que le tombeau l'eût reçu : telle fut la pompe funebre de Louis ; le ſang devoit arroſer ſes funérailles. Ses fils l'avoient tourmenté pendant ſa vie : ils avoient déchiré, ſous ſes yeux, le vaſte empire de Charlemagne ; ils alloient ſe punir eux-mêmes, & recueillir les déplorables fruits de la diſcorde & de la cupidité.

La haine des freres eſt toujours extrême, quand elle a une fois rompu les liens étroits du ſang. L'ambition la rendoit plus implacable encore. Lothaire vouloit à la fois tous les états de ſon pere ; & ſûr du titre d'empereur, prétendoit dépoſſéder ſes freres. Louis & Charles s'unirent contre lui. Le fils de l'impératrice Judith, objet conſtant de la prédilection de ſon pere, & la cauſe de tant de fautes, ſe trouvoit dans un état de foibleſſe. Son partage devenoit

fort incertain, & les plaines de Fontenai vont décider cette grande querelle (an. 841). La bataille fut horrible, & disputée avec une opiniâtreté dont il y a peu d'exemples dans les fastes sanglants de la guerre. Tous les historiens s'accordent à dire que cent mille hommes y perdirent la vie. Quand ce nombre seroit exagéré & réduit à moitié, il n'en demeureroit pas moins constant que les François auroient pu verser leur sang dans une cause plus honorable, plus utile à la patrie. Lothaire fut vaincu, & pour dernier affront, obligé de prendre honteusement la fuite.

Indigné, il osa proposer la liberté de conscience à ces mêmes Saxons si violemment persécutés par Charlemagne; il leur permit de retourner au paganisme, pourvu qu'ils l'aidassent à répandre le sang fraternel, dont il avoit une soif ardente. Les Saxons abjurerent le christianisme avec joie, embrasserent avec transport leurs idoles, & vinrent en foule grossir son armée : singuliere tolérance, qui n'étoit fondée que sur la rage d'envahir, & qui prouve que l'ambitieux n'a d'autre culte que celui de la fortune. Il fut forcé, malgré cette honteuse ressource, de consentir à un partage.

On vit les grands, las de ces diſcordes, s'interpoſer entre ces furieux, leur lier les mains, examiner leurs intérêts, & les obliger, malgré eux, à la paix. Ils auroient dû commencer par là. Lothaire garda le titre d'empereur, l'Italie, Rome, la Provence, & les fertiles contrées ſituées entre le Rhône, le Rhin, la Meuſe & l'Eſcaut. Louis eut toute la Germanie; il en retint le ſurnom de Germanique. La France fut le lot de Charles; on y comprit l'Aquitaine & la Neuſtrie.

Quand on ſonge à ce ſuperbe empire d'Occident que Charlemagne avoit fondé, l'on voit avec douleur, qu'il ceſſa d'être héréditaire, & qu'il devint électif en paſſant aux Allemands; mais pour que la philoſophie juſtifie ces regrets, il faut qu'elle ſuppoſe qu'un Charlemagne auroit toujours été placé à la tête de cet empire. Il fut perdu pour la maiſon de France, dans laquelle il auroit pu ſe perpétuer, ſi les grands hommes ſe perpétuoient comme les titres. La dignité impériale, conſtamment unie à la majeſté de nos rois, auroit donné à la nation la prépondérance la plus impoſante; mais ſi cette couronne a paſſé ſur une tête pour ainſi dire étrangere, il faut en accuſer les deſcendants

de Louis le Débonnaire, qui, diviſés entr'eux, & ſe nourriſſant de haines inconſidérées & de guerres déplorables, morcelerent imprudemment l'immenſe fortune que le ſort & les conquêtes avoient miſe dans leur famille. Ce diadême auguſte, tranſmis & conſervé dans ſon entier, ſubſiſteroit peut-être encore aujourd'hui dans le même état de gloire, de ſplendeur, & pourroit briller au front d'un chef unique. Mais laiſſons là ces rêves de grandeur, qui ne ſe concilient que très-rarement avec le bonheur & le repos de l'humanité.

Pendant les fatales querelles des trois freres, les Sarrazins étoient entrés dans le Benevent, & s'étoient emparés d'une grande partie de ce beau duché. Charles étoit encore plus embarraſſé. Les Normands avoient fait une deſcente à l'embouchure de la Garonne, & déſolé tout le pays juſqu'à Toulouſe. Une autre flotte de Normands entra dans la Seine, remonta juſqu'à Rouen, dont ces pirates s'emparerent; & de là, ils s'avancerent juſqu'à Paris, qu'ils pillerent. Le petit-fils de Charlemagne s'étoit retranché à Saint-Denis avec quelques troupes, & de là convoquoit des conciles, demandant aux évêques des conſeils de guerre:

ce qui ne doit pas ſurprendre, ſi l'on ſe rappelle qu'ils n'étoient point étrangers aux combats.

La nobleſſe avoit tellement épuiſé ſon ſang pour ces querelles, auxquelles chacun avoit cru devoir s'intéreſſer, ſéduit par un appât trompeur, qu'il ne reſtoit plus de guerriers pour défendre l'état contre une incurſion étrangere. Elle gémiſſoit en vain ſur ſon aveuglement paſſé : ſon repentir tardif ne réparoit point ſes pertes immenſes. Charles fut obligé de donner aux déſolateurs de ſon royaume, ſept mille livres peſant d'argent, pour qu'ils euſſent à ſe retirer avec le fruit de leurs brigandages. C'eſt alors qu'on porta la loi dans une diete générale, que la nobleſſe ne ſeroit plus contrainte de ſuivre le roi à la guerre, que lorſqu'il s'agiroit véritablement de la défenſe de la patrie, & non pour des querelles inteſtines, & des prétextes vains d'agrandiſſement.

On convint auſſi que la *mere noble* ennobliroit les enfants, quoique le pere fût roturier. De-là vient l'ancien proverbe qui dit : *Le ventre ennoblit.* Cette nouvelle loi prouve qu'antécédemment les propriétés territoriales n'appartenoient qu'aux mains qui portoient l'épée ou la

lance des combats. Les premieres loix furent donc abrogées, (époque importante à remarquer) & l'héritage des guerriers paſſa entre les mains des femmes. Il n'y eut d'exception que pour ce qui regardoit la ſucceſſion à la couronne.

Acheter d'un peuple entreprenant & féroce une paix honteuſe, c'étoit évidemment l'inviter à revenir & à s'ouvrir une route dans l'intérieur du royaume. On l'avoit ſoudoyé, au lieu de le combattre. Ses incurſions ſe multiplierent : & comme une premiere lâcheté en néceſſite une ſeconde, Charles pouſſa la baſſeſſe juſqu'à établir & régler par un tarif les contributions que les villes du royaume paieroient à ces brigands du Nord. Dans quel épuiſement inconcevable étoit donc tombé cet empire François, ſi vivant, ſi reſpecté ſous le ſceptre de Charlemagne!

De tous côtés s'élevoient des ennemis, parce que Charles n'avoit pas ſu s'oppoſer au premier attentat contre la nation. Son unique ſcience étoit d'appaiſer les révoltes avec de largent ; il diſoit qu'il leur donnoit ce qu'auroit coûté la guerre : raiſonnement qui pourroit convenir quelquefois à la force, mais jamais à la foibleſſe.

Les grands ſeigneurs, vers ce temps-là,

prirent le parti de ſe cantonner dans leurs terres ; & ne voulant plus prendre de part à l'intérêt général, ſi indécemment léſé, ils ſe rendirent encore plus indépendants qu'ils n'étoient. Satisfaits de défendre leur territoire & de l'agrandir, ils n'étendirent plus leurs regards au-delà ; on les a vus médiateurs généreux entre ces freres acharnés, dont ils avoient empêché la ruine entiere ; ils n'eurent plus depuis qu'une foible union avec la couronne ; ils ne ſe repentoient que trop d'avoir épouſé les triſtes querelles de ces princes, & ils étoient parvenus à dédaigner leurs offres, ainſi que leurs perſonnes.

L'empereur Lothaire mourut, & comme il avoit trois fils, il fallut opérer un nouveau démembrement. La monarchie épuiſée avoit plutôt beſoin de fermer ſes plaies & de conſolider ſes différentes parties, que de ſe voir ainſi hachée, pour perdre encore le peu de force qui lui reſtoit,

Ce Lothaire, dont l'ambition fougueuſe, la perfidie, l'entêtement & les autres vices qui en découlent avoient fatigué ſi longtemps la patrie, ſon pere & ſa maiſon, mourut ſous l'habit de moine pour expier ſes crimes. Dénaturé, inſatiable, impie, il crut appaiſer le ciel avec un vê-

tement religieux : comme ſi un capuchon & une couronne monacale pouvoient réparer la déſolation, le carnage & la ruine des états ! On dit qu'il mourut tranquille ſous cet habit.

Charles, qui n'étoit pas agoniſant, loin des remords de ſon pere, ne ſachant point gouverner ſes états, aſpiroit néanmoins à en uſurper de nouveaux. Il voulut mettre à profit la mort de l'empereur, & il ſe montra plus actif dans l'uſurpation que dans une défenſe légitime. Il enferme deux de ſes neveux, qui auroient pu le chagriner, récompenſe les traîtres qui les lui avoient livrés, prend l'Aquitaine, & s'applaudit déja de ce que le ſuccès a couronné ſon audace & ſa perfidie.

Mais il s'étoit rendu trop odieux pour être tranquille. Les grands apprirent cette invaſion au fond de leur retraite, & ſe ſouleverent tous à la fois pour le réprimer. Ils dirent hautement qu'après l'avoir mis ſur le trône aux dépens de leur ſang & de leurs biens, il falloit le dépoſer, puiſqu'il tenoit ouvertement la conduite d'un uſurpateur. On invita Louis le Germanique à venir prendre ſa place ; on convoqua une aſſemblée libre & générale à Verberie. Charles, épouvanté de ces pré-

paratifs, promet de rendre juſtice à chacun ; mais on ne veut plus croire à ſes promeſſes. Les princes du ſang & de la nation reconnurent Louis, & il fut couronné ſolemnellement par l'archevêque de Sens. Les plaintes élevées contre Charles étoient ſi graves, & la volonté des grands parut ſi ſage, ſi raiſonnable, que Louis le Germanique ne ſembla point dépouiller ſon frere, en ſe rendant maître de ſes états.

Charles ſeul, réduit à ſe cacher, tant ſon revers étoit complet, eut le courage de ne point déſeſpérer de ſa fortune. Il montra plus de talents hors du trône que ſur le trône même. Il profita habilement de l'imprudence de ſon rival, qui licentia mal-à-propos une partie de ſon armée, ſe croyant ſuffiſamment affermi dans ſa nouvelle poſſeſſion. Charles traita en ſecret avec les grands qui l'avoient abandonné, careſſa leur orgueil, s'humilia, leur fit remarquer l'avarice de ſon frere, leur donna de grandes eſpérances, ſe répandit en promeſſes nouvelles & en proteſtations ; ils ſe laiſſerent toucher ou ſéduire par des offres particulieres. Charles ne laiſſa pas refroidir leurs diſpoſitions ; & ayant aſſemblé une armée en diligence,

il reconquit ſes provinces auſſi facilement qu'il les avoit perdues, & jeta Louis dans le péril d'où lui-même étoit ſorti. Il confeſſa publiquement qu'il avoit pu être jugé & dépoſé par ceux qui l'avoient mis ſur le trône, mais que n'ayant pas été entendu, ſa dépoſition étoit nulle. On ne lui fit aucune objection à cet égard, puiſqu'on le rappelloit; & ſon frere diſparut.

Les Normands déſoloient les côtes avec leur audace accoutumée. Charles, preſſé de prendre un parti, tint un parlement à Compiegne, & du conſentement de la diete, donna à Robert, ſurnommé le Vaillant, le duché de France, ſitué entre la Loire & la Seine, pour la défendre contre ces peuplades du Nord. Robert répondit à la haute attente qu'on avoit conçue de ſa prudence & de ſa valeur.

Ce nom, qui ſort ici pour la premiere fois de l'obſcurité, doit captiver puiſſamment l'attention. Biſaïeul de Hugues Capet, on verra que ce furent les importants ſervices qu'il rendit à la nation, qui néceſſitant ſa reconnoiſſance, ouvrirent à ſes deſcendants le chemin du trône. La fin de la race Carlovingienne offrira la reſſemblance la plus frappante avec la fin de la premiere race. Tant le génie

des peuples a une influence conſtante & marquée, malgré ce qui déguiſe le fond du caractere.

Pluſieurs de ces magnats, ſouvent pacificateurs de ces débats politiques, jouiſſoient d'une ſi grande autorité relativement à leurs poſſeſſions, qu'on vit un Baudoin, grand-foreſtier, enlever la fille du roi de France, forcer le conſentement du roi, l'épouſer, & ſe faire nommer comte de Flandres.

Le fils de Lothaire, empereur, étant mort d'une maladie de langueur, Charles, qui avoit prévu ſa fin prochaine, ayant à peine reſſaiſi ſon trône, paſſe les Alpes avec une puiſſante armée, s'empare du tréſor & du royaume d'Italie. Ce moment de proſpérité accroît ſon ambition; il ſe rend à Rome, & y achete la couronne impériale. Le pape qui la vendit, exigea toutefois le ſacrifice de ſes plus belles prérogatives. Charles, qui employoit toujours l'argent à la place du génie, ne marchanda point ſur les conditions, laiſſant au temps le ſoin de lui rendre ſes droits aliénés.

Louis le Germanique, juſtement offenſé de ce couronnement, fait au préjudice de ſon ſecond fils, s'apprête à tom-

ber ſur les états de Charles ; mais la mort arrête à Francfort le cours de ſa vengeance & de ſes deſſeins.

Après avoir bravé le pere, Charles veut dépouiller ſes neveux ; mais ils avoient de l'âge & de l'expérience, ils réſiſterent à leur oncle. Son entrée en Allemagne fut ſuivie d'une prompte défaite, & il apprit à reſpecter la paix qu'il avoit troublée.

A la voix du pape, qui en avoit fait un allié ou plutôt un vaſſal, il vole contre les Sarrazns, qui mettoient tout à feu & à ſang ſur les terres de l'égliſe ; & il voit d'un œil plus tranquille les Normands qui, tantôt repouſſés, tantôt vainqueurs, déſolent ſes états. Tous ſes intérêts ſembloient concentrés dans le royaume d'Italie, & il parut dédaigner le ſceptre de la France pour la couronne impériale. Il crut remporter un triomphe ſignalé & augmenter ſon pouvoir, en faiſant couronner ſa femme impératrice à Tortonne. Les titres abuſent juſqu'aux rois, & ils abandonnent ſouvent la réalité pour courir après l'ombre. Que devenoit le titre qu'avoit porté Charlemagne, lorſque le pouvoir dont il avoit joui n'étoit plus le même ? Toutes les dominations

avoient été partagées. Carloman, roi de Baviere, s'avançoit pour lui diſputer cette conquête ou plutôt ce titre, conformément au teſtament de l'empereur. Le pape ne demeuroit pas ſpectateur oiſif ; mais de faux bruits, des rapports exagérés, les frapperent tous trois en même temps d'une terreur panique ; de ſorte que l'on vit Carloman retourner en Allemagne précipitamment, Charles reprendre le chemin de la France avec la même promptitude, & le pape, non moins diligent, celui de Rome.

Cette étrange mépriſe, en les trompant, fit avorter leurs deſſeins reſpectifs ; mais Charles honteux de ſon erreur, plus décidé à la conquête, ne voulut pas qu'un événement ſi bizarre interrompît ſes projets : il reprit ſa marche, & s'apprêtoit à repaſſer les Monts (an. 877). Les généraux de ſon armée, las de ſervir ſous lui, mécontents de ſa conduite marquée par des entrepriſes qui caractériſoient tout à la fois ſon incapacité, ſon inquiétude & ſon inconſtance, gagnerent Sédécias, ſon médecin, juif de nation, & lui firent donner du poiſon. Il paroît que le médecin ne fut pas puni, ni même recherché, pour ce crime ; ce qui prouve

que

que la conſpiration avoit été tramée par une faction puiſſante. Il eſt vrai que l'excuſe du juif paroiſſoit toute prête ; il avoit empoiſonné ſon maître dans une potion médicinale, & il pouvoit rejeter l'accident ſur l'effet de la médecine, que la main qui la donne ne garantit jamais. On embauma ſon corps dans le deſſein de le tranſporter à S. Denis ; mais l'activité du poiſon l'avoit corrompu au point que l'armée n'en pouvant ſoutenir l'infection extrême, on fut obligé de l'enterrer en chemin. Cet empereur expira dans une chaumière de payſan, & ſa mort fut moins douce que celle que le pauvre y reçoit.

Il ne fut point regretté. Son eſprit inquiet & remuant n'avoit pas l'étendue néceſſaire pour donner à ſes entrepriſes une baſe ſolide. Elles échouoient toutes, & tournoient à ſa honte. Son ambition n'avoit qu'un coup-d'œil faux ; il formoit des projets d'agrandiſſement lorſqu'il ne pouvoit défendre ni conſerver ce qu'il poſſédoit. Il aſſembla fréquemment des conciles, où il aſſiſta en perſonne, & ſe montra toujours ſoumis à l'autorité papale. Il n'étoit un défenſeur ſi zélé des droits de Rome, que pour partager avec elle la ſouveraine puiſſance. Sa politique étoit

de fermer la bouche aux mécontents en étendant leurs privileges ; mais tout ce qui étoit peuple & foible fut vexé ſous ſon regne, parce qu'il n'en avoit rien à craindre. Il s'étoit mis en aſſociation avec les évêques, pour dépouiller cette portion de l'état, & étouffer ſes murmures. Faſtueux & prodigue, il ne ſut pas même tourner à ſon avantage les bienfaits qu'il prodiguoit. C'eſt la ſcience des rois habiles, que de ſavoir les placer. L'homme ne fut pas plus conſidéré que le monarque. Artificieux & cruel, il fut un mauvais parent. Nous verrons ſa femme, loin de ſonger au crime de ſa mort, s'allier à ceux qui avoient empoiſonné ſon mari, & ne lui pas témoigner même extérieurement plus de regrets que ne lui en témoigna le peuple. La patrie, qui gémit encore à ſon nom, ne doit jamais lui pardonner d'avoir ouvert la France aux incurſions des Normands, & de s'être montré ſi indifférent à cette plaie épouvantable. Sa poſtérité a porté la peine due à cette grande faute.

DES FIEFS.

CE fut à Charles le Chauve véritablement que commença la puiſſance féodale. Elle ne pouvoit guere manquer d'avoir une exiſtence très-prochaine. Le royaume étoit déja diviſé en pluſieurs territoires, eſpece d'apanages diſtribués aux compagnons des fondateurs de cet empire, c'eſt-à-dire, aux militaires qui s'étoient attachés à eux pour les ſervir dans leurs conquêtes. Ils n'avoient pas, à coup ſûr, verſé leur ſang pour retomber le lendemain dans l'oppreſſion, l'eſclavage & la miſere. On les nommoit *leudes*, ou *comtes*. Ces ſeigneurs, exempts de tout tribut, ne devoient que le ſervice militaire. Les fiefs étoient amovibles; Charles le Chauve les rendit héréditaires, mais pour ſon propre intérêt. Cet établiſſement fut la ſuite inévitable & néceſſaire du droit d'aîneſſe, qu'il voulut établir pour la ſucceſſion des rois François à la couronne. Il régla, conjointement avec ſes deux freres, dans une aſſemblée tenue à

Merſen, que les enfants hériteroient dorénavant du ſceptre de leur pere, & par droit d'aîneſſe. C'étoit un changement très-important dans la conſtitution politique. A chaque mort de roi, le trône étoit regardé comme vacant. Le prince le plus heureux, le plus fort ou le plus adroit, pourvu qu'il fût du ſang royal, le rempliſſoit au détriment, non-ſeulement de l'aîné, mais encore des enfants du monarque décédé. Charles, pour établir le pouvoir ſuprême, & le rendre héréditaire, ne craignit pas d'accorder le même privilege à tous ſes vaſſaux, qui firent, à l'exemple du monarque, une propriété abſolue des terres qu'ils poſſédoient à vie; & la même loi qui fit un héritage du trône, imprima le même caractere à toutes leurs poſſeſſions.

Charles le Chauve fut imprudent; ſes lumieres politiques étoient très-bornées, ainſi qu'il réſulte par les faits. Il crut avoir beaucoup gagné pour ſon autorité & l'intérêt des ſiens, & il ne prévit pas le principe d'anarchie qu'il ſemoit dans le royaume. Jaloux à l'excès du titre d'empereur, il vouloit le tranſmettre ſans difficulté à ſes deſcendants; mais, trompé

par ſa précipitation, il arracha du domaine de la couronne ces fiefs amovibles & inaliénables, qui appartenoient toujours à des guerriers, mais qui n'entroient pas dans la ſucceſſion d'une ſeule & même famille. Il en fit de petites principautés indépendantes. Il y fut ſans doute entraîné par la pente & la diſpoſition générale des eſprits. Cette loi fut très-agréable aux ſeigneurs, & il arriva qu'un petit fief obſcur fut régi depuis par les mêmes loix qui établiſſent, dans les générations des ſouverains, la ſucceſſion au trône : rapport évidemment abſurde, la loi générale qui conſerve & maintient l'enſemble devant différer eſſentiellement des loix faites pour régler l'obéiſſance des individus.

Ainſi le gouvernement fondé ſur la loi des fiefs s'eſt établi en France. Il n'en pouvoit réſulter que l'affoibliſſement de l'autorité royale ; mais cette autorité, ſi l'on nous a bien ſuivis, n'avoit jamais eu ſon plein & entier effet. Ce n'eſt qu'après de très-longs débats que le pouvoir ſuprême parvient à engloutir tous les autres.

La police des fiefs nous prouve invinciblement l'eſpece d'égalité qui régnoit

dans un gouvernement originairement militaire ; & l'Allemagne, où l'on trouve encore de nos jours les débris de l'ancien gouvernement, montre, dans ſes provinces partagées entre pluſieurs princes, ce tableau preſqu'effacé dans le reſte de l'Europe, où les rois ont dominé.

Si l'empereur plus puiſſant donne le ton aux vaſſaux de l'Empire, & les tient réunis par une force ſupérieure, ce fut ainſi que Charlemagne eut une prépondérance marquée : mais le vaſſal du prince n'en avoit pas moins ſes droits pour lui refuſer l'obéiſſance ; & les arriere-vaſſaux étoient libres de ſe déclarer amis ou ennemis de la couronne, ſelon que leurs intérêts le demandoient, ou que leurs caprices en décidoient. Pluſieurs eurent la force néceſſaire pour ſe ſouſtraire à toute domination, & mirent dans leurs actes qu'ils ne relevoient que de Dieu & de leur épée : de là ſont venus les *alleux* ou terres allodiales.

La nature de l'hiſtoire ne permet pas d'entrer dans des diſcuſſions critiques ſur la bonté relative des gouvernements. Il eſt difficile de ſoumettre au calcul les qualités phyſiques & morales des peuples, & conſéquemment les vices & les avan-

tages de l'adminiſtration. Comme elle doit influer ſur le bonheur & la gloire des citoyens, dont la poſition n'eſt pas toujours la même, elle doit être néceſſairement mobile, parce que le meilleur gouvernement ſera toujours celui qui, ne craignant pas de parcourir tous les points qui ſemblent au premier coup-d'œil les plus diamétralement oppoſés, ſe ploiera aux différents beſoins de la claſſe la plus nombreuſe. Pourvu que le gouvernement ſoit doué d'un principe d'unité, & qu'il attache au même point tous les membres qui compoſent la ſociété, quelle que ſoit ſa modification, le gouvernement eſt bon ou du moins ſupportable.

Qu'on ne s'étonne donc point ſi le gouvernement féodal aura trouvé des partiſans : il méritoit d'en avoir. Dans des temps d'ignorance & de férocité, il a éloigné le deſpotiſme, la derniere maladie des états ; il a protégé la plus grande portion de la France contre la foibleſſe habituelle de ſes rois ; il a donné à l'homme le degré de liberté qu'il pouvoit alors recevoir, j'oſe l'affirmer ; & il a fait peut-être plus pour la race humaine, ignorante & diviſée, que les gouvernements modernes n'en ont fait dans les temps de

lumiere pour des hommes préparés à la plus grande civiliſation des mœurs. Les vrais principes ſont aujourd'hui découverts : nous ſommes plus éclairés, ſommes-nous plus heureux ? Le payſan eſt-il plus heureux aujourd'hui que ſous le gouvernement féodal ? Il a deux maîtres, il en a trois, au lieu d'un.

Il paroît que, ſous cet ancien gouvernement, l'on ne regardoit les déſordres que comme un inconvénient attaché à la condition des hommes ; mais du moins les préjugés qui ne tendent qu'à former des empires très-étendus ſous une ſeule main, & qui les offrent comme la perfection réelle de la légiſlation, ces préjugés, dis-je, n'exiſtoient pas encore.

Il ſeroit peut-être permis d'examiner le bonheur, la tranquillité, & même la force de ces anciens petits états. Toutes ces poſſeſſions limitées étoient défendues, protégées, vivifiées par un certain nombre de princes qui, attentifs à leurs propriétés, en tiroient le parti que le ſol & les lumieres du temps leur permettoient. Pluſieurs noms de ces princes ont été gravés dans les faſtes de la bienfaiſance, & vivent encore aujourd'hui dans la mémoire des cultivateurs. L'ambition ardente & force-

née d'un ſeul maître auroit tout ravagé ; pluſieurs ſe ſont contenus l'un par l'autre ; des peuplades ont reſpiré en paix ſous le bouclier de ces nombreux ſeigneurs qui, en défendant leur territoire, protégeoient la culture ; & ſatisfaits des reſpects de leurs vaſſaux, n'en demandoient guere davantage. Heureux les cultivateurs qui entouroient le château d'un homme ſenſible ! Il faut qu'il y en ait eu beaucoup plus qu'on n'imagine aujourd'hui ; & l'on a trop rabaiſſé cette forme de gouvernement ancien, qui n'étoit qu'imparfaite comme tant d'autres. La population, marque non équivoque de la félicité publique, avoit alors une vigueur ſoutenue qui devroit ſuſpendre notre jugement, & nous porter à revenir ſur les idées qui nous ſont les plus cheres, & que nous avons peut-être trop légérement adoptées.

Le regne de Charles doit être regardé comme l'époque où l'autorité pontificale affecta de ſoumettre tous les diadêmes de la terre à la tiare. Cette prétention, loin de diminuer, s'accrut dans les ſiecles ſuivants, au point de repréſenter la monarchie univerſelle par des armes non moins fortes, non moins redoutables que celles que l'ancienne Rome avoit employées.

QUELQUES FAITS PARTICULIERS.

ON fait remonter juſqu'à ce regne la fable de la papeſſe Jeanne ; on a vu, dans tous les ſiecles, de ces êtres extraordinaires qui, en mentant à leur ſexe, ont été l'étonnement de tous les deux. La nature phyſique, qui a ſes exceptions, ſe plaît à renfermer quelquefois le courage, l'intrépidité & les grands talents dans un corps de femme. Mais le pontife de l'égliſe romaine, qui accouche au milieu d'une proceſſion ſolemnelle, offroit aux ennemis du ſaint-ſiege une narration trop facétieuſe pour qu'ils euſſent manqué de la répandre & de l'embellir, quoique ſans y ajouter foi. Otez les lumieres d'une ſaine critique ; cette fable qui a fait tant de tort à l'égliſe romaine, circuleroit encore de nos jours, & lui enleveroit une foule d'eſprits légers & ſuperficiels, parce que le pouvoir du ridicule n'eſt pas la moindre des puiſſances.

Le dogme de la préſence réelle avoit toujours été cru ſans contradiction, & au point que l'on ne propoſoit pas même des

objections ſacrileges contre ce dogme univerſellement reconnu. Les queſtions théologiques néanmoins étoient enviſagées ſous toutes les faces poſſibles, & avec une ſubtilité vraiment remarquable. Après avoir été long-temps agitées & debattues, elles formoient enfin la vraie doctrine ferme & immuable. Comme l'uſage des ſacrements étoit univerſel & très-fréquent, la foi, plutôt que le doute irréligieux, avoit examiné ce que devenoit le corps euchariſtique de Jeſus-Chriſt après la communion, s'il étoit ſujet à la digeſtion & à ſes ſuites, comme les aliments ordinaires. Cette ſecte, long-temps nombreuſe, s'appella *ſtercoraniſtes*. Les diſputes à ce ſujet prirent un ton grave, & l'on ne ſoupçonnoit pas que la dériſion pût ſe mêler à une pareille theſe.

La prédeſtination excita encore les plus vives querelles. Un moine de Germanie, nommé *Godeſcalch*, ſouleva tout-à-coup ces queſtions oiſeuſes & profondes, où la raiſon s'anéantit. Il eut pour adverſaire Hincmar de Rheims, ſavant, âpre à la controverſe, & qui en qualité de ſon archevêque, avoit droit de le juger. Soit rivalité, ſoit courroux théologique, l'archevêque le traita avec une rigueur qui

ſurpaſſoit encore l'entêtement du moine. Il le fit condamner dans un concile à être dégradé de l'ordre de prêtriſe, fuſtigé devant un grand feu juſqu'à ce qu'il y eût jeté de ſa main ſes propres écrits. Ce raffinement de vengeance annonçoit dans Hincmar un émule jaloux. Hincmar avoit publié des œuvres que l'autre avoit eu la témérité de ne pas admirer, & même de combattre. La fuſtigation expiatoire ſe fit en préſence du roi. Jeté dans une étroite priſon, le moine perſiſta dans ſon opinion. S'il avoit brûlé forcément ſes livres, pour ne point mourir à petit feu, il n'avoit point renoncé à ſes ſentiments. Rien ne put vaincre ſon opiniâtreté. A l'article de la mort, il ſoutint encore ce qu'il avoit écrit, & il fut traité comme un excommunié. On lui refuſa les ſacrements & la ſépulture. Qu'en arriva-t-il ? Il eut, après ſon trépas, une foule de proſélytes.

La poéſie latine qui vouloit ſe réveiller, & qui dormoit depuis le ſiecle d'Auguſte, participoit aux idées bizarres du temps. La poéſie, malgré ſes expreſſions pompeuſes & choiſies, n'eſt au fond qu'un jeu puérile, dès qu'elle n'a pas pour objet de grandes penſées, ou de grandes images. Un poëte qui, fidele au métier,

vouloit flatter Charles le Chauve, fit à ſon honneur une piece de trois cents vers hexametres, dont tous les mots commençoient par la lettre C. En voici le premier.

Carmina clariſona Calvi cantate camœna.

Comme il y a des lecteurs, & ſur-tout des peintres, qui aiment à ſuivre le coſtume de nos ſouverains, nous remarquerons pour eux ſeuls, que Charles le Chauve, en tout oppoſé à Charlemagne, affectoit un luxe extraordinaire, & étoit faſtueux dans ſes habillements. Vêtu à la grecque, ce qui choquoit extrêmement la nation, il portoit une longue dalmatique qui lui deſcendoit juſqu'aux talons, un baudrier en broderie d'or très-rehauſſée de perles & de pierreries, une épée d'or enrichie de diamants, un voile de ſoie ſur la tête, & par-deſſus une riche couronne.

LOUIS II.

Surnommé le Begue.

LA famille de Charlemagne s'abâtardiſſoit viſiblement. Louis II ne reçut point la couronne, il l'acheta. Pour captiver les ſuffrages des grands, il donna aux premiers venus les abbayes, les comtés, les gouvernements, qu'ils demanderent. Quand les derniers accoururent pour avoir part à la diſtribution, ſes libéralités étoient épuiſées. Alors ils murmurerent, & prétendirent qu'on n'avoit pu diſpoſer de ces biens ſans le conſentement des aſſemblées générales.

L'impératrice, ſa belle-mere, vint avec l'épée de S. Pierre, la couronne, le ſceptre, les vêtements royaux. Le parti le plus nombreux fit taire les mécontents. Louis fut couronné roi. A ſon ſacre, il fit le ſerment particulier de conſerver les privileges des magnats, & de tenir ce qu'il leur avoit promis, c'eſt-à-dire, de reſpecter les donations qui leur avoient été faites.

Cette eſpece de contrat du ſouverain avec les ſeigneurs qui lui firent la loi, l'alliance de l'impératrice avec ces mêmes grands qui avoient conſpiré contre le maire, le ſilence affecté que l'on garda ſur le crime commis par le perfide Sédécias, tout donne lieu de croire que ce médecin n'étoit pas ſeul coupable, & qu'il avoit ſervi d'inſtrument à un de ces complots ambitieux que le crime & le myſtere environnent.

Les vaſſaux de Louis étoient devenus ſes égaux. On vit Boſon, un des plus redoutables par ſa puiſſance, vice-roi de l'Italie & comte de Provence, enlever la fille de l'empereur, l'épouſer; & l'on n'oſa le pourſuivre. On le vit établir le royaume d'Arles, qui comprenoit la Provence, le Dauphiné, le Lyonnois, la Franche-Comté. C'étoit un vrai ſouverain. Louis, qui craignoit d'être attaqué & dépouillé, vouloit vivre avec de tels vaſſaux dans une parfaite concorde. Il ſe ménagea donc la paix avec tous ſes voiſins, & ne prit point de part aux troubles qui s'étoient élevés à Rome pour le faire empereur malgré lui.

Le pape s'étoit dévoué entiérement au roi de France, qui ne l'en prioit pas.

Comme il perſiſtoit avec opiniâtreté dans ſon choix politique, il fut attaqué par une faction contraire, qui vouloit le roi de Baviere pour empereur. Le pontife fut mis en priſon, n'en ſortit que par adreſſe, & ſe ſauva bientôt en France, emportant avec lui la meilleure partie du tréſor de S. Pierre.

Fugitif, il mettoit ſur la même ligne Boſon & le roi de France. Il les imploroit également, en leur faiſant, pour ainſi dire, les mêmes offres. A l'un il promettoit une couronne ; à l'autre, le diadême impérial, & ſembloit leur dire : Je me déterminerai pour celui qui me prêtera les ſecours les plus prompts & les plus puiſſants contre les ennemis de l'état eccléſiaſtique. Perſonne cependant ne vouloit, dans ces circonſtances, du trône impérial ; il demeura vacant pendant trois années, juſqu'à la mort des deux concurrents. Ils avoient épouvanté tous les nouveaux compétiteurs, par la fureur & la violence de leurs armes.

Le pape tint à Troyes un concile, où il publia ce canon, témoignage authentique de la foibleſſe de l'autorité royale : *Les puiſſances du monde traiteront les évêques dorénavant avec le plus grand reſpect, & con-*

ſéquemment n'auront jamais la hardieſſe de s'aſſeoir devant eux, s'ils ne l'ordonnent, &c. Et c'eſt un pape détrôné qui parloit ainſi !

En terminant le concile, il préſenta une donation qu'il diſoit avoir été faite par Charles le Chauve, en faveur de S. Pierre. Elle comprenoit, outre de riches monaſteres, les abbayes de S. Denis & de S. Germain-des-Prés.

Louis le Begue héſitoit, par amour de la paix, s'il ne l'accepteroit pas. Les grands la rejeterent avec indignation, diſant que les rois n'étant qu'uſufruitiers des biens de leur royaume, ne pouvoient pas l'aliéner. Ils furent plus attentifs à la conſervation du domaine royal, que le ſouverain lui-même.

Pluſieurs mécontents s'éleverent, réclamant le droit qu'ils avoient à un nouveau partage. En vain Louis avoit démembré une partie de ſon royaume, & rendu héréditaires pluſieurs gouvernements ; il ne put les ſatisfaire tous. On ſoupçonne qu'il fut empoiſonné (an. 879), & de la main de ceux qui avoient déja fait périr ſon pere. Sa femme étoit groſſe lorſqu'il mourut. Elle accoucha d'un fils qui depuis fut nommé *Charles le Simple*. Il avoit eu d'une premiere femme qu'il avoit épouſée

ſecrétement, & qu'il avoit répudiée pour obéir à la volonté de ſon pere, Louis & Carloman, qui lui ſuccéderent. On leur a donné mal-à-propos le nom de bâtards. Comme Louis II n'a régné que deux années, on ne ſauroit le rendre reſponſable du cours des événements, n'ayant pas eu le temps de réparer les maux & les abus, & d'entreprendre quelque choſe d'utile & de mémorable.

SUCCESSEURS

DE LOUIS LE BEGUE

Juſqu'à la fin de la ſeconde race.

AFFOIBLIS par la multiplicité des partages, ou privés plutôt des qualités perſonnelles, tous ces princes manquerent de courage & de génie pour repouſſer avec ſuccès l'innondation des peuples étrangers; & c'étoit là leur premier devoir.

Comme les fiefs & les bénéfices étoient devenus des poſſeſſions légitimes, les rois ne pouvoient plus les diſputer à ceux qui avoient répandu leur ſang pour la défenſe de la patrie. Ces terres étoient regardées comme le prix des combats & la récompenſe de la valeur. Les guerriers s'étoient ſans doute trop fait payer; mais quand le ſouverain ne fait plus marcher en perſonne, & partager le ſervice militaire, il faut que la récompenſe augmente en proportion; & le poids d'une nouvelle autorité ne tarde guere à contrebalancer la ſienne.

Ces ſeigneurs avoient ſu profiter de la foibleſſe de ceux qui avoient gouverné. Ils avoient demandé ce qu'il étoit difficile de leur refuſer, & ils aſpiroient par leurs nouvelles richeſſes à une plus grande puiſſance encore. De défenſeurs du royaume, ils en devinrent les maîtres. Ce grand corps militaire, en affaiſſant le trône, peſa beaucoup moins ſur le peuple, qui ne parut pas d'abord en ſouffrir ; car chaque portion de l'état n'avoit & ne pouvoit avoir qu'un maître & non pluſieurs, ainſi que l'on a affecté de le dire fauſſement. Le gouvernement féodal eut ſans doute ſes abus, & dégénéra par la ſuite ; mais il étoit noble & magnanime dans ſon origine. Il paroît, à l'exceſſive inégalité des fortunes, qu'il ne devint avide & concuſſionnaire que quand les ſeigneurs fonderent leurs richeſſes ſur une plus grande quantité de fiefs, au lieu qu'on les voyoit partagés auparavant d'une maniere à peu près égale. La loi malheureuſe qui en fit des héritages, les concentra inſenſiblement dans un petit nombre de mains : alors le bas-peuple fut aſſervi & réduit à une eſpece d'eſclavage. Il faut bien conſidérer ces deux époques, qui n'ont rien eu de reſſemblant.

Dans les ſiecles qui ſuivirent, un orgueil peu éclairé, une avidité funeſte à elle-même, corrompirent une forme de gouvernement plein de grandeur & de ſageſſe ; & au lieu de ces plaids majeſtueux, où le ſuffrage libre des peuples donnoit force de loix aux capitulaires, les ſeigneurs uſurperent une juſtice partiale, ſubſtituerent leurs volontés bizarres aux aſſemblées générales, & en laſſant la patience des hommes qu'ils opprimoient contre leurs véritables intérêts, préparerent de loin la réunion de leurs grands fiefs à la couronne. Les peuples fatigués donnerent les mains à leur ruine. Ce fut là ſans doute l'uſage le moins réfléchi de leurs forces. Ce n'étoit pas le peuple qui vouloit les détruire ; mais il fut obligé d'aller chercher ſa défenſe au pied du trône, qui ſe ſervit de lui contre les grands.

On voit naître un phénomene politique : deux princes qui paroiſſent ne faire qu'un roi ſur un même trône, & qui vivent dans une union vraiment fraternelle. La derniere volonté du pere avoit donné la couronne à l'aîné ; mais les ſeigneurs aſſemblés, craignant que le mécontentement du plus jeune n'excitât des troubles, les appellerent tous deux à la ſouveraineté,

& mirent Louis & Carloman ſous le même diadême. Phénomene non moins étrange ! Leurs volontés également libres ne ſe contrarierent point. Ils firent revivre quelques étincelles des vertus des Pepin ; ils arrêterent, quoique foiblement, les ravages des Normands. Cinquante mille étoient entrés par l'embouchure de la Somme, avoient pris Corbie, Amiens, & pluſieurs autres places ſur cette riviere. Louis accourut, & les défit près de Courtray en une ſeule bataille ; mais il ne ſut pas profiter de ſa victoire. Les Normands s'étant ralliés, prirent Cambray ; & retranchés dans un fort que le roi avoit abandonné, ils continuerent leurs courſes juſque dans la Picardie.

Leur regne fut court. Un accident aſſez rare fit mourir Louis (an. 882). Il vouloit jouir d'une jeune fille qui s'étoit ſauvée de ſes bras. Le roi la pourſuivant avec trop de vivacité, donna ſur une porte que la fille avoit tirée ſur elle, & ſe caſſa la tête. Son frere Carloman lui ſurvécut peu. Etant à la chaſſe du ſanglier, près de Montfort-l'Amauri, un de ſes gens que l'animal furieux menaçoit de ſes défenſes, en voulant le tuer d'un coup d'épieu, le lança ſur le roi, & le bleſſa à la cuiſſe.

Ce prince, dans la crainte que l'erreur innocente de ſon officier ne fût punie comme un crime, publia lui-même qu'il avoit été bleſſé par le ſanglier. Ce trait de bonté doit illuſtrer ſa mémoire. Il mourut de cet accident cruel (an. 884) à l'âge de vingt-huit ans; il ſouffrit ſept jours de ſa bleſſure, en gardant un généreux ſilence.

Charles, fils poſthume de Louis le Begue, devoit ſuccéder aux rois Louis & Carloman, ſes freres, puiſqu'ils étoient morts ſans enfants; mais comme il étoit encore trop jeune, & que la France agitée & menacée d'ennemis étrangers & domeſtiques, avoit beſoin d'un homme, & non d'un enfant, les princes François aſſemblés élurent roi, ſelon l'ancienne coutume, l'empereur Charles, & envoyerent en Italie, où il étoit alors, le prier de venir accepter la couronne.

Ils agirent en politiques & en amis de la nation. Charles étoit le plus puiſſant monarque de l'Europe. Le ſceptre de Charlemagne ſembloit devoir revivre entre les mains d'un arriere-petit-fils qui réuniſſoit ſes vaſtes états. Mais l'étendue de ſa domination ne ſervit qu'à mettre à découvert la foibleſſe de ſon génie. Sa tête étoit malade dès ſa plus tendre enfance.

Il avoit peur du diable, dont on l'avoit entretenu mal-à-propos, & il garda dans l'âge mûr cette fatale impreſſion de ſa jeuneſſe. Elle étoit ſi profonde, qu'il ſoutenoit l'avoir vu; que depuis il s'étoit emparé de ſon corps. Il ſe croyoit poſſédé, & en conſéquence il s'étoit fait exorciſer pluſieurs fois. Malgré cette cérémonie, qui, d'après ſes idées, devoit guérir ſes eſprits, la premiere terreur fut toujours la plus forte. Une ame livrée à ces craintes perpétuelles ne pouvoit porter avec dignité le fardeau du gouvernement. Il appella la trahiſon à ſon ſecours, l'eſtimant bien à tort un moyen qui ſuppléeroit à ſon impuiſſance. Il ne fit qu'abandonner les François à la fureur des Normands; & les François indignés, réagiſſants contre lui, le précipiterent tout-à-coup du trône, regrettant, mais trop tard, d'avoir appellé à leur tête l'imbécille monarque.

Le mépris le ſuivit par-tout. Abandonné, même de ſes domeſtiques, confiné dans un miſérable village, ſur le point de mourir de miſere & de honte, il ne ſoutint ſa triſte vie qu'en mendiant les ſecours outrageants d'un bâtard de ſa famille; mais bientôt il mourut de chagrin, ou plutôt il fut étranglé (an. 888), dit-on,

par

par ceux qui craignoient qu'il ne ſe relevât de ſa chûte. Né d'un caractere trop au-deſſous de ſon rang, il ſembloit n'avoir poſſédé toutes les couronnes de ſes ancêtres que pour les perdre toutes en un ſeul jour. Tout avoit contribué à le rendre viſionnaire & maniaque. On avoit cru remédier au dérangement de ſon cerveau, en lui faiſant de profondes inciſions ſur la tête ; cette opération redoubla ſon mal. Il avoit épouſé une princeſſe très-belle. Ayant paſſé dix ans avec elle ſans conſommer ſon mariage, il la répudia en l'accuſant d'adultere avec un évêque ; mais la reine ſe juſtifia en *jurant ſa virginité*, & tous les juges préſents furent pour elle contre l'empereur.

Charles le Gros, en faiſant aſſaſſiner lâchement Godefroi, chef des Normands, après l'avoir attiré dans un piege, ſous prétexte d'une conférence particuliere, avoit enflammé ces redoutables ennemis de l'eſprit de vengeance. Ils s'avancerent juſqu'à Paris, & en formerent le ſiege (an. 886). Ce ſiege eſt devenu mémorable par la vigoureuſe réſiſtance des Pariſiens, & par la bravoure de l'évêque Gorlin, qui, plantant une croix ſur le rempart, combattit pour la pa-

trie, le caſque en tête, la cuiraſſe ſur le dos.

Eudes, comte de Paris, ſe fraya le chemin du trône en ſervant de boulevard à la ville, par un courage extraordinaire.

Paris n'avoit alors d'autre étendue que la Cité. Il n'y avoit que deux ponts de bois, ſurmontés d'une groſſe tour. Les aſſiégeants tenterent d'y mettre le feu. Paris alloit diſparoître, ſi le vent avoit porté contre la tour; mais il porta entiérement du côté des ennemis, & le vaillant Eudes eut le temps de le faire éteindre. On apporta le corps de Sainte Genevieve ſur les remparts, pour attirer ſur la ville l'aſſiſtance divine.

A la mort de Charles le Gros, les immenſes états qu'il avoit poſſédés ſe diviſerent pour ne plus ſe réunir. Ce fut à cette époque que l'Allemagne devint un empire borné, & demeura ſéparé de l'empire François. Une partie de l'Italie reconnut pour roi Bérenger, duc de Frioul; une autre, Gui, fils de Lambert, duc de Spolète. Ce démembrement eſt ſur-tout remarquable, en ce qu'il imprima une nouvelle forme à la féodalité, & rompit tous les liens qui en faiſoient un vaſte & même corps.

En France, les évêques & les seigneurs, dans un parlement tenu à Compiegne, élurent d'une commune voix Eudes, comte de Paris. On n'avoit point oublié que Robert le Fort, son pere, avoit péri les armes à la main contre ces mêmes Normands que le fils venoit de repousser avec une valeur incroyable. On considéra qu'il avoit sauvé Paris, & que, plus utilement qu'aucun autre, il pourroit défendre la monarchie contre les ennemis dont elle étoit environnée. La reconnoissance & l'admiration lui concilierent tous les suffrages. Vainement les tuteurs du jeune Charles, exclu du trône de ses peres, le recommanderent & firent valoir les droits respectables du sang de Charlemagne. La nation sentit qu'elle avoit besoin, plus que jamais, d'une main forte, d'un homme mûr, qui réprimât les désordres, & dont la sagesse attentive soutînt l'état qui chanceloit; on ne cherchoit plus un tel prince dans la famille abâtardie du grand empereur. Tous les suffrages se réunirent en faveur de celui qui possédoit toutes les qualités que doit avoir un chef défenseur.

Il se comporta en héros. Forcé d'accepter le diadême, il protesta qu'il ne le

prenoit que pour le rendre au jeune Charles, lorſqu'il ſeroit en âge de gouverner l'état. Cette modération a fait croire qu'il n'avoit été nommé que gouverneur ou régent du royaume : mais il fit plus que de repréſenter l'ancien maire, il eut le titre de roi. Il l'eut de la volonté des grands, & la couronne fut le prix de ſes ſervices. Il ſe trouvoit dans une de ces circonſtances où le beſoin qu'on a des grands hommes, les met à leur véritable place. Il acquit de nouveaux droits à la reconnoiſſance de ceux qui l'avoient nommé. Il ſoutint la France pendant neuf années d'orage, déployant de toutes parts de grandes lumieres & un courage héroïque. Il ſe rendit redoutable aux Normands, les contenant ſur les frontieres autant qu'il étoit poſſible ; & après avoir montré qu'il étoit en état de réſiſter aux partiſans indiſcrets de Charles, & de ſe maintenir ſur le trône, où la voix libre de la nation l'avoit appellé, il eut la gloire, à ſa mort, d'engager ces mêmes grands à faire monter Charles ſur le trône de ſes peres. On eût dit que la récompenſe de tant de vertu & d'héroïſme devoit être de voir un jour les rois de la troiſieme race ſortir de ſon ſang.

Les grands périls étoient paſſés, l'irrup-

tion du Nord étoit calmée ; & les grands vaſſaux, en rétabliſſant Charles le Simple, qui mérita conſtamment ſon ſurnom, paroiſſent avoir cherché à maintenir leur indépendance. Le choix de ce roi foible convenoit merveilleuſement à leurs prétentions, devenues plus haſardées & plus entreprenantes. S'il avoit eu plus de mérite, il n'auroit pas été couronné. Le mépris preſqu'ouvert qu'on faiſoit de ſa perſonne, ne fut que trop tôt juſtifié. Charles céda la Normandie à ſes uſurpateurs, qui l'avoient tant de fois déſolée : il céda encore la Bretagne ; & cette province, autrefois royaume, devint un arriere-fief de la couronne. Il céda ſa fille au vainqueur, à condition toutefois qu'il ſe feroit baptiſer. Il auroit tout cédé, ſi la nation attentive & vigilante ne l'eût bientôt arrêté.

Juſtement indignée de ce démembrement conſacré encore par le traité le plus honteux, elle dépoſa le roi ſans courage ; & recourant à la famille où elle avoit trouvé des héros, elle couronna Robert, frere d'Eudes (an. 922), qui avoit toute la valeur néceſſaire pour réparer de tels déſaſtres. Le nouveau roi, jaloux de ſe rendre digne du titre auguſte qu'il avoit

reçu, victime de ſa vaillance, fut tué au ſein de la victoire : mais le ſort de Charles n'en devint pas plus heureux ; il fut rejeté une ſeconde fois. Hugues, fils du mort, prit ſa place, eut la même valeur, & tailla en pieces l'armée royale.

Ce jeune prince, ſurnommé le Grand, familiariſé avec l'eſtime de la nation, pouvoit de ce moment prétendre à la couronne ; mais plus circonſpect, il fit élire Raoul, duc de Bourgogne, qui avoit ſu plaire comme lui aux ſeigneurs. Celu-ci régna, ſoutint la guerre contre les Normands, ſurmonta ſes autres ennemis, marcha contre les Danois qui ravageoient l'Aquitaine, & par pluſieurs victoires importantes & déciſives, parut anéantir juſqu'au nom de ſon concurrent.

L'infortuné Charles, qui avoit dû un court rétabliſſement à la pitié & au mépris, n'excita plus enfin que ce dernier ſentiment. Jouet des événements, dupe des circonſtances, n'ayant ni prévoyance ni fermeté, ſe livrant à la merci de ceux qui feignoient de combattre pour lui, il finit dans les fers une vie agitée (an. 929). La France n'entreprit rien pour le délivrer, parce qu'il n'avoit aucune eſpece de vertu. Son fils Louis, porté dans les bras de ſa

mere, fut forcé d'aller chercher un aſyle au-delà des mers. Il en retint le nom d'Outremer.

Raoul étoit mort ſans enfants. Tous ces braves défenſeurs de la nation, favoriſés par elle, ne l'étoient pas par la nature. Le fils de Charles le Simple fut rappellé d'Angleterre. On eût dit qu'on vouloit eſſayer ſi, dans la foule de ces princes, quelqu'un ſe montreroit moins indigne deſcendant de Charlemagne ; mais à chaque regne, l'indifférence de la nation augmentoit pour les reſtes de ce ſang précieux.

Charlemagne avoit ſu conſerver l'équilibre parmi tant de pouvoirs ; ſes ſucceſſeurs, en voulant le détruire ſans en avoir les moyens, attenterent ſans adreſſe aux poſſeſſions des ſeigneurs que ceux-ci regardoient comme indépendantes. Dans leurs états ſéparés, ils firent une ligue qui les rendit des eſpeces de ſouverains, & ſe moquerent du peu d'habileté & de la foibleſſe du monarque qui vouloit les déſunir.

Le trône d'ailleurs ſembloit appartenir alors au guerrier qui payoit de ſon bras & de ſa perſonne. La famille des Hugues, ſi recommandable par ſes ſervices, aſpiroit à régner. Elle avoit un

grand nombre de partiſans ; il ne falloit plus qu'un pas, & elle emportoit le diadême. C'étoit la même marche qu'avoit ſuivie Pepin d'Hériſtal à la fin de la premiere race. La famille des Hugues attendoit de même le moment déciſif, ſans vouloir le hâter ; c'étoit pour mieux aſſurer ſon élévation. Hugues le Grand, déja premier miniſtre, non moins puiſſant que ne l'avoient été les maires du palais, les repréſentant ſans en avoir le titre, commandoit en roi, & tenoit Louis d'Outremer ſous ſa tutele. La France ne paroiſſoit plus que dans cent ſouverainetés différentes, mais aſſez étroitement unies pour faire reſpecter leurs volontés générales. On voyoit un roi de Bourgogne, un duc de Paris ou de France, un duc d'Aquitaine, un duc de Normandie, un duc de Bretagne, des comtes de Champagne, de Flandres, de Toulouſe, d'Anjou, &c. tous abſolus & indépendants. Le plus craint, le mieux ſervi, le plus puiſſant de ces princes, n'étoit pas le roi de France ; pluſieurs d'entr'eux ne jetoient donc pas un œil d'envie ſur la couronne : ce qui donna ſur-tout aux Hugues la facilité de s'en emparer. Nos rois n'avoient plus aucune ville en propre, excepté Rheims & Laon.

Hugues Capet pourſuivant ſeul, pour ainſi dire, ſa conquête, devoit l'obtenir de la forme actuelle du gouvernement féodal. Il tenoit de ſes ancêtres un génie tout accoutumé au reſpect des coutumes régnantes. Son nom concilioit l'eſtime générale, & réveilloit des idées glorieuſes à la nation. Les rois n'ayant point d'autorité directe hors de leurs domaines, les grands vaſſaux, comme indifférents à qui ſeroit nommé, craignirent moins un pouvoir qui ne pouvoit plus contrebalancer le leur. *On ne fit qu'unir*, dit Monteſquieu, *la couronne à un grand fief.* Rien de plus vrai & de mieux dit. Celui qui poſſédoit les villes de Paris & d'Orléans, comme les plus expoſées aux ravages des Normands, parut le plus intéreſſé à la défenſe du royaume. C'étoit plutôt un fardeau qu'une couronne qu'on lui impoſoit.

Tous ces ducs & ces comtes ne firent donc que reconnoître une eſpece de chef héréditaire, qu'ils décorerent du nom de roi; mais ils le ſoumirent impérieuſement à leurs volontés, puiſqu'il étoit obligé le plus ſouvent de rendre compte de ſes opérations guerrieres, & qu'il étoit toujours prêt d'être dépoſé, quand il ne ſoutenoit pas le poids de la couronne d'une maniere

TAYLOR INST. OXFORD

encore porté ſes attentats à ce point révoltant, où depuis il a inſulté & avili l'eſpece humaine. Il s'allioit alors paiſiblement avec l'ignorance univerſelle, la diſette des arts utiles, le défaut de communication, l'abſence des bonnes loix, & ſur-tout avec ce beſoin conſtant que la portion pauvre & nombreuſe a de la force qui conſerve & protege. Cette force avoit néceſſité juſqu'à un certain point la dépendance du peuple, parce que les mains guerrieres & conquérantes ne pouvoient ni ne devoient défricher les terres, cultiver les moiſſons & ſupporter les travaux journaliers. Cette dépendance étoit ſupportable, parce qu'elle ne provenoit point de l'orgueil & du caprice, mais de la nature même du ſiecle, des formes politiques & du génie des ſoldats. Ce n'eſt qu'en raiſon des lumieres que le charme de la liberté ſe faiſant ſentir au cœur de l'homme, elle devient véritablement deſirable & précieuſe : autrement, c'eſt un tranſport aveugle, qui dégénere en fanatiſme.

La plume de l'adulation a trop ſouvent préſenté ſous un faux aſpect ces anciens fiefs : comme ſi d'abord les premiers rois de France avoient été poſſeſſeurs légitimes de toutes les terres du

royaume ; comme ſi les bénéfices militaires n'avoient pas dû appartenir à ceux qui avoient verſé leur ſang pour la conquête, ou depuis pour la défenſe de la patrie ; comme ſi enfin toutes les propriétés n'étoient pas fondées, par la nature éternelle des choſes, ſur la preſcription.

Elle doit avoir lieu dans le droit politique, comme elle a lieu dans le droit civil, par les loix & les conventions humaines. Les loix de la propriété (nous oſons le dire) ſe modifient d'elles-mêmes à l'aide des ſiecles ; & ſi la violence & la juſtice établiſſent pour un temps l'inégalité, dès que celle-ci commence à être inſupportable & deſtructive, l'intérêt général fait bientôt reparoître l'équilibre qui, pour être caché, n'en eſt pas moins ſubſiſtant.

Il n'y avoit plus lieu, du moins ſous le gouvernement féodal, à ces fréquents partages d'états, qui, pour conſtater une affection paternelle & particuliere, démembroient inceſſamment le royaume. Les poſſeſſions devinrent fixes ; la population eut ſon libre développement. A côté d'un ſeigneur tyrannique ſe trouvoit un ſeigneur bon, humain & généreux. Les

changements d'individus amenoient en faveur des peuples des chances fortunées; & il fut moins accablé ſous l'empire des grands, relativement aux connoiſſances politiques & morales qui régnoient alors, qu'il ne le fut depuis ſous tant de loix multipliées & fiſcales.

L'origine de la nobleſſe, qui ne ſuivit que fort tard celle des fiefs, eut de bien plus grands inconvénients. Quand les terres firent les nobles, ce fut alors que commença la ſervitude preſqu'inconnue auparavant. Un orgueil hautain & ſtérile remplaça la vertu purement belliqueuſe. Le gouvernement féodal ſe dénatura dans toutes ſes parties. Les François, qui avoient commencé par être tous égaux, au lieu d'une ſubordination judicieuſe, connurent ces diſtinctions humiliantes qui aviliſſent la plus grande portion des citoyens, ſans attribuer plus de vertu à ceux qui ont mis la vanité à la place de la grandeur. C'eſt à cette époque que la féodalité devint réellement odieuſe: mais avant elle étoit magnanime; elle nourriſſoit le peuple, le défendoit, & ne l'opprimoit pas du poids des richeſſes & du poids de l'orgueil.

MŒURS ET COUTUMES

DU DIXIEME SIECLE.

ON a beaucoup parlé des Normands. On donnoit ce nom à tous les peuples qui habitoient le Danemarck, la Suede, la Norwege, & qui venoient de plus loin encore. Ennuyés des frimas du Nord, ils chercherent des climats plus doux; & le butin qu'ils avoient enlevé, les rendit plus âpres au pillage. Endurcis à la fatigue, braves dans les combats, peu liés par les traités & les éludant avec une adreſſe dont s'honoreroit un peuple poli, ils ne ceſſerent d'envahir & de ravager qu'après avoir pris poſſeſſion de cette partie du royaume de Neuſtrie, que leurs travaux ont rendue depuis ſi floriſſante.

Quand ils firent le ſiege de Paris, ils ſe montrerent auſſi induſtrieux qu'intrépides. La baliſte des anciens Romains, les béliers, les tours, les galeries, leur étoient familiers. Il eſt aſſez étonnant de les voir apporter du fond du Nord &

traîner ces machines de guerre qu'ils faiſoient mouvoir avec des roues pour tirer plus facilement ſur les aſſiégés ; mais les peuples barbares ont toujours eu pour premiere ſcience l'art deſtructeur des combats.

Si la forme du gouvernement ſe réfléchit ſur les mœurs nationales, on peut juger que celle-ci ne réprimoit pas puiſſamment la licence. La juſtice, la douceur & la modération ne s'accordent guere avec la profeſſion non interrompue des armes. L'eſprit guerrier étoit donc la baſe de toutes les coutumes. Ainſi la débauche, la violence & la dévotion la plus extrême ſe rencontroient dans le même individu, ſelon qu'il avoit à craindre ou à eſpérer. L'état incertain & périlleux des combats, donnoit un nouveau crédit à la ſuperſtition. On ne connoiſſoit point la pitié ni le pardon des injures ; mais on avoit grande foi aux reliques. On les recherchoit avec fureur ; on ſe les enlevoit par adreſſe ou par force. Le vol de quelques corps ſaints devenoit un exploit éclatant dont on citoit long-temps & avec intérêt les auteurs. Un fief devenoit recommandable, lorſqu'il s'étoit enrichi de cette maniere d'une relique un peu accréditée ;

on ſe détournoit de trente lieues pour la viſiter. L'affluence des pélerins apportoit l'or & l'argent dans les terres voiſines du bienheureux ; & pluſieurs villes ont dû leurs temples, leur accroiſſement & leur opulence à des oſſements vénérés que l'on baiſoit en ſe frappant la poitrine, & en verſant des larmes de joie & de componction.

Les repas ſe reſſentoient du déſordre qui régnoit par-tout ailleurs. On ne ſe raſſembloit que pour s'enivrer. Tout devenoit une occaſion de boire & de ſe porter des défis intempérants. Les cérémonies les plus triſtes commençoient & finiſſoient par de longs repas. Le jour de la ſépulture d'un mort, le ſeptieme, le trentieme après ſon décès, ainſi qu'au ſervice de l'anniverſaire, les tables étoient dreſſées & le vin couloit en l'honneur des anges, des ſaints, & de l'ame du défunt.

Les laïques & même les gens mariés poſſédoient des abbayes. Les rois en retenoient pour eux ; on en donnoit même d'hommes à leurs épouſes légitimes, à leurs concubines. Les évêques ſe récrioient contre ces abus ; on faiſoit en conſéquence les réglements les plus ſages :

mais le lendemain, le droit des armes faiſoit taire les ordonnances. Les évêques étoient mariés, & on les vit plus d'une fois défendre, le fer en main, leurs poſſeſſions attaquées.

Le caprice des ſeigneurs leur faiſoit inventer des loix bizarres qui aſſujettiſſoient les payſans à des coutumes ridicules à l'excès. Il exiſte encore de ces monuments ſinguliers que la décence ne permet pas de tranſcrire, mais qui prouvent que le reproche fait aux arts d'enfanter les images diſſolues, eſt mal-fondé, puiſque ces ſeigneurs, qui ne ſavoient point lire, n'en inventoient pas moins dans leurs châtels tous les tableaux honteux du libertinage. C'étoit le privilege du gentilhomme, que d'offenſer la beauté timide & pudique, de ſe faire enſuite un trophée des gémiſſements & des plaintes de la pudeur.

On croira bien que la juriſprudence ne portoit pas plus que le reſte l'empreinte de la ſageſſe & de la raiſon. Il étoit reçu comme article de foi, que les clercs ne pouvoient être jugés par les laïques ; que les moines n'auroient que le pontife romain pour juge, & *ne ſeroient ſoumis ni au roi, ni à aucune puiſſance du monde.*

Comme le clergé avoit ſeul quelque teinture groſſiere des lettres, toutes les affaires reſſortiſſoient à ſon tribunal. Les cauſes civiles rentroient dans ſon reſſort, parce que toutes les actions des hommes étant ſoumiſes au jugement abſolu de la religion, aucune ne ſauroit lui être indifférente, encore moins étrangere. Ainſi les mariages, les actes publics devoient être peſés & examinés en préſence de la juriſprudence canonique, puiſque la conſcience du chrétien y eſt néceſſairement intéreſſée. Quiconque, dans ſon teſtament, n'avoit pas fait un legs pieux, n'obtenoit point la ſépulture; & les eccléſiaſtiques étoient devenus les juges ſuprêmes de toutes les conventions humaines.

Les diſpenſes naiſſoient de ce premier droit. Tel homme a fait un ſerment; mais il ignoroit s'il avoit dû le faire, & ſi le ſerment étoit valide : en conſéquence, on examinera pour lui, s'il a dû promettre, & s'il doit tenir.

Mais la ſource la plus inépuiſable de ces cauſes litigieuſes, c'étoit le mariage. C'eſt un acte ſaint; il ſe célebre au pied des autels, en préſence des miniſtres : ils décideront donc eux ſeuls & ſouverainement ſur les divorſes. Jamais ſiecle n'en

offrit un ſi grand nombre. On caſſoit un mariage ſous le moindre prétexte de quelque conſanguinité entre le mari & la femme. La parenté la plus éloignée ſéparoit les époux qui ſe chériſſoient le plus. Des affinités ſpirituelles plaçoient tout-à-coup l'inceſte au milieu des liens qu'on croyoit éternels & ſacrés. Le dégoût, le caprice, le libertinage uſoient de ces reſſources pour renoncer à ſes ſerments. On payoit des délateurs pour avoir la permiſſion de rompre des nœuds qui devenoient trop peſants à l'inconſtance. Les reines étoient ſans ceſſe tremblantes ſur leur deſtinée. Un concile les arrachoit au trône, & les confinoit dans des monaſteres. L'impoſture la plus hardie, dans la bouche du plus vil accuſateur, triomphoit de leur rang; & l'on verra le ſcandale audacieux troubler inceſſamment l'union des têtes couronnées.

Jamais la ſtupide ignorance ne s'eſt aſſiſe d'un front plus intrépide au milieu des foibles humains. On croyoit voir arriver la fin du monde; les moindres préſages l'annonçoient. Le firmament étoit rempli des arrêts avant-coureurs du courroux céleſte. Cette terreur univerſelle étoit tellement répandue, qu'on livroit

aux moines la plus grande étendue de ſon territoire, pour poſſéder la même portion dans le ciel. Ceux qui recevoient l'échange, étoient peut-être d'auſſi bonne foi que ceux qui donnoient. La tradition, la mémoire étoient les dépoſitaires uniques des ſciences & des arts. L'homme qui ſavoit lire étoit conſidéré comme un phénomene; & malgré cela, l'orgueil de la grandeur s'aviſoit de le regarder avec une eſpece de dériſion. Le roi Louis d'Outremer railloit publiquement un comte d'Anjou qui prenoit plaiſir à chanter l'office. Le comte lui répondit: *Sire, apprenez qu'un prince non lettré eſt un âne couronné.* Ce comte imaginoit que toute la ſcience humaine étoit renfermée dans les verſets qu'il entonnoit au dos d'un lutrin.

On voyoit percer néanmoins ce caractere particulier à la nation, qui, dans les occaſions les plus graves, diſtraite tout-à-coup par une gaieté, ſaiſit le côté plaiſant, & oublie le ſérieux des affaires. Lors du vain hommage que Rollon devoit à Charles le Simple, en qualité de duc de Neuſtrie, ce fier Danois, quoiqu'après lui avoir fait ſigner un traité avantageux pour lui, ſe refuſoit au cérémonial; il

conſiſtoit à baiſer le pied du prince. On imagina l'expédient de charger un officier Normand de cette baſſe cérémonie. L'officier s'étant incliné, prit le pied du roi pour le baiſer; mais il le leva ſi haut, qu'il l'eût fait tomber à la renverſe, s'il n'avoit été ſoutenu à temps. Chacun ſe prit à rire; & le roi, raffermi ſur ſes jambes, ſe mit à rire comme les autres.

Une maladie vermiculaire, dont les effets furent ſi terribles qu'on la regarda comme une punition du ciel, ſe manifeſta dans ce ſiecle, & fit preſque autant de ravages que le fléau de la peſte.

Fin du Tome premier.

TABLE.

ETABLISSEMENT des François dans les Gaules. Page 5
Rois prédéceſſeurs de Clovis. 24
Clovis. 29
Les quatre fils de Clovis. 48
Les enfants de Clotaire. 65
La mort de Chilperic. 79
Brunehaud. 100
Clotaire II. Eſprit de ſon temps. 114
Dagobert. 131
Sigebert II, roi d'Auſtraſie. Clovis II, roi de Neuſtrie & de Bourgogne. Leurs enfants. 141
Pepin d'Hériſtal. 157
Maires du Palais. 159
Pepin le Bref, premier roi de la ſeconde race. 184
Charlemagne, roi de France. 199
Charlemagne, empereur d'Occident. 225

Louis I, surnommé le Débonnaire. 261
Les épreuves & autres coutumes du siecle. 292
Charles le Chauve. 300
Des Fiefs. 315
Quelques faits particuliers. 322
Louis II, surnommé le Begue. 326
Successeurs de Louis le Begue jusqu'à la fin de la seconde race. 331
Gouvernement féodal. 347
Mœurs & coutumes du dixieme siecle. 351

Fin de la Table du premier Volume.

334183

A.-M. Poursin
20.4.1964
[ZAH.]